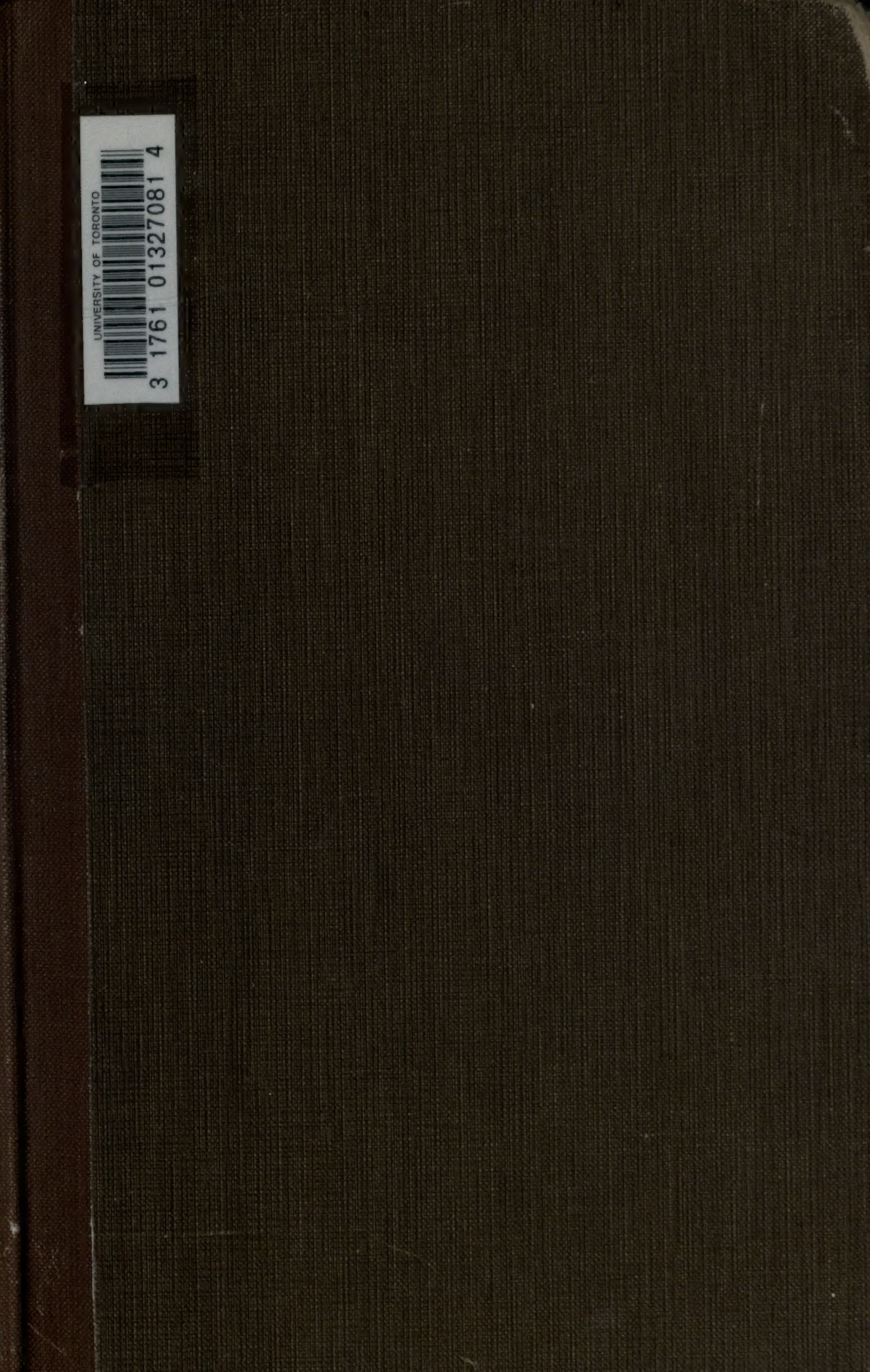
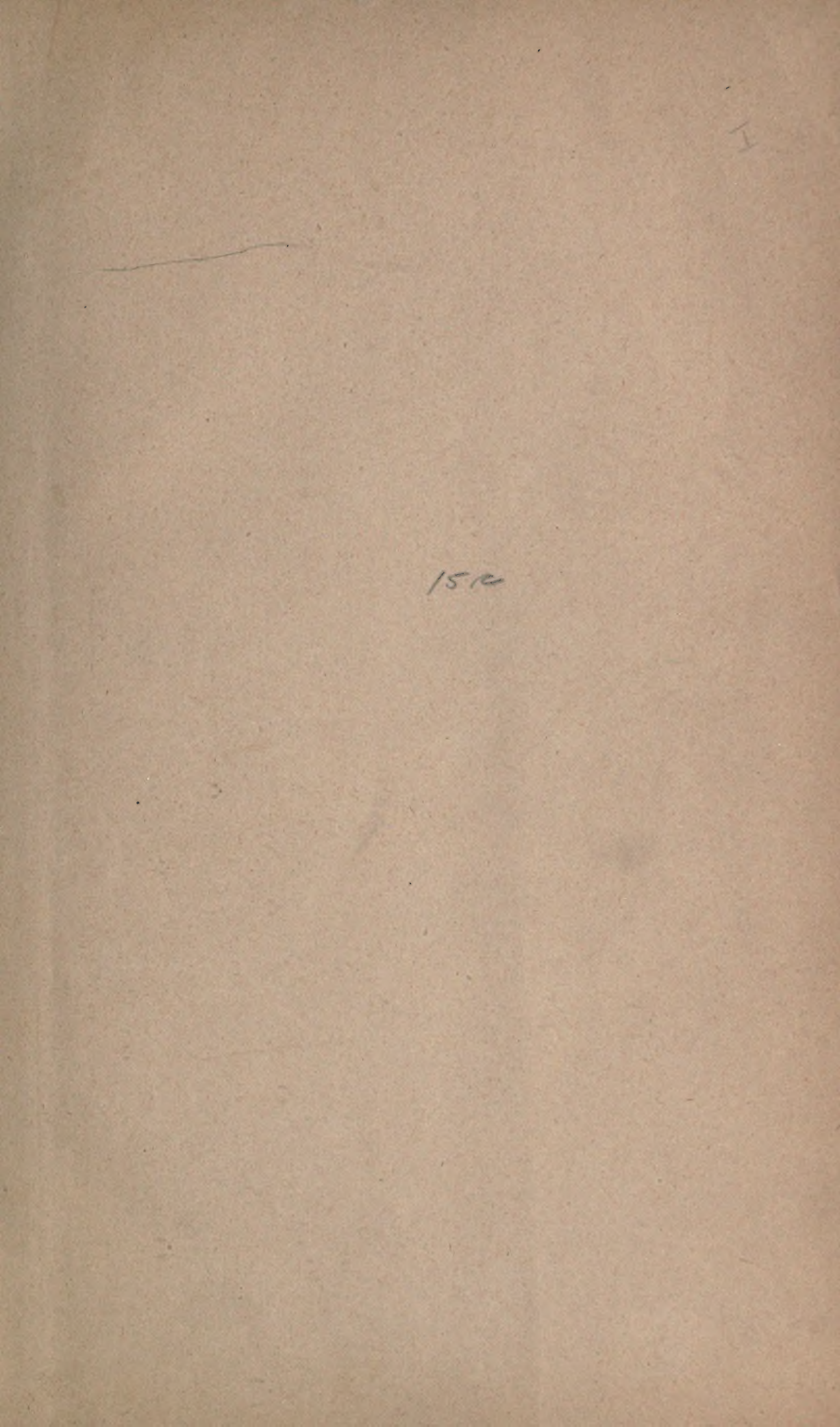

UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01327081 4

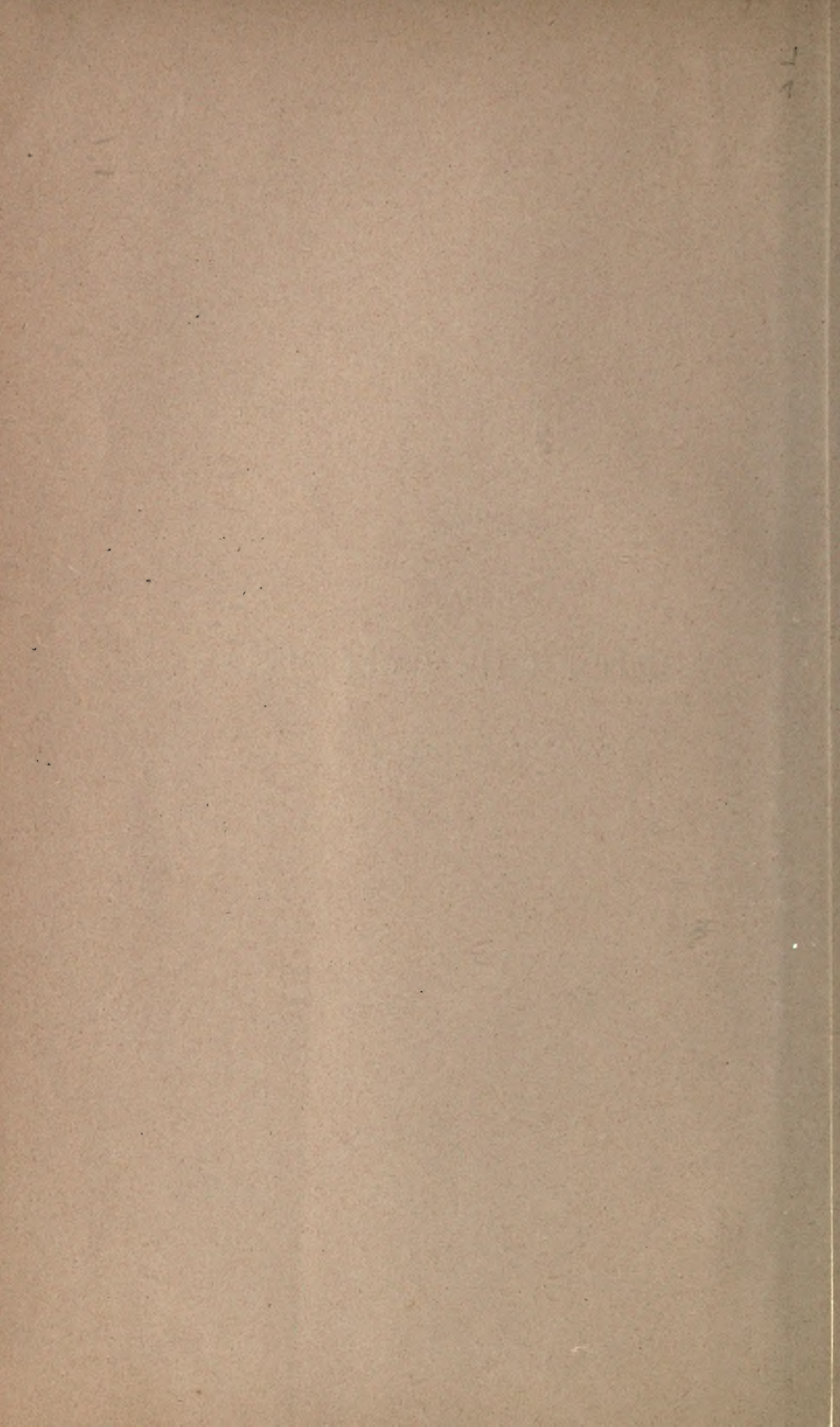


ESSAI

SUR LA

RHÉTORIQUE GRECQUE

AVANT ARISTOTE



ESSAI

SUR LA

RHÉTORIQUE GRECQUE

AVANT ARISTOTE

PAR

Octave NAVARRE

DOCTEUR ÈS LETTRES

Maître de Conférences de Langue et Littérature grecques à la Faculté des Lettres
de l'Université de Toulouse.

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1900



A

M. ALFRED CROISET

MEMBRE DE L'INSTITUT,

Doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de Paris,
Professeur d'Éloquence grecque.

Hommage de respectueuse reconnaissance,

O. N.

PRÉFACE

Il ne manque pas, à l'étranger ni en France, de bons livres sur la rhétorique grecque. Le premier en date, comme en importance, est la Συναγωγὴ τεχνῶν de Leonhard Spengel, Stuttgard, 1828, à côté de laquelle on doit citer encore *Die Rhetorik der Griechen und Römer* de R. Volkmann, Leipzig, 2ᵉ édition, 1874, et *La Rhétorique et son histoire* par A. Chaignet, Paris, 1888. Enfin il y a beaucoup à puiser dans les quatre volumes du beau livre de M. F. Blass, *Die attische Beredsamkeit*, Leipzig, 1868-77 [1]. Malgré la valeur et le nombre de ces travaux [2], je n'ai pas cru que

1. Il a paru depuis une seconde édition.

2. Parmi les travaux anciens il faut encore nommer, pour mémoire : Cressolius, *Theatrum rhetorum*, *oratorum*, etc. (dans le *Thesaur. graec. antiquit.* de Gronovius, t. X) — Hardion, *Dissertation sur l'orig. et les progrès de la rhétorique en Grèce* (dans les *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, t. IX, XIII, XV, XVI, XIX, XXI). — Je nommerais en outre, et au tout premier rang, la belle *Étude sur la rhétorique d'Aristote* d'Ern. Havet (Paris, 1846), si Aristote n'était en dehors de mon sujet.

cet *Essai sur la rhétorique grecque avant Aristote* fût inutile.

Il faut dire pourquoi.

Est-il besoin de montrer d'abord que mon *Essai* ne fera pas double emploi avec les livres de MM. Volkmann et Chaignet? Ces deux savants décrivent la rhétorique en son état d'achèvement, au moment où elle offre un système complet et définitif. Mon dessein, au contraire, a été de suivre le développement progressif de cet art, et cela durant une période limitée, depuis les débuts jusqu'à Aristote. En un mot, tandis que l'exposé de MM. Volkmann et Chaignet est dogmatique, le mien sera surtout historique. Quant à l'ouvrage de M. Blass, il traite spécialement de l'éloquence, non de la rhétorique grecque, et par conséquent ne touche qu'accessoirement à mon sujet[1]. Seul Leonh. Spengel s'était déjà placé au point de vue qui est le mien[2]. Reprenant le sujet et le titre même de la *Somme*, aujourd'hui perdue, où Aristote avait condensé toute la substance des rhétoriques antérieures[3], il s'est efforcé, dans la mesure

1. Cela est vrai également des ouvrages suivants, que j'ai consultés à l'occasion : G. Perrot, *L'Éloquence judiciaire à Athènes*, 1873; J. Girard, *Études sur l'éloquence attique*, 1874; Jebb, *The attic orators from Antiphon to Isaeos*, 2e éd., 1893. — Les histoires générales de la littérature grecque (et en particulier le IVe vol. de celle de MM. Alf. et Maur. Croiset) m'ont fourni aussi d'utiles indications.

2. La thèse de Ch. Benoist, *Essai historique sur les premiers manuels d'invention oratoire*, 1846, n'ajoute rien de nouveau aux recherches de Spengel.

3. Voyez plus bas, p. 211.

du possible, de réparer cette perte. Tâche difficile, où Spengel a déployé les ressources d'un savoir très vaste, très inventif et très sûr. Bien rares sont les travaux d'érudition qui, comme le sien, gardent encore, soixante-dix ans après leur publication, toute leur valeur.

On me demandera sans doute pourquoi, dans ces conditions, j'entreprends de le refaire. En réalité, il ne s'agit pas de le refaire, mais de le compléter et de l'enrichir. Les seules sources où Spengel ait puisé sont : 1° les *reliquiae* des rhéteurs antérieurs à Aristote ; 2° les témoignages anciens relatifs à ces rhéteurs. Ce sont, sans contredit, les plus sûres; mais en revanche combien ce qu'on en peut tirer est misérable. En faut-il d'autre preuve que la sécheresse même et les lacunes de l'exposé de Spengel? La nouveauté de mon livre résidera surtout dans l'emploi continu et systématique de deux autres groupes de documents, savoir : la collection des plaidoyers attiques, et toute la série des traités de rhétorique postérieurs à Aristote.

Parlons d'abord du premier groupe.

La plupart des logographes athéniens, entre autres Antiphon, Lysias, Isocrate, Isée (et probablement aussi Démosthène) ont été en même temps maîtres de rhétorique. C'est là une rencontre qui n'est pas sans conséquence pour l'objet de notre étude. Il suit de là, en effet, que chez ces écrivains pratique et théorie étaient étroitement liées : ce sont, si je puis dire, les deux faces d'un même tissu. L'*endroit*, ce sont les plaidoyers des

logographes; l'*envers*, les règles théoriques qu'ils enseignaient. Restituer celles-ci à l'aide de ceux-là est une opération légitime : d'autant plus légitime que nous ne ferons ainsi que l'inverse, et, en quelque sorte, la contre-épreuve de ce que faisaient eux-mêmes les rhéteurs logographes, lorsqu'ils lisaient dans l'école, à titre de démonstration concrète et de justification de leurs théories, les plaidoyers qu'ils avaient composés pour des causes réelles[1]. J'ai donc usé de cette méthode très largement; elle m'a permis, en particulier, de reconstruire à grands traits la rhétorique de Gorgias, celle d'Antiphon, celle d'Isocrate.

L'étude des traités postclassiques ne m'a pas été moins utile. Nul doute, en effet, que tout l'essentiel de la rhétorique des cinquième et quatrième siècles avant Jésus-Christ ne s'y soit transmis. Nous avons sur plusieurs points particuliers la preuve frappante de cette fidélité de tradition. J'en citerai deux exemples. Les rhéteurs de Rome et de Byzance enseignent unanimement que la fonction de l'exorde est triple : rendre l'auditeur *docile*, *attentif* et *bienveillant*. Ne serait-on pas tenté de croire, au premier abord, que c'est là une formule toute récente et de leur invention? Or Aristote la critique déjà[2]. De même pour la narration : vous lirez chez les mêmes rhéteurs que cette partie du discours exige trois qualités essentielles : *brièveté*, *clarté* et *persuasion*. Or Quinti-

1. Voy. p. 151.
2. P. 213.

lien nous apprend que cette triple prescription remonte à Isocrate[1]. Mais il ne suffirait pas de constater qu'il y a dans les traités de basse époque des parties primitives. Où trouverons-nous le *critèrium* nécessaire pour les reconnaître, pour séparer de l'ivraie le bon grain? Voici la règle principale que j'ai suivie. Lorsque tel ou tel précepte de la rhétorique classique, qui nous est parvenu isolément, se répète dans les traités plus récents, et y fait partie intégrante d'un corps de doctrine qui lui donne tout son sens, je me suis cru en droit d'attribuer à la doctrine entière une date aussi reculée qu'à ce précepte lui-même. Il va de soi que, si cette coïncidence s'étend à deux ou plusieurs détails, le *criterium* gagne encore en valeur. Par ce moyen j'ai restitué presque dans leur intégrité plusieurs chapitres de la rhétorique grecque, telle qu'on l'enseignait au quatrième siècle avant Jésus-Christ. Reprenons pour exemple le chapitre de la narration. Chez Quintilien, aussi bien que dans le *de Inventione* de Cicéron ou dans la *Rhétorique à Hérennius*, l'énoncé des trois qualités nécessaires à la narration est suivi d'une longue liste de moyens — moyens d'être *bref*, d'être *clair*, d'être *persuasif* — sans lesquels cette théorie resterait en effet vaine et dépourvue d'intérêt pratique. N'ai-je pas eu raison dès lors d'admettre qu'il y avait déjà dans les manuels antérieurs à Aristote des listes de ce genre[2]?

1. P. 245.
2. P. 246-251.

On voit assez par ces brèves observations quel précieux parti on peut tirer des deux sources indirectes négligées par Spengel. Je suis le premier à reconnaître qu'elles sont d'un usage très délicat, périlleux même. Il y faudrait infiniment de prudence, de tact, de sagacité. En quelle mesure ai-je réussi? C'est au lecteur d'en juger.

Il ne me reste plus qu'à dire un mot du plan de cet ouvrage. Il comprend deux parties. Dans l'une j'ai essayé de retracer le développement de la rhétorique, et spécialement de la rhétorique judiciaire chez les Grecs depuis les origines jusqu'à Aristote[1]. On m'y reprocherait à bon droit plus d'une lacune[2], si je ne prévenais immédiatement que mon ambition n'a pas été d'écrire une histoire complète et continue de la période que je viens d'indiquer, mais simplement d'éclaircir quelques-

1. En me bornant presque à la rhétorique judiciaire, je n'ai fait que suivre l'exemple même des anciens rhéteurs qui traitaient de ce genre avec une prédilection marquée et pour ainsi dire à l'exclusion des deux autres (Aristote, *Rhétor.*, I, 1; Isocrate, *Sophist.*, 19). Le fait s'explique aisément, du reste. Le genre judiciaire était celui qui intéressait le plus grand nombre de personnes. De plus, il présente des conditions fixes, grâce auxquelles il était relativement facile de le réduire en règles.

2. C'est ainsi que j'ai passé presque sous silence Thrasymachos de Chalcédoine, Théodoros de Byzance, Alcidamas, et d'autres (F. Blass, *Die attisch. Beredsamk.*, I, 240 sq., 259 sq.; II, 317 sq.). Le motif, c'est qu'aucun de ces écrivains n'a été un initiateur : ce sont, pour me servir d'un mot de Denys d'Halicarnasse (*Dinarch.*, s. init.), des τελειωταὶ τῶν εὑρημένων et non des εὑρεταὶ ἰδίου χαρακτῆρος. Peut-être cependant faut-il faire exception pour Thrasymachos. Mais sur ce rhéteur l'étude si complète de F. Blass ne me laissait rien à dire; voyez aussi sur le même quelques courtes mais pénétrantes observations de A. Croiset, *Hist. de la Litt. grecq.*, IV, p. 415 sq.

unes des phases essentielles de cette histoire, représentées par les noms de Corax, de Protagoras, de Gorgias, d'Antiphon, d'Isocrate. Dans la seconde partie qui, bien qu'indépendante de la première, en est cependant le complément naturel, je me suis efforcé de reconstituer les matières d'une rhétorique grecque du quatrième siècle avant Jésus-Christ. On aura de la sorte un tableau d'ensemble des enseignements de la rhétorique à cette date.

Ai-je besoin de déclarer que j'ai consulté pour écrire cet *Essai* à peu près tout ce qui avait été publié antérieurement, à ma connaissance, soit sur l'ensemble, soit sur quelque partie de mon sujet? On en trouvera dans les notes au bas des pages l'indication exacte. Mais, sans méconnaître ce que je dois à mes devanciers, j'ai le droit de dire que mon livre est avant tout le fruit d'une étude personnelle et directe des textes anciens.

PREMIÈRE PARTIE

HISTOIRE DE LA RHÉTORIQUE GRECQUE AVANT ARISTOTE

CHAPITRE PREMIER.

La Rhétorique sicilienne.

I.

COMMENT LA RHÉTORIQUE EST NÉE EN SICILE,

Le mot de Cicéron : « *Studium eloquentiae proprium Athenarum*[1] » n'est qu'à demi vrai; car, si l'art de la parole n'a nulle part jeté plus d'éclat qu'à Athènes, c'est ailleurs cependant qu'il est né. L'honneur d'avoir ébauché la première théorie de l'éloquence revient aux Siciliens[2]. Aucun peuple grec, du reste, n'avait, au témoignage de Thucydide, plus d'affinité intellectuelle avec les Athéniens : même vivacité d'imagination, même esprit d'entreprise et d'aventure[3]. Quatre siècles plus tard, Cicéron, qui avait vécu longuement parmi eux comme préteur, fut vivement frappé des mêmes caractères : « C'est une race à l'esprit aiguisé et naturellement fait pour la dispute[4]. » Et ailleurs : « Jamais on

1. Cicéron, *Brutus*, 13.
2. *Ibid.*, 46.
3. Thucydide, VIII, 96.
4. Cicéron, *Brutus*, 46.

n'a vu Sicilien en si mauvaise posture qu'il ne trouvât quelque trait plaisant et ingénieux[1]. » Entre toutes les parties de l'art oratoire, il y en avait une surtout, beaucoup plus prisée à la tribune antique que chez nous, où les Siciliens excellaient d'instinct et sans étude : c'est l'*action*. Il courait même à ce propos dans l'antiquité une légende bizarre. On racontait que, par un raffinement subtil de cruauté, Hiéron, tyran de Syracuse, avait interdit à ses sujets l'usage de la parole, et que de l'obligation de communiquer par signes leur était venue cette merveilleuse habileté dans la mimique[2]. Par cet ensemble d'aptitudes le peuple sicilien était donc particulièrement prédisposé à l'éloquence.

Mais il y fut porté aussi par les circonstances politiques. Aristote, dans un ouvrage aujourd'hui perdu, probablement dans sa Συναγωγὴ τεχνῶν, rattachait la naissance de la rhétorique aux innombrables procès en revendication qui éclatèrent en Sicile après l'expulsion des tyrans. Ce bref renseignement nous a été transmis accidentellement par Cicéron[3]; il a besoin d'être éclairci. Heureusement sur les révolutions auxquelles fait allusion Aristote, sur leurs causes et leurs effets, Hérodote, et surtout Diodore, en dépit de son habituelle sécheresse, nous ont conservé de précieuses indications[4]. On

1. Cicéron, 2e disc. *C. Verrès*, IV, 95.

2. *Prolegomena in Hermogenem*, dans les *Rhetores graeci*, éd. Walz, p. 11 sq. — De nos jours encore les voyageurs signalent l'exubérance de parole et de mouvement des Siciliens, leur adresse toute spontanée à colorer et à vivifier la parole abstraite par le geste. Voir par exemple Perrot, *L'éloquence attique*, p. 53, et Renan, *Vingt jours en Sicile* (*Revue des Deux-Mondes*, 15 nov. 1875).

3. Cicéron, *Brutus*, 46.

4. Diodore de Sicile, XI, 48-49, 67-68, 72-74, 76, 86-87. Cf. aussi Hérodote, VII, 155-156, et Thucydide, VI, 5. Parmi les historiens modernes, voir surtout Grote, *Histoire de la Grèce*, t. VII, ch. IV; t. X, ch. II, et Busolt, *Griech. Geschichte*, II, p. 254 sq.

y voit comment, par une série de violences systématiques, déportations de cités entières, appels d'étrangers en masse, bannissements, spoliations, les tyrans siciliens avaient bouleversé de fond en comble dans l'île la condition des propriétés et des personnes. Rappelons ici quelques-uns de ces faits. En 485, Gélon, tyran de Géla, s'étant rendu maître de Syracuse avec la complicité des oligarques de cette ville, y établit sa capitale, et, impatient d'en doubler la population, dépeuple totalement Camarina, et plus qu'à moitié Géla. Un peu plus tard, vainqueur d'Euboea et de Mégara, il n'hésite pas à transplanter de force dans sa nouvelle capitale les oligarques de ces deux villes, tandis qu'il fait vendre à la criée le menu peuple[1]. Une autre mesure, non moins brutale, lui fut dictée par le souci de sa sécurité personnelle : dix mille mercenaires, inscrits d'office sur le rôle civique, vinrent occuper en armes l'îlot d'Ortygia, forteresse intérieure de Syracuse[2]. Par quels expédients Gélon pourvut-il de terres ces nouveaux venus? Il y a lieu de croire, avec Grote, que tout ou partie des anciens citoyens avaient été dépossédés à leur profit.

Après Gélon, Hiéron, son frère et successeur, suivit la même politique de violences. Ambitieux du titre et des honneurs quasi-divins de fondateur (οἰκιστής), il bâtit en 476 sur l'emplacement de Catane, prealablement dévastée, une cité nouvelle Aetna, et y installa, pour renforcer en cas de soulèvement la garnison d'Ortygia, dix mille de ses créatures, appelées de Syracuse et du Péloponèse. Vers le même temps, ayant expulsé de leurs foyers les habitants de Naxos, il leur intima l'ordre,

1. Hérodote, VII, 156.
2. Diodore, XI, 72.

ainsi qu'aux anciens Catanéens, d'aller se fixer à Léontini[1].

On connaît peu de chose de la politique des tyrans dans les autres villes de Sicile; mais ce peu suffit à prouver que tous usèrent des mêmes procédés de gouvernement. C'est ainsi qu'on voit en 478 Théron d'Agrigente, pour châtier Himéra, soulevée contre son fils Thrasydaeos, égorger partie des habitants, en expulser un plus grand nombre, et combler ensuite les vides par un appel de colons doriens[2].

Mais de tels régimes, fondés sur la compression et la terreur, ne pouvaient durer. Dès 472, Thrasydaeos d'Agrigente ayant été battu par son puissant voisin Hiéron et réduit à fuir, les Agrigentins profitèrent de sa défaite pour abolir chez eux la tyrannie[3]. A son tour, en 465, Thrasyboulos de Syracuse, fils d'Hiéron, eut le même sort[4]. Sa chute fut le signal d'une insurrection générale, qui se propagea avec la rapidité d'un incendie d'un bout à l'autre de la Sicile. Partout l'émeute populaire chassa les petits dynastes dont l'autorité s'étayait sur celle du puissant despote de Syracuse, et partout des gouvernements plus ou moins démocratiques les remplacèrent.

Mais, les tyrans expulsés, la tranquillité ne fut pas du même coup rétablie dans l'île[5]. La guerre continua, longue et acharnée, contre leurs partisans; il fallut d'abord dompter à Syracuse une redoutable insurrection des mercenaires, puis, cela fait, leur arracher leur dernière citadelle, Aetna. Pendant ce temps les bannis et les spo-

1. Diodore, XI, 49.
2. *Ibid.*, 48-49.
3. *Ibid.*, 53.
4. *Ibid.*, 67-68.
5. *Ibid.*, 72-4.

liés revenaient en foule, résolus à chasser les usurpateurs. De là, dans toute l'île, un état d'anarchie qui dura jusqu'au jour où les villes intéressées prirent enfin l'initiative d'un congrès général. Il y fut décidé que l'état de choses antérieur aux tyrans serait rétabli : les familles exilées rentreraient dans leurs patries et seraient réintégrées dans leurs biens. Quant aux immigrés, on les invitait, s'ils n'aimaient mieux évacuer l'île immédiatement, à se concentrer dans le territoire de Messana[1]. Ces décisions mirent fin, à ce qu'il semble, aux luttes armées; mais en revanche elles inaugurèrent une série sans fin d'actions judiciaires. Que de difficultés, en effet, dans leur application! La plupart des usurpations, déjà vieilles d'un quart de siècle, semblaient en quelque mesure légitimées par le temps. Dans bien des cas la transmission héréditaire, la vente totale ou partielle, l'échange avaient dû obscurcir les droits de propriété. D'autre part, les modifications, les plus-values opérées par les nouveaux détenteurs appelaient des compensations. Enfin, beaucoup des anciens propriétaires étant morts, leurs héritiers durent éprouver plus d'une fois, après une si longue absence, de sérieux embarras à établir leur identité et leurs droits; d'autant plus que la révision des listes civiques se fit, nous dit Diodore[2], sans règle et à l'aventure. Pour tant de raisons il est permis de conclure que la plupart des détenteurs menacés ne se laissèrent point dépouiller sans avoir recouru à justice. L'activité des tribunaux civils fut donc considérable pendant les premières années du régime démocratique. Nul doute que pour juger tant de différends on n'eût institué dès l'origine de grands jurys populaires sur le modèle

1. Diodore, XI, 76.
2. *Ibid.*, 86.

de l'Héliée, qui dès cette époque fonctionnait régulièrement à Athènes. A la vérité, ni Diodore ni aucun autre historien ne le disent expressément, mais la justice par le peuple était, comme on sait, en Grèce, un des principes fondamentaux, un dogme des constitutions démocratiques.

En même temps se produisaient les premiers débats politiques devant l'*ecclésia* populaire[1]. La discussion publique des grands intérêts de l'État, et plus encore les querelles ardentes des partis fournirent dès le début à l'éloquence délibérative une riche matière. A la suite de plusieurs tentatives de restauration monarchique, dont la plus connue est celle de Tyndaridès, on avait à Syracuse armé l'assemblée d'une sorte de loi des suspects, le *pétalisme,* calqué sur l'ostracisme athénien. Cette loi permettait de bannir pour cinq ans tout citoyen dont les menées ambitieuses, ou simplement la richesse et l'influence, semblaient menacer la liberté publique[2]. Le pétalisme eut sans contredit de salutaires effets, comme sauvegarde des institutions démocratiques encore mal affermies. Mais l'abus qu'on en fit, dit Diodore, finit par écarter peu à peu de la politique les meilleurs citoyens; par crainte de l'exil, les honnêtes gens laissaient le champ libre aux démagogues et aux sycophantes, produit spontané et fléau des républiques antiques. La ville était en proie à des troubles civils et à des factions sans cesse renaissantes. C'est ainsi que, bien avant Athènes, Syracuse connut tous les excès de la démagogie. En même temps la moralité générale baissait rapidement; un fossé, chaque jour plus profond, se creusait entre la génération précédente et celle qui arrivait aux affaires.

1. Diodore, XI, 72.
2. *Ibid.*, 86-87.

Pleins de mépris pour l'éducation ancienne et pour les vieilles mœurs, les jeunes gens s'enthousiasmaient, dit Diodore, pour des nouveautés dangereuses, dont la principale était l'étude de la rhétorique[1]. Ceci nous ramène à notre sujet.

II.

LES RHÉTEURS SICILIENS. — EMPÉDOCLE. CORAX ET TISIAS : LA THÉORIE DU *vraisemblable*.

Parmi les hommes qui enseignèrent alors pour la première fois l'art de la parole, Aristote cite Empédocle d'Agrigente, et les Syracusains Corax et Tisias[2]. Sur Empédocle, qu'Aristote, dans son *Sophiste*[3], nommait comme l'initiateur des études de rhétorique en Grèce, on sait peu de chose. Ce qui est établi, c'est qu'il avait joué un rôle important dans la politique intérieure d'Agrigente. Après avoir contribué à la révolution qui détrôna la dynastie de Théron, il prit une part plus active encore aux événements qui la suivirent. Lorsque l'aristocratie d'Agrigente, appuyée sur le Sénat des Dix-Mille, s'efforçait de reconquérir ses privilèges, c'est lui qui se mit à la tête du parti populaire ; il provoqua l'abolition du Sénat, et, repoussant la tyrannie qui lui était offerte, fit adopter une constitution franche-

1. Diodore, XI, 86 : ἐπεπόλαζε γὰρ δημαγωγῶν πλῆθος καὶ συκοφαντῶν, καὶ λόγου δεινότης ὑπὸ τῶν νεωτέρων ἠσκεῖτο, καὶ καθόλου πολλοὶ τὰ φαῦλα τῶν ἐπιτηδευμάτων ἀντὶ τῆς παλαιᾶς καὶ σπουδαίας ἀγωγῆς ἠλλάττοντο.

2. Diogène Laerce, VIII, 57 : Ἀριστοτέλης δ' ἐν τῷ Σοφιστῇ φησιν πρῶτον Ἐμπεδοκλέα ῥητορικὴν εὑρεῖν, Ζήνωνα δὲ διαλεκτικήν. Cf. IX, 25. Quintilien, III, 1, 1 : movisse aliqua circa rhetoricen Empedocles fertur. Sextus Empiricus, VII, 6. Suidas, *s. v.* Ζήνων.

3. Diogène Laerce, VIII, 57.

ment démocratique[1]. Il est clair que, seule, une parole habile et exercée pouvait emporter de tels résultats. Donc Empédocle fut un orateur éloquent. Et cela étant, si l'on songe que juste à ce moment l'éloquence devenait pour tout citoyen de ces démocraties naissantes une arme nécessaire, on comprendra qu'Empédocle ait eu l'idée d'enseigner la parole. Il n'eut pas besoin, du reste, d'ouvrir pour cela une école; autour de lui s'était déjà formé un cercle d'auditeurs, auxquels il communiquait, selon la méthode des *physiciens* de ce temps, tout ce qu'il savait lui-même ou croyait savoir : philosophie, poésie, médecine, magie même. Qu'à ces matières si diverses il se soit un jour avisé d'ajouter quelques observations orales, quelques conseils sur l'art oratoire, suggérés par son expérience personnelle, rien de plus naturel ; et voilà sans doute ce qu'Aristote appelle la rhétorique d'Empédocle. Dans ces conditions, il serait bien hasardeux d'en rechercher la nature. Du moins peut-on dire ce qu'elle n'était pas. J'imagine qu'elle ne ressemblait guère à la rhétorique de Corax : on se représente mal ce poète illuminé, ce thaumaturge initiant ses disciples aux roueries de la chicane. Rappelons-nous d'ailleurs la mise en scène imposante dont il aimait à s'entourer pour prendre la parole devant le peuple; drapé dans une robe de pourpre et le front ceint d'une couronne, il arrivait à l'agora sur un char traîné par quatre mules blanches[2]. Ne sent-on pas que tant d'apparat extérieur ne pouvait convenir qu'à une parole magnifique et pompeuse? Pompeuse aussi sans doute était l'éloquence qu'il enseignait. Peut-être même tous

1. Diogène Laerce, VIII, 63, 66.

2. *Ibid.*, 56, 70, 73; Elien, *Hist. variées*, XII, 32; Tertullien, *De pall.*, c. 4 ; Suidas, *s. v.* Ἐμπεδοκλῆς.

ces raffinements et ces clinquants de style, dont sa poésie abonde, et que Gorgias, son élève, devait un peu plus tard mettre en honneur dans la prose, trouvaient-ils déjà une place dans ses leçons[1]. En résumé, ce qu'on peut entrevoir d'Empédocle, comme rhéteur, nous montre en lui un maître, non de chicane, mais d'éloquence politique et surtout d'éloquence d'apparat, non un émule de Corax et de Tisias, mais un précurseur de Gorgias et de toute la lignée des orateurs épidictiques.

Beaucoup plus important fut le rôle des Syracusains Corax et Tisias; au témoignage d'Aristote, ce sont les vrais fondateurs de la rhétorique grecque. Sur Corax nous avons des renseignements assez étendus, mais de basse époque malheureusement, et tout à fait dénués de critique. D'après l'auteur anonyme des *Prolégomènes à la Rhétorique d'Hermogène*[2], Corax aurait d'abord vécu à la cour d'Hiéron, à titre de favori influent, presque de ministre. Mais la chute des tyrans ne le prit pas au dépourvu. Entreprenant, souple, disert, il sut gagner les bonnes grâces de la démocratie, comme il avait auparavant gagné celles du prince. « Ayant observé, dit le naïf auteur des *Prolégomènes*, que le peuple est chose naturellement instable et déréglée, et que c'est par la parole qu'on gouverne le caractère des hommes, il entreprit de persuader ou dissuader le peuple sur ses intérêts. Il se rendit donc dans l'assemblée, où tout le peuple était réuni. Là il commença par calmer, au moyen de paroles insinuantes et flatteuses, le tumulte populaire : ce qu'il appela exorde (προοίμιον). Le calme et le silence obte-



1. Cf. Diels, *Gorgias und Empedocles* (*Bericht. der Berlin. Akademie*, 1884, p. 343 sq.).
2. *Rhetores graeci*, éd. Walz, IV, p. 11 sq.

nus, il se mit à conseiller le peuple sur l'affaire en discussion, comme on fait dans une narration (διήγησις). Ensuite il récapitula brièvement les choses précédemment exposées et les remit de nouveau sous les yeux du peuple. Ces diverses parties, il les nomma προοίμιον, διήγησις (ἀγῶνες παρέκβασις — ces deux mots constituent une interpolation manifeste), ἐπίλογος... Sans crainte de l'envie, Corax fit publier qu'il enseignait la rhétorique, promettant de la communiquer à tout venant moyennant un prix fixé. »

L'histoire des rapports entre Corax et Tisias et de leur procès est sans nul doute une fable. Mais cette fable atteste du moins la réputation de sophistes subtils et captieux qu'avaient laissée les deux rhéteurs siciliens; et à ce titre elle n'est pas tout à fait dépourvue d'intérêt. « Un certain Tisias, ayant entendu dire que la rhétorique était l'art de persuader, s'en va trouver Corax pour se former dans cet art. Mais une fois qu'il n'eut plus rien à apprendre, il voulut frustrer son maître du salaire promis. Les juges s'étant rassemblés, Tisias eut recours, dit-on, devant eux à ce dilemme : « Corax, qu'as-tu pro-« mis de m'apprendre? — L'art de persuader qui tu « voudrais. — Soit, reprit Tisias : ou bien tu m'as ap-« pris cet art, et alors souffre que je te persuade de « ne point toucher d'honoraires; ou bien tu ne me l'as « pas appris, et dans ce cas je ne te dois rien, puisque « tu n'as pas rempli ta promesse. » Mais Corax, à son tour, riposta, dit-on, par cet autre dilemme : « Si tu « réussis à me persuader de ne rien recevoir, il faudra « me payer, puisque j'aurai tenu ainsi ma promesse. Si « au contraire tu n'y arrives pas, dans ce cas encore tu « devras me payer à plus forte raison. » En guise de verdict, les juges se contentèrent de dire : « A méchant cor-« beau, méchante couvée. » (κακοῦ κόρακος κακὰ ᾠά). Quant

à Tisias, ainsi libéré, il se mit à enseigner à son tour la rhétorique et à la répandre[1]. »

En somme, la personnalité de Corax et de Tisias nous échappe complètement; du moins, connaissons-nous un peu mieux leur œuvre, et cela importe surtout. Le livre qui avait fait la réputation de Corax, c'était sa τέχνη ῥητορική, par abréviation τέχνη, ou *Traité de rhétorique.* Quant à Tisias, on lui attribuait, outre une τέχνη, un plaidoyer composé pour une femme de Syracuse sur une affaire de propriété[2]. Ce dernier écrit n'étant cité que par Pausanias, on en a nié l'authenticité[3]. Et de fait, il semble bien que personne en Grèce avant Antiphon n'ait considéré un discours prononcé au tribunal comme une œuvre littéraire, digne de survivre à la circonstance qui l'avait inspirée. Mais, s'il n'est pas certain que Corax et Tisias eussent publié des plaidoyers, il est hors de doute qu'ils en avaient composé beaucoup. Tous les deux, en effet, ont été des *avocats*. C'est la pratique du métier qui a suggéré à Corax et l'idée et le fond de son manuel. Dans le cours de sa longue carrière oratoire il avait fait plus d'une observation utile. Le jour où il s'avisa de réunir ces remarques, tirées de son expérience personnelle, de les rédiger sous forme de préceptes pratiques, de les éclairer par des exemples, c'est-à-dire par des *cas* empruntés à la réalité, il créa la première des ***Rhétoriques.***

1. Peut-être faudrait-il plutôt traduire « *et à l'étendre* » (πλατύνειν), c'est-à-dire à l'enrichir et l'amplifier (*Rhetores graeci*, Walz, IV, p. 14.) — Diogène Laerce (VII, 54) rapporte un démêlé de ce genre entre Protagoras et un de ses élèves. Un passage du *Gorgias* de Platon (p. 519 C) prouve du reste que le refus par le disciple de payer les honoraires dus au maître était un cas des plus fréquents.

2. Pausanias, VI, 17, 8.

3. Blass, *Die attische Beredsamkeit*, I (2e édit.), p. 21.

Corax et Tisias avaient-ils publié chacun une *technè* distincte? Pour plusieurs raisons, cela est peu probable. Après avoir exposé dans le *Phèdre* le lieu commun du *vraisemblable*, Socrate, en effet, poursuit : « Quel habile homme, mon cher Phèdre, que l'inventeur d'un art si mystérieux, Tisias, ou tout autre, quels que soient son nom et son pays[1] ! » Ces derniers mots ne peuvent être qu'une allusion à Corax, seul prédécesseur de Tisias. Autre indice : Platon et Aristote ont tous les deux résumé la théorie du *vraisemblable*, en l'éclairant du même exemple, évidemment emprunté à l'ouvrage original. Or, tandis que le premier rapporte cet exemple à Tisias, le second en fait honneur à Corax[2]. Enfin Cicéron, faisant allusion à la Συναγωγὴ τεχνῶν d'Aristote, dit que l'auteur y avait « résumé tous les manuels de ses prédécesseurs, depuis Tisias, le père et l'inventeur du genre[3] » : preuve manifeste qu'Aristote ne connaissait pas une *technè* de Corax antérieure à celle de Tisias. Concluons donc que Corax s'était borné à un enseignement oral, et que le premier éditeur de sa doctrine fut son élève Tisias[4]. En la publiant, Tisias avait dû, d'ailleurs, l'enrichir de ses propres observations. De la sorte, le livre était leur œuvre commune, et c'est ce qui explique qu'il ait été cité indifféremment dans l'antiquité sous l'un ou l'autre nom.

Voyons maintenant ce que contenait la *technè* de Corax et de Tisias. On y trouvait d'abord une définition

1. Platon, *Phèdre*, 273 C : ὁ Τισίας, ἢ ἄλλος ὅστις δήποτ' ὢν τυγχάνει, καὶ ὁπόθεν χαίρει ὀνομαζόμενος.

2. Platon, *Phèdre*, 273 B ; Aristote, *Rhétorique*, II, 24, p. 1402 A.

3. Cicéron, *de Inventione*, II, 6 : veteres scriptores artis usque a principe illo atque inventore Tisia.

4. C'est la solution qu'a proposée le premier Susemihl, *Genet. Entwickelung der Platonisch. Philosophie*, 1885, I, p. 485.

de leur art : « La rhétorique est ouvrière de persuasion[1]. » Par ce qu'elle fait, autant peut-être que par ce qu'elle dit, cette définition dénote une vue très sûre de ce qui fait l'essence de l'art de la parole. Remarquons que l'idée de moralité en est absente. C'étaient des avocats que Corax et Tisias, par suite des esprits trop nourris de pratique et d'expérience pour ne pas savoir qu'éloquence et vertu, bien que conciliables, sont choses distinctes par nature. C'est là une distinction parfaitement légitime, *scientifique*, comme on dirait aujourd'hui. Et, en somme, Aristote ne dira pas autre chose en définissant la rhétorique « l'art d'extraire de tout sujet le degré de persuasion qu'il comporte[2].

Il y avait également dans la *technè* de Corax un premier essai de division rationnelle du discours. Il semblerait de prime abord, d'après l'auteur des *Prolégomènes à Hermogène*, que Corax eût reconnu dans le discours cinq parties : le προοίμιον (*exorde*), la διήγησις (*narration*), l'ἀγών (*lutte*, c'est-à-dire *argumentation*), la παρέκβασις (littéralement *digression*), enfin l'ἐπίλογος (*péroraison*)[3]. *A priori*. il est déjà bien peu probable qu'on soit arrivé d'emblée à une dissection si précise et si complexe. Mais ce qui confirme ce doute, c'est qu'il y a une contradiction interne dans le passage des *Prolégomènes* que nous avons cité; de l'analyse du prétendu discours de Corax ressort en effet l'idée d'un tout composé de trois parties seulement, non de cinq. De là nous pourrions dès maintenant induire que le texte des *Prolégomènes* est altéré. Et de fait nous trouvons le

1. *Rhetores graeci*, Walz, IV, p. 19.
2. Aristote, *Rhétorique*, I, 2, p. 1355 B : ἔστω δὴ ῥητορικὴ δύναμις περὶ ἕκαστον τοῦ θεωρῆσαι τὸ ἐνδεχόμενον πιθανόν.
3. *Rhetores graeci*, Walz. IV, p. 12.

même récit en termes à peu près identiques chez un autre rhéteur, Doxopatros; mais celui-ci n'attribue plus à Corax qu'une division tripartite : *exorde, lutte, épilogue*[1]. Là est sans nul doute la vérité. Si élémentaire et si conforme à la nature que paraisse cette division, elle mérite cependant qu'on s'y arrête. Considérons d'abord l'exorde. Bien que l'exorde soit une des parties du discours dont l'effet est le plus puissant sur les juges, ce n'en est pas cependant un organe nécessaire. Aristote remarquait déjà que, dans l'intérêt de la vérité, une simple indication du sujet en pourrait tenir lieu[2]. L'exorde est donc, en un certain sens, une création artificielle de la rhétorique. Et il paraît certain, d'après le texte des *Prolégomènes*, que Corax lui assignait déjà son but propre : flatter les juges et les bien disposer en faveur de l'orateur[3]. Quant à l'épilogue, on a vu que Corax le réduisait à la fonction de simple résumé ou de récapitulation. Tel sera, en effet, le caractère à peu près uniforme de la péroraison grecque[4]. Enfin sous le nom unique d'ἀγών, qui n'est même pas un terme technique mais une métaphore, Corax réunissait tout ce qui sépare l'exorde de l'épilogue : ce qui donne à croire qu'il n'était pas encore arrivé à une notion distincte de la narration, de la preuve et de la réfutation.

Après avoir dégagé l'objet propre de la rhétorique, la *persuasion*, Corax et Tisias avaient su également en mettre en pleine lumière l'instrument nécessaire, le *vraisemblable* (εἰκός) ; et c'était là la partie la plus ori-

1. *Rhetores graeci*, Walz, VI, p. 13. De même un anonyme : τῇ ῥητορικῇ πρῶτος ..... Κόραξ ἐχρήσατο, προοίμιά τε τοῦ λέγειν ἐφευρὼν καὶ ἀγῶνας καὶ ἐπιλόγους (Walz. *Rhet. gr.* III, p. 610).
2. Aristote, *Rhetorique*, III. 14, p. 1415 B.
3. Voy. plus haut, p. 11.
4. Voy. plus bas, Seconde partie, chapitre IV.

ginale de leur œuvre. Aristote, qui nous apprend qu'à cette théorie du vraisemblable se ramenait au fond toute la *technè* de Corax, l'expose en ces termes[1]. Il y a deux sortes de vraisemblable : ce qui est vraisemblable *absolument* εἰκὸς ἁπλῶς, et ce qui ne l'est que *relativement* εἰκός τι. Supposez un homme faible inculpé de coups et blessures par un fort : voilà, pour qui juge d'une façon *absolue*, une accusation invraisemblable. Mais renversez l'hypothèse : supposez un fort poursuivi pour le même motif par un faible. Dans ce cas encore, l'accusation sera invraisemblable, du moins *sous un certain rapport* (τί) ; car comment croire que la prévision des soupçons n'ait pas suffi à détourner l'homme fort de l'acte qu'on lui reproche[2] ? Platon, dans le *Phèdre*, attribue à Tisias le même exemple, mais en le compliquant : « Tisias a écrit que si un homme faible, mais courageux, est traduit en justice pour avoir battu un homme vigoureux, mais lâche, et lui avoir pris, je suppose, son manteau, il ne faudra de part et d'autre dire un mot de vérité. Le lâche prétendra qu'il a été battu par plusieurs agresseurs, et non par un seul plus brave que lui ; l'autre, au contraire, prouvera qu'ils étaient seuls, et partira de là pour raisonner ainsi : « Faible comme je suis, comment aurais-je pu m'en prendre à un plus fort ? » Celui-ci à son tour, en répliquant, se gardera bien d'avouer sa lâcheté, mais fera quelque autre mensonge, par où il fournira peut-être à son adversaire l'occasion de le réfuter. Tout le reste est dans ce goût, et c'est là le fond de la *technè* de Tisias[3]. » L'auteur de

1. Aristote. *Rhétorique*, II, 24, p. 1402 A : ἔστι δ'ἐκ τούτου τοῦ τόπου ἡ Κόρακος τέχνη συγκειμένη.
2. Aristote, *Rhétorique*, *l. l.*
3. Platon, *Phèdre*, p. 273 B.

la *Rhétorique à Alexandre* fait allusion, lui aussi, à la théorie du vraisemblable, ajoutant à l'exemple cité par Platon et Aristote d'autres cas analogues (celui de l'homme pacifique poursuivi pour voies de fait par un homme violent, celui du riche inculpé de vol par un pauvre), peut-être empruntés également au Manuel de Corax et Tisias[1].

Cette théorie du vraisemblable a été très durement jugée, au nom de la morale, par Platon et Aristote. Pour moi, j'y vois surtout une analyse fine et sans préjugés de la nature et des conditions de l'éloquence judiciaire. Qu'appelons-nous, en effet, le vraisemblable, sinon une reconstruction mentale des faits dont nous n'avons pas été témoins? En chacun de nous ce travail est spontané et s'opère selon des lois fixes, valables pour tous les esprits : lois de vraisemblance physique pour les circonstances matérielles, lois de vraisemblance morale en ce qui concerne le caractère et les mobiles des personnages. Or quelle est en général la situation d'esprit d'un juge? Force lui est de prononcer sur des faits qu'il n'a pas vus, qu'il ne connaît que par les relations contradictoires des parties et de leurs témoins. Et par suite, ce qui détermine chaque fois sa conviction, ce n'est pas le vrai, c'est l'image qu'il s'en fait, ou du moins celle qu'un avocat habile lui suggère, en d'autres termes le *vraisemblable*. Voilà ce qu'avaient vu très nettement Corax et Tisias, et de là l'importance extrême qu'ils donnaient au *vraisemblable* dans la plaidoirie. A le bien prendre, il n'y a dans cette théorie rien d'immoral; elle

1. *Rhétorique à Alexandre*, c. 36, p. 74, Spengel. Je désigne ainsi l'édition particulière que L. Spengel a fait paraître en 1844 sous le titre *Anaximenis ars rhetorica, quae vulgo fertur Aristotelis ad Alexandrum*. C'est à cette édition que se rapportent toutes mes références.

se borne à constater une nécessité de l'art judiciaire. Est-ce à dire pourtant que les critiques de Platon et d'Aristote manquent de tout fondement? Non, sans doute. Convaincus que l'instrument du succès est le vraisemblable, Corax et Tisias devaient être fatalement amenés à traiter le vrai et le faux comme des notions indifférentes[1]. Il y a plus : comme le faux, par nature, est plus malaisé à prouver, c'est de ce talent surtout qu'ils se vantaient par goût de paradoxe et de réclame. En dépit de ces excès, il reste que la théorie du vraisemblable était une doctrine féconde, nullement sophistique, appropriée aux besoins de tous les temps.

J'en dirai autant du *vraisemblable relatif*, qui n'est point du tout une argutie d'école ; c'est, au contraire, un très bon argument, à l'usage des accusés. Il consiste à conclure de la vraisemblance même d'une accusation à son invraisemblance, et, par suite, il est surtout de mise dans les défenses presque désespérées. Reprenons l'exemple de Corax. Qu'un fort ait battu un faible, cela est vraisemblable *physiquement*, puisqu'il avait tous les moyens matériels de le faire; mais cela est invraisemblable *psychologiquement*, parce qu'il est impossible que l'accusé n'ait pas prévu les soupçons. En pareil cas, l'accusé usera donc pour sa justification du vraisemblable relatif, c'est-à-dire que, loin de combattre directement les charges dont il est l'objet, il s'appliquera lui-même à les grossir jusqu'à l'invraisemblance. Entre ces deux probabilités contradictoires, l'une matérielle, l'autre morale, c'est au juge qu'il appartient de décider. Elles ne sont, du reste, équivalentes qu'en théorie. Dans la réalité il y a lieu de tenir compte des circonstances concrètes de la cause, et particulièrement

1. Platon, *Phèdre*, 272 D.

du caractère de l'inculpé. Celui-ci est-il une brute inintelligente ou un esprit aveuglé par la passion, le juge se décidera, sans hésiter, en faveur du vraisemblable simple; mais ce devra être l'inverse si l'inculpé est un homme intelligent, sans passion, capable de calculer la portée de ses actes. Dans tous les cas, le vraisemblable relatif reste un excellent argument d'audience. S'il n'est pas de nature à emporter à lui seul la conviction des juges, il est du moins très propre à semer en leur esprit un doute dont l'accusé bénéficiera. Et il est employé journellement encore devant nos tribunaux.

« On voit assez, dit M. A. Croiset, ce qu'est la rhétorique sicilienne après Tisias et avant Gorgias, vers 450 ou 440. Elle est née d'un souci très pratique, celui d'enseigner aux plaideurs à gagner leur cause. Elle est encore enfermée dans le genre judiciaire. Il était naturel qu'elle commençât par-là : le genre judiciaire intéressait alors directement beaucoup de citoyens; et c'est d'ailleurs de tous les genres oratoires celui qui se ramène le plus aisément à des règles fixes, à des procédés de composition et de discussion toujours à peu près semblables. La rhétorique naissante est déjà très habile, très *rouée*: mais elle n'est ni philosophique, ni artistique, et elle semble plutôt une étude à l'usage de certains praticiens qu'une gymnastique générale de l'esprit et une force partout applicable. Mais à ce moment même elle se rencontre avec la sophistique proprement dite, et aussitôt elle se développe en tous sens[1]. »

1. A. et M. Croiset, *Hist. de la Littér. grecq.*, t. IV, p. 42.

III.

QUAND ET COMMENT LA RHÉTORIQUE SICILIENNE S'EST INTRODUITE A ATHÈNES.

A quel moment et par quels intermédiaires la rhétorique syracusaine a-t-elle pénétré dans Athènes? Tandis que Corax, à ce qu'il semble, ne voyagea pas, les biographes anciens signalent le sejour de Tisias à Thurii, où Lysias l'aurait eu pour maître, et plus tard à Athènes, où il aurait compté parmi ses élèves Isocrate [1]. Un autre témoignage, peu digne à la vérité de créance, le fait même venir dès 427 à Athènes, en compagnie de Gorgias, comme député des Léontins, pour demander du secours contre Syracuse [2]. Mais on aurait tort de s'attacher à quelques traditions, plus ou moins contestables, que le hasard seul a sauvées. Nous arriverons plus sûrement au résultat cherché par une autre voie.

Les rapports de politique et de commerce entre Athènes et la Sicile remontent au moins à la fin du sixième siècle; ce qui le prouve, c'est que les premières monnaies de l'île, frappées à cette date, sont au titre Eubéen-Attique [3]. Dès le premier quart du siècle suivant, Syracuse et Agrigente deviennent les deux capitales intellectuelles de la Grèce; des tyrans magnifiques, Théron et surtout Hieron, attirent à leurs cours les poètes les plus renommés du temps : Eschyle, Pindare, Simonide. Eschyle, en particulier, séjourna à deux reprises à

1. Denys d'Halicarnasse, *Isocrate*, 1; [Plutarque], *Vie de Lysias*; Suidas, *s. vv.* Λυσίας et Ἰσοκράτης.
2. Pausanias, VI, 17, 8.
3. Voir Busolt, *Griech. Geschichte*, II, p. 247.

Agrigente, d'abord en 476/5 à l'occasion de la fondation d'Aetna, pour y faire jouer son drame, les Αἰτναῖαι, en l'honneur de la nouvelle ville, et plus tard pour présider à une reprise des *Perses*, joués déjà à Athènes en 472[1]. Naturellement, ces rapports continuèrent après l'expulsion des tyrans. En 450, une inscription nous montre les Athéniens délibérant sur un traité d'alliance avec Ségeste[2]. Vers 444, à la suite des expéditions de Périclès dans le Péloponèse, la Chersonèse et le Pont, quelques esprits aventureux ébauchaient déjà, au dire de Plutarque, le rêve décevant de conquérir la Sicile[3]. Enfin, vers 424, le pseudo-Xénophon, dans la *République des Athéniens*, signale l'activité des échanges commerciaux entre la Grèce et la Sicile : « Ce qu'il y a de meilleur dans les produits de la Sicile..., tout cela se concentre chez nous, grâce à l'empire de la mer[4]. » En somme, on voit que des relations politiques, commerciales, littéraires unirent très intimement pendant tout le cinquième siècle la Sicile et Athènes. Il paraît donc impossible que la rhétorique judiciaire, inventée vers 460, n'ait pas pénétré à Athènes presque dès sa publication.

Dans cette expansion de la rhétorique sicilienne, une ville d'Italie a, semble-t-il, joué un rôle important, en servant d'étape : c'est Thurii. Fondée en 445 sur l'emplacement de l'ancienne Sybaris, cette ville avait pris,

1. Busolt, *ouv. cité*, II, pp. 277 et suiv.
2. Koehler, *Mittheilungen des deutsch. archaeolog. Instituts Athen*, 1879, IV, 30.
3. Plutarque, *Vie de Périclès*, 20.
4. [Xénophon], *République des Athéniens*, II, 7. De la Sicile Athènes tirait les matières brutes, les céréales, les porcs, les fromages; elle y exportait les produits de son industrie, notamment les vases de terre cuite. Cf. d'une façon générale Droysen, *Athen und der Westen vor der Sicilischen Expedition*, 1882 : Wilamowitz, *Philolog. Untersuchungen*, I, 20.

malgré les querelles intestines, un rapide développement, grâce à la fécondité de son sol. Elle eut dès ses premières années l'honneur d'être un centre intellectuel, le lieu de réunion des esprits les plus distingués : à côté d'Hippodamos, l'architecte créateur de la ville, de Protagoras à qui elle devait sa constitution, on y vit Hérodote qui s'y fit même naturaliser, Empédocle, et nombre de sophistes et de rhéteurs, parmi lesquels Tisias. Ce dernier y compta parmi ses élèves, dit-on, le jeune Lysias, avec ses deux frères Polémarchos et Euthydémos, qui y avaient émigré vers 425[1].

Mais, plus que toute autre circonstance, les contestations qui s'élevaient journellement entre commerçants des deux pays (δίκαι ἀπὸ συμβόλων), et qui étaient plaidées selon les cas à Syracuse ou à Athènes, ont dû contribuer à répandre dans cette dernière ville l'art de Corax et de Tisias. Toujours est-il que c'est dans l'œuvre d'Antiphon qu'on en découvre les premières traces. Dans son discours *Sur le meurtre d'Hérodès*, écrit vers 420[2], Antiphon use jusqu'à l'abus de l'argument du *vraisemblable*, et c'est encore cet argument qui, à lui seul, fait presque tous les frais de sa première *Tétralogie*, probablement plus ancienne[3].

1. Voy. Busolt, *ouv. cité*, II, p. 586.
2. Blass, *ouv. cité*, I (2e édit.), p. 178, place la composition de ce plaidoyer entre 417-414.
3. V. chap. IV.

CHAPITRE II.

La Rhétorique des sophistes.

I.

L'ART DES SOPHISTES PRÉCURSEUR DE LA RHÉTORIQUE.

Les premiers maîtres qui à Athènes firent profession d'enseigner la parole sont les sophistes. Non pas que leur art soit l'aîné de la rhétorique ; au contraire, celle-ci est un peu plus ancienne. Mais c'est la sophistique qui a été la première importée à Athènes par Protagoras [1]. Tout ce qu'il y avait vers 450 d'Athéniens éclairés et intelligents : politiques, poètes, historiens, penseurs, des hommes déjà arrivés à l'âge mûr, comme Périclès, aussi bien que les adolescents, comme Euripide, Thucydide, Socrate, tous ont subi profondément l'influence de cet art nouveau. Entre la génération des *Marathonomaques*, formée uniquement par la pratique, et celle qu'Antiphon, vers le début de la guerre du Péloponèse, initia à la rhétorique judiciaire de Corax et de Tisias, il y a eu une génération tout entière qui, dans sa façon de raisonner, comme aussi dans les procédés de son langage, a été marquée par les sophistes d'une empreinte

1. Blass, *Attisch. Beredsamkeit*, I (2e édit.), p. 23 sq.

ineffaçable. Cette action des Protagoras, des Prodicos, des Hippias, elle éclate dans l'histoire d'un Thucydide comme dans la poésie d'un Euripide; si nous avions conservé quelques unes des œuvres oratoires de ce temps-là, par exemple celles de Périclès, nul doute qu'elle ne s'y montrât au même degré. L'art des sophistes doit donc être regardé comme le précurseur de celui des rhéteurs. Et à ce titre, l'essai que nous entreprenons sur la rhétorique grecque nous paraît comprendre dans son cadre une étude de la sophistique, de son objet et de ses procédés d'enseignement.

II.

OBJET GÉNÉRAL DE LA SOPHISTIQUE : COMMENT ELLE ABOUTIT A L'ÉTUDE DE LA PAROLE.

Les sophistes se proposaient un objet beaucoup plus général et plus haut que les rhéteurs. Ils l'appelaient ἀρετή ou σοφία[1] : deux termes que nos expressions « vertu » et « sagesse » rendent bien imparfaitement. Ce que les termes grecs désignent en effet, c'est la capacité pratique ou, selon une formule chère aux sophistes, « la faculté de juger, de parler et d'agir » comme membre, soit de la famille, soit de la cité[2]. Dans cette idée d'une préparation théorique aux fonctions et aux devoirs de la vie active il y avait certes une importante innovation. Faut-il rappeler à quoi s'était réduite jusque-là l'éduca-

1. Voy. par ex. Platon, *Ménon*, 91 A.
2. Plutarque, *Vie de Thémistocle*, 2, définit très heureusement la σοφία : τὴν καλουμένην σοφίαν, οὖσαν δὲ δεινότητα πολιτικὴν καὶ δραστήριον σύνεσιν.

tion intellectuelle des jeunes Athéniens, riches et de naissance noble? L'éducation de ces privilégiés répondait à peine aux matières de notre enseignement primaire actuel : la lecture, l'écriture, quelques éléments de calcul et la récitation des anciens poètes en faisaient tous les frais. Encore la lecture des poètes visait-elle bien moins à former le goût de l'écolier qu'à lui suggérer par de beaux exemples et de nobles conseils l'amour de la patrie et de la vertu. Voilà tout l'enseignement littéraire, auquel il faut joindre, pour être complet, quelques notions musicales, savoir : le chant et le jeu de la lyre. Vers quatorze ans au plus tard, ce cours d'études étant terminé, l'enfant passait des mains du grammatiste et du cithariste en celles du pédotribe. Et, en somme, c'est cette éducation gymnastique qui, dans les idées du temps, tenait le premier rang, car d'ordinaire l'Athénien la prolongeait volontairement bien au delà de l'éphébie, jusque dans l'âge mûr, par la fréquentation du gymnase et de la palestre [1]. Un homme d'État comme Thémistocle n'avait pas reçu d'autre instruction théorique que celle-là. Quant à la *vertu* domestique et civile, on n'imaginait pas qu'elle pût être un objet d'enseignement. Chacun l'acquérait empiriquement, par l'exemple, par la fréquentation des hommes, par la pratique quotidienne des affaires.

C'est à Protagoras que revient l'honneur d'avoir, le premier en Grèce, professé ouvertement cette science de la vie pratique. « Ce que j'enseigne, disait-il, c'est le bon conseil (εὐβουλία), dans les choses domestiques, afin qu'on gouverne le mieux possible sa maison, et dans les choses publiques, afin qu'on soit capable de traiter par la

1. Paul Girard, *L'éducation athénienne au Ve et au IVe siècles av. J.-C.*, p. 100.

parole et l'action les affaires de l'État[1]. » Les autres sophistes usaient de formules toutes semblables. « Protagoras d'Abdère, Prodicos de Céos et tant d'autres savent, dit Socrate, dans les entretiens particuliers, persuader aux hommes de leur temps que jamais ils ne seront capables de gouverner ni leur famille ni leur patrie, s'ils ne se mettent à leur école[2] ». De même encore, dans le *Ménon*, ce que le jeune Thessalien de ce nom vient chercher à l'école des sophistes, c'est « la sagesse et la vertu (ἡ σοφία καὶ ἀρετή), grâce auxquelles les hommes apprennent à bien gouverner leur maison et leur patrie[3]. » C'était là, comme on voit, un programme d'éducation très vaste. La politique et la morale y sont comprises, aussi bien que la rhétorique. Mais cette dernière nous intéresse seule ici.

Au reste, c'est aussi la rhétorique qui, par la force même des choses, prit dans l'enseignement des sophistes la première place. Chose curieuse : à côté des formules si larges qu'on vient de lire, nous n'aurions aucune peine en effet à en citer d'autres, où ces mêmes maîtres semblent réduire leur enseignement à un objet unique, l'étude de la parole. Qu'on ne se hâte pas de voir là comme une faillite des sophistes à leur ambitieux programme. C'est qu'à leurs yeux il y avait une relation intime, une pénétration réciproque de ces trois termes : « pensée, parole, action. » Isocrate peut passer pour leur interprète fidèle, lorsque, parlant de son art, il l'appelle tour à tour « une étude du discours, un exercice de la réflexion, un apprentissage du bien vivre. » Dans une

1. Platon, *Protagoras*, 318 E. Cf. Aristophane, *Nuées*, 418 : νικᾶν πράττων καὶ βουλεύων καὶ τῇ γλώττῃ πολεμίζων.

2. Platon, *République*, X, 600 C. Cf. Idem, *Ménon*, 91 B-E. Isocrate, *Antidosis*, 304, 289.

3. Platon, *Ménon*, 91 A.

page fine de l'*Antidose*, il montre d'abord que pensée et parole ne sont que les deux faces du même acte intellectuel : « Parler comme il convient est la marque la plus sûre d'un sens droit (τοῦ εὖ φρονεῖν)... C'est à l'aide de la parole que l'on discute avec autrui les choses controversées, et que l'on découvre pour soi-même celles que l'on ignorait ; car les mêmes raisons qui nous servent dans le discours à persuader les autres, nous en usons aussi pour délibérer avec nous-mêmes. Et nous appelons orateurs ceux qui ont le talent de parler devant la foule, et hommes de bon conseil ceux qui savent le mieux discourir en eux-mêmes sur les affaires[1]. » Ailleurs, avec la complaisance et la part d'illusion naturelles à un rhéteur enthousiaste de son art, Isocrate met en lumière les rapports de l'art oratoire et de la vie morale. Des sujets grands, beaux, d'intérêt général, des exemples tirés des actions les plus nobles et les plus utiles, voilà le genre d'éloquence qu'il recommande. A son avis, de tels modèles exercent la plus salutaire influence sur l'orateur, influence qui s'étend à toute sa conduite et à toutes ses actions. De sorte que, pour qui conçoit ainsi l'éloquence, apprendre à bien parler, c'est apprendre à bien vivre[2]. Tels sont, selon Isocrate, les rapports internes de la parole avec la pensée qu'elle traduit et avec l'action qu'elle suggère. Ces idées, il n'y a nulle témérité à les attribuer déjà aux sophistes.

Mais à défaut de motifs plus nobles, il en est un, d'ordre tout pratique, qui devait fatalement amener les sophistes à se restreindre à l'enseignement de l'éloquence ; ce sont les exigences de leur clientèle, composée surtout de jeunes hommes riches, nobles, dont l'ambition

1. Isocrate, *Antidosis*, 256.
2. *Ibid.*

avouée était de jouer quelque jour un rôle dans l'Etat. Ce que ceux-ci venaient chercher à l'école des sophistes, c'était l'instrument nécessaire de l'influence politique, l'éloquence ; car à Athènes, selon le mot de Fénelon, « tout dépendait du peuple, et le peuple dépendait de la parole. » La *Boulè*, l'*Ecclésia*, l'*Héliée*, voilà les trois tribunes où s'acquéraient le renom et la popularité ; là, par la persuasion, souvent sans titre officiel, les Thémistocle, les Périclès, les Démosthène ont exercé un pouvoir qui peut se comparer à celui d'un ministre moderne, et, dans quelques cas, d'un dictateur : pouvoir bien précaire, du reste, car il fallait le reconquérir quotidiennement par de nouvelles luttes oratoires.

Au-dessous des hommes d'Etat il y avait aussi la foule des magistrats que leurs fonctions obligeaient à prendre souvent la parole en public. A l'abord de toutes les charges la loi athénienne, en effet, plaçait un examen préalable, la *dokimasie*, lequel pouvait, dès que se présentait un accusateur, prendre la forme d'un procès régulier. A chaque prytanie, tous les fonctionnaires devaient en outre faire approuver leur gestion par l'*ecclésia* qui, faute d'explications satisfaisantes, les renvoyait devant un jury. Enfin ils étaient tenus encore, à l'expiration de leurs pouvoirs, de rendre publiquement leurs comptes. Ce sont là quelques-unes des mille circonstances où les élus de la fève ou du suffrage avaient besoin, sinon d'éloquence, du moins d'aisance et d'habileté dans le maniement de la parole.

Ce talent n'était pas non plus sans emploi dans la vie privée. Si nul n'est tenu d'accuser, il faut bien se défendre. Or à Athènes le goût de la chicane était si répandu qu'une humeur pacifique, une constante application à ne froisser aucun intérêt ne garantissaient pas contre les procès. En outre pullulaient les *sycophantes*,

qui faisaient métier de traquer en justice les gens inoffensifs et riches[1]. « Tandis que les cigales, dit plaisamment Aristophane, ne chantent qu'un mois ou deux dans les figuiers, les Athéniens bruissent toute leur vie dans les tribunaux[2]. »

Voilà ce qu'il faut se rappeler pour concevoir l'admiration hyperbolique des Grecs pour l'éloquence. « Il n'est personne, dit Isocrate, qui ne demandât aux dieux le don de l'éloquence pour lui d'abord, et, sinon pour lui, au moins pour ses enfants et pour ses proches[3]. » Et Polos, dans le *Gorgias*, va jusqu'à égaler le pouvoir de l'orateur à une tyrannie : « Car, semblable à un tyran, l'homme éloquent ne fait-il pas périr ceux qu'il veut, ne peut-il pas les dépouiller de leurs biens et les bannir de leur patrie[4] ? » Quel mépris par contre et quelle pitié pour l'homme dépourvu de ce talent ! « Semblable à ces citoyens frappés de mort civile (ἄτιμοι), il est à la merci du premier venu : on peut le battre au visage, ou lui ravir ses biens, ou le proscrire de sa ville, ou enfin le faire mourir. Et être dans une pareille situation, il n'y a pas de chose plus laide au monde[5]. »

1. Voir en particulier Xénophon, *Mémorables*, II, 9.
2. Aristophane, *Oiseaux*, 40.
3. Isocrate, *Antidosis*, 246.
4. Platon, *Gorgias*, 466 B.
5. *Ibid.*, 508 C. Cf. 486 A et 521 B-C.

III.

PRINCIPAUX MODES D'ENSEIGNEMENT DE LA SOPHISTIQUE.

§ 1. — *Les lectures d'apparat* (ἐπιδείξεις).

Rien de plus varié naturellement que les procédés d'enseignement des sophistes. Autant que nous en pouvons juger, ils se laissent ramener cependant à quatre principaux :



1° Les ἐπιδείξεις, c'est-à-dire les lectures publiques;
2° Les séances d'improvisation ;
3° La critique des poètes;
4° Les disputes éristiques.

Peut-être aucun sophiste n'a-t-il pratiqué ces quatre genres à la fois; mais il importe peu, notre but n'étant pas de décrire la manière propre de tel ou tel sophiste, mais les formes diverses d'enseignement par où la sophistique a contribué au progrès de l'éloquence.

Les leçons ou, comme on dirait aujourd'hui, les *conférences* des sophistes portaient sur les sujets les plus divers. Entre celles que nous connaissons il n'y a guère qu'un trait commun : ce sont des morceaux d'apparat, rédigés en beau style. Ajoutons que la plupart développent un thème moral. Grâce aux résumés et aux paraphrases que nous lisons chez Platon, Xénophon et Aristote, on peut encore se faire quelque idée du genre. Citons comme exemple, d'abord, le mythe de *Prométhée et Epiméthée*, dans le *Protagoras*. Il s'agit pour Protagoras de prouver que la vertu est chose qui s'enseigne — une thèse souvent reprise depuis par les sophistes : à ce propos, Platon lui a prêté une ample et ingénieuse

fable, où est narrée la façon dont les dieux, à l'origine du monde, procédèrent à la distribution des biens et des maux entre les bêtes et l'homme[1]. Il y a là très certainement un pastiche de la manière de Protagoras, probablement même une reproduction plus ou moins littérale de quelque morceau célèbre de ce maître.

De Prodicos, son rival, nous connaissons jusqu'à trois de ces leçons d'apparat. La plus célèbre, c'est le beau mythe, resté populaire, d'*Héraclès au carrefour*, dont le sophiste avait fait à Athènes, nous dit Xénophon, plusieurs lectures très goûtées. Prodicos n'était pas l'inventeur de ce sujet, car on en trouve déjà les éléments essentiels dans les *Travaux et les Jours* d'Hésiode (v. 285); mais ce qui lui appartenait et ce qui en avait fait le succès, c'étaient les amples développements, la forme à la fois dramatique et oratoire dont il l'avait revêtu. Xénophon, dans les *Mémorables*, nous en a conservé une paraphrase assez exacte, semble-t-il, pour le fond, sinon pour l'expression, qui donne une idée très favorable de l'original[2]. — Il est question encore dans un dialogue pseudo-platonicien, l'*Axiochos*, d'une conférence sur les *Misères de la vie humaine*, que Prodicos avait faite chez Callias, fils d'Hipponicos. Il y montrait le nouveau-né faisant son entrée dans le monde par des larmes et des cris. A partir de la septième année commence la vie d'écolier, qui se prolonge jusqu'au delà de l'éphébie sous le dur joug des maîtres. Et pourtant que sont ces ennuis de la jeunesse auprès des épreuves qui attendent l'homme fait? Il faut d'abord choisir une carrière; puis vient le service militaire avec les campagnes, les blessures. Enfin arrive insensiblement la vieil-

1. Platon, *Protagoras*, 320 D-322 E.
2. Xénophon, *Mémorables*, II, 1.

lesse, qui concentre toutes les misères de l'humanité. « Aussi les dieux, qui connaissent nos misères, ne prolongent-ils pas la vie de ceux qu'ils protègent. » A l'appui de cette pensée Prodicos citait le cas d'Agamédès et de Trophonios qui, ayant demandé à Apollon Pythien une faveur après lui avoir élevé un temple, ne se réveillèrent plus; puis, l'histoire de la prêtresse d'Argos, qui pria Héra de récompenser la piété de ses deux fils, et la nuit suivante les trouva morts; et, enfin, des passages pessimistes d'Homère et d'Euripide sur les maux de la vie. La conclusion de Prodicos, c'était que la mort est une délivrance; car ce qui périt en nous, c'est le corps seul. Et le corps, ce n'est pas l'homme; l'homme, c'est l'âme, qui est immortelle. Il combattait les vaines craintes que la mort inspire, en disant qu'elle n'est quelque chose de réel ni pour les vivants, puisqu'ils vivent encore, ni pour les morts, puisqu'ils ne sont plus[1]. — Dans un autre dialogue apocryphe, l'*Eryxias*, Socrate résume une conférence sur l'*Usage des richesses*, qu'il a, dit-il, recueillie de la bouche de Prodicos dans le Lycée. Le sophiste y établissait que la richesse n'est pas un bien

1. [Platon], *Axiochos*, 366 B sq. Il est bien difficile de déterminer exactement dans ce morceau ce qui appartient à Prodicos et ce qu'ajoute Socrate. La description des misères des différents âges (366 D, sq.) est rapportée expressément au sophiste. Quant aux légendes d'Agamédès et Trophonios et de la prêtresse d'Argos, et aux citations d'Homère et d'Euripide, on doit aussi, croyons-nous, les attribuer à Prodicos. Le doute est plus justifié en ce qui concerne le tableau des inconvénients attachés aux différentes professions : à la fin de ce tableau, on peut même affirmer que Socrate ne parle plus que pour son compte. La conclusion (§ 365 D sq. et 369 B) est formellement attribuée à Prodicos. — Il semble certain, d'ailleurs, que Prodicos avait fait plusieurs conférences sur ce même sujet. Socrate, en effet, déclare d'abord qu'il a recueilli ces idées aux cours payés du sophiste; puis il parle d'une séance qui avait eu lieu chez Callias; enfin, il fait allusion à une autre conférence encore (ἤκουσα δέ ποτε καί...).

par elle-même, mais seulement pour les hommes vertueux et qui savent en bien user, tandis que pour les méchants c'est un mal ; qu'elle est un mal, par exemple, pour le débauché et l'intempérant, puisqu'elle leur fournit les moyens de satisfaire leurs passions mauvaises[1].

Nous connaissons aussi d'Hippias le sommaire d'un *Dialogue entre Nestor et Néoptolème*, qu'il avait fait applaudir à Lacédémone aussi bien qu'à Athènes. « Je t'assure, Socrate, que je me suis fait dernièrement à Lacédémone beaucoup d'honneur en exposant quelles sont les belles occupations auxquelles un jeune homme doit s'appliquer ; car j'ai composé là-dessus un fort beau discours, écrit avec le plus grand soin. Je suppose qu'après la prise de Troie, Néoptolème, s'adressant à Nestor, lui demande quels sont les beaux discours qu'un jeune homme doit cultiver pour rendre son nom célèbre. Nestor, après cela, prend la parole et lui propose je ne sais combien de pratiques tout à fait belles. J'ai lu ce discours en public à Lacédémone, et je dois le lire ici dans trois jours, à l'école de Pheidostratos, avec beaucoup d'autres morceaux qui méritent d'être entendus : je m'y suis engagé à la prière d'Eudicos, fils d'Apémante. Tu me feras plaisir d'y venir et d'amener avec toi d'autres personnes en état de juger[2]. »

Enfin, c'est probablement dans quelqu'une de ces lectures publiques que Gorgias avait développé ses idées sur la vertu, telles que nous les trouvons résumées dans le *Ménon* : « Il n'y a pas, disait-il, un seul type de vertu pour tous ; mais à chaque âge, à chaque sexe, à chaque condition sociale correspond une vertu propre. » Et il décrivait, à ce qu'il semble, chacune de ces vertus. Celle

1. [Platon], *Eryxias*, 397 D-E. Cf. 395 E, 396 E sq.
2. Platon, *Hippias major*, 286 A.

de l'homme, par exemple, c'est d'être capable de gouverner l'Etat, et, ce faisant, d'obliger ses amis et de nuire à ses ennemis. Celle de la femme, c'est d'administrer la maison, de veiller au dedans et d'obéir à son mari. Autre est la vertu de l'enfant, autre celle de la femme, de l'homme, du vieillard, de la personne libre, de l'esclave[1].

Avec quelle ardeur la jeunesse athénienne écoutait ces lectures, quel trouble et quelle excitation féconde elles portaient dans ces intelligences si curieuses et encore neuves, c'est ce dont témoigne, par exemple, l'introduction du *Phèdre* de Platon. Socrate, rencontrant aux portes de la ville le jeune Phèdre tout plongé dans la méditation, l'interroge : D'où vient-il ? Où va-t-il ? Phèdre répond qu'il sort de chez Epicratès, où il a passé la matinée entière en compagnie de Lysias, qui leur a lu un discours sur l'Amour. Et voilà que sur-le-champ Socrate reconstitue d'imagination la scène dans tous ses détails. Ne connaît-on pas la passion de son jeune ami pour les beaux discours? Donc Phèdre ne s'est pas contenté d'une seule lecture; il a plus d'une fois prié Lysias de recommencer. Et cela même n'a pas dû lui suffire, il a fini sans doute par s'emparer du manuscrit, et, l'ayant lu et relu toute la matinée jusqu'à ce qu'il le sût par cœur, il ne sortait de la ville que pour y rêver encore. Le jeune homme est bien obligé d'avouer que tout s'est passé ainsi[2]. Dans cet enthousiasme de Phèdre il ne faut

1. Platon a mis ces idées dans la bouche du Thessalien Ménon (*Ménon*, 71 E). Mais il résulte des déclarations précédentes, tant de Ménon lui-même que de Socrate, que c'est un résumé de la doctrine de Gorgias. Et c'est, du reste, ce que confirme un passage de la *Politique* d'Aristote, I, 13, 1260 a, 27. Voir Zeller, *Philosophie des Grecs*, II, p. 518, n. 1, trad. Boutroux.

1. Platon, *Phèdre*, début.

pas voir un cas isolé; c'était l'état d'esprit de toute cette jeunesse qui se pressait aux leçons des sophistes, entre autres de ce Simmias, dont Socrate dans le même dialogue vante avec une affectueuse ironie l'ardeur à provoquer les discours[1], d'Hippocratès[2], de Théagès[3] et de leurs pareils.

Dans cette introduction du *Phèdre* il y a encore un autre trait instructif qui mérite d'être relevé. Socrate déclarant qu'il brûle d'entendre à son tour le beau discours de Lysias, l'adolescent répond qu'il n'en saurait reproduire le texte littéral, mais que du moins il s'efforcera d'en retracer la pensée générale et les points principaux. Malheureusement Socrate a aperçu le manuscrit que le jeune homme cachait sous son manteau : « Je t'aime beaucoup, n'en doute pas, mais je ne suis pas d'humeur à te servir de sujet à exercice. — Suffit, répondit Phèdre un peu confus; tu as déjoué le projet que j'avais de m'exercer sur toi[4]. » L'exercice dont il s'agit eût consisté, comme on voit, à refaire le discours de Lysias, en s'aidant de son plan et de ses idées, mais librement et de mémoire. N'y a-t-il pas lieu de croire que Platon fait allusion ici à un usage réel, à quelque pratique usitée dans les écoles des sophistes? Du moins on peut supposer que dans les réunions privées les jeunes gens s'essayaient entre eux spontanément à ce travail de reconstruction. C'est une méthode fort efficace, du reste, et qui n'a pas disparu de la pédagogie de nos jours.

1. 242 B.
2. Platon, *Protagoras*, 310 D sq.
3. Platon, *Théagès*, début.
4. Platon, *Phèdre*, 228 D.

§ 2. — *Les séances d'improvisation.*

Le premier sophiste qui mit à la mode les séances d'improvisation paraît avoir été Protagoras. « J'ai entendu, dit Socrate, dans le dialogue qui porte le nom de ce sophiste, que tu es en état, lorsque tu le veux, de parler si longtemps sur la même matière que le discours ne tarit pas, et d'enseigner à tout autre à parler de même[1]. » Gorgias, lui aussi, se targuait volontiers de cette virtuosité. Non seulement il se faisait fort de parler avec abondance ou brièveté sur tout sujet, mais il promettait encore de satisfaire au pied levé à toute question. « J'ajoute même, lui fait dire Platon, que depuis bien des années personne ne m'a proposé une question qui me fût nouvelle[2]. » Même outrecuidance chez ceux des disciples de Gorgias que Platon a mis en scène, Polos d'Agrigente et le Thessalien Ménon[3]. Mais l'improvisateur par excellence, c'est Hippias : « Moi, déclare-t-il avec emphase, qui me rends toujours d'Elis, ma patrie, à Olympie au milieu de l'assemblée générale des Grecs, lorsqu'on y célèbre les jeux, et qui m'offre devant le temple à porter la parole sur tout sujet qu'on voudra, entre ceux sur lesquels je me suis préparé à faire montre de mon savoir, ou bien à répondre à ce qu'il plaira à chacun de me proposer[4]. » Et comme Socrate complimente ironiquement Hippias de sa belle confiance en lui-même, le vaniteux personnage réplique : « Si j'ai bonne opinion de moi, ce n'est pas sans fondement, Socrate ; car depuis que j'ai commencé à concourir aux jeux olympi-

1. Platon, *Protagoras*, 334 E. Cf. 329 B.
2. Platon, *Gorgias*, 447 C-D, 449 C. Cf. *Phèdre*, 267 B.
3. Platon, *Gorgias*, 461 D ; *Ménon*, 70 B.
4. Platon, *Hippias Minor*, 363 C.

ques, je n'ai point rencontré encore d'adversaire qui ait eu sur moi l'avantage[1]. » Aussi bien Platon a-t-il pris plusieurs fois un malicieux plaisir à nous montrer Hippias dans ce rôle d'improvisateur. Dans le *Protagoras* on le voit dominant du haut d'un trône ses élèves, assis sur de simples escabeaux : ceux-ci proposent des questions de physique et d'astronomie, et lui tranche à l'instant toutes leurs difficultés[2]. Dans l'*Hippias Major* il a un rôle moins brillant : acculé par la dialectique pressante de Socrate, il réclame piteusement un instant de répit pour *improviser* une réponse[3].

Chez certains des sophistes, cette « *copia rerum et verborum* » a pu être surtout un don naturel, fortifié par l'exercice. Mais ils se vantaient de la communiquer aux autres, prétention qui semble supposer un art, une méthode. En réalité, c'était pur charlatanisme : quelques recettes grossièrement empiriques, et une collection de lieux communs appris par cœur, voilà tout leur secret. A propos des premières, citons un curieux passage de la *Rhétorique à Alexandre*, où l'auteur traite de ce qu'il appelle la *macrologie* : « Quand on veut allonger son discours, il faut multiplier les divisions dans son sujet, et pour chaque division énoncer les parties dont elle se compose, détailler la nature de chaque partie, son utilité publique ou privée, ses causes. Si l'on veut donner au discours plus d'étendue encore, il faut se servir de plusieurs termes pour désigner chaque chose, faire suivre chaque partie d'un court résumé, et à la fin du discours donner une récapitulation générale de tous les points que l'on a traités[4]. » Comme on voit, le rhé-

1. Platon, *Hippias Minor*, 364 A.
2. Platon, *Protagoras*, 315 C,
3. Platon, *Hippias Major*, 295 A. 297 E.
4. *Rhétorique à Alexandre*, c. 22, p. 48, Spengel.

teur a rassemblé ici ingénument à peu près tous les secrets de « l'abondance stérile. » Que ces expédients, et d'autres de même sorte, aient pu rendre service à l'occasion, cela n'est pas douteux. Toutefois ils étaient insuffisants. Ce qu'il faut à l'improvisateur, ce sont des idées toutes faites, des lieux communs sur tout sujet. Or c'était là, en effet, nous le savons par Aristote, le procédé essentiel des sophistes ; ils faisaient apprendre à leurs élèves — et évidemment ils apprenaient aussi eux-mêmes — des développements généraux sur les sujets qui avaient le plus de chance de revenir dans la discussion [1]. Qu'on se rappelle à ce propos comment est amené dans le *Protagoras* le mythe de *Prométhée et Epiméthée*. Protagoras, qui s'est fait fort de démontrer que la vertu peut être enseignée, laisse à ses auditeurs le choix entre deux procédés d'exposition : la fable ou le raisonnement. On se décide pour la première, comme plus agréable. Ainsi donc, Protagoras lui-même ne présente pas ce mythe comme un impromptu, mais bien comme un morceau brillant, préparé d'avance [2]. Au siècle suivant, l'usage s'était conservé encore chez les sophistes d'apprendre par cœur certains développements, destinés à soutenir et à aider l'improvisation. Nous avons même un opuscule d'Alcidamas « *Sur ceux qui écrivent leurs discours* » (περὶ τῶν γραπτοὺς λόγους γραφόντων), où l'auteur s'attaque à cette pratique et en détaille les inconvénients.

1. Aristote, *Réfutations sophistiques*, XXXIV.
2. Platon, *Protagoras*, 320 C.

§ 3. — *La critique des poètes.*

Le commentaire des poètes était également un des exercices favoris des sophistes. « J'estime, dit chez Platon Protagoras, que la plus importante partie de l'éducation consiste à être savant en poésie, c'est-à-dire capable de comprendre ce qu'ont dit les poètes, de discerner ce qu'il y a de bon et de mauvais dans leurs écrits, et d'en rendre raison lorsqu'on le demande[1]. » Et Isocrate compte même cette étude au nombre des quatre genres de la prose reconnus de son temps[2]. Depuis bien des années, du reste, l'explication des poètes avait, comme on sait, sa place dans les petites écoles; nous avons vu que l'enfant athénien y apprenait par cœur force morceaux de poésie, surtout d'Homère et d'Hésiode. Mais comme Homère et Hésiode n'étaient pas d'une lecture beaucoup plus facile pour un écolier du cinquième siècle avant J.-C. que ne l'est la *Chanson de Roland* pour un petit Français de nos jours, force était au maître d'expliquer, chemin faisant, tous les termes étrangers à l'usage quotidien (γλῶτται), de signaler les différences dialectales de flexion et de syntaxe, enfin de donner quelques notions de versification[3]. Toutes ces matières, les sophistes du cinquième siècle les recueillirent pour en faire le sujet le plus ordinaire de leurs séances.

D'habitude le sophiste signalait dans quelque passage une difficulté : solécisme, impropriété, contradic-

1. Platon, *Protagoras*, 339 A.
2. Isocrate, *Antidosis*, 45.
3. Voir Graefenhan, *Geschichte der klassischen Philologie in Allerth.*, I, p. 149.

tion, etc. C'est ainsi que Protagoras blâmait l'auteur de l'*Iliade* de s'être servi dans l'invocation à la Muse (μῆνιν ἄειδε, θεά) de l'impératif, mode qui, disait-il, exprime l'ordre, non la prière[1]. Dans le dialogue de Platon qui porte son nom, c'est à une chanson de Simonide que s'en prend le même sophiste. Entre le premier vers : « Il est bien difficile de *devenir* véritablement homme de bien », et la suite où est contestée cette maxime de Pittacos, qu'« il est difficile d'*être* vertueux », il relève une contradiction[2]. On a l'idée par ces exemples de ce qu'était la critique des sophistes : c'est une chicane vétilleuse, parfois niaise, par où ils cherchent uniquement à briller et à faire étalage de leur savoir. Nul souci du vrai, nul effort sincère pour entrer dans l'intelligence des textes; bien loin d'avoir pour leur auteur cette sympathie qui aide à le comprendre, ils triomphent sottement de le prendre en faute.

Lorsque le sophiste avait ainsi proposé quelque difficulté, c'était l'affaire de l'un des auditeurs, ordinairement d'un confrère, de défendre le passage attaqué. C'est le rôle que joue Socrate dans le *Protagoras*. Il n'a nulle peine à montrer que la contradiction reprochée n'existe pas, puisque Simonide a dit : « Il est difficile de *devenir* », et Pittacos : « Il est difficile *d'être* vertueux. » Mais, lorsqu'ensuite Socrate se mêle d'exposer le but et le plan de la chanson de Simonide, sa critique, il faut bien l'avouer, montre aussi peu de sérieux que celle de Protagoras; pour plier le texte à sa théorie personnelle sur l'identité de la science et de la vertu, il entasse jusqu'à trois ou quatre faux sens, motivés, du reste, le plus ingénieusement du monde. Évidemment cette exégèse

1. Aristote, *Poétique*, 19.
2. Platon, *Protagoras*, 339 A sq.

n'est qu'un jeu, et plus d'un détail au besoin nous en avertirait. Si Socrate discute ici en sophiste, c'est qu'appelé par Protagoras sur un terrain où celui-ci se croit passé maître, il prend malignement plaisir à battre son adversaire avec ses propres armes.

Chez Aristophane aussi on rencontre une dispute philologique ; c'est la scène connue des *Grenouilles*, où Eschyle et Euripide se jettent à la face les défauts de leurs drames. Remarquons que par bien des détails cette querelle est un pastiche, autant qu'une caricature, des disputes sophistiques. Par exemple, les reproches qu'Euripide adresse au prologue des *Choèphores :* ambiguité du premier vers, cheville dans le troisième, autre cheville dans le quatrième, ne sont pas dénués de tout fondement ; mais c'est là de la critique pédante, pointilleuse, comme celle de Protagoras sur le début de l'*Iliade*[1].

A côté de ce genre terre à terre, occupé surtout de vétilles grammaticales, nous trouvons déjà quelques ébauches d'une critique plus haute, qui s'essaye notamment à juger et à comparer les caractères des personnages. A cet égard l'*Hippias Minor* est fort instructif. Au moment où s'ouvre le dialogue, Hippias vient d'achever au milieu des applaudissements une conférence sur Homère et divers autres poètes. Le public s'est déjà retiré, à l'exception de quelques familiers d'Hippias, restés dans la salle pour le complimenter. L'un d'eux, Socrate, sollicite alors quelques éclaircissements complémentaires sur les belles choses qu'il vient d'entendre : que pense Hippias des caractères d'Achille et d'Ulysse, lequel des deux est supérieur à l'autre, et en quoi ? Le conférencier se prête de bonne grâce à ces interroga-

1. Aristophane, *Grenouilles*, v. 1124 sq.

tions : il répond qu'Homère a fait Achille le plus vaillant des Grecs et Ulysse le plus rusé. Rien de plus sensé que ce parallèle, et la banalité en serait le seul défaut. Mais Socrate est ce jour-là en veine de paradoxes ; il feint l'étonnement et soutient qu'Achille n'est pas moins menteur qu'Ulysse, alléguant entre autres deux passages (*Iliade*, ch. I, vers 169-171, et ch. IX, vers 360), où le héros, outré de l'offense qu'il a essuyée d'Agamemnon, déclare à la face de l'armée d'abord, puis en présence de quelques amis, qu'il va quitter Ilion et faire voile pour sa patrie : menace qu'on ne le voit nulle part accomplir. Avec beaucoup de sens Hippias réplique que, si en cette circonstance Achille a menti, c'est contre son gré, la déroute de l'armée achéenne l'ayant forcé de rester, tandis que, quand Ulysse ment, c'est toujours volontairement et par ruse. Mais Socrate ne se rend pas encore ; comme preuve qu'Achille ment, lui aussi, de parti pris, il apporte les vers 646 et suivants du chant IX, où le héros, qui un peu plus haut avait annoncé à Ulysse son départ immédiat, déclare à Ajax que désormais il restera obstinément sous sa tente. Cette apparente contradiction, Hippias la résout encore très judicieusement. « C'est, dit-il, que dans l'intervalle la résolution d'Achille a changé par l'effet de la bonté naturelle de son cœur. » Nous n'avons pas à suivre Socrate dans le reste de la discussion. En somme, le vrai sophiste ici, c'est Socrate. Disons à son excuse que le but de ce dialogue est uniquement provisoire et *propédeutique :* il s'agit d'inquiéter le sens commun et la morale vulgaire sur ces questions si relatives du mensonge et du vrai. Quoi qu'il en soit, cette discussion nous montre bien la critique littéraire des sophistes sous ses deux aspects, ou très élémentaire et bornée à quelques observations de sens commun, ou livrée, faute de méthode et de princi-

pes, à tous les caprices de la fantaisie individuelle.

Si la critique des poètes était un des genres les plus cultivés des sophistes, c'est que, n'exigeant ni fécondité ni invention personnelle, il était à la portée de tous. Aussi était-ce en même temps le moins estimé. Platon en parle très dédaigneusement. De telles disputes, fait-il dire à Socrate, ressemblent aux banquets des ignorants et des gens du commun. « Incapables de faire eux-mêmes les frais de la conversation, ils louent à tout prix la voix étrangère des flûtes. Mais dans les banquets d'hommes bien élevés on ne voit ni joueuses de flûtes, ni chanteuses, ni danseuses, car ils sont en état de s'entretenir ensemble par eux-mêmes[1]. » Et de même, rien qu'au ton dont Isocrate parle de « trois ou quatre sophistes vulgaires qui, assis ensemble dans le Lycée, dissertaient sur Hésiode, Homère et les autres poètes, sans rien tirer de leur propre fonds, récitant des vers de ces deux poètes à la façon des rhapsodes[2] », on sent tout de suite en quelle piètre estime il tenait cet art et ceux qui s'y livraient. Toutefois n'oublions pas que de là sont nées les premières notions de grammaire et de style. C'est en commentant les poètes que Protagoras a été amené à distinguer pour la première fois les genres des noms, les temps et les modes des verbes, et à se préoccuper de la correction du langage (ὀρθοέπεια). C'est cette même étude qui a suggéré à Prodicos ses fines remarques sur l'étymologie et la propriété des termes (ἀκρίβεια), comme aussi à Hippias ses observations sur les syllabes, les mètres, les rythmes.

1. Platon, *Protagoras*. 347 C.
2. Isocrate, *Panathénaïque*, 17.

§ 4. — *Les disputes éristiques. — Origine de l'éristique : Zénon. Protagoras. — Ce qu'était une dispute éristique : méthode, règles, ruses. — Cinq disputes anonymes du cinquième ou du quatrième siècle avant J.-C.*

Il nous reste à parler enfin de l'éristique. C'est encore Protagoras qui, vers 450, mit à la mode ces combats de parole (λόγων ἀγῶνας). Et ce fut dès lors un engouement universel. Nulle part, je crois, on n'a autant discuté et disputé, raisonné et déraisonné qu'à Athènes depuis la seconde moitié du cinquième siècle. C'est que dans cet exercice l'esprit athénien trouvait l'emploi, non seulement de ses meilleures qualités, mais aussi de quelques-uns de ses vices innés : le goût du bavardage, la subtilité, l'esprit de chicane et de sophisme. La jeunesse surtout, comme il est naturel, s'enflamma d'une belle ardeur pour la dispute. Platon, dans *la République*, nous représente les adolescents tournant la dialectique en jeu, contredisant sans trêve, et, à l'exemple de ceux qui les avaient confondus, s'essayant à confondre autrui à leur tour; et il les compare joliment à de jeunes chiens, toujours prêts à harceler et à mordre quiconque les approche[1]. Cette fureur de raisonner fait d'abord songer à la scolastique du Moyen-âge. Mais que de différences! Même dans l'enseignement les Grecs n'ont jamais pris le ton doctoral. Chez eux nulle pédanterie, point de dogmatisme, point d'or-

1. Platon, *République*, VII, 539 B. — Isocrate, *Panathénaïque*, 26, se plaint également que la jeunesse prend trop de plaisir à l'éristique.

thodoxie surtout. Toute question était ouverte au libre examen, aucune solution n'était interdite

Infinie est la diversité des sujets qu'on abordait dans ces discussions. Tous les problèmes, les plus futiles comme les plus hauts, sollicitent à la fois, et presque également, la curiosité des Grecs de ce temps. Aristote divise les questions dialectiques en deux grandes classes, celles de morale pratique, comme : le plaisir est-il ou n'est-il pas un bien ? et celles de spéculation pure : le monde est-il éternel ou ne l'est-il pas[1] ? Platon, dans le *Sophiste*, donne un sommaire plus détaillé des matières sur lesquelles les maîtres d'éristique exerçaient leurs élèves. Au premier rang figurent « les choses divines », secondement « ce qu'il y a de visible sur la terre et dans le ciel », ensuite « la génération et l'essence des choses », puis « la législation et la politique », et enfin — matière bien frivole, semble-t-il, à côté des problèmes essentiels de métaphysique, de morale et de politique énumérés précédemment — « les objections qu'on peut faire sur tous les métiers et tous les arts, sans les avoir appris, à ceux-là même qui les exercent[2]. »

Quelques-uns dans l'antiquité faisaient remonter l'éristique à Zénon lui-même, l'inventeur de la dialectique[3]. On sait le rôle si original et si brillant que joua ce philosophe dans l'École Éléate. Xénophane et Parménide avaient été les théoriciens de l'école : unité, indivisibilité, immutabilité de l'être, telle était la trinité de dogmes qu'ils avaient proclamée. Et jamais encore doctrine philosophique n'avait aussi audacieusement heurté de front le sens commun. Zénon n'ajouta rien à ces

1. Aristote, *Topiques*, I, 9 (11), 1-2. Il est vrai qu'Aristote s'occupe ici de la dialectique, non de l'éristique.
2. Platon, *Sophiste*, 232 B.
3. Plutarque, *Vie de Périclès*, 4. Diogène Laerce, IX, 72.

propositions, mais il s'en fit le champion infatigable et le subtil polémiste. Il n'entreprit point toutefois de les défendre directement : l'offensive allait mieux à ce souple et vigoureux esprit. Il partit en guerre contre le sens commun. Avec une incroyable fertilité d'invention, et par des formes de raisonnement sans cesse renouvelées, il mit à nu les absurdités et les antinomies latentes de l'opinion vulgaire. Ces réfutations, Zénon les avait réunies dans un ouvrage (σύγγραμμα), divisé en plusieurs livres (λόγοι), et dont chaque chapitre était consacré, semble-t-il, à la critique d'une des propositions communément admises (ὑποθέσεις)[1]. Sans doute aussi, selon la mode de ce temps, il se plaisait à les développer familièrement en de libres entretiens, semblables à celui qui, dans le *Parménide*, a lieu chez l'Athénien Pythodoros. Zénon laissa dans toute l'antiquité le renom d'un dialecticien retors et invincible. De là à faire de lui le créateur de l'éristique il n'y avait qu'un pas; mais cette identification n'est qu'en partie juste. Chez Zénon le raisonnement est l'arme d'une foi et d'une doctrine; et cela seul suffit à distinguer son art de l'escrime aussi brillante que vaine des sophistes. Pourtant il faut bien reconnaître que c'est là une différence purement morale. Otez à la dialectique de Zénon son but sérieux, ne la considérez que dans sa méthode et dans ses procédés : vous trouverez que les sophistes ont peu inventé. L'arme favorite du logicien Éléate, c'était l'antinomie. Posant comme prémisse quelqu'une des données du sens commun, il excellait à en déduire parallèlement une couple de conséquences contradictoires et également nécessaires. Partant de l'idée de plu-

1. Platon, *Parménide*, 127 C, sq. — Cf. Zeller, *Philosophie des Grecs*, II, p. 68, n. 1 (trad. Boutroux).

ralité, par exemple, Zénon en déduisait d'abord que l'être est infiniment petit, et ensuite qu'il est infiniment grand; ou bien encore que l'être est à la fois limité et sans limites[1]. Or cette dialectique à deux tranchants, qu'est-ce autre chose, pour qui ne la considère que par le dehors, que l'art même de Protagoras, l'art de soutenir sur tout sujet le *pour* et le *contre*? Et ainsi l'on peut donc dire que l'éristique est fille légitime, bien que dégénérée, de la dialectique.

Chez Protagoras l'éristique est l'aboutissement et pour ainsi dire la traduction pratique du scepticisme. « L'homme, déclarait-il, est la mesure des choses »[2] : ce qui revenait à dire qu'il n'y a pas de vérité universelle, mais seulement des opinions individuelles et variables. De ce principe initial en découlait directement un autre, savoir que « sur tout sujet il est possible de soutenir deux propositions contradictoires[3]. » Mais si, considérées du point de vue scientifique, toutes les opinions sont équivalentes, il n'en va point de même dans la vie pratique. Là, souvent il importe de faire naître dans l'esprit d'autrui telle façon de penser plutôt que telle autre. Ainsi s'explique la promesse que Protagoras faisait à ses élèves de leur enseigner « à rendre plus forte la cause plus faible, et plus faible la cause plus forte[4]. » Et voilà du coup toute science réduite à l'art de la parole. Telle est en deux mots la genèse de l'éristique protagoricienne.

Dans plusieurs écrits Protagoras avait donné les rè-

1. Zeller, *ouvr. cité*, II, p. 71, sq.
2. Platon, *Théètète*, 152 A.
3. Diogène Laerce, IX, 51 : πρῶτος ἔφη δύο λόγους εἶναι περὶ παντὸς πράγματος ἀντικειμένους ἀλλήλοις, οἷς καὶ συνηρώτα, πρῶτος τοῦτο πράξας. Clément d'Alexandrie, *Stromata*, VI, 647 A. Sénèque, *Lettres*, 88, 43.
4. Aristote, *Rhétorique*, II, 24, 1402 A.

gles et des modèles de son art. Nous ne connaissons plus que de nom son *Traité d'éristique* (τέχνη ἐριστικῶν)[1], ses deux livres d'*Antilogies* (ἀντιλογιῶν δύο)[2], avec lesquels il faut peut-être identifier les *Discours destructifs* (καταβάλλοντες, *sc.* λόγοι)[3], et enfin un traité où il avait consigné les objections qu'on peut faire aux spécialistes sur tout art et tout métier sans l'avoir appris, par exemple sur la palestre ou la géométrie[4]. Tous ces écrits ont disparu. Aristote, cependant, nous renseigne indirectement sur leur nature. « Pour la présente étude, dit-il à la fin de ses *Topiques*, on ne peut pas prétendre qu'avant moi telle partie en avait été travaillée, et telle autre non; il n'existait absolument rien sur le sujet. Ceux, en effet, qui ont enseigné à prix d'argent l'éristique usaient d'une méthode toute semblable à la pratique de Gorgias. Ils donnaient à apprendre, les uns des morceaux oratoires, les autres des morceaux interrogatifs, sur les sujets qu'ils pensaient devoir revenir le plus fréquemment[5]. » Voilà qui est décisif. On doit donc admettre que dans la τέχνη de Protagoras les préceptes, encore rares et courts, se tournaient presque immédiatement en exemples proposés à l'imitation. Quant aux *Antilogies*, le titre même paraît indiquer que c'était un recueil de développements contradictoires; c'est là sans doute que se trouvaient ces lieux communs dont parle Cicéron : *ait Aristoteles scriptas fuisse et paratas a Protagora rerum illustrium disputationes quae nunc communes appellantur loci*[6].

1. Diogène Laerce, IX, 55.
2. *Ibid.*
3. Sextus Empiricus, *Advers. mathematicos*, VII, 60.
4. Platon, *Sophiste*, 232 D. Aristote, *Metaphysique*, B, 2, p. 998 A.
5. Aristote, *Réfutations sophistiques*, XXXIV.
6. Cicéron, *Brutus*, 46.

On ne sait rien de plus certain sur les écrits de Protagoras.

On imagine assez aisément, grâce aux dialogues de Platon, ce qu'était une dispute éristique. L'éristique était un art véritable, ayant sa nature propre et ses lois. Au début de la séance, on distribue les rôles. C'est d'ordinaire au sophiste que revient le rôle d'interrogateur ; c'est lui, par conséquent, qui gouverne la discussion. L'un des assistants a spécialement mission de répondre. Le plus souvent on choisit pour cette fonction un jeune homme, et cela pour deux raisons. L'une, c'est que les vieillards, comme dit Théodoros dans le *Théétète*, ont les membres trop raides pour descendre dans l'arène : il faut des adversaires jeunes et souples, tout fraîchement sortis de l'école et rompus à cette escrime[1]. Une autre raison qu'indique le même personnage, c'est qu'il y a moins de honte pour un jeune homme que pour un vieillard à être vaincu[2]. Mais les autres auditeurs ne sont pas simplement juges des coups. Si le premier répondant s'est avoué vaincu, un second entre en lice à sa place. Libre alors à celui-ci de révoquer toutes les concessions faites par son prédécesseur, et le combat recommence sur nouveaux frais. D'autres fois, mais plus rarement, le sophiste accepte le rôle plus difficile d'interrogé, ou même, pour faire briller davantage son talent, il se montre tour à tour dans les deux emplois. De toute façon la discussion est pour lui une série de duels, d'où il doit sortir toujours vainqueur[3].

Les sophistes, en effet, se vantaient de triompher à coup sûr dans toute dispute. Ce n'était pas de leur part

1. Platon, *Théétète*, 162 B.
2. *Ibid.*, 165 A.
3. Voir l'*Euthydème* de Platon, *passim*

pure jactance ; s'ils ne triomphaient pas réellement, du moins en donnaient-ils l'illusion aux ignorants, et cela leur suffisait : « Qu'est-ce donc, demande Socrate à Théétète, que cette merveilleuse puissance de la sophistique ? — Quelle puissance ? — Cet art de persuader à la jeunesse qu'ils ont la science universelle. Il est évident que *s'ils ne réussissaient pas dans les discussions ou n'avaient pas l'air d'y réussir*, fort peu de gens viendraient leur offrir de l'argent pour être leurs disciples. — Assurément [1]. » Cet art d'être invincible dans la dispute, qui dans le lointain apparaissait au vulgaire comme un secret prestigieux et redoutable, se laisse ramener, dès qu'on y regarde de près, à un petit nombre de procédés qu'on peut encore étudier chez Platon et Aristote. Le premier a peint au vif plusieurs des maîtres de l'éristique, en particulier Protagoras, Dionysodore, Euthydème ; grâce à lui, ils revivent devant nous, ils disputent, ils subtilisent, comme jadis sous le portique du riche Callias, ou dans l'*apodytérion* du Lycée. Plus directement utiles encore nous seront deux ouvrages techniques d'Aristote : les *Topiques*, qui contiennent la théorie du raisonnement dialectique, et les *Réfutations sophistiques*, où l'auteur nous donne une étude si détaillée et si curieuse des arguments captieux. D'après ces sources ont peut dire que toute la faconde des éristiques tenait dans les quatre procédés suivants : choix du sujet, manière d'interroger, sophismes de raisonnement, lieux communs. Étudions-les successivement.

1° Il est des questions telles que, de toute façon, l'adversaire n'y peut faire qu'une réponse improbable. Telles sont celles où les raisons *pour* et *contre*, étant tirées d'un ordre d'idées tout différent (par exemple, les

1. Platon, *Sophiste*, 233 B.

unes de la morale, les autres de l'intérêt), semblent d'égale force. Doit-on obéir aux sages ou à son père ? Faut-il agir selon l'intérêt personnel ou selon la justice ? Vaut-il mieux subir le mal que de le faire ? Quelle que soit la réponse à ces questions, on ne sera pas à court d'arguments pour la réfuter [1]. Tels sont encore les sujets où la foule est en désaccord avec l'élite. Par exemple, on convaincra malaisément le vulgaire que, juste ou injuste, un roi puisse n'être pas heureux ; mais les sages, au contraire, regardent la justice comme une condition essentielle du bonheur. Si donc l'adversaire se range au sentiment de la foule, on lui opposera celui des philosophes, et inversement [2]. Bien plus, il y a des sujets sur lesquels tout homme est en contradiction plus ou moins consciente avec soi-même. Chacun proclame que mieux vaut une mort glorieuse qu'une vie de plaisir, une pauvreté honorable que la richesse mal acquise ; mais au fond c'est le contraire qu'on pense : nous vantons la vertu, mais tous nos vœux vont à l'utile [3]. Du même genre, enfin, est l'opposition du droit *naturel* et du droit *légal*, si éloquemment formulée par Calliclès dans le *Gorgias :* si la justice, par exemple, est belle selon la loi, c'est la violence qui est belle selon la nature. Cette contradiction était devenue un des lieux communs préférés des sophistes [4]. Grâce aux distinctions que nous venons d'énumérer et à d'autres semblables, le sophiste était toujours pourvu d'arguments contre la thèse de l'adversaire.

2. L'interrogatoire éristique avait ses règles, qu'Aris-

1. Aristote, *Réfutations sophistiques*, XII, 9.
2. *Ibid.*, XII, 10.
3. *Ibid.*, XII, 7.
4. *Ibid.*, XII, 8. Cf. Platon, *Gorgias*, 482 C sq.

tote a exposées tout au long. Elles sont de deux sortes, défensives et offensives : précautions contre la déloyauté possible de l'adversaire, ou pièges tendus à son inexpérience et à sa bonne foi. Ne nous exagérons pas du reste, au point de vue moral, l'importance de cette distinction; même dans les premières il y a déjà une part de dissimulation et de tromperie, si bien qu'entre les deux catégories la frontière est parfois malaisée à établir.

Parlons d'abord des précautions légitimes. La perfection de l'art éristique serait que, toutes les questions faites et la conclusion même donnée, l'adversaire en fût encore à se demander le pourquoi de cet interrogatoire [1]. — Si donc il s'agit d'une proposition nécessaire, ne la demandez jamais tout net, car il y a gros à parier qu'on vous la refuserait. — Recourez plutôt aux propositions supérieures, en lesquelles est enveloppée celle dont vous avez besoin; de la sorte, l'adversaire se trouvera avoir concédé la chose à son insu [2]. — Ou bien prenez les propositions inférieures, c'est-à-dire des cas particuliers de la proposition générale que vous voulez établir; rien de plus facile ensuite que de remonter jusqu'à celle-ci par induction [3]. — Ou bien encore, au lieu d'avancer directement une proposition, demandez telle autre dont elle est la conséquence; car qui accorde l'effet accorde la cause [4]. — S'il s'agit d'une proposition accessoire, avancez-la comme si vous aviez en vue non l'objet en discussion, mais quelqu'autre [5]. — Gardez-vous de montrer trop d'ardeur pour une proposition, si utile qu'elle soit, car l'adver-

1. Aristote, *Topiques*, VIII, I, 9. Cf. *Réfut. sophistiq.*, XV, 6.
2. *Ibid.*, VIII, I, 4.
3. *Ibid.*, VIII, 1, 6.
4, *Ibid.*, VIII, I, 19.
5. *Ibid.*, VIII, I, 12. Cf. VIII, I, 18.

saire serait d'autant plus enclin à résister[1]. — Il est habile, par contre, de se faire parfois des objections à soi-même : contre un argumentateur qui semble si loyal l'adversaire est sans défiance[2]. — Enfin un bon moyen de faire passer des propositions qui, avancées isolément, n'eussent peut-être pas été concédées, c'est d'allonger la discussion (μηκύνειν), en y faisant entrer des détails étrangers au sujet, à la façon d'un géomètre qui tracerait de fausses lignes; car plus il y a de propositions, moins il est aisé de voir l'erreur[3]. — Cette dernière règle appellerait, comme on voit, des réserves; aussi la retrouverons-nous tout à l'heure, et plus à sa place, dans la catégorie des artifices déloyaux[4].

Les sophistes usaient, comme de juste, de tous ces moyens pour n'être pas dupés; mais ils visaient en plus à duper leurs adversaires. Se plaçant à leur point de vue, Aristote donne les règles suivantes. Ne laisser jamais deviner la réponse qu'on désire : pour cela, interroger soit sous forme négative, comme si c'était le contraire qu'on désirât, soit sous forme à la fois négative et affirmative, comme si l'on était indifférent. (Exemple : le plaisir est-il ou n'est-il pas selon la nature[5]?) — Un moyen pour réfuter, c'est encore la prolixité (μῆκος), car, en noyant son adversaire dans un flux de paroles, on

1. Aristote, *Topiques*, VIII, I, 17.
2. *Ibid.*, VIII, I, 15.
3. *Ibid.*, VIII, I, 22.
4. Aristote, *Réfutat. sophistiq.*, XV, 2. — Du reste, Aristote n'a-t-il pas dit lui-même : « Si l'on a affaire à un interlocuteur qui use de tous les moyens pour n'avoir pas l'air d'être pris, *il est juste* aussi de recourir à tous les moyens pour établir le syllogisme. » (*Topiq.*, VIII, 12 (14), 16.) Réflexion bien curieuse et bien *grecque*.
5. Aristote, *Réfutat. sophistiq.* XV, 7, et la scolie. Cf. *Topiques*, VIII, I, 12 et 18.

l'empêche de discerner le point faible d'un raisonnement[1]. — Une ruse toute contraire, c'est la volubilité de l'argumentation (τάχος) : étant toujours en retard, l'auditeur voit moins où on le mène[2]. — Bien souvent aussi ce qui fait croire à la réfutation, c'est l'impudence du sophiste qui, sans avoir fait de syllogisme régulier, conclut : donc telle chose est ou n'est pas[3]. — Quand l'adversaire a accordé un à un tous les cas particuliers, le mieux est, au lieu d'induire expressément l'universel, de s'en servir comme accordé : de la sorte, l'adversaire lui-même s'imagine souvent l'avoir concédé, et tel est aussi le sentiment de l'assistance[4]. — Du reste, c'est là une tactique générale des sophistes : chaque fois qu'on le peut, prendre les propositions comme accordées plutôt que de les demander[5]. — Quand on manque d'arguments sur la question même, il faut se jeter à côté et argumenter sur une autre : pour cela, on évitera au début de la discussion de préciser trop nettement le sujet[6]. — Enfin, un ton volontairement agressif et qui excite la colère de l'adversaire peut faciliter la réfutation, car un homme troublé par la passion est moins sur ses gardes[7]. — Etc.

Platon est trop fin et trop malicieux observateur pour n'avoir pas rendu au vif quelques-uns de ces traits dans les scènes où il fait parler les sophistes. Voyez, par exemple, de quelle impertinente façon le sophiste Dionysodore rabroue Socrate, qui l'a pris en flagrant délit

1. Aristote, *Réfutations sophistiques*, XV, 2.
2. *Ibid.*, XV, 2.
3. *Ibid.*, XV, 11.
4. *Ibid.*, XV, 8.
5. *Ibid.*, XV, 18.
6. *Ibid.*, XV, 16; XII, 1.
7. *Ibid.*, XV, 4,

de contradiction : « Tu es donc retombé en enfance, Socrate, pour répéter ici ce que nous avons dit au début? Si j'ai avancé une chose il y a un an, viendras-tu nous la rabâcher? Et ce que nous disons présentement, tu n'as donc rien à y répondre [1]? » Echappatoire commode, dont usent non seulement Dionysodore, mais aussi Hippias [2], Calliclès [3], Alcibiade [4]. Plus loin, Socrate lui ayant objecté que sa question est ambiguë, il s'entête à refuser tout éclaircissement, et veut quand même une réponse : « Tu entends bien quelque chose à ce que je te demande? — Oui, sans doute. — Eh bien donc réponds d'après ce que tu entends. — Mais si tu m'interroges dans un sens, et que moi je t'entende en un autre et réponde en conséquence, seras-tu satisfait? — Oui, pour ma part [5]. » Si, pour échapper à une équivoque, Socrate met dans sa réponse quelque restriction de lieu, de temps, de manière, Dionysodore se fâche tout rouge, et exige qu'on réponde uniquement par oui ou par non [6]. Ne reconnaît-on pas là plusieurs des ruses éristiques signalées par Aristote?

3. Mais le principal instrument de tromperie des éristiques, c'étaient les paralogismes. Aristote en distingue deux sortes, selon que la fraude porte sur la matière ou sur la forme [7]. Dans la première catégorie il cite d'abord le sophisme très usité, par lequel on reporte au sujet ce qui n'appartient qu'au prédicat; exemple : « Ce chien

1. Platon, *Euthydème*, 287 B.
2. Xénophon, *Mémorables*, IV, 4, 6.
3. Platon, *Gorgias*, 490 E.
4. Platon, *Premier Alcibiade*, 113 E.
5. Platon, *Euthydème*, 295 B.
6. *Ibid.*, 295 E. Cf. Aristote, *Réfutat. sophistiq.*, XVIII, 2. *Topiq.*, VIII, 6 (7).
7. Aristote, *Réfutat. sophistiq.*, IV-V.

est-il à toi ? — Oui. — Et il est père ? — Oui. — Donc il est père à toi (= ton père), et te voilà le frère de tes petits chiens[1]. » — Un autre paralogisme consiste à prendre dans un sens absolu ce qui n'est vrai que relativement, c'est-à-dire sous quelque condition de lieu, de temps, de manière, de degré, etc. « L'Ethiopien est-il noir ? — Oui. — Mais n'a-t-il pas les dents blanches ? — Oui. — Donc il est à la fois noir et non noir, et les contraires coexistent en lui[2]. » — C'est aussi un paralogisme que de réunir deux questions en exigeant une réponse unique. Socrate reproche cette faute à Polos dans le *Gorgias*[3]. — Aristote cite encore le paralogisme qui tient à l'ignorance des conditions d'une réfutation régulière, — celui qui consiste à prendre à tort certains termes comme réciproquement conséquents, — le paralogisme par pétition de principe, — celui où l'on présente comme cause ce qui ne l'est pas[4].

Plus misérables encore étaient les paralogismes purement verbaux. C'est une matière qu'Aristote a étudiée et classée avec infiniment de précision, prenant la plupart de ses exemples dans les écrits des éristiques ou dans la tradition orale[5]. — Il y a sophisme par *homonymie* (ὁμωνυμία), quand on fait volontairement équivoque sur les divers emplois d'un mot. En ce genre, une argutie des plus goûtées était celle qu'on rencontre sous différentes formes, aussi bien chez Platon que chez Aristote, sur le double sens (*comprendre* et *apprendre*) du verbe μανθάνειν[6]. De l'expression ambiguë τὸ δέον on tirait un

1. Aristote, *Réfutat. sophistiq.*, V, 2. Cf. XXIV.
2. *Ibid.*, V, 3. Cf. XXV.
3. *Ibid.*, V, 11. Cf. XXX. — Platon, *Gorgias*, 466 C et scolie.
4. *Ibid.*, V, XXVI, XXVII-XXIX.
5. *Ibid.*, IV.
6. Platon, *Euthydème*, 275 E. — Aristote, *ibid.*, IV, 3.

paralogisme tout semblable : τὸ δέον, c'est en effet « ce qui convient », par conséquent le bien (τὸ ἀγαθόν) ; en un autre sens, c'est ce qui est inévitable (τὸ ἀναγκαῖον). Comme le mal est souvent inévitable, il n'est pas difficile de prouver que le bien et le mal sont la même chose[1]. — Il y a *amphibologie* (ἀμφιβολία), quand l'équivoque porte sur une phrase ou une construction syntaxique. Telle est cette *turlupinade* qu'Aristote emprunte à l'*Euthydème* de Platon : ἆρ' ἔστι σιγῶντα λέγειν ; ce qui signifie à volonté : « Est-il possible de parler en se taisant ? » ou « Est-il possible de parler de choses qui se taisent[2] ? » — Il y a sophisme par *synthèse* (σύνθεσις), quand on joint arbitrairement des mots qui n'ont de sens raisonnable qu'à condition d'être séparés[3], exemple : ἆρ' ᾧ εἶδές συ τοῦτον τυπτόμενον, τούτῳ ἐτύπτετο. « Ce avec quoi tu as vu frapper la victime, est-ce avec cela qu'elle a été frappée ? — Sans doute. — Or tu l'as vu avec tes yeux ? — Oui. — C'est donc avec tes yeux qu'elle a été frappée. » — Un procédé inverse, c'est la *dierèse* (διαίρεσις), par laquelle on disjoint les mots qui devraient être réunis, exemple : 5 égale 2 plus 3 ; 5 est donc à la fois pair et impair. Πεντήκοντ' ἀνδρῶν ἑκατὸν λίπε δῖος Ἀχιλλεύς. « Achille laissa cinquante hommes sur cent », ou (si l'on rattache ἀνδρῶν à πεντήκοντα) « cent hommes sur cinquante »[4]. — Aristote distingue encore les sophismes d'*accentuation* (προσῳδία, exemple : οὐ négatif, et οὗ génitif du relatif — δίδομεν première personne du pluriel indicatif, et διδόμεν infinitif poétique, etc.[5]), mais en ajoutant que ces artifices ne sont guère

1. Aristote, *ibid.*, IV, 3.
2. *Ibid.*, IV, 4.
3. *Ibid.*, IV, 6.
4. *Ibid.*, XXIV et V, 7.
5. Ces deux exemples sont tirés d'Homère, *Iliad.*, XXIII, 328, XXI, 297.

possibles que dans l'écriture, car la prononciation les dévoile. — Enfin il analyse les sophismes de *grammaire* (παρὰ τὸ σχῆμα τῆς λέξεως[1]), tirés de certaines irrégularités de la langue.

Y eut-il jamais à Athènes des sophistes capables de se rabaisser à de telles bouffonneries, et un public assez futile pour y applaudir? On serait tenté au premier abord d'en douter. Mais « la concordance des descriptions de Platon et d'Aristote, soit entre elles, soit avec les autres renseignements que nous possédons, nous autorise, dit très justement Ed. Zeller, à en rapporter tous les traits essentiels à la sophistique elle-même[2]. » Du reste, on s'explique à la réflexion le succès de ces arguties. La logique était alors un art tout nouveau : que les inventeurs en aient abusé et s'en soient grisés, quoi de plus naturel? La même chose s'est produite depuis au Moyen-âge. Je croirais même volontiers que, comme les docteurs du Moyen-âge, les éristiques ont été plus d'une fois les premières dupes de leurs propres sophismes. Aristote explique très bien comment cela a pu se faire. « Comme il n'est pas possible, en discutant, d'apporter les choses mêmes, mais qu'il faut bien, à la place des choses, se servir des mots comme symboles, nous nous imaginons que ce qui arrive aux mots arrive également aux choses; mais les mots sont en nombre limité, tandis que les choses sont innombrables : c'est pourquoi un mot signifie nécessairement plusieurs choses. » De là chez les sophistes tant d'équivoques ordinairement voulues, mais parfois aussi inconscientes. N'oublions pas, d'autre part, qu'aux yeux du disputeur comme du public

1. Aristote, *ouvr. cité*, V, 9.
2. Ed. Zeller, *La philosophie des Grecs*, II, p. 509 (trad. Boutroux).

qui l'écoutait, le but d'une discussion éristique n'était pas de découvrir le vrai. Plus, au contraire, le résultat était manifestement faux, ou absurde, ou paradoxal, plus le sophiste trouvait là de raisons de s'enorgueillir. Le public se sentait mystifié, mais en même temps il s'émerveillait de l'habileté de ces hommes qui d'une déduction en apparence strictement logique savaient faire surgir à leur gré le vrai ou le faux. Certes, on ne peut nier que de tels amusements fussent dangereux, et que l'esprit y prît de déplorables habitudes. Mais, si l'on se place au point de vue sceptique des sophistes, on reconnaîtra que rien n'était plus propre à affiler la langue et à assouplir l'esprit.

4. Enfin un autre procédé des sophistes, c'est le lieu commun. Nous avons vu que c'était l'usage chez eux de discuter les questions qui revenaient le plus fréquemment dans la pratique; de la sorte, ils arrivaient à dresser pour chaque question la liste des principaux arguments *pour* et *contre*: après quoi il ne leur restait plus qu'à réduire ces arguments en formules toutes faites. C'était, en effet, pour le disputeur une nécessité absolue que d'avoir prête sur tout sujet, non pas une seule argumentation, mais une couple d'argumentations contradictoires. Était-il interrogateur, il n'avait pas le choix; il lui fallait prendre le contrepied de l'opinion adverse. Était-il interrogé, il se décidait en général pour la moins commune ou la plus paradoxale. Dans l'*Euthydème* Platon nous montre deux sophistes, successeurs indignes de Protagoras, faisant parade de cette tactique: « Quels sont ceux qui apprennent, les savants ou les ignorants? » demande Euthydème au jeune Clinias. Et aussitôt l'autre sophiste, Dionysodore, de se pencher

1. Aristote, *Réfutat. sophistiq.*, I, 4.

vers Socrate : « Quoi qu'il dise, Socrate, il est pris! » L'éphèbe, en effet, ayant répondu : « Les savants », son interrogateur a vite fait de lui persuader (à l'aide d'une équivoque sur le sens du verbe μανθάνειν) que ce sont, au contraire, les ignorants. Mais à peine Clinias en a-t-il fait l'aveu que Dionysodore à son tour le prend à partie, et le ramène tout ébaubi à sa première opinion. Accourant alors à la rescousse, Euthydème, par un sophisme différent, confirme la même proposition. Et ce n'est pas tout : au moment où le jeune Clinias se croit enfin en possession de la vérité, voilà que Dionysodore l'oblige par un nouvel interrogatoire à se contredire une troisième fois. Enfin le cycle est complet ; chaque sophiste a démontré pour son propre compte et la thèse et l'antithèse. « Toutes nos questions, conclut Dionysodore avec fatuité, sont de cette sorte ; impossible d'y échapper [1] ! »

Ramener la discussion par une suite de déviations habilement calculées sur un terrain connu et préparé d'avance, voilà donc en quoi consistait le plus souvent tout l'art du disputeur. C'est là une tactique des sophistes que Platon n'a pas manqué de signaler. Dans toutes les scènes où Socrate discute avec eux, il exige dès le début comme entrée de jeu la brièveté et la précision. Chaque fois que son interlocuteur s'apprête à « gagner la pleine mer de l'éloquence », il l'arrête net : « Je suis sujet à un grand défaut de mémoire, dit-il avec bonhomie à Protagoras, et lorsqu'on me fait de longs discours, je perds de vue ce dont il s'agit... Ainsi donc, puisque tu as affaire à un oublieux, abrège-moi tes réponses pour que je puisse te suivre [2]. »

1. Platon, *Euthydème*, 275 C sq.
2. Platon, *Protagoras*, 334 D.

De ces lieux communs nous pourrions encore juger, si nous avions conservé les écrits de Protagoras, en particulier ses *Antilogies*. A défaut de celles-ci, il nous est parvenu du moins un recueil presque contemporain, de bien moindre valeur sans doute, mais composé, à ce qu'il semble, sur le même modèle. Je veux parler d'un groupe de cinq dissertations (διαλέξεις ἠθικαί), qui fait suite dans plusieurs manuscrits aux œuvres de Sextus Empiricus[1]. C'est un texte depuis longtemps connu, mais dont l'intérêt n'a été signalé qu'en ces derniers temps par M. Blass[2]. En raison surtout du dialecte dorien dans lequel ces dissertations sont écrites, leur premier éditeur, Henri Estienne, les avait rangées parmi les fragments pythagoriciens, où depuis lors elles étaient restées ensevelies. Une lecture attentive suffisait pourtant à démontrer le mal fondé de cette attribution. L'auteur a dû vivre dans les dernières années du cinquième siècle ou au commencement du quatrième ; car, dans la première dissertation, énumérant la série des grandes guerres du passé, il cite comme la plus récente la guerre du Péloponèse. Il semble bien, en outre, que dans la quatrième l'écrivain ait voulu insérer son nom ; malheureusement c'est dans un passage corrompu, qui ne saurait être restitué avec certitude[3]. Un seul point en somme paraît hors de doute : ces dissertations sont l'œuvre d'un étranger, de langue dorienne, qui a séjourné plus ou moins longtemps à Athènes, et y a fréquenté Socrate et les sophistes[4].

1. On trouvera ces textes dans Müllach, *Fragmenta philosophorum*, I, p. 544.
2. *Jahrbücher für Philologie*, 1881, p. 739.
3. Teichmüller, *Litterarische Fehden in vierten Jahrhundert vor Ch.*, II, p. 96.
4. D'après M. Wilamowitz-Moellendorf, *Ind. Gott.*, 1889, p. 9,

Les sujets traités sont les suivants : *Du bien et du mal. — Du beau et du honteux. — Du juste et de l'injuste. — Du vrai et du faux. — De la sagesse et de la vertu : si elles peuvent s'enseigner.* Chacune de ces dissertations résume certainement un ou plusieurs entretiens auxquels l'auteur avait assisté à Athènes, résumé plus consciencieux, du reste, qu'intelligent. Partout l'anonyme suit la même méthode : d'abord un exposé sommaire de la thèse et de l'antithèse, puis les arguments *pour*, ensuite les arguments *contre*, pas de conclusion. Les deux opinions sont exposées avec une impartialité parfaite ; tout au plus l'auteur nous apprend-il qu'il est partisan de l'une ou de l'autre ; mais il s'en tient d'ordinaire à cette déclaration un peu niaise. L'analyse de la première dissertation donnera en même temps une idée de toutes les autres.

« Les philosophes tiennent en Grèce deux langages contraires sur le bien et le mal : ceux-ci prétendent que le bien est une chose, et le mal une autre ; ceux-là que c'est la même chose, mais bonne pour les uns et mauvaise pour les autres, et, selon les circonstances, bonne ou mauvaise pour la même personne. Voilà la thèse et l'antithèse posées. Comme preuve d'abord de la relativité du bien et du mal, l'anonyme apporte une série de seize arguments, ou plutôt — car au fond c'est le même argument qui reparaît toujours — de seize exemples : 1° Si le boire, le manger, l'amour sont un mal

cet écrit aurait été composé vers 400 av. J.-C. par un Byzantin ou un Rhodien. Teichmüller *l. l.* l'attribue avec bien peu de vraisemblance au cordonnier Simon. Blass songe à Simmias, le disciple thébain de Socrate ; Bergk au Thessalien Miltas « ein Genosse des Platonischen Kreises. » (*Ueber die Echtheit der* διαλέξεις, dans *Fünf Abhandlungen z. Geschichte der gr. Philosophie*, herausgegeben von G. Hinrichs, 1883, p. 134.)

pour le malade, c'est un bien pour l'homme sain. — 2° Si l'intempérance est un mal pour l'intempérant, c'est un bien pour le médecin. — 3° Si la mort est un mal pour le mourant, c'est un bien pour le marchand d'objets funéraires et pour le fossoyeur. — 4° Si l'abondance des produits est un bien pour l'agriculteur, c'est un mal pour les marchands (de blé). — 5° Si les avaries d'un vaisseau sont un mal pour l'armateur, c'est un bien pour le constructeur. — 6° Quand le fer se ronge, s'émousse ou s'use, c'est un mal pour tout autre, mais un bien pour le forgeron. — 7° Quand la vaisselle se casse, c'est un mal pour tout autre, mais un bien pour le potier. — 8° Quand les chaussures s'usent et se déchirent, c'est un mal pour tout autre, mais un bien pour le cordonnier. — 9° Dans les concours gymnastiques, musicaux ou militaires, par exemple dans la course à nu, la victoire est un bien pour le vainqueur, mais un mal pour les vaincus. — 10° De même pour les athlètes et les pugiles, et tous ceux qui prennent part à des concours musicaux ; l'art du citharède, par exemple, est un bien pour le vainqueur, mais c'est un mal pour les vaincus. — 11° De même encore dans la guerre : pour prendre l'exemple le plus récent, la victoire que les Lacédémoniens remportèrent sur Athènes et ses alliés fut un bien pour les premiers, mais un mal pour les seconds. — 12° La victoire des Hellènes sur les Perses fut un bien pour les Hellènes, mais un mal pour les Barbares. — 13° La prise d'Ilion fut un bien pour les Achéens, mais un mal pour les Troyens. — 14° Et de même pour les infortunes des Thébains et des Argiens. — 15° Le combat des Centaures et des Lapithes fut un bien pour les Lapithes, mais un mal pour les Centaures. — 16° Dans la guerre des Dieux et des Géants, la victoire fut un bien pour les Dieux, mais un mal pour les Géants. —

Ici s'arrête l'argumentation de la thèse. L'auteur va développer maintenant l'antithèse (ἀντίος λόγος), à savoir que le bien et le mal sont deux choses différentes de nature comme de nom. « Cette opinion, voici comment je la développe : à mon sens, il n'y aurait pas moyen de distinguer ce qui est bien et ce qui est mal, si les deux ne faisaient qu'un; ce serait, en effet, bien surprenant[1]. J'imagine que ceux qui soutiennent cette opinion ne sauraient que répondre, si on leur demandait : Dis-moi, as-tu jusqu'ici fait quelque bien à tes père et mère? — Sans doute, beaucoup et souvent. — Dans ce cas, tu leur as fait beaucoup de mal et souvent, puisque bien et mal sont la même chose. Et encore : As-tu fait quelque bien à tes proches? Alors tu leur as fait du mal. Et encore : As-tu fait du mal à tes ennemis? — Beaucoup et souvent. — Alors tu leur as fait du bien. Mais voyons, réponds encore à ceci : Ne plains-tu pas les mendiants comme gens accablés de mille maux, et ne vantes-tu pas au contraire le sort des riches comme jouissant de mille biens? Or, si le bien et le mal sont une même chose, rien n'empêche que le mendiant soit l'égal du Grand Roi, car alors les grands biens de celui-ci sont autant de maux, si le bien et le mal sont une même chose. Voilà ce qu'on peut répondre d'une manière générale. J'arrive maintenant aux arguments particuliers, en commençant par le boire, le manger, l'amour. Tout cela est un bien, même pour les malades, si le bien et le mal sont la même chose. Et la maladie est pour les malades un bien en même temps qu'un mal, si le bien et le mal sont la même chose. Et de même pour tous les cas énumérés précédemment.

1. Remarquer la naïveté de cette formule comme, du reste, de beaucoup d'autres passages dans cette discussion.

« Je ne prétends pas, conclut l'anonyme, expliquer ce qu'est le bien, mais montrer seulement que le bien et le mal sont deux choses, et non pas une. »

Par cette dissertation nous pouvons nous faire quelque idée des lieux communs dont les sophistes et leurs élèves faisaient provision pour la dispute. Rien de plus justifié scientifiquement que le dédain d'Aristote pour cette routine. Il compare spirituellement le sophiste à un homme qui, voulant enseigner le métier de cordonnier, se bornerait à munir ses élèves d'une collection de chaussures de toute espèce : ce serait pourvoir au besoin du moment, mais ce ne serait pas du tout enseigner un art[1]. Force est pourtant à Aristote de reconnaître que, dans la pratique, cet empirisme donnait de rapides résultats. Et lui-même, du reste, en maints endroits de ses *Topiques* recommande à qui veut argumenter de s'être préparé un fonds de définitions, de raisonnements, de morceaux tout faits sur les questions les plus communes[2].

IV.

SERVICES RENDUS A L'ÉLOQUENCE PAR LA SOPHISTIQUE.

Trois conditions sont nécessaires pour que l'éloquence atteigne à sa perfection. Il faut que l'orateur ait en main une prose *savante*, c'est-à-dire déjà disciplinée et fixée par un long usage littéraire. Il est nécessaire,

1. Aristote, *Réfutations sophistiques*, XXXIV.

2. Aristote, *Topiques*, II, 5, 1. VIII, 12 (14), 4. 6. 7. 17. *Réfutat. sophistiq.*, XII, 2 et 4.

d'autre part, qu'il dispose d'une provision d'idées générales, auxquelles il pourra rattacher ce qu'il y a de contingent dans chaque cause. Enfin il faut qu'il ait appris à analyser les idées, à les coordonner, à les construire, en un mot qu'il soit *dialecticien*. Mais ces trois conditions ne se réalisent en général que tardivement. Voyons en quelle mesure la sophistique a contribué en Grèce à ce lent progrès.

Il n'y a pas eu, à proprement parler, un style des sophistes. Tout au plus peut-on signaler certaines qualités de forme, auxquelles ils ont particulièrement visé. La première, c'est l'éclat. Préoccupés avant tout d'éblouir, on comprend qn'ils l'aient recherché dans leur style comme dans leur costume. Platon avait déjà fait, non sans ironie, ce rapprochement : « Il ne te convient pas, Hippias, d'entendre des termes aussi bas, richement vêtu comme tu l'es, chaussé si élégamment [1]. » Ce goût du faste nous apparaît très nettement dans les pastiches de Protagoras, d'Hippias, de Prodicos, que nous lisons chez Platon et Xénophon. Encore Xénophon s'excuse-t-il de son impuissance à reproduire toute la grandeur d'expression de Prodicos (μεγαλειοτέροις ῥήμασι)[2]. Cette grandeur, les sophistes s'efforçaient par divers moyens de l'atteindre. D'abord par l'exclusion des termes bas : il faut voir avec quel dégoût aristocratique Hippias, discutant avec Socrate, le supplie de renoncer à ses mots vulgaires, comme « marmite, cuillère, purée[3]. » Par des emprunts au vocabulaire poétique. Exemple, dans un fragment de Protagoras qui n'a que cinq à six lignes : νηπενθέως, εὐδίης, ἡμέρην (au sens

1. Platon, *Hippias major*, 291 A.
2. Xénophon, *Mémorables*, II, 1, 34.
3. Platon, *Hippias major*, 228 D.

général de « temps »), εὐποτμίην, ἀνωδυνίην[1]. Par des métaphores, où l'on peut voir encore l'influence de la poésie. Ce trait est surtout frappant chez Hippias. Dans les quelques lignes que Platon lui prête dans le *Protagoras*, nous constatons un entassement de métaphores : τῆς Ἑλλάδος εἰς αὐτὸ τὸ πρυτανεῖον τῆς σοφίας — ἐφεῖναι καὶ χαλάσαι τὰς ἡνιάς τοῖς λόγοις — πάντα κάλων ἐκτείναντα, οὐρίᾳ ἐφέντα, φεύγειν εἰς τὸ πέλαγος τῶν λόγων[2], etc. — Un autre caractère commun du style des sophistes, c'est l'ampleur (μακρολογία). Tous se targuaient du talent de parler longuement sur le même sujet. Et dans les imitations de Platon et de Xénophon nous voyons, en effet, Protagoras et Prodicos s'exprimer avec une fluidité abondante et agréable, Hippias avec une fatigante verbosité[3]. Il y avait sans contredit quelque puérilité dans cette recherche ; mais, outre que l'abondance est une des conditions nécessaires de l'exposition orale, les sophistes n'ignoraient pas que c'est aussi une des choses que la foule naïve admire le plus. — Beaucoup plus important et de meilleur aloi était le soin scrupuleux que Prodicos apportait dans le choix des termes. Il n'est pas douteux que ses fines distinctions de mots — dont la trace peut se suivre chez Antiphon, chez Thucydide et jusque chez Isocrate — n'aient contribué puissamment à développer chez les écrivains attiques le goût de l'exactitude, de la précision

1. Ce fragment, en dialecte ionien, est rapporté par Plutarque, *Consolation à Apollonius*, 118 E.

2. Platon, *Protagoras*, 337 C. — Un fragment cité par Clément d'Alexandrie (*Stromat*, VI, 624 A) offre également une métaphore : τὰ μέγιστα καὶ ὁμόφυλα.

3. Je relève en particulier dans le discours d'Hippias : ἡγοῦμαι ἐγὼ ὑμᾶς συγγενεῖς τε καὶ οἰκείους καὶ πολίτας ἅπαντας εἶναι φύσει (trois mots pour un), et plus loin : πείθεσθέ μοι ῥαβδοῦχον καὶ ἐπιστάτην καὶ πρύτανιν ἑλέσθαι.

et de l'analyse [1]. Quant aux recherches de Protagoras et d'Hippias sur la correction du langage, sur les syllabes, les rythmes, quoique ce soient surtout des curiosités qui ne pouvaient guère avoir d'influence sur la pratique, disons avec M. A. Croiset que « cet effort encore très élémentaire conduisait cependant à mieux comprendre ce qu'on avait fait jusque-là par instinct [2]. » En résumé, les sophistes n'ont pas été des créateurs en fait de langue et de style. Ils ont eu des velléités du mieux, mais pas de principes arrêtés. Dans leurs mains la prose flotte, encore indécise, entre la poésie et le langage vulgaire. Elle n'a ni indépendance, ni lois propres.

Les sophistes ont rendu plus de services à l'éloquence comme créateurs et propagateurs d'idées. Les premiers, ils ont démêlé et opposé les principes généraux auxquels se ramène toute l'activité humaine : idées du droit naturel et du droit légal, du juste et de l'injuste, de l'utile et du beau, du possible, etc. Chez Thucydide déjà on voit quel parti l'éloquence tirera de ces notions. C'est, en effet, des sophistes que dérive toute sa psychologie, si pénétrante parfois et si profonde, et elle leur emprunte même leurs cadres. Thucydide a été évidemment très frappé de ce que ces notions du juste, du beau, de l'utile, introduisaient de clarté dans les faits humains. On en trouve la mention à chaque page de son histoire. Il y a tel de ses discours qui n'est d'un bout à l'autre que le développement d'une de ces idées. D'autres fois il les oppose entre elles, et derrière la querelle de deux peuples il aperçoit le conflit de deux principes moraux : Athéniens et Méliens, par exemple, ne sont plus chez

1. Blass, *Attische Beredsamkeit*, II, p. 125.

2. A. et M. Croiset, *Histoire de la littérature grecque*, t. IV, p. 56.

lui que les porte-parole les uns de l'utile, les autres du juste [1]. On peut donc dire que c'est par les sophistes que la psychologie s'est introduite dans l'éloquence. Mais, outre ces idées fondamentales, les sophistes en ont mis en circulation une foule d'autres. Ils avaient, nous l'avons vu, extrait sous forme de lieux communs des matières les plus diverses, métaphysique, morale, politique, sciences, métiers manuels mêmes, tout ce qu'elles contenaient d'universel. Et ainsi, au sortir de l'école, leur élève avait des principes auxquels il pouvait sur-le-champ ramener toute cause particulière. Il était par cela même en état de parler avec abondance sur la plupart des sujets et au besoin d'improviser.

Mais surtout, grâce à un long entraînement et à des exercices continus, l'élève des sophistes savait argumenter. Il y a dans Xénophon une très curieuse scène qui nous met sous les yeux les résultats pratiques de cet enseignement dialectique. On y voit Alcibiade, frais émoulu de l'école et qui n'a pas vingt ans, discuter intrépidement avec Périclès sur l'origine des lois; et c'est l'écolier qui triomphe. Force est à la fin au vieil homme d'État d'adhérer à cette thèse sophistique que toute loi est une violence; il avoue de bonne grâce sa défaite [2]. Mais cette habileté acquise à l'école, les élèves des sophistes ne se contentaient pas naturellement de la mettre à profit dans des discussions théoriques de ce genre, ils la tournaient vers la pratique. Aussi Aristophane affecte-t-il en vingt endroits de ne voir en eux que des sycophantes. Dès 425, dans les *Acharniens*, il mettait en contraste d'une façon très expressive la géné-

1. Au livre V, 85 sq. Voir aussi les harangues contradictoires des Corcyréens (I, 32-36) et des Corinthiens (I, 37-43).

2. Xénophon, *Mémorabl.*, I, 2.

ration des *Marathonomaques* et celle des sophistes[1]. « Nous autres, vieillards chargés d'ans, avons à nous plaindre de la République. Tant de victoires sur mer nous auraient bien mérité d'être nourris par vous; au lieu de cela, nous sommes indignement traités : vous jetez dans des procès publics (γραφάς), vous abandonnez aux railleries des jeunes orateurs de pauvres vieillards, ombres d'eux-mêmes, privés de l'ouïe et de la voix, et pour qui leur bâton est le seul Poseidon protecteur. La voix chevrotante de vieillesse, nous nous tenons debout devant le tribunal et nous ne voyons de la justice que son ombre, tandis que l'accusateur, qui s'est assuré le concours de jeunes orateurs, nous attaque à l'improviste et nous accable de sa dialectique serrée (στρογγύλοις τοῖς ῥήμασι). Il nous traîne devant le juge, nous questionne, nous tend des trébuchets de paroles (σκανδάληθρ' ἱστὰς ἐπῶν). Son attaque trouble, renverse, met en pièces le pauvre vieux Tithon. Accablé par l'âge, celui-ci ne sait que marmotter entre ses dents. Condamné à l'amende, il s'en va pleurant et sanglotant, et il dit à ses amis : « Ce qui devait payer mon cercueil, l'amende me l'a pris. » Est-ce là une chose juste? Quoi! la clepsydre tue le vieillard à cheveux blancs, qui dans l'ardente mêlée s'est tant de fois couvert d'une sueur glorieuse, dont le courage a sauvé la patrie à Marathon... Ah! si vous ne voulez pas laisser dormir en paix les vieillards, décidez qu'on appariera les plaideurs, de façon que le vieillard n'ait en face de lui qu'un vieillard édenté, que le jeune homme trouve en face un prostitué, un bavard comme le fils de Clinias. »

1. V. 675.

V.

L'ÉLOQUENCE SOPHISTIQUE ÉTUDIÉE CHEZ LES TRAGIQUES.

Les orateurs formés par la sophistique n'écrivaient pas. Mais plusieurs écrivains de ce temps ont inséré dans leurs œuvres des harangues fictives de leur composition. N'avons-nous pas le droit d'y chercher une copie, tout au moins un reflet de l'éloquence réelle? Parmi ces écrivains, celui auquel on songerait d'abord est Thucydide, si ses discours n'étaient de pures dissertations où les formes extérieures et la technique du genre oratoire sont à peine observées. Mieux vaut donc s'adresser à Sophocle et à Euripide, qui, ayant subi tous les deux, bien qu'inégalement, l'influence de la sophistique, nous représenteront assez exactement deux phases successives de cette éloquence.

Mais, pour mesurer au juste les progrès dus à la sophistique, rappelons d'abord où en était l'art oratoire en Grèce vers le milieu du cinquième siècle.

Pendant quatre à cinq siècles l'éloquence a gardé en Grèce le même caractère, qu'on peut appeler *homérique*. Prenez Hérodote, par exemple. Conteur exquis, il n'est à aucun degré orateur, parce qu'il n'est à aucun degré dialecticien. C'est que l'art de raisonner demande une maturité de réflexion, une agilité d'esprit, qu'Hérodote ni aucun de ses contemporains ne possèdent encore. Les idées générales, chez lui, sont presque absentes ; ce qui en tient lieu, c'est ce trésor de sagesse vulgaire qui se transmet de génération en génération dans les proverbes, dictons et maximes (γνῶμαι). « La royauté est

chose instable. — Il importe à un chef de prévoir les événements, et il est d'un homme sage de prendre pour guide la prudence. — C'est toi, Histiaeos, qui as cousu le soulier; mais c'est Aristagoras qui l'a chaussé[1]. » Après ces γνῶμαι, l'argument préféré d'Hérodote est l'exemple. Simple juxtaposition de deux faits identiques ou contraires, c'est la forme la plus élémentaire du raisonnement. Et elle a de plus pour Hérodote cet attrait, qu'elle lui permet de quitter la forme raisonnante, où il est mal à l'aise, pour revenir à la forme narrative, où il reprend tous ses avantages. Qu'on lise en particulier le discours du Corinthien Sosiclès, pour dissuader les Lacédémoniens de rétablir à Athènes le tyran Hippias[2]. N'y cherchez point une analyse approfondie de la tyrannie et de ses vices. Tout le discours se réduit à un seul exemple, complaisamment développé; en un long récit, qui contient force oracles, légendes et anecdotes, Sosiclès expose les maux que cette forme de gouvernement a causés à sa propre patrie, Corinthe; après quoi il conclut brusquement. En somme, un tel discours rappelle à s'y méprendre ceux de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* : de sorte qu'on peut conclure que d'Homère à Hérodote l'éloquence en Grèce n'a pas sensiblement progressé[3]. Pour qu'elle progressât, il fallait l'intervention d'un art nouveau : la dialectique.

Placé à la limite de deux âges littéraires, Sophocle nous montre encore dans ses plus anciens drames le même type oratoire. Là aussi peu de dialectique, mais quantité de maximes universelles. Le discours où Hémon essaie de fléchir son père en faveur d'Antigone en est un

1. Hérodote, III, 53; III, 36; VI, 1.
2. *Ibid.*, V, 92.
3. Voir Alf. Croiset, *Hist. de la littérat. grecq.*, t. IV, p. 18

exemple[1]. Rien ne le distinguerait de ceux que l'on lit chez Homère ou Hérodote, si l'on n'avait malgré tout l'impression de quelque chose de plus ramassé, de mieux lié et de plus vigoureux où apparaît déjà la différence de l'esprit attique et de l'esprit ionien. Mais à côté de ce type simple et archaïque, il y a aussi chez Sophocle quelques discours où l'influence des sophistes dialecticiens est marquée. De ce nombre est le plaidoyer où Clytemnestre, dans l'*Electre,* se disculpe du meurtre d'Agamemnon[2]. La composition en est des plus méthodiques. *Proposition :* « Tu m'accuses d'avoir tué ton père? — *Défense :* Soit, je ne le nie pas; mais ce n'est pas moi seul qui l'ai frappé, c'est aussi Dikè; et ton devoir eût été de me seconder, si tu avais eu quelque raison. Car enfin ce père est de tous les Grecs le seul qui ait jamais sacrifié sa fille aux dieux. — *Réfutation :* Mais apprends-moi pourquoi il l'a sacrifiée. — *A*. Dira-t-il que c'est dans l'intérêt des Grecs? Mais les Grecs n'avaient pas de droits sur ma fille. — *B*. Dira-t-il que c'est dans l'intérêt de Ménélas? *a*) Mais alors n'était-il pas plus juste de sacrifier les deux enfants de Ménélas, en faveur de qui se faisait l'expédition? *b*) Ou bien Hadès était-il plus avide du sang de mes enfants que de celui des enfants d'Hélène? *c*) Ou bien ce père exécrable, sans tendresse pour ses enfants, n'en avait-il que pour ceux d'Hélène? — *C*. N'est-ce pas là le fait d'un père insensé et dénaturé? Tel est mon sentiment; celle qui n'est plus dirait comme moi, si elle pouvait prendre la parole. — *Péroraison :* Aussi je ne regrette point ce qui s'est passé; et toi, qui trouves que j'ai tort, sois impartiale dans tes jugements, et tu en accuseras d'autres que moi. » On

1. Sophocle, *Antigone,* V, 683.
2. Sophocle, *Electre,* V, 516 sq.

voit tout de suite la différence de ces deux manières. Ici une idée générale domine toute l'argumentation : *Feci, sed jure feci.* De plus les objections de la partie adverse sont prévues et d'avance réfutées. Enfin nous avons affaire, non plus à des maximes et à des proverbes, mais à des raisons précises, tirées des circonstances mêmes de la cause, et qui ne conviennent qu'à elle. On y peut même noter déjà une véritable habileté à renouveler le même argument, en le présentant sous plusieurs formes. Ce progrès dialectique, on l'observerait tout aussi nettement dans plusieurs tragédies de la fin de la vie de Sophocle, surtout dans *Œdipe à Colone*[1]. Peut-être est-il dû à l'influence d'Euripide.

Dans la plupart des pièces d'Euripide il y a en effet, même sans nécessité dramatique, un débat en règle, ramassé en deux plaidoyers contradictoires. Visiblement le poète a cherché là une occasion de soutenir, à la façon des sophistes, le *pour* et le *contre*. Et le fait est qu'il y excelle. Sa fécondité dialectique est prestigieuse ; il fait sortir de chaque cause toute la somme d'arguments qu'elle contient ; en un mot, il l'épuise. Parfois même le dialecticien fait tort chez lui au dramatique ; on sent trop derrière ses personnages un sophiste ingénieux qui leur souffle des raisons. L'élève de la sophistique se reconnaît encore à d'autres traits, notamment à maintes formules d'école qui servent à marquer la marche et le progrès du raisonnement : « Ceci sera mon exorde. — Premièrement et pour commencer par ce premier grief. — Mais raisonnons un peu. — Considère encore ceci, je te prie. — Il est encore un point sur lequel je n'ai rien dit... » Tous les caractères que nous venons de signaler

1. Voir M. Lechner, *De rhetoricae usu Sophocleo*, Berlin, 1887. — Blass, *Die attische Beredsamkeit* I, (2e édit.), p. 43.

se trouvent réunis dans l'habile harangue par laquelle Clytemnestre s'efforce de détourner Agamemnon du meurtre d'Iphigénie[1].

« Je t'ai donné ce fils, outre trois filles, et tu vas cruellement m'en ravir une ! — Que si l'on te demande pourquoi tu veux la tuer, parle, que diras-tu ? ou faut-il que je réponde pour toi ? C'est pour rendre Hélène à Ménélas. Le bel usage, vraiment, de donner nos enfants pour la rançon d'une méchante femme ! Nous achèterons ce qu'il y a de plus odieux au prix de ce que nous avons de plus cher ! — Mais, dis, si tu pars pour la guerre en me laissant à la maison, et que ton absence se prolonge, quels sentiments, crois-tu, aurai-je au cœur, quand je verrai tous vides les sièges où elle s'asseyait, vide aussi son appartement, quand je demeurerai seule, toute en larmes, pleurant sur elle sans relâche : « L'au-« teur de ta mort, mon enfant, est ton propre père. C'est « lui qui t'a tuée, lui-même, et non de la main d'un « autre ; voilà comme il récompense la tendresse de sa « famille ! » Certes, il ne faudrait qu'un léger prétexte à moi et aux enfants que tu auras laissés vivre pour te faire à ton retour l'accueil que tu mérites. Oh ! non, par les dieux, ne me force pas à être cruelle pour toi, et ne le sois par pour toi-même. — Eh bien, soit : tu immoleras ta fille ; mais quelles prières prononceras-tu alors ? Quels biens demanderas-tu aux dieux en égorgeant ton enfant ? Un funeste voyage, sans doute, puisque un acte honteux aura signalé ton départ. — Et moi, quel bien puis-je te souhaiter justement ? Ne serait-ce pas croire les dieux insensés que de former des vœux pour des parricides ? — Et, une fois de retour en Argos, iras-tu

1. Euripide, *Iphigénie à Aulis*, V. 1146-1208.

embrasser tes enfants ? Tu n'en auras pas le droit. Qui d'entre eux lèvera même les yeux sur toi, qui auras immolé leur sœur de propos délibéré ? As-tu déjà songé à tout cela ? Ou bien as-tu seulement à cœur de te promener, le sceptre en main, et de commander l'armée ? — Voici le langage que tu devrais tenir aux Grecs : « Vous « voulez faire voile pour la Phrygie; que le sort désigne « celui dont l'enfant doit mourir ! » Voilà qui était juste, et non que ta fille fût choisie entre toutes et livrée aux Grecs pour être leur victime. — Ou bien encore il fallait que Ménélas immolât Hermione, la fille pour la mère ; c'était son affaire à lui. Mais maintenant c'est moi, la fidèle épouse, qui serai privée de mon enfant, tandis que celle qui a failli, à Sparte, sous le toit domestique, jouira de son bonheur. — Réponds-moi si je n'ai pas raison ; mais si ce que j'ai dit est juste, ne tue pas ta fille et la mienne, et tu seras sensé [1]. »

Où trouver une dialectique plus riche, plus variée, plus agile ? C'est à l'école de Protagoras [2] qu'Euripide avait appris cet art ingénieux de féconder un sujet, et dans son fond en le retournant sous toutes ses faces, et dans sa forme en renouvelant chaque argument au moment où il semble épuisé. Qu'on mette en regard de cette dialectique, si fertile en ressources, l'argumentation indigente et monotone d'Hérodote, on mesurera du coup les progrès accomplis, en moins d'une génération, par l'éloquence grecque grâce à l'éristique.



1. Voir M. Lechner, *Euripides rhetorum discipulus*, Progr. Ansbach, 1874. Blass, *l. l.*

2. La tradition atteste, en effet, des rapports personnels entre le dialecticien et le poète. D'après Diogène Laerce (IX, 54), c'est dans la maison d'Euripide que Protagoras aurait lu son *Traité des Dieux*. Cf. encore Diogène Laerce, IX, 55.

CHAPITRE III.

La Rhétorique de Gorgias.

I.

GORGIAS A ATHÈNES.

Soucieux avant tout d'utilité pratique, Corax et Tisias ne s'étaient nullement préoccupés du style. La beauté et l'éclat de la forme, tel fut au contraire l'unique souci d'un autre rhéteur, leur compatriote, Gorgias de Léontium. Né vers 485[1], Gorgias paraît avoir résidé sans interruption en Sicile jusqu'à l'an 427, où il fut député à Athènes par sa ville natale pour demander du secours contre Syracuse[2]. Cette date est capitale dans sa vie. Jusque-là en effet nous ne savons de lui à peu près rien, sinon qu'élève d'Empédocle, il avait, avant de se donner définitivement à la rhétorique, débuté par l'étude de la philosophie[3]. C'est à cette première période sicilienne qu'il convient de rapporter la conception et le développement de son système de rhétorique. Il paraît même avoir eu dès lors une école et des élèves,

1. Blass, *Die attische Beredsamkeit*, I (2e édit.), p. 48.
2. Diodore de Sicile, XII, 53.
3. Quintilien, III, 1, 8. Diogène Laerce, VIII, 58.

entre autres Polos d'Agrigente[1]. Mais c'est son ambassade qui de ce renom local fit une réputation panhellénique. Sa parole excita à Athènes un enthousiasme inouï, à tel point qu'on ne le laissa repartir, pour rendre compte de sa mission, que sous promesse d'un prochain retour[2]. Il revint en effet à Athènes, et y séjourna à plusieurs reprises, et pendant quarante ans on le vit parcourir la Grèce entière, traînant après lui de toutes les villes une jeunesse enthousiaste de ses leçons. Ce n'est que dans cette seconde période qu'il appartient à l'histoire.

II.

GORGIAS CRÉATEUR DE LA PROSE SAVANTE : COMMENT CETTE CRÉATION EST LIÉE A CELLE DE L'ÉLOQUENCE ÉPIDICTIQUE.

Le nom de Gorgias reste attaché dans l'histoire des lettres grecques à deux faits d'importance capitale : 1° la création de l'éloquence épidictique ou d'apparat; 2° l'ébauche d'une prose savante. Celle-ci seule nous intéresse directement. Mais, comme entre ces deux créations il y a un lien logique, qui n'a peut-être pas été suffisamment mis en lumière, nous essaierons avant tout d'éclaircir les origines de l'art épidictique.

En Grèce plus d'un des genres de la prose est issu de la poésie : qu'il suffise de citer entre autres l'histoire et la philosophie. Telle est aussi sans contredit l'ori-

1. [Platon], *Théagès*, 128 A ; Suidas, *s. v.* Πῶλος ; Cicéron, *Brutus*, 46.
2. Diodore, *l. l.*; *Rhetores graeci*, éd. Walz. IV, p. 15.

gine de l'éloquence épidictique : elle est fille et héritière du lyrisme. La seule différence, c'est qu'ici la substitution de la prose au mètre n'a pas été, comme dans la philosophie ou l'histoire, l'effet d'une évolution lente et régulière, mais l'œuvre réfléchie d'un écrivain, Gorgias. D'un coup hardi, Gorgias a donné droit de cité dans la prose à toutes les variétés du lyrisme[1]. Parcourez en effet la liste de ses ouvrages : *Discours funèbre*, *Discours Pythique*, *Discours Olympique*, *Éloge d'Élis*, *Éloge d'Achille*, *Éloge d'Hélène*. Qu'est-ce au fond que tout cela, sinon des compositions lyriques, des thrènes, des hymnes, des encômia ? Donc, parité complète des sujets dans le lyrisme et dans l'éloquence d'apparat. Mais ce qui mieux encore dénonce la parenté des deux genres, c'est leur communauté de plan, de cadres, de lieux communs. Il nous faut montrer cela plus au long.

N'est-il pas vrai que ce qui constitue le fonds commun et l'essence du lyrisme grec, c'est l'éloge ? Éloge d'un vivant, d'un mort, d'une cité, d'un héros, d'un dieu. Et dans toutes les variétés du lyrisme cet éloge est

1. Il y a lieu toutefois de faire ici une remarque importante. Bien avant Gorgias, cette substitution de la prose au mètre s'était faite dans un des genres du lyrisme, l'*éloge funèbre*, et cela par mesure purement administrative. C'est, en effet, un décret du peuple athénien qui, au temps des victoires médiques, ordonna que dans les funérailles des guerriers morts pour la patrie un orateur officiel ferait leur éloge. Quel homme d'État fut le premier chargé de cette mission, nous ne le savons pas. Mais ce qui est sûr, c'est qu'en l'absence de tout écrit antérieur en prose, il prit pour modèle les œuvres des lyriques, en particulier les θρῆνοι et les ἐπικήδεια de Simonide et de Pindare. De même firent, à son exemple, ses successeurs. Et c'est ainsi que dès l'origine s'établit pour l'oraison funèbre un *schéma* invariable, emprunté au lyrisme. Il y avait là un précédent, dont s'inspira peut être Gorgias. (Thucyd., II, 34-5 ; Denys d'Halicarnasse, *Antiquités romaines*, V, 17 ; Diodore de Sicile, XI, 33.) Voir sur l'origine et la date du λόγος ἐπιτάφιος l'article récent de M. Hauvette dans les *Mélanges Weil*, pp. 159 sq.

traité selon un plan fixe et en quelque sorte préétabli. Prenez, par exemple, celui de tous les genres lyriques que nous connaissons le mieux, l'ode triomphale (*épinikion*). L'éloge personnel du vainqueur, voilà la donnée première; mais autour de ce centre la tradition technique veut que viennent se grouper cinq à six autres éléments immuables : éloge des jeux où le personnage a triomphé, éloge des dieux qui les ont fondés, éloge de la race du vainqueur, éloge de sa cité, éloge des dieux qui protègent celle-ci. Quel que soit le poète, qu'il ait nom Simonide, Bacchylide ou Pindare, il faut, si j'ose dire, que son inspiration coule dans le même lit, qu'elle suive les mêmes courbes, qu'elle se grossisse des mêmes affluents. Et ce que nous disons de l'*épinikion* n'est pas moins vrai des autres genres lyriques. « Que les chants du poète fussent tristes ou joyeux, dit M. A. Croiset, que ce fussent des thrènes, des épithalames ou des épinicies, c'était toujours un éloge, l'éloge d'un mort ou d'un vivant, qui en formait la donnée première. Et toujours aussi autour de cet éloge venait se grouper celui de la famille..., puis celui de la patrie..., puis encore celui des dieux... Quand on connaît les éléments nécessaires d'une ode triomphale, on connaît à peu de chose près ceux de tous les autres genres d'*encômia*[1]. »

En regard du lyrisme, tâchons de définir à son tour l'éloquence épidictique. Elle aussi a pour matière principale et presque unique l'éloge[2]; en faut-il d'autre preuve que le nom même d'éloquence laudative (ἐγκωμιαστική), que lui donnaient parfois les anciens[3]? Mais il y a

1. Alf. Croiset. *La poésie de Pindare et les lois du lyrisme grec*, p. 118. Cf. pp. 111 et 158.

2. « L'éloquence épidictique, dit Aristote (*Rhét.*, I, 3, p. 1358 B), consiste dans l'éloge et le blâme. »

3. [Denys d'Hal.], *Rhétoriq.*, IX. Cf. Quintilien, III, 4, 12.

plus : pour peu qu'on entre dans la composition des différents genres épidictiques, on y retrouve le plan même et les lieux communs du lyrisme. Voyez, par exemple, le sommaire de l'*Éloge d'Achille* de Gorgias, qu'Aristote nous a conservé : l'auteur, dit Aristote, ne s'y était pas borné à la louange de ce héros ; pour amplifier son sujet, il y avait joint celle de Pélée, père d'Achille, puis de son aïeul Eaque, puis de Zeus, auteur de toute la race, enfin de la bravoure en général[1]. Ne reconnaît-on pas là les cadres tout tracés de l'*encômion* ? Dans l'*Oraison funèbre* la parenté du lyrisme et de l'éloquence d'apparat est plus manifeste encore : « Le discours funèbre, dit un rhéteur ancien, étant en somme l'éloge des morts, il suit de là que l'orateur doit puiser aux mêmes sources que pour les *encômia :* patrie, race, origine, éducation, actions[2]. » Et c'est, en effet, le plan auquel s'astreignent plus ou moins rigoureusement dans les discours funèbres conservés Thucydide, Platon, Lysias, le pseudo-Démosthène, Hypéride lui-même. Veut-on un dernier exemple ? Je le tirerai des *Eroticoi* ou discours en prose à l'objet aimé. Platon, dans le *Phèdre*, rattache expressément ce genre aux παιδικὰ d'Anacréon et de Sappho[3]. Et le début du *Lysis* montre en effet que ces deux genres, non seulement avaient les mêmes sujets, mais encore développaient les mêmes lieux communs, qui sont toujours au fond ceux de l'*encômion*. « Il nous a rendus sourds du nom de

1. Aristote, *Rhétorique*, III, 17, p. 1418 A. — A la vérité, il n'est pas tout à fait sûr qu'il s'agisse dans ce passage d'un *Éloge d'Achille :* les développements que mentionne Aristote ont pu figurer, à titre d'épisode, dans quelque autre écrit de Gorgias ; mais, en tout cas, le procédé d'amplification reste instructif.

2. [Denys d'Hal.], *ouvr. cité*, VI, 2.

3. Platon, *Phèdre*, 235 C.

Lysis, dit Ctésippos, raillant la passion de son ami Hippothalès. Il nous assassine *de vers et de prose*. Et ce qu'il y a de plaisant, c'est qu'il ne trouve rien autre chose à dire que ce qui se *chante* par toute la ville sur Démocratès et Lysis, père et grand-père de son bien-aimé, et sur tous ses aïeux, sur leurs richesses, leurs chevaux, leurs victoires isthmiques, néméennes et pythiques aux courses de chars et de chevaux : voilà ce dont il nous rebat les oreilles *en prose et en vers*, sans compter mainte autre histoire plus vieille encore. L'autre jour c'était la visite d'Héraclès qu'il nous racontait dans un poème, comment leur ancêtre reçut ce héros. .... Voilà, Socrate, ce qu'il nous condamne à entendre *soit en poésie, soit en prose*[1]. » Inutile d'ajouter d'autres exemples. Au total, on définirait donc fort exactement les diverses variétés de l'éloquence épidictique en les appelant des *encômia* en prose.

De cette filiation de l'éloquence d'apparat le plus illustre des disciples de Gorgias, Isocrate, avait encore pleine conscience. Il aime en effet à comparer son art à celui des lyriques. Dans l'*Antidose* ne déclare-t-il pas que ses discours ont plus de ressemblance avec les compositions rythmiques et musicales (τοῖς μετὰ μουσικῆς καὶ ῥυθμῶν πεποιημένοις) qu'avec les plaidoyers, ajoutant qu'ils ne procurent pas moins de plaisir à ceux qui les entendent que la poésie elle-même[2]. Plus explicite encore est le parallèle qu'il établit au début de son *Evagoras* entre les *encômia* en prose et les *encômia* en vers. « Je sais que c'est une tâche difficile que de louer en prose la vertu d'un homme..... Mille ornements sont sous la main du poète.....; il dispose non seulement des mots usuels,

1. Platon, *Lysis*, 204 D sq.
2. Isocrate, *Antidosis*, 46.

mais aussi des termes étrangers, des néologismes et des métaphores, et, ne négligeant aucun moyen, relève de mille figures variées sa poésie. Le prosateur n'a aucune de ces ressources; force lui est de s'exprimer avec brièveté, de se borner aux termes de la langue commune et aux pensées propres à son sujet. De plus, le poète a pour lui la mesure et le rythme, qui manquent l'une et l'autre aux écrivains en prose : or tel en est le charme, qu'y eût-il même à reprendre au style et aux pensées, la mesure et le rythme suffisent pour séduire l'auditoire... Mais, malgré tous ces avantages de la poésie, il ne faut pas balancer; faisons l'essai de la prose, voyons si elle n'est pas capable, tout aussi bien que le chant et la mesure, de célébrer la vertu des hommes[1]. » Voilà des idées qu'à coup sûr Gorgias avait eues avant Isocrate. Toute la théorie de l'éloquence épidictique y est en effet contenue.

Mais il est temps de revenir à l'objet propre de ce chapitre, qui est la création de la prose savante, et de montrer par quels biais les observations précédentes s'y rattachent. Qu'avons-nous établi jusqu'ici? Que l'ambition de Gorgias avait été d'ériger son art en rival de celui d'un Simonide et d'un Pindare; — que, pour lutter avec plus d'avantages contre les lyriques, il leur avait dérobé leurs sujets, leurs plans, leurs lieux communs mêmes; — qu'en un point essentiel pourtant, l'absence du mètre et de la musique, subsistait aux yeux mêmes des prosateurs épidictiques l'infériorité de leur art.

La dernière observation est capitale, car elle nous révèle le but commun de la plupart des innovations de Gorgias en fait de style. Ce but, c'était de compenser en quelque mesure la perte du mètre et de l'accompagne-

1. Isocrate, *Evagoras*, 8 sq.

ment musical. Ainsi s'explique l'étrange prose de Gorgias, aussi rythmée, grâce à un système savant de symétries, de parallélismes et d'antithèses que la poésie même, et où les allitérations, les assonnances et les rimes multipliées font comme une musique. Rien de plus violent sans doute et de plus paradoxal qu'une telle tentative. Pour être justes cependant, n'oublions pas que la prose de Gorgias n'était pas destinée originairement à l'éloquence pratique (bien que celle-ci dût un jour l'accommoder à son usage) mais à une éloquence toute spéciale, née de la poésie, qui, comme la poésie, n'a d'autre fin que de plaire, et par suite dispose des mêmes droits et des mêmes libertés.

III

LES INNOVATIONS DE GORGIAS EN FAIT DE LANGUE ET DE STYLE.

Jusqu'à Gorgias la prose écrite n'avait guère été chez les Grecs qu'une transcription littérale du langage usuel. Et il en est encore ainsi chez Hérodote : de sa narration molle et indolente se détachent à peine quelques très courts morceaux où, la gravité du sujet et de la pensée aidant, l'écrivain a fait effort vers un idéal, encore confus, de force et de dignité. Cet idéal, il l'atteint quelquefois d'un coup d'aile, mais il ne s'y tient pas[1]. Le premier qui s'avisa que la prose pouvait, dans de certaines conditions, être une composition aussi savante, aussi rythmée, et, pour tout dire, aussi belle que la poésie, c'est Gorgias.

1. Alf. Croiset, *Histoire de la littérature grecque*, t. II, p. 619, sq.

Le seul morceau de Gorgias que nous avons conservé est la péroraison de son *Epitaphios*[1]. Bien que fort court, c'est un texte capital, car il marque le point initial d'un progrès continu, qui aboutira un jour à ce chef-d'œuvre de structure et de rythme, la période d'Isocrate et de Démosthène. Il ne faut donc pas craindre d'analyser ces trente lignes par le menu[2]. L'art de Gorgias, comme *styliste* s'y livre à nous tout entier.

Τί γὰρ ἀπῆν τοῖς ἀνδράσι τούτοις ὧν δεῖ ἀνδράσι προσεῖναι; τί δὲ καὶ προσῆν ὧν οὐ δεῖ προσεῖναι; εἰπεῖν δυναίμην ἃ βούλομαι, βουλοίμην δ' ἃ δεῖ, λαθὼν μὲν τὴν θείαν νέμεσιν, φυγὼν δὲ τὸν ἀνθρώπινον φθόνον · οὗτοι γὰρ ἐκέκτηντο ἔνθεον μὲν τὴν ἀρετήν, ἀνθρώπινον δὲ τὸ θνητόν, πολλὰ μὲν δὴ τὸ πρᾶον ἐπιεικὲς τοῦ αὐθάδους δικαίου προκρίνοντες, πολλὰ δὲ νόμου ἀκριβείας λόγων ὀρθότητα, τοῦτον νομίζοντες θειότατον καὶ κοινότατον νόμον, τὸ δέον ἐν τῷ δέοντι καὶ λέγειν καὶ σιγᾶν καὶ ποιεῖν < καὶ ἐᾶν >[3], καὶ δισσὰ ἀσκήσαντες μάλιστα ὧν δεῖ, γνώμην καὶ ῥώμην, τὴν μὲν βουλεύοντες, τὴν δ' ἀποτελοῦντες, θεράποντες τῶν μὲν ἀδίκως δυστυχούντων, κολασταὶ δὲ τῶν ἀδίκως εὐτυχούντων, αὐθάδεις πρὸς τὸ συμφέρον, εὐόργητοι πρὸς τὸ πρέπον, τῷ φρονίμῳ τῆς γνώμης παύοντες τὸ ἄφρον < τῆς ῥώμης >[4], ὑβρισταὶ εἰς τοὺς ὑβριστάς, κόσμιοι εἰς τοὺς κοσμίους, ἄφοβοι εἰς τοὺς ἀφόβους, δεινοὶ ἐν τοῖς δεινοῖς. Μαρτύρια δὲ τούτων τρόπαια ἐστήσαντο τῶν πολεμίων, Διὸς μὲν ἀγάλματα, αὑτῶν δὲ ἀναθήματα, οὐκ ἄπειροι οὔτε ἐμφύτου Ἄρεος οὔτε νομίμων ἐρώτων οὔτε ἐνοπλίου ἔριδος οὔτε φιλοκάλου εἰρήνης, σεμνοὶ μὲν πρὸς τοὺς θεοὺς τῷ δικαίῳ, ὅσιοι δὲ πρὸς τοὺς τοκέας τῇ θεραπείᾳ, δίκαιοι μὲν πρὸς τοὺς ἀστοὺς τῷ ἴσῳ, εὐσεβεῖς δὲ πρὸς τοὺς φίλους τῇ πίστει. Τοιγαροῦν αὐτῶν ἀποθανόντων ὁ πόθος οὐ συναπέθανεν, ἀλλ' ἀθάνατος οὐκ ἐν ἀθανάτοις σώμασι ζῇ οὐ ζώντων.

1. Elle nous a été conservée par Maxime Planude (*Rhetores graeci*, Walz V, p. 548).
2. Ce fragment a déjà été étudié en grand détail par Blass, *Die attische Beredsamkeit*, I (2e édit.), p. 64 sq. Voyez aussi K. Sittl, *Geschichte der griechischen Literatur*, II, p. 38.
3. Addition très vraisemblable de Sauppe.
4. Addition nécessaire de Sauppe. Cf. plus haut γνώμην καὶ ῥώμην.

Les critiques anciens signalent en premier lieu chez les écrivains de l'école de Gorgias l'abus des *composés* (διπλᾶ ὀνόματα), des *gloses* (γλῶτται, mots rares, ou archaïques, ou empruntés à un autre dialecte), des *épithètes*, et enfin des *métaphores*[1]. Toutes ces particularités, nous les constatons en quelque mesure dans le fragment de l'*Epitaphios*. Nombreux sont les mots composés : ἔνθεος, εὐέργητος, ἄφοβος, ἔμφυτος, ἐνόπλιος, φιλόκαλος, ἀθάνατος[2], sans qu'aucun d'eux cependant ait la hardiesse des deux exemples cités par Aristote : πτωχόμουσος et κατευορκήσαντας[3]. En fait de *gloses*, citons les mots νέμεσις, δισσός, τοκεύς, qui appartiennent au vocabulaire des tragiques, mais ne se rencontrent que rarement en prose. Quant aux *épithètes* (entendez par là les qualifications explétives et de pur ornement), elles abondent : τὸ πρᾷον ἐπιεικὲς τοῦ αὐθάδους δικαίου, et plus loin : οὔτε ἐμφύτου Ἄρεος, οὔτε νομίμων ἐρώτων, οὔτε ἐνοπλίου ἔριδος, οὔτε φιλοκάλου εἰρήνης. La *métaphore* n'est représentée dans notre fragment que par le mot Ἄρης, dont l'emploi métonymique au sens de « courage » est propre à la poésie, et par la personnification du Regret : ὁ πόθος οὐ συναπέθανεν ἀλλὰ ζῇ. Plus audacieuses étaient les métaphores de Gorgias que rapporte Aristote : χλωρὰ καὶ ἔναιμα τὰ πράγματα — σὺ δὲ ταῦτα αἰσχρῶς μὲν ἔσπειρας, κακῶς δὲ ἐθέρισας[4] — Ξέρξης ὁ τῶν Περσῶν Ζεύς — γῦπες ἔμψυχοι τάφοι[5].

1. Aristote, *Rhétorique*, III, 3, p. 1405 B.
2. Tous ces composés se rencontrent au moins exceptionnellement en prose. Voir les dictionnaires de H. Estienne et de Pape.
3. Aristote, *ibid.* : καὶ ὡς Γοργίας ὠνόμαζε, πτωχόμουσος κόλαξ, ἐπιορκήσαντας καὶ κατευορκήσαντας. Ce dernier composé ne se trouve nulle part ailleurs : on dit ordinairement dans ce sens εὐορκῶ. L'addition de κατά n'avait sans doute pour but, en donnant aux deux composés le même nombre de syllabes, que de rendre ainsi plus sensible l'antithèse.
4. Aristote, *Rhétorique*, III, 3, p. 1406 B.
5. [Longin], *Du sublime*, 3, 2.

Nombre de singularités grammaticales, que s'appropriera plus tard Thucydide, sont aussi déjà dans ce morceau[1]. Par exemple, l'emploi de l'adjectif neutre au lieu du substantif abstrait : τὸ ἄφρον (= ἡ ἀφροσύνη), construit à la façon d'un véritable substantif, soit avec un génitif : τῷ φρονίμῳ τῆς γνώμης, soit avec une épithète : τὸ πρᾷον ἐπιεικὲς τοῦ αὐθάδους δικαίου. Signalons encore l'emploi de l'adjectif verbal en -τής pour exprimer non l'action habituelle — ce qui est son sens propre — mais plutôt une aptitude : κολασταί = οἷοί τε κολάζειν.

Enfin, à côté de ces figures de grammaire et de style, les critiques anciens en signalent d'autres plus caractéristiques encore, qui ont trait à l'harmonie de la phrase (c'est à celles-là qu'ils réservaient de préférence le nom de Γοργίεια σχήματα)[2]. Celle qu'il faut citer avant toutes, c'est l'antithèse, qui apparie les idées ou les oppose par couples[3]. Tel est l'abus de l'antithèse dans notre fragment que, sur une trentaine de membres, deux ou trois à peine gardent leur indépendance. Il y a plus : les autres figures gorgianiques n'ont guère d'autre objet que de la faire luire aux yeux ou sonner à l'oreille. Parmi ces figures secondaires, qui sont comme les servantes de l'antithèse, la plus fréquente est la *parisose* (ou *isokôlon*), qui consiste en l'égalité d'étendue de deux côla, et parfois même en une rigoureuse correspondance des mots qui les composent[4]. Je compte dans notre fragment une dizaine de ces couples symétriques.

1. Alf. Croiset, *Edition de Thucydide*, préface, p. 105 sq.
2. Denys d'Halicarnasse, *Demosthène*, 5. 25.
3. L'antithèse (ἀντίθεσις) est citée par Aristote, *Rhétorique*, III, 9, p. 1410 A. Cf. Isocrate, *Panathénaïque*, 2 : ἀντιθέσεων καὶ παρισώσεων καὶ τῶν ἄλλων ἰδεῶν.
4. La parisose (παρίσωσις) est nommée également et définie par Aristote, *ibid*.

Exemple :

σεμνοὶ μὲν πρὸς τοὺς θεοὺς τῷ δικαίῳ,
ὅσιοι δὲ πρὸς τοὺς τοκέας τῇ θεραπείᾳ,
δίκαιοι < δὲ > πρὸς τοὺς ἀστοὺς τῷ ἴσῳ,
εὐσεβεῖς δὲ πρὸς τοὺς φίλους τῇ πίστει.

L'assonnance finale des deux membres (ὁμοιοτέλευτον)[1] est un autre moyen d'aviver l'antithèse. Exemple : αὐθάδεις πρὸς τὸ συμφέρον, εὐόργητοι πρὸς τὸ πρέπον. Ou encore : Διὸς μὲν ἀγάλματα, τούτων δὲ ἀναθήματα. Un procédé inverse, mais qui vise au même effet, c'est l'assonnance initiale (ὁμοιοκάταρκτον)[2]. Exemple : λαθὼν μὲν τὴν θείαν νέμεσιν, φυγὼν δὲ τὸν ἀνθρώπινον φθόνον. Nommons encore la *paronomasie*, qui ramasse l'antithèse en deux mots de racine commune[3]. Exemple : l'opposition de ἀπῆν et προσεῖναι dans la première phrase, et plus loin celle δυστυχούντων et εὐτυχούντων. Si à tout cela on ajoute encore les répétitions voulues des mêmes termes[4] (exemple : au début du morceau προσεῖναι, προσῆν, προσεῖναι), des *paréchèses* ou allitérations (ἀποθανόντων ὁ πόθος), des jeux de mots qui échappent à toute définition, on aura quelque idée de l'art de Gorgias. Le dernier mot de cet art, c'est la phrase paradoxale qui termine tout le morceau : avec ses trois antithèses, ses allitérations multiples, son cliquetis de syllabes semblables (ἀποθανόντων, πόθος, συναπέθανεν, ἀθάνατος, ἀθανάτοις, ζῇ, ζώντων), elle crépite et éclate comme le bouquet final d'un feu d'artifice.

1. L'ὁμοιοτέλευτον est nommé par Aristote, *ibid.*

2. Aristote n'a pas de nom spécial pour cette figure, mais il la définit très clairement : παρομοίωσις δ' ἐὰν ὅμοια τὰ ἔσχατα ἔχῃ ἑκάτερον τὸ κῶλον. ἀνάγκη δὲ ἢ ἐν ἀρχῇ ἢ ἐπὶ τελευτῆς ἔχειν ..... · ἐν ἀρχῇ μὲν τὰ τοιαῦτα, « ἄγρον γὰρ ἔλαβεν ἀργὸν παρ' αὐτοῦ. » (*Rhétorique, ibid.*)

3. Aristote connaît la paronomasie, mais il la confond avec la paromoiose (*ibid.*).

4. Même remarque que pour la paronomasie.

Rien de plus laborieux, comme on voit, que ce style. Le choix de chaque mot a été l'objet de longues réflexions : son étendue, son timbre, sa place, tout cela a été minutieusement calculé. On se demande avec effroi combien d'heures ce morceau de trente lignes a coûtées. Ce que Denys d'Halicarnasse dit des retouches et des ratures de Thucydide, « retournant dans tous les sens son ouvrage, limant et polissant chaque détail d'élocution », s'appliquerait mieux encore à Gorgias[1].

Eussions-nous conservé le reste des œuvres de Gorgias[2], il est à présumer qu'elles ne nous apprendraient rien de plus sur son style. Les fragments mêmes de ses disciples Polos[3], Agathon[4], tout en confirmant l'image que nous avons tracée plus haut, n'y ajoutent rien d'essentiel[5]. Disons cependant un mot de Polos, parce que c'est lui qui, le premier, consigna par écrit la doctrine du maître[6]. Polos, dans cet écrit, enseignait toutes les recherches de style inventées par Gorgias (μουσεῖα λόγων), en particulier les mots composés (διπλασιολογία), les méta-

1. Denys d'Halicarnasse, *Jugement sur Thucydide*, c. 24.

2. A la vérité, il nous est parvenu sous le nom de Gorgias deux opuscules entiers, l'*Eloge d'Hélène* et la *Défense de Palamède*. Mais l'authenticité en est trop contestable et trop contestée pour qu'on en puisse tirer les éléments d'un jugement sur Gorgias.

3. Voir plus bas.

4. Citons, à titre d'exemples, les fragments suivants d'Agathon : Τέχνη τύχην ἔστερξε καὶ τύχη τέχνην (Arist., *Morale à Nicomaque*, VI, 4 = fragm. 6, Didot) — Τὸ μὲν πάρεργον ἔργον ὡς ποιούμεθα | τὸ δ' ἔργον ὡς πάρεργον ἐκπονούμεθα (Athénée, V, 185 A = frag. 10 Did.) — Εἰ μὲν φράσω τἀληθές, οὐχί σ' εὐφρανῶ · | εἰ δ' εὐφρανῶ τί σ', οὐχὶ τἀληθὲς φράσω (Athénée, V, 211 E = frag. 11 Did.).

5. On en peut dire autant des ingénieux pastiches de Polos et d'Agathon, auxquels s'est amusé Platon dans le *Gorgias* (467 B) et dans le *Banquet* (194 E).

6. Syrianos (*Rhetores graeci*, Walz, IV, p. 44) appelle cet ouvrage τέχνη. Suidas (s. v. Πῶλος) lui donne le titre de περὶ λέξεως Cf. Platon, *Gorgias*, 462 C.

phores (εἰκονολογία)[1], les sentences (γνωμολογία), les antithèses, les parisa, les homœoteleuta[2], joignant l'exemple au précepte, comme en témoigne cette phrase conservée[3] : πολλαὶ τέχναι ἐν ἀνθρώποις εἰσὶν ἐκ τῶν ἐμπειριῶν ἐμπείρως εὑρημέναι · ἡ μὲν γὰρ ἐμπειρία τέχνην ἐποίησεν, ἡ δ' ἀπειρία τύχην. De même que Polos, un autre disciple de Gorgias, Likymnios, publia, lui aussi, une *Rhétorique*[4]. Platon vante ironiquement les « beaux mots » dont il était l'inventeur (Λικυμνίεια ὀνόματα)[5]. Partout, comme on voit, nous retrouvons dans l'école de Gorgias le même souci exclusif de la beauté du style (ποίησιν εὐεπείας).

IV.

LES FIGURES GORGIANIQUES DANS LA POÉSIE ANTÉRIEURE A GORGIAS.

Après avoir catalogué par le menu les innovations de Gorgias, il reste à en chercher l'origine. Les avait-il tirées de son propre fonds ? N'ont-elles pas, au contraire, des racines dans le passé ? Malgré son vif intérêt, cette question a été à peine abordée jusqu'ici.

A vrai dire, Aristote l'a tranchée d'avance dans sa *Poétique* d'un mot décisif : « C'est, dit-il, parce qu'on voyait les poètes, en dépit de la banalité de leurs pensées, et par le seul mérite du style, arriver à la réputation que

1. Platon, *Phèdre*, 267 C.
2. Philostrate, *Vies des Sophistes*, II, p. 15, éd. Kayser.
3. Ou, pour parler plus exactement, reconstituée d'après Platon, *Gorgias*, 448 C (cf. 462 B), Aristote, *Métaphysique*, A, p. 981, *a*. Syrianos, *l. l.*
4. Aristote, *Rhétorique*, III, 13, p. 1414 B.
5. Platon, *Phèdre*, 267 C.

la plus ancienne prose fut poétique. Exemple : celle de Gorgias[1]. » Essayons de développer ce jugement : voyons au juste ce que Gorgias a pris à la poésie et ce qu'il lui a laissé.

Les trois règles suivantes résument, si je ne me trompe, l'ensemble de sa méthode :

1° Tous les éléments du style poétique qui pouvaient passer dans la prose, Gorgias les a gardés : *mots composés, gloses, épithètes, périphrases, métaphores,* etc.

2° Au plus important des éléments poétiques qui ne pouvaient être transportés dans la prose, le *vers*, Gorgias s'est efforcé du moins de trouver un équivalent. Cet équivalent est la *parisose*, définie plus haut. Très fréquente dans la prose de Gorgias, la parisose y joue un rôle comparable à celui du vers dans la poésie : elle en est en quelque sorte l'unité de rythme[2].

3° Enfin, il est certains caractères du style poétique, accidentels ou rares, que Gorgias a étendus et généralisés. De ce genre sont :

a) Plusieurs emplois grammaticaux ; par exemple, l'usage de l'adjectif neutre au sens abstrait, et celui de l'adjectif verbal en -τός, qui, avant Gorgias, se rencontrent uniquement chez les poètes et surtout chez les tra-

1. Aristote, *Rhétorique*, III, 1, p. 1404 A.
2. Imaginez une tirade quelconque de trimètres tragiques dépouillée du mètre ; que restera-t-il, sinon une série de *côla* d'égale étendue, en d'autres termes de *parisa* ? — Je prends à dessein pour exemple le trimètre tragique, parce que, les substitutions de pieds y étant fort rares, le nombre des syllabes y reste à peu près constant. Sur les cinquante premiers vers de l'*Antigone*, par exemple, quarante-cinq ont douze syllabes. Il est assez vraisemblable, du reste, que c'est le trimètre tragique qui a suggéré à Gorgias l'idée du πάρισον. Ce n'est pas le seul point, on le verra par la suite, où nous constations l'influence du style des tragiques sur la prose de Gorgias.

giques. Cf. Krüger, *Griechische Sprachlehre*, II, § 47, 10, Anm. 2.

b) Tous ces artifices *harmoniques* que nous avons énumérés plus haut. Entre autres le *redoublement*, la *paronomasie*, l'*homœoteleuton* et la *paréchèse* sont de très vieilles choses dans la poésie grecque, aussi vieilles que cette poésie même. C'est ce qu'il importe de mettre en lumière.

Le scoliaste d'Homère, Eustathe, s'est appliqué à relever dans l'*Iliade* et l'*Odyssée* toutes les figures à la façon de Gorgias. Bien que ce travail dénote plus de zèle que de critique, il en appert pourtant que dès l'époque primitive l'esprit grec s'amusait volontiers à ces menus artifices de style. Exemple : *Iliade*, XI, 216 : ὀτρύνειν, καρτύνειν, ἀρτύνειν[1]. — *Ibid.*, XIII, 130-131 : φράξαντες δόρυ δουρί, σάκος σάκεϊ προθελύμνῳ. | Ἀσπὶς ἄρ' ἀσπίδ' ἔρειδε, κόρυς κόρυν, ἀνέρα δ' ἀνήρ. Etc.

Mais le fait est plus frappant encore chez Hésiode. Peut-être les proverbes populaires, avec leurs rimes et leurs allitérations instinctives, lui ont-ils servi de modèle. Exemple : *Travaux et Jours*, v. 5 sq.

ῥέα μὲν γὰρ βριάει, ῥέα δὲ βριάοντα χαλέπτει,
ῥεῖα δ' ἀρίζηλον μινύθει καὶ ἄδηλον ἀέξει,
ῥεῖα δέ τ' ἰθύνει σκολιὸν καὶ ἀγήνορα κάρφει.

Quadruple répétition de ῥέα (ῥεῖα), redoublement de βριάει et βριάοντα, quintuple homœoteleuton formé par la

1. Eustathe, *ad Iliad.*, A, 216, 808, 839. — Cf. Nieschke, *De Thucydide Antiphontis discipulo et Homeri imitatore* (Progr. Münden, 1885). L'auteur rapporte l'usage des figures chez Antiphon et Thucydide à l'imitation d'Homère plutôt que de Gorgias. C'est là un paradoxe insoutenable.

finale — ει, antithèse avec paronomasie de ἀρίζηλον et de ἄδηλον.

v. 23. — ζηλοῖ δέ τε γείτονα γείτων.
v. 25. — καὶ κεραμεὺς κεραμεῖ κοτέει καὶ τέκτονι τέκτων,
καὶ πτωχὸς πτωχῷ φθονέει καὶ ἀοιδὸς ἀοιδῷ.
v. 150. — τοῖς δ'ἦν χάλκεα μὲν τεύχεα, χάλκεοι δέ τε οἶκοι,
χαλκῷ δ'εἰργάζοντο.
v. 182. — οὐδὲ πατὴρ παίδεσσιν ὁμοίιος οὐδέ τι παῖδες,
οὐδὲ ξεῖνος ξεινοδόκῳ καὶ ἑταῖρος ἑταίρῳ.

Chez Sappho certains retours du même mot, certaines symétries ou correspondances d'expression ont une grâce un peu mièvre et apprêtée. Exemple :

fr. 93. — οἷον τὸ γλυκύμαλον ἐρεύθεται ἄκρῳ ἐπ' ὕσδῳ
ἄκρον ἐπ' ἀκροτάτῳ.
fr. 104. — τίῳ σ', ὦ φίλε γάμβρε, κάλως εἰκάσδω;
ὄρπακι βραδίνῳ σε κάλιστ' εἰκάσδω.
fr. 99. — ὄλβιε γάμβρε, σοὶ μὲν δὴ γάμος, ὡς ἄν ἄραο,
ἐκτετέλεστ', ἔχεις δὲ πάρθενον ἄν ἄραο[1].

Mais, sans plus tarder, arrivons à des poètes contemporains de Gorgias. Parmi ceux-ci il est tout naturel de songer d'abord à ses compatriotes, Empédocle et Epicharme. Doit-on croire, avec un savant allemand, M. H. Diels, que c'est Empédocle qui a le premier donné l'exemple, non seulement dans ses poésies, mais encore

1. Cf. encore fr. 91 v. 4, 95, 101, 103, 104, 105, 109. — Il y a des parallélismes du même genre dans la pièce LXII de Catulle, qui est une traduction de Sappho. *Les jeunes filles :* Hespere, qui coelo fertur crudelior ignis? (v. 20). *Les jeunes hommes :* Hespere, qui coelo lucet jucundior ignis (v. 26). Cf. Lafaye, *Catulle et ses modèles*, p. 77

dans ses œuvres oratoires, de ces enjolivements de style[1] ? Certes, c'est là une thèse séduisante, et la tentation est vive de retrouver chez ce poète, ne fût-ce qu'à l'état d'ébauche, la rhétorique de Gorgias, son élève. Toutefois il y faut peut-être résister[2]. Après lecture attentive des fragments poétiques d'Empédocle, j'estime en somme que ces figures n'y sont ni plus nombreuses, ni plus frappantes que chez la plupart des poètes du même temps[3].

Elles sont en tous cas infiniment plus rares chez Empédocle que chez Epicharme. Des trois cent vingt vers que nous a laissés ce dernier, il n'y en a pour ainsi dire pas un qui ne brille de quelque clinquant : rime, calembour, paréchèse. C'est un procédé continu. Rien là, du reste, qui ressemble au feu roulant de calembredaines d'un Plaute. Chez Epicharme le jeu de mots est fin et amusant, un peu puéril parfois, mais jamais grossier. J'imagine que nous goûtons là le meilleur de cet esprit sicilien tant vanté par les anciens :

v. 2 — Αὐτότερος αὐτῶν.
9-10 — ..... Ἔχω γὰρ τόγα βαλάντιον λιτρᾶν

1. H. Diels, *Gorgias und Empedocles*, Sitzungsberichte der Akad. der Wissensch. zu Berlin, 1884, p. 343 sq.

2. C'est aussi l'avis de M. Blass, *Die attische Beredsamkeit*, I (2e édit.), p. 66. note 5

3. Il nous reste d'Empédocle environ cinq cents vers. Voir Müllach, *Fragmenta philosophorum*, I, p. 1 sq., v. 62-63, 64, 190, 200, 310, 313, 378. — M. Diels est beaucoup plus dans le vrai lorsqu'il écrit (*ibid.*, p. 367, n. 2) : « Es wäre nützlich um die Wurzeln der Gorgianischen Neuerung völlig bloszulegen, neben Empedokles auch das Verhältniss zur Tragödie zu untersuchen. ..... Dass der Dialog der attischen Tragödie, die seit Aeschylos in Sicilien Bürgerrechte genoss, Gorgias hauptsächlich zur Wahl dieses Dialektes für seine Kunstprosa veranlasste zeigen auch einzelne seiner Lieblingswörter. z. B. διασός. » C'est exactement la thèse que nous soutenons ici.

καὶ δεκαλίτρων πλῆρες.

25 — Ἀλλ' ἄλλος ὧδ' ἔσταχ' ὧδε τοῦδε κατὰ πόδας.

29-30 — Συνδειπνέω τῷ λῶντι, καλέσαι δεῖ μόνον,
καὶ τῷ γα μηδὲ λῶντι, κ' οὐδὲν δεῖ καλεῖν.

44-45 — Ἐκάλεσε γάρ τύ τις ἐπ' ἄϊκλον 'οὐχ ἑκών,
τὺ δ' αὖ ἑκὼν ᾤχεο τράχων.

48 sq. — . . . . Ἄγει δὲ παντοδαπὰ κογχύλια,
λεπάδας ἀσπέτους, κραβύζους, κηνιβάλους, τήθυα,
κτένια, βαλάνους, πορφύρας, ὄστρεια συμμεμυκότα,
μύας, ἀναρίτας τε, καρύκας τε[1].....

123 — A. Ὁ Ζεύς μ' ἐκάλεσε Πέλοπι γ' ἔρανον ἱστιῶν.
B. Ἦ παμπόνηρον ὄψον, ὦ τᾶν, ὁ γέρανος.
A. Ἀλλ' οὔτι γέρανον, ἀλλ' ἔρανόν τοι νῦν λέγω.

151 — πολλοὶ στατῆρες, ἀποδοτῆρες, οὐδὲ εἷς.

60-1 — . . . . χαλκεύομεν σπάρους
καὶ σκάρους, τῶν οὐδὲ τὸ σκῶρ θεμιτὸν ἐκβαλεῖν θεοῖς.

93 — χαλκίδες θ', ὕες τε, ἱεράκες τε χὠ πίων κύων.

157 — τρὶς ἅμα με καλέουσα κά τις καλὰ λέγοι · φεῦ τῶν κακῶν.

223 — . . . . Ἐκ μὲν θυσίας θοίνα,
ἐκ δὲ θοίνας πόσις ἐγένετο. . . . .
ἐκ δὲ πόσιος κῶμος, ἐκ κώμου δ' ἐγένεθ' ὑανία,
ἐκ δ' ὑανίας δίκα, 'κ δίκας δ' ἐγένετο καταδίκα,
ἐκ δὲ καταδίκας πέδαι τε καὶ σφαλὸς καὶ ζαμιά.

222-31 — Jeu de mots sur τρίπους, τετράπους, Οἰδίπους.

260 — θνατὰ χρὴ τὸν θνατὸν, οὐκ ἀθάνατα τὸν θνατὸν φρονεῖν.

261 — Τόκα μὲν ἐν τήνοις ἔγων ἦν, τόκα δὲ παρὰ τήνοις ἔγων.

263 — Συνεκρίθη καὶ διεκρίθη κἀπῆνθεν, ὅθεν ἦνθεν, πάλιν,
γᾶ μὲν εἰς γᾶν[2]...

1. L'énumération se prolonge jusqu'au vers 108 avec les mêmes assonances. Voir en particulier les vers 55 (paronomasie), 60-1 (paréchèse) 65. (paréchèse et homœoteleuton), 73, 91, 93.

2. Voir encore vers 159, 169, 193-4, 213 sq., 218, 222, 247-9, 268 (antithèse), 269 (*id.*), 275-7, 288-9 (*id.*). 292 (*id.*). 293, 301-2, 304, 314, 315.

Mais passons de la Sicile à Athènes. Bien avant Gorgias, on trouve déjà chez Eschyle la plupart des figures auxquelles Gorgias devait attacher son nom. Les exemples suivants sont pris dans la plus ancienne pièce datée d'Eschyle, les *Perses* (476 av. J.-C.) :

v. 3-4	τῶν ἀφνεῶν καὶ πολυχρύσων | ἑδράνων. (Cf. v. 8, 16, 18, 21.)
24	βασιλῆς βασιλέως
47	δίρρυμά τε καὶ τρίρρυμα
83	πολύχειρ καὶ πολυναύτας
130-131	ἀμφίζευκτον ἀμφοτέρας
157	θεοῦ répété
166-7	χρημάτων ἀχρημάτοισι
235-6	στρατοῦ στρατός
253	κακόν κακά
256	ἄνι' ἄνια
269	πολέα βέλεα
323	πεντήκοντα πεντάκις
330	πολλῶν ὀλίγα
347	θεοὶ θεᾶς
353	κακοῦ κακός
359	ἄλλος ἄλλοσε
380	τάξις τάξιν
408	ναῦς νηί
411	ἄλλην ἄλλος
509	πολλῷ πόνῳ
532-3	. . . . Περσῶν τῶν μεγαλαύχων καὶ πολυάνδρων
531	κακοῖσι κακόν
550-2	Ξέρξης μὲν ἄγαγεν, ποποῖ, Ξέρξης δ' ἀπώλεσεν, τοτοῖ, Ξέρξης δὲ.....

560-2	νᾶες μὲν ἄγαγον, ποποῖ,
	νᾶες δ' ἀπώλεσαν, τοτοῖ,
	νᾶες.....
585-6	οὐκέτι répété
598-600	κακῶν répété
647-8	φίλος φίλος φίλα
649-650	'Αϊδωνεύς répété
654-5	θεσμήστωρ répété
657	βαλὴν ἀρχαῖος βαλήν, ἴθ' ἴθ' ἱκοῦ
662	Vers répété à l'antistrophe (671)
666	δέσποτα δεσπότου
675	δυνάτα répété
680	νᾶες ἄναες ἄναες
681	πιστὰ πιστῶν
682	..... τίνα πόλις πονεῖ πόνον;
694-5	σέβομαι μὲν προσιδέσθαι,
	σέβομαι δ' ἀντία λέξαι
699-700	δίεμαι μὲν χαρίσασθαι,
	δίεμαι δ' ἀντία φάσθαι
707	πολλά répété
722-3	πορθμὸν πόρον
728	στρατός στρατόν
746-7	ἤλπισε σχήσειν ῥέοντα Βόσπορον ῥόον θεοῦ,
	καὶ πόρον μετερρύθμιζε...
759	ἔργον ἐξειργασμένον
780	ἐπεστράτευσα πολλὰ σὺν πολλῷ στρατῷ
782	νέος νέα
790-1	στρατεύοισθε στράτευμα
795	εὐσταλῆ στόλον
800	παῦροι πολλῶν
808-9	ἀθέων θεῶν
813-4	κακῶς κακῶν
852	πιστοῖσι πιστά
901-3	ἀνδρῶν | τευχηστήρων | παμμείκτων τ' ἐπικούρων

922	γᾶ ἐγγαίαν
930	αἰνῶς répété
936	κακοφάτιδα κακομέλετον
949-950	Ἰάων répété
955-6	ποῦ δὲ... répété
960-1	Ἀγβάτας Ἀγαβάτανα
981	μύρια répété
985	ἔλιπες répété
986	κακὰ πρόκακα
990	ἄλαστι < ἄλαστα >[1]
991	βοᾷ répété
1000	ἔταρον répété
1002-3	βεβᾶσι répété
1007-8	πεπλήγμεθα répété
1010	νέᾳ νέᾳ δύᾳ δύᾳ
1017-8	ὁρᾷς ὁρῶ ὁρῶ
1031-2	παπαῖ trois fois
1038	αἴαζε répété
1039	αἰαῖ αἰαῖ, δύα δύα
1041	δόσιν κακὰν κακῶν κακοῖς
1046	ἔρεσσε répété
1055	ἄνια répété. De même v. 1061.
1057	ἄπριγδα répété
1070-1	ἰωὰ δή répété
1073-4	ἰώ répété
1075-6	ἰὴ ἰή répété

Dans la plupart de ces vers l'*allitération* (je prends ici le mot dans son sens le plus général) n'est qu'un plaisir musical, tout semblable à celui que nous procure la rime. Toutefois il est des cas où l'allitération chez

1. Texte de l'édit. Weil, Teubner.

Eschyle ne s'adresse plus à l'oreille seule, mais aussi à l'esprit. Lorsque, par exemple, le chœur des vieillards Perses (v. 3-4) se décerne le titre pompeux de τῶν ἀφνεῶν καὶ πολυχρύσων | ἑδράνων φύλακες, doit-on douter que la gravité monotone de ces finales ne vise à exprimer la majesté de leurs fonctions ? Cette recherche descriptive est plus manifeste encore dans les vers 690-1 de *Prométhée* :

... ὧδε δυσθέατα καὶ δύσοιστα
πήματα, λύματα, δείματα ...

Pouvait-on peindre plus heureusement que par cet entassement d'*homœotéleuta* les coups redoublés du malheur ? Ailleurs Eschyle a su tirer de la répétition, ou de la rime, ou de ces deux procédés ensemble, des effets pathétiques. Exemple : ces deux passages des *Perses*, empruntés, l'un aux plaintes du chœur (v. 550) :

Ξέρξης μὲν ἄγαγεν, ποποῖ,
Ξέρξης δ' ἀπώλεσεν, τοτοῖ,
Ξέρξης δὲ πάντ' ἐπέσπε δυσφρόνως.

l'autre à la longue lamentation alternée de Xerxès et du chœur (v. 1007) :

Ξ. πεπλήγμεθ', οἷαι δι' αἰῶνος τύχαι·
Χ. πεπλήγμεθ' · εὔδηλα γάρ·
Ξ. νέᾳ νέᾳ δύᾳ δύᾳ.

En résumé, l'allitération chez Eschyle n'est encore qu'un procédé de primitif, où l'instinct a plus de part que le calcul. Les effets très élémentaires qu'il en tire sont de deux sortes, ou purement harmoniques, ou descriptifs.

Il en est autrement chez Sophocle. Une première différence, c'est que le nombre de ces figures, ou du moins de certaines d'entre elles, y est infiniment plus considérable. Qu'on en juge par les exemples suivants, tirés uniquement de l'*Antigone* (440 av. J.-C.). Je choisis à dessein cette pièce, parce qu'elle a été jouée bien avant l'arrivée de Gorgias à Athènes.

v. 13-4	δυοῖν ἀδελφοῖν ἐστερήθημεν δύο μιᾷ θανόντων ἡμέρᾳ διπλῇ χερί.
51-2	πρὸς αὐτοφώρων ἀμπλακημάτων, διπλᾶς ὄψεις ἀράξας αὐτὸς αὐτουργῷ χερί.
55	τρίτον δ' ἀδελφὼ δύο μίαν καθ' ἡμέραν
73	φίλη μετ' αὐτοῦ κείσομαι φίλου μέτα
88	θερμὴν ἐπὶ ψυχροῖσι καρδίαν ἔχεις (Cf. 89, 93-4.)
99	ἄνους μὲν ἔρχει, τοῖς φίλοις δ' ὀρθῶς φίλη.
101-3	φανὲν φάος ἐφάνθης (Cf. 107-9.)
138-9	εἶχε δ' ἄλλᾳ τὰ μέν, ἄλλα δ' ἐπ' ἄλλοις
141-2	ἑπτὰ λοχαγοὶ γὰρ ἐφ' ἑπτὰ πύλαις ταχθέντες ἴσοι πρὸς ἴσους... (Cf. 145-8.)
156-7	νεοχμὸς νεοχμοῖσι (Cf. 1266.)
187	φίλον δυσμενῆ (Cf. 212, 214, 232, 260, 276.)
282	λέγεις γὰρ οὐκ ἀνεκτά, δαίμονας λέγων (Cf. 299.)
323-24	ἦ δεινόν, ᾧ δοκεῖ γε, καὶ ψευδῆ δοκεῖν — κόμψευέ νυν τὴν δόξαν.
332-3	πολλὰ τὰ δεινά, κοὐδὲν ἀν- θρώπου δεινότερον πέλει.
360	παντοπόρος ἄπορος... (Cf. 362-3 φεῦξιν φυγάς 367.)
370	ὑψίπολις ἄπολις
379-80	ὦ δύστηνος | καὶ δυστήνου πατρός
446	εἰπέ μοι μὴ μῆκος, ἀλλὰ συντόμως

466-8	ἄλγος ἤλγουν ἀλγύνομαι
469-70	μῶρα μώρῳ μωρίαν
471	ὠμὸν ἐξ ὠμοῦ
480-3	ὑβρίζειν ὕβρις, δέδρακεν δεδρακυῖαν
484	ἀνήρ répété
500	ἀρεστὸν ἀρεσθείη
502	κλέος εὐκλεέστερον (Cf. 508-9.)
520	χρηστὸς κακῷ
522	ἐχθρὸς φίλος
523	συνέχθειν συμφιλεῖν
524	εἰ φιλητέον, φίλει
543	φιλοῦσαν φίλην
545	θανεῖν τὸν θανόντα (Cf. 546-7, 559-60.)
565	κακοῖς κακά
595	πήματα ἐπὶ πήμασι
606-8	παντογήρως ἀγήρως
616-7	πολλοῖς μέν, πολλοῖς δέ (Cf. 622.)
624-5	πρὸς ἄταν, ἐκτὸς ἄτας
643-4	Les deux vers forment à peu près πάρισον
645-7	φιτύει φῦσαι
679-80	ἀνδρὸς γυναικῶν
682	λέγειν λέγεις
696	αὑτῆς αὐτάδελφον (Cf. 705-8.)
703-4	πατρὸς τέκνοις παίδων πατρί
719-20	νεωτέρου πρεσβεύειν
729-30	ἔργον répété
730-1	σέβειν εὐσεβεῖν
733-4	ὁμόπτολις πόλις
740-1	γυναικὶ γυνή
742-3	δίκης δίκαια
743-4	ἐξαμαρτάνοντα ἁμαρτάνω
744-5	σέβων σέβεις
751	λέγειν λέγων
753	θανεῖται θανοῦσα

754-5	ἐπαπειλῶν ἀπειλή
755-6	κενὰς κενός
756-7	φρενώσεις φρενῶν φρονεῖν
777-80	Ἅιδην σέβει Ἅιδου σέβειν
791	δικαίων ἀδίκους
807-8	νεάταν νέατον
815-6	νυμφείοις ὕμνος ὕμνησεν νυμφεύσω
821-2	ζῶσα θνητῶν
834-5	θεός θεογεννής | βροτοὶ θνητογενεῖς
838	ζῶσαν θανοῦσαν (Cf. 852, 871, 920.)
842	πόλις πόλεως
872-3	σέβειν εὐσέβεια | κράτος κράτος
898-9	φίλη προσφιλὴς φίλη
924	δυσσέβειαν εὐσεβοῦσα
926-8	παθόντες ἡμαρτηκότες ἁμαρτάνουσι πάθοιεν
942	οἷα οἵων
943	εὐσεβίαν σεβίσασα
977	μέλεοι μελέαν
989	δύ' ἐξ ἑνός.

Voyons rapidement à quelles sortes d'effets chez Sophocle visent ces figures. Il est incontestable que bien des fois il n'a eu, lui aussi, d'autre but que de produire par le retour des mêmes sons un certain cliquetis qui flatte l'oreille : c'est le cas, en particulier, pour les vers 100, 804, 872, 980. Inutile donc d'insister sur ce point. Mais souvent aussi Sophocle s'est servi du redoublement ou de la paronomasie au profit du sens. Dans nombre de scènes la colère, l'indignation, l'ironie s'expriment par ces moyens : ce qui est un trait emprunté à la nature.

Exemple, Antigone à Créon :

v. 469-70 σοὶ δ' εἰ δοκῶ νῦν μῶρα δρῶσα τυγχάνειν
σχεδόν τι μώρῳ μωρίαν ὀφλισκάνω.

Ou encore :

v. 499 ..... ἐμοὶ τῶν σῶν λόγων
ἀρεστὸν οὐδὲν, μηδ' ἀρεσθείη ποτέ.

Et Créon à Antigone :

v. 524 κάτω νῦν ἐλθοῦσ', εἰ φιλητέον, φίλει
κείνους.....

Rien de plus fréquent, surtout dans les disputes monostiques. Là chaque injure est comme un trait, que l'adversaire renvoie, tout vibrant encore, à celui qui l'a lancé :

v. 740-5. Créon. — ὅδ', ὡς ἔοικε, τῇ γυναικὶ συμμαχεῖ.
Hémon. — εἶπες γυνὴ σύ · σοῦ γὰρ οὖν προκήδομαι.
Créon. — ὦ παγκάκιστε, διὰ δίκης ἰὼν πατρί ;
Hémon. — οὐ γὰρ δίκαιά σ' ἐξαμαρτάνονθ' ὁρῶ.
Créon. — ἁμαρτάνω γὰρ τὰς ἐμὰς ἀρχὰς σέβων ;
Hémon. — οὐ γὰρ σέβεις, τιμάς γε τὰς θεῶν πατῶν.

v. 154-7. Créon. — ἦ κἀπαπειλῶν ὧδ' ἐπεξέρχει θρασύς ;
Hémon. — τίς δ' ἔστ' ἀπειλὴ πρὸς κενὰς γνώμας λέγειν ;
Créon. — κλαίων φρενώσεις, ὢν φρενῶν αὐτὸς κενός.
Hémon. — εἰ μὴ πατὴρ ἦσθ', εἶπον ἄν σ' οὐκ εὖ φρονεῖν.

Parfois aussi, et cela est plus intéressant, ces procédés tendent à prendre chez Sophocle une valeur logique : ils deviennent des instruments d'analyse, des moyens de précision délicate ou de distinction subtile. Au vers 73, par exemple, que prononce Antigone :

φίλη μετ' αὐτοῦ κείσομαι φίλου μέτα

la répétition de φίλου après φίλη ajoute beaucoup au sens : « Je lui serai chère, lui ayant prouvé par ma mort qu'il m'était cher. » Ailleurs Sophocle reprend le même mot dans deux acceptions différentes, ce qui a quelque chose d'imprévu et de piquant. Exemples, le vers 323 :

ἦ δεινὸν, ᾧ δοκεῖ γε καὶ ψευδῆ δοκεῖν

où δοκεῖν signifie d'abord « *sembler bon* », puis « *croire* » — et le vers 1266 :

ἰὼ παῖ, νέος νέῳ ξὺν μόρῳ ..... ἔθανες

dans lequel νέος signifie « *jeune* », tandis que νέῳ doit probablement se traduire par « *inouï, extraordinaire* ». — D'autres fois le redoublement ou la paronomasie sont plus malaisés à justifier. Quand le poète fait dire à Ismène : δυοῖν ἀδελφοῖν ἐστερήθημεν δύο (v. 13), je soupçonne qu'il a voulu exprimer par cette répétition la communauté d'affliction des deux sœurs; mais n'a-t-il pas, malgré tout, confondu ici la précision rigoureuse avec la symétrie vide? Cette remarque nous amène à parler de l'antithèse, où le même défaut est beaucoup plus apparent encore.

L'antithèse. rare chez Eschyle, est un des procédés favoris de Sophocle, et il en a d'excellentes, pleines de sens, relevées souvent par une *paronomasie* : παντόπορος ἄπορος (*Antig.*, 360) — ὑψίπολις ἄπολις (733) — οὔτοι συνεχθεῖν ἀλλὰ συμφιλεῖν ἔφυν (523) — παντογήρως ἀγήρως (606-8). Mais il faut bien le reconnaître : déjà fleurit aussi chez lui l'antithèse « fausse fenêtre ». Quand il écrit à propos

de Polynice et Etéocle, tombés sous les coups l'un de l'autre : μιᾷ θανόντων ἡμέρᾳ διπλῇ χερί (v. 14), c'est le goût de l'antithèse, et de l'antithèse purement verbale, qui substitue sous sa plume le mot « *double* » à un adjectif signifiant « *réciproque* ». Et cette opposition toute factice, remarquez que le poète s'y complaît. Car ailleurs on lit :

v. 170-1 ὅτ' οὖν ἐκεῖνοι πρὸς διπλῆς μοίρας μίαν
καθ' ἡμέραν ὤλοντο. ...

Et en un autre endroit il renchérit encore sur cette subtilité :

v. 55 τρίτον δ' ἀδελφὼ δύο μίαν καθ' ἡμέραν
αὐτοκτονοῦντε.....

On ne peut pas nier que dans ce vers l'opposition de τρίτον, δύο, μίαν (*troisièmement*..., *deux frères*..., *en une seule* journée) ne soit un jeu puéril. De même enfin, lorsque Ismène blâme sa sœur du zèle emporté qui la pousse à ensevelir Polynice malgré les ordres de Créon : θερμὴν ἐπὶ ψυχροῖσι καρδίαν ἔχεις (v. 88), c'est sûrement le premier adjectif qui, par contraste, a suggéré le second; mais celui-ci est loin d'être clair, comme le prouvent les discussions du scoliaste et des éditeurs modernes à son sujet.

Mais, seule, l'analyse continue d'un morceau étendu de Sophocle peut donner à ces observations fragmentaires toute leur portée : par là on verra que les figures gorgianiques ne sont plus chez lui, comme chez Eschyle, un ornement accessoire, qu'elles forment au contraire la trame même de son style. Qu'on étudie, par exemple, à ce point de vue la tirade d'*Œdipe-Roi*, où Créon,

accusé par Œdipe de convoiter le trône, se justifie (v. 596-615) :

νῦν πᾶσι χαίρω, νῦν με πᾶς ἀσπάζεται,
νῦν οἱ σέθεν χρῄζοντες ἐκκαλοῦσί με·
τὸ γὰρ τυχεῖν αὐτοὺς ἅπαν ἐνταῦθ' ἔνι.
πῶς δῆτ' ἐγὼ κεῖν' ἂν λάβοιμ' ἀφεὶς τάδε;
οὐκ ἂν γένοιτο νοῦς κακὸς καλῶς φρονῶν.
ἀλλ' οὔτ' ἐραστὴς τῆσδε τῆς γνώμης ἔφυν,
οὔτ' ἂν μετ' ἄλλου δρῶντος ἂν τλαίην ποτέ.
καὶ τῶνδ' ἔλεγχον, τοῦτο μὲν Πυθώδ' ἰὼν
πυθοῦ τὰ χρησθέντ' εἰ σαφῶς ἤγγειλά σοι·
τοῦτ' ἄλλ', ἐάν με τῷ τερασκόπῳ λάβῃς
κοινῇ τι βουλεύσαντα, μή μ' ἁπλῇ κτάνῃς
ψήφῳ, διπλῇ δέ, τῇ τ' ἐμῇ καὶ σῇ, λαβών.
γνώμῃ δ' ἀδήλῳ μή με χωρὶς αἰτιῶ.
οὐ γὰρ δίκαιον οὔτε τοὺς κακοὺς μάτην
χρηστοὺς νομίζειν οὔτε τοὺς χρηστοὺς κακούς.
φίλον γὰρ ἐσθλὸν ἐκβαλεῖν ἴσον λέγω
καὶ τὸν παρ' αὑτοῦ βίοτον, ὃν πλεῖστον φιλεῖ.
ἀλλ' ἐν χρόνῳ γνώσῃ τάδ' ἀσφαλῶς· ἐπεὶ
χρόνος δίκαιον ἄνδρα δείκνυσιν μόνος,
κακὸν δὲ κἂν ἐν ἡμέρᾳ γνοίης μιᾷ.

Vers 1-3. — Triple répétition de νῦν, triple répétition de πᾶς (πᾶσι, πᾶς, ἅπαν).

Vers 4. — Antithèse de κεῖνα et τάδε, de λάβοιμι et ἀφείς.

Vers 5. — Antithèse de κακός et καλῶς φρονῶν.

Vers 6-7. — Οὔτε répété.

Vers 8-9. — Paréchèse de Πύθωδε et πυθοῦ[1].

1. Même jeu de mots au vers 70 : Κρέοντα... ἐς τὰ Πυθικὰ | ἔπεμψα Φοίβου δώμαθ', ὡς πύθοιτο... — La paréchèse, du reste, n'est pas rare

Vers 10. — Τοῦτ' ἄλλο, formant antithèse à τοῦτο μέν (v. 8).

Vers 11-12. — Antithèse avec homœotéleuton de ἁπλῆ et διπλῆ, de ἐμῇ et σῇ. (La répétition de λαβών après λάβῃς du vers 10 n'est peut-être qu'une négligence.)

Vers 14-15. — Οὔτε répété, antithèse de τοὺς κακοὺς χρηστούς et τοὺς χρηστοὺς κακούς.

Vers 16-17. — Paronomasie de φίλον φιλεῖ.

Vers 18-20. — Répétition de χρόνῳ χρόνος, antithèse de δίκαιον et κακόν, de χρόνος et ἡμέρᾳ[1].

chez les tragiques, particulièrement sous forme étymologique. Exemples : Eschyle, *Prométhée*, 85 (étymologie de Προμηθεύς). *Sept contre Thèbes*, 536 (étymologie de Παρθενοπαῖος). 678, 829 (étymologie de Πολυνείκης). *Agamemnon*, 681 (Hélène, expliqué par ἑλέναυς, ἕλανδρος, ἑλέπτολις). 700 (double sens de κῆδος). 1080 (Ἀπόλλων..., ἀπόλλων ἐμός · ἀπώλεσας γάρ...). — Sophocle, *Ajax*, 430 (Αἴας rapproché de αἰαῖ, hélas). 607 (αΐδηλον Ἅιδαν). 574 (étymologie d'Εὐρυσάκης). *Œdipe-Roi*, 70 et 603 (cités plus haut). 397 (μηδὲν εἰδὼς Οἰδίπους). 1036 (étymologie d'Οἰδίπους). *Œdipe à Colone*, 486 (étymologie d'Εὐμενίδες). 1320 (étymologie de Παρθενοπαῖος). *Antigone*, 111 (étymologie de Πολυνείκης). *Fragm.* 592 (Σιδηρώ). *Fr.* 877 (Ὀδυσσεύς). — Euripide, *Phéniciennes*, 636, 1493 (Πολυνείκης). *Troyennes*, 990 (Ἀφροδίτη rapproché de ἀφροσύνη). — La paréchèse sert parfois aussi à aiguiser le sarcasme. Exemple : le vers où Œdipe reproche au devin Tirésias sa cécité physique et intellectuelle : τυφλὸς τά τ' ὦτα τόν τε νοῦν τά τ' ὄμματ' εἶ (*Œdipe Roi*, 371), ou encore celui où Médée rappelle à l'ingrat Jason les bienfaits dont elle l'a comblé : ἔσωσά σ', ὡς ἴσασιν Ἑλλήνων ὅσοι... (*Médée*, 476.)

1. Les figures les plus fréquentes sont, comme on voit, la répétition de mots et l'antithèse. Ajoutons qu'il y a dans la tragédie un certain nombre de mots, dont c'est la destinée de n'aller pour ainsi dire jamais seuls ; ils se redoublent ou s'opposent à leur contraire. Tels sont κακός, φίλος, ἑκών, νέος. Les exemples de κακός répété sont innombrables : Eschyle, *Perses*, 253 (κακὸν κακά), 531, 1041 (δόσιν κακὰν κακῶν κακοῖς. Cf. Sophocle, *Ajax*, 853 (πόνος πόνῳ πόνον φέρει). *Sept contre Thèbes*, 600, 1049. *Agamemnon*, 865. *Fragm.* 417. — Sophocle, *Ajax*, 362, 839, 1119, 1137, 1177, 1391. *Œdipe-Roi*, 248, 334, 667, 1198, 1365, 1397. *Œdipe à Colone*, 595, 1190, 1238, 1384. *Antigone*, 565, 1281. *Trachiniennes*, 362. *Philoctète*, 384,

Ainsi donc, dès qu'on examine de près le tissu de ce style, on y découvre un art déjà savant à sa manière, qui ne dispose encore, à vrai dire, que d'un nombre de moyens assez limité, mais sait les employer avec beaucoup de sûreté et d'adresse, non sans quelque monotonie pourtant. En regard de cet art qui reste toujours sobre et discret, imaginez-en un autre qui, usant au fond des mêmes procédés, les prodigue sans réserve, et, loin de les dissimuler, les pousse en pleine lumière, vous aurez déjà la manière de Gorgias.

En résumé, je crois avoir démontré : 1° que c'est bien à la poésie que Gorgias a emprunté la plupart des nouveautés dont il a doté la prose[1] ; 2° que son modèle principal a été la tragédie, et en particulier celle de Sophocle. Sur ce second point veut-on une nouvelle preuve ? La langue oratoire de Gorgias n'est ni l'ionien

984, 1266, 1369. Etc. — Euripide, *Cyclope*, 267. *Médée*, 787. *Troyennes*, 446. 1055. — Aristophane, *Chevaliers*, 2, 188. *Nuées*, 554. *Lysistrate*, 162. *Ploutos*, 65. Etc. — Les exemples de φίλος sont presque aussi nombreux. Eschyle, *Perses*, 647-8 (φίλος φίλος φίλα). *Sept contre Thèbes*, 695, 970. *Agamemnon*, 1374. *Choèphores*, 89, 355. *Euménides*, 998. *Fragm.* 201. Sophocle, *Ajax*, 1377. *Antigone*, 10, 73, 99, 187, 521, 898 (φίλη προσφιλής φίλη). *Philoctète*, 1178. Euripide, *Iphigénie en Tauride*, 610. Etc. — Exemples de ἑκών redoublé ou opposé à ἄκων : Eschyle, *Prométhée*, 19, 218, 266. 671. *Suppliantes*, 227. Sophocle, *Œdipe-Roi*, 1230. *Œdipe à Colone*, 827, 935, 987. *Antigone*, 276. *Trachiniennes*, 198. *Philoctète*, 771. *Fragm. incert.* 668 D, 4. — Euripide, *Andromaque*, 357. *Oreste*, 613. *Phéniciennes*, 433. *Fragm.* 68. Etc.

1. Qu'on ne s'étonne pas que, voulant faire de sa prose la rivale de la poésie, Gorgias ait pris celle-ci pour modèle. C'est en effet aux poètes que sont dues les premières études sur le style (Aristote, *Rhétorique*, III, 1, p. 1404 A). En ce qui concerne en particulier les σχήματα Γοργίεια, on peut croire qu'ils se transmettaient par tradition dans les écoles poétiques : j'appelle *écoles*, faute d'un autre nom, les cercles d'admirateurs et de disciples qui dès le temps des Homérides se formaient autour de chaque poète célèbre.

de Léontium, sa patrie, ni l'attique, tel qu'on le parlait à Athènes de son temps ; c'est cet attique mitigé et en partie conventionnel des tragiques, qui se sépare du langage ordinaire surtout par l'exclusion de certaines formes trop purement locales, telles que le double τ et le double ρ[1]. N'y a-t-il pas là une preuve décisive de l'influence de la tragédie sur Gorgias ? On s'explique, du reste, à merveille qu'entre les différents styles poétiques Gorgias ait pris de préférence pour modèle celui de la tragédie. Par son dialecte déjà *littéraire*, tel que nous venons de le définir, par son mètre préféré, l'iambe, « de tous, dit Aristote, le plus rapproché de la parole[2] » ; par son vocabulaire même, qui reste à mi-chemin entre les audaces du lyrisme ou de l'épopée et la vulgarité du langage usuel, le dialogue tragique réalisait d'avance, en partie, l'idéal de gravité noble et un peu tendue que Gorgias voulait conférer à la prose d'apparat.

V.

SERVICES RENDUS A LA PROSE GRECQUE PAR GORGIAS.

Donnant ses conclusions sur Gorgias, M. A. Croiset a dit très heureusement que cet écrivain avait « orienté la prose attique dans la voie de la noblesse, de la précision, du nombre oratoire[3]. » Ce sont là en effet les trois grands mérites de Gorgias.

1. Parlons d'abord de ce qu'il y a de plus saillant dans sa prose, du nombre oratoire. Si l'on rapproche

1. Blass, *Die attische Beredsamkeit*, I (2e éd.), p. 55.
2. Aristote, *Rhétorique*, III, 8, p. 1408 B. Cf. *Poetique*, IV, 19.
3. *Histoire de la littérature grecque*, IV, p. 62.

d'une page quelconque d'Hérodote notre fragment de Gorgias, on sera tout de suite frappé d'un contraste : c'est que la prose de Gorgias a un rythme très marqué, tandis que celle d'Hérodote n'en a pas. En quoi consiste ce rythme ? Principalement dans l'opposition des idées par couples. Exemple, dès le début du morceau : τί γὰρ ἀπῆν τοῖς ἀνδράσι τούτοις ὧν δεῖ ἀνδράσι προσεῖναι ; τί δὲ καὶ προσῆν ὧν οὐ δεῖ προσεῖναι ; Et tout le reste du morceau est à l'avenant. Le rythme qui sort de là est des plus monotones : car l'antithèse continue, c'est le balancement d'un pendule qui revient mécaniquement sur lui-même : cela a quelque chose de sec, d'inexorablement réglé, et à la longue d'exaspérant. Je sais bien que Gorgias s'essaie à construire de plus longues périodes, mais il n'y réussit pas. Étudiez par exemple la phrase οὗτοι γὰρ ἐκέκτηντο — ἐν τοῖς δεινοῖς, qui constitue à elle seule une bonne moitié de notre fragment. Vous trouverez d'abord une courte proposition principale (ἐκέκτηντο), suivie d'un participe en apposition au sujet (προκρίνοντες) ; puis, sans aucune particule de liaison, un second participe (νομίζοντες), qui régit quatre infinitifs opposés deux à deux (καὶ λέγειν καὶ σιγᾶν καὶ ποιεῖν < καὶ ἐᾶν >) ; puis un troisième participe (ἀσκήσαντες), introduit par καὶ, et expliqué lui-même par une couple de participes formant antithèse (βουλεύοντες μέν, ἀποτελοῦντες δέ) ; puis deux autres attributs au sujet, non liés à ce qui précède, et formant également antithèse (θεράποντες μέν, κολασταὶ δέ) ; enfin sept autres déterminations attributives qui se suivent sans liaison (αὐθάδεις — εὐόργητοι — παύοντες — ὑβρισταί — κόσμιοι — ἄφοβοι — δεινοί , en tout treize appositions au sujet[1]. Une construction de ce genre trahit autant d'inexpérience que d'ambition. Cette période en effet n'est pas articulée : elle se dissout

1. Voir Sittl, *l. l.*

d'elle-même en autant de tronçons qu'il y a de couples antithétiques, et par suite elle pourrait se prolonger indéfiniment. Est-il besoin de le dire; l'incohérence de la structure matérielle n'est que l'image de l'incohérence de la pensée. Celle-ci, ballottée et cahotée d'antithèse en antithèse, marche au hasard des assonances et des allitérations. Au lieu d'avancer, elle piétine, et parfois même rétrograde. Point de suite, point de logique : ce sont les mots et les sons qui guident, et souvent égarent la plume de Gorgias.

Ces critiques faites, il faut pourtant rendre justice à l'auteur. Si la forme chez lui paraît vaine et puérile, c'est surtout parce qu'elle demeure vide. Mais mettez dans ces cadres des idées, l'impression sera tout autre. La phrase antithétique a été reprise par Antiphon et Thucydide, et elle a suffi à tous les besoins de l'éloquence pratique comme de l'histoire. Elle a même communiqué à la pensée de ces deux écrivains une précision, une netteté de contours, un relief, qui sont choses toutes nouvelles dans la prose grecque[1]. Sans doute l'opposition des idées deux à deux était un instrument bien limité encore, car les choses ont plus de deux faces; mais elle réalisait un tel progrès sur la phrase amorphe et inorganique d'Hérodote qu'on conçoit l'admiration enthousiaste des contemporains. En somme, Gorgias a créé un moule de phrase (λέξις ἀντικειμένη), qui s'est imposé plus ou moins à tous les prosateurs suivants, jusqu'à Isocrate. Cela seul suffirait à son honneur. Mais ce n'est pas assez dire. Si loin qu'il y ait en apparence de la phrase de Gorgias à celle d'Isocrate, la filiation entre elles est directe. Ce qui obscurcit au premier abord cette filiation, c'est l'ampleur et la complexité des périodes

1. Alf. Croiset, *Edition de Thucydide*, préface, p. 105 sq.

isocratiques. Mais qu'on analyse en détail l'une d'elles, — par exemple, la belle et large période du *Panégyrique*, où se déroulent parallèlement les services légendaires rendus par Athènes à Adraste et aux Héraclides (§ 54), — on verra qu'elle repose essentiellement sur deux principes que Gorgias a le premier formulés : la correspondance symétrique des membres, et leur égalité d'étendue[1]. En même temps on constatera, il est vrai, avec quelle mesure et quel goût, inconnus à Gorgias, Isocrate applique ces deux procédés. D'abord il ne se croit pas tenu de les employer toujours concurremment. Ensuite il a soin, quand il emploie isolément l'un ou l'autre, d'en tempérer la rigueur. Rien de moins compassé, par exemple, que sa symétrie : ce qui tient, d'un côté, à ce que dans sa période élargie les *côla* se répondent à d'assez longs intervalles, et, d'autre part, à ce que nombre de *côla* sont à dessein laissés en dehors de ce parallélisme. Même discrétion en ce qui concerne l'égalité des côla : outre qu'elle n'est en général qu'approximative, l'écrivain la réserve pour les endroits importants de la période, le début et la fin. Voilà comment de l'antithèse raide et uniforme de Gorgias est sorti ce vaste cadre verbal si souple, si divers, si harmonieux, qui s'appelle la période isocratique.

Quant aux procédés accessoires par lesquels Gorgias

1. Ce morceau se divise en trois parties bien distinctes : une introduction et deux récits parallèles. Or comptant les côla, nous en trouvons pour chaque partie un nombre égal, *six*. Analysant ensuite la structure des deux récits parallèles, nous constatons qu'ils se décomposent l'un et l'autre en un *monocôlos*, un *dicôlos* et un *tricôlos*. Enfin, rapprochant un à un les éléments correspondants de chaque récit, nous découvrons que, si à la vérité les deux *dicôloi* sont très inégaux, en revanche il y a égalité approximative d'étendue, d'une part, entre les deux *monocôloi* (17 et 18 syllabes) et entre les deux *tricôloi*, d'autre part (17 + 7 + 19 et 14 + 8 + 19 syllabes). Cf. Blass, *Attisch. Beredsamk.*, II, p. 148.

aimait à souligner le rythme antithétique, ils ont eu également après lui une assez belle fortune. Non seulement ils demeurèrent de tout temps la parure obligée de l'éloquence épidictique[1], mais ils envahirent même avec Antiphon et Lysias le discours pratique, avec Thucydide l'histoire. Chez les deux premiers écrivains l'abus est encore choquant[2]. Qu'on lise, par exemple, le début du plaidoyer d'Antiphon *Sur le meurtre d'Hérodès* (§ 1). Antithèses, répétitions de mots, parisa, homœotéleuta : jamais plaideur ne se plaignit avec tant d'art d'ignorer l'art de bien dire[3]. Presque toutes ces gentillesses se trouvent également entassées dans la seconde phrase du plaidoyer de Lysias *Contre Eratosthène :* qui se douterait que l'orateur y demande la tête du meurtrier de son frère[4]? A partir d'Isée les *concetti* se font beaucoup plus rares dans l'éloquence pratique, sans cependant

1. Exemples, les discours d'Isocrate et les Oraisons funèbres conservées.

2. Chez Thucydide également, bien que cet écrivain ait su à l'occasion tirer de ces artifices d'heureux effets. « Quelques-unes de ses pensées les plus profondes sur la psychologie des peuples grecs ou sur la politique d'Athènes se présentent à nous sous cette forme qui leur donne, avec un contour plus net, quelque chose du relief propre aux vers ; l'empreinte est alors définitive. » (Alf. Croiset, *Edition de Thucydide*, p. 114, notice.)

3. L'accusé déplore d'abord que son expérience et son éloquence ne soient pas au niveau de son infortune. Et il continue ainsi : νῦν δὲ τοῦ μὲν πεπείραμαι πέρα τοῦ προσήκοντος, τοῦ δὲ ἐνδεής εἰμι μᾶλλον τοῦ συμφέροντος · οὗ μὲν γάρ με ἔδει κακοπαθεῖν τῷ σώματι μετὰ τῆς αἰτίας τῆς οὐ προσηκούσης, ἐνταυθοῖ οὐδέν με ὠφέλησεν ἡ ἐμπειρία, οὗ δέ με δεῖ σωθῆναι μετὰ τῆς ἀληθείας εἰπόντα τὰ γενόμενα, ἐν τούτῳ με βλάπτει ἡ τοῦ λέγειν ἀδυναμία.

4. Οὐκ ἄρξασθαί μοι δοκεῖ ἄπορον εἶναι, ὦ ἀ. δ., τῆς κατηγορίας, ἀλλὰ παύσασθαι λέγοντι · τοιαῦτα αὐτοῖς τὸ μέγεθος καὶ τοσαῦτα τὸ πλῆθος εἴργασται, ὥστε μήτ' ἂν ψευδόμενον δεινότερα τῶν ὑπαρχόντων κατηγορῆσαι, μήτε τἀληθῆ βουλόμενον εἰπεῖν ἅπαντα δύνασθαι, ἀλλ' ἀνάγκη ἢ τὸν κατήγορον ἀπειπεῖν ἢ τὸν χρόνον ἐπιλιπεῖν.

disparaître complètement[1]. Aristote, dans sa *Rhétorique*, en donne encore tout au long la théorie[2], et les recommande comme une des sources du style élégant (τοῦ ἀστεῖα λέγειν)[3]. Certes un moderne aura toujours beaucoup de peine à partager ce goût des Grecs[4]. Du moins faut-il retenir, comme un fait intéressant pour l'histoire littéraire, que les figures gorgianiques sont restées pendant tout le quatrième siècle un élément de la prose savante.

2. Gorgias a rendu à la prose grecque un autre service signalé. De la discipline pédante à laquelle il l'avait soumise elle rapporta un goût tout nouveau de noblesse

1. Sur l'emploi de ces figures chez Isée, Démosthène, Hypéride, Lycurgue, Eschine, Dinarque, voir Blass, *Attisch. Beredsamkeit*, II, p. 475, 480; III[1], p. 137; III[2], p. 38, 105, 207, 298. — De tous les orateurs de ce temps Démosthène est celui qui en a tiré le parti le plus original. Les procédés dont il use de préférence sont la *paronomasie* et la répétition d'un même mot. Il s'en sert, soit pour condenser une antithèse (τὴν ἀκαιρίαν τὴν ἐκείνου καιρὸν ὑμέτερον νομίσαντας. *Olynth.*, I, 24), soit pour renforcer une affirmation (οὐκ ἔστι τοῦτ', ὦ ἄ. δ., οὐκ ἔστι. *C. Aphob.* I, 57), soit pour aiguiser une épigramme ou un sarcasme (κακοήθης δ' ὤν, Αἰσχίνη, τοῦτο παντελῶς εὐήθες ᾠήθης. *Cour.*, 11 — ἀνθρώπους οὐκ ἐλευθέρους ἀλλ' ὀλέθρους. *C. Aristocrat*, 202). Dans ce dernier cas, qui est le plus fréquent, l'orateur ne recule pas même, comme on voit, devant le calembour et l'à-peu-près. Mais rien n'est de pur ornement dans tout cela : la pensée gagne en énergie et en couleur. C'est que Démosthène n'a guère retenu des procédés gorgianiques que ceux qui ont leur source et en quelque sorte leur légitimation dans l'usage populaire. Hermogène dit très justement, en son langage de rhéteur, que Démosthène a rendu *agonistiques* ces figures, jusque-là purement sophistiques (μεθ. δειν., p. 437).

2. *Rhétorique*, III, 9, p. 1410 A.

3. *Ibid.*, III, 11, p. 1412 B.

4. On peut dire, il est vrai, à l'excuse des Grecs que leur langue, grâce surtout à l'abondance des désinences semblables de déclinaison et de conjugaison, offrait plus de facilité qu'aucune langue moderne à ces effets, et que par suite ceux-ci n'y avaient peut-être pas un air aussi artificiel et aussi pédant qu'il nous le semble. Ajoutons encore que la poésie, dont ils avaient été de tout temps un ornement, y avait d'avance familiarisé l'esprit et l'oreille.

et de dignité. A la vérité, ses successeurs immédiats rejetèrent presque entièrement le faux luxe des termes rares, des mots composés et des métaphores[1]. Mais cette beauté de la forme, à laquelle il avait visé, n'en resta pas moins désormais la marque de la prose littéraire. Il s'est passé, dans la prose grecque après Gorgias le même phénomène que dans la tragédie après Eschyle et Sophocle. C'est Euripide qui, le premier, élimina du style tragique tous les vocables insolites; il n'use guère que des mots ordinaires, mais c'est avec un discernement si délicat que sa langue, sans qu'il y paraisse, reste très au-dessus du parler quotidien[2]. De même ont fait dans l'éloquence les successeurs de Gorgias. Chez Isocrate, en particulier, c'est une méthode réfléchie : « Tandis que les poètes, dit-il dans son *Evagoras* (§ 9), ont à leur disposition, outre les mots consacrés, les mots étrangers, les néologismes, les métaphores, le prosateur est tenu de se borner aux termes usuels (τῶν ὀνομάτων τοῖς πολιτικοῖς μόνον χρῆσθαι) ». Non pas pourtant qu'aux yeux d'Isocrate, la prose écrite se doive confondre avec le langage parlé. Un fragment de la *technè* dit expressément le contraire : « Il ne faut pas que la prose soit simplement de la prose ; cela aurait quelque chose de sec[3]. » Et comment prévenir ce défaut? A cette question répond un

1. Ou plutôt ils n'admirent plus tout cela que par exception, et dans les passages où la gravité de la pensée ou la chaleur du sentiment justifiaient ces hardiesses. « La langue de Démosthène est le plus pur attique parlé de son temps. Il ne recherche pas, comme Gorgias, les mots anciens et poétiques, et n'en forge pas de nouveaux au sens profond et subtil, comme Thucydide..... S'il en crée de nouveaux, ce sont des mots de passion. .; s'il en emprunte à la langue des poètes, c'est à la façon des auteurs de parodies, et dans un sarcasme. Les métaphores vives, pittoresques... éclairent son style... » (A. Croiset, *Hist. de la littér. grecque*, IV, p. 549.)

2. Aristote, *Rhétorique*, III, 1, p. 1404 A.

3. *Fragm*. 6, éd. Blass : ὅλως δὲ ὁ λόγος μὴ λόγος ἔστω · ξηρὸν γάρ.

autre fragment de la *technè* : en choisissant dans la langue usuelle les termes « les plus beaux », entendez par là les plus expressifs et les plus harmonieux[1]. Toute cette méthode a, du reste, été reprise dogmatiquement par Aristote. Même dans la prose celui-ci demande ce qu'il appelle τὸ ξενικόν « un air étranger », c'est-à-dire quelque chose qui tranche sur la banalité ordinaire[2]. Mais il veut, en revanche, que l'artifice n'apparaisse pas. « Et le moyen pour cela, ajoute-t-il, c'est que l'écrivain fasse un choix parmi les mots du langage ordinaire : procédé dont Euripide dans ses vers a donné le premier l'exemple[3]. » Nous sommes ici, comme on voit, presque à l'antipode des moyens prescrits par Gorgias. Reste pourtant à celui-ci l'honneur d'avoir très nettement montré le but à atteindre.

3. Enfin les innovations grammaticales de Gorgias n'ont pas moins d'importance. Il est plusieurs emplois, comme celui de l'adjectif neutre au sens d'un substantif, qui, réservés jusque-là à la poésie, ont passé grâce à Gorgias dans la pratique courante des attiques. D'autres, tels que l'usage du participe neutre au lieu du substantif, ou celui des substantifs verbaux en -της et en -σις au lieu du verbe, sans avoir pris autant d'extension, se retrouvent chez ses successeurs, en particulier chez Antiphon et Thucydide. Toutes ces innovations, et d'autres encore, ont donné à la langue attique des qualités inconnues de brièveté et de précision psychologique, ou du moins ont développé en elle le goût de ces qualités. Il y

1. *Ibid.* : ὀνόματι δὲ χρῆσθαι ... τῷ καλλίστῳ.

2. Aristote, *Rhétorique*, III, 2, p. 1404 B extr.

3. *Ibid.* : καὶ μήτε ταπεινὴν μήτε ὑπὲρ τὸ ἀξίωμα, ἀλλὰ πρέπουσαν (sc. τὴν λέξιν) · ἡ γὰρ ποιητικὴ ἴσως οὐ ταπεινή, ἀλλ' οὐ πρέπουσα λόγῳ — διὸ δεῖ ποιεῖν ξένην τὴν διάλεκτον — δεῖ λανθάνειν ποιοῦντας, καὶ μὴ δοκεῖν λέγειν πεπλασμένως ἀλλὰ πεφυκότως — κλέπτεται δ'εὖ, ἐάν τις ἐκ τῆς εἰωθυίας διαλέκτου ἐκλέγων συντιθῇ, ὅπερ Εὐριπίδης ποιεῖ καὶ ὑπέδειξε πρῶτος.

a en effet telle de ces brèves tournures qui ramasse tout le sens d'une longue périphrase, telle autre même qui exprime une nuance nouvelle, et que par suite aucune périphrase ne saurait suppléer. Comme toute langue jeune, la langue grecque avant Gorgias était pauvre de termes et de tours appropriés à la discussion et à l'analyse. Avec Gorgias elle se forme pour la première fois à l'expression des idées abstraites et morales. Et on peut mesurer déjà chez Antiphon et surtout chez Thucydide combien, grâce à lui, elle a gagné en ce sens.

En résumé donc, il faut dire que Gorgias n'est pas un génie complet. Il n'a pas été un penseur, mais c'est un grand artiste, un créateur ingénieux de formes verbales. L'influence qu'il a exercée vaut incomparablement mieux que son œuvre. C'est, comme on l'a dit, le Balzac de la prose attique.

CHAPITRE IV.

La Rhétorique d'Antiphon.

I.

DIFFICULTÉ DE RECONSTRUCTION DE LA RHÉTORIQUE D'ANTIPHON.

Après Gorgias, la rhétorique grecque est désormais en possession de tous ses moyens. Corax et Tisias avaient ébauché la théorie de l'éloquence judiciaire, et léguaient à leurs successeurs une méthode féconde d'invention oratoire. La sophistique aussi avait contribué pour sa large part aux progrès de l'éloquence, en formant les Grecs à argumenter. Enfin Gorgias avait donné les premiers modèles de prose littéraire. Parmi ces inventions, certaines avaient besoin d'être développées, d'autres au contraire d'être corrigées ou accommodées plus exactement aux besoins de la pratique. Ce fut l'œuvre d'Antiphon, le plus ancien des rhéteurs et des logographes athéniens.

Avec Antiphon l'enseignement de la rhétorique s'organise et prend une forme régulière, qu'il gardera à peu près intacte par la suite. Il serait donc du plus vif intérêt de connaître la doctrine de ce rhéteur et ses procédés didactiques. Malheureusement rien n'est plus difficile. Nous n'avons, en effet, d'autre source d'information que les œuvres mêmes d'Antiphon. En-

core celles qui nous seraient le plus précieuses, en particulier la τέχνη [1] et le *Recueil d'exordes et d'épilogues*, ont-elles disparu. Ce n'est pas une raison pourtant de désespérer : à qui les interroge avec attention les trois discours réels et les *Tétralogies* révèlent des habitudes de composition si particulières, si constantes, si voulues qu'on en peut déduire, croyons-nous, presque sûrement les règles essentielles de la rhétorique d'Antiphon. Ce sont ces règles, c'est cette rhétorique latente que nous allons essayer de dégager [2].

II.

MÉTHODE D'ENSEIGNEMENT D'ANTIPHON.

§ 1. — *Division technique du plaidoyer.*

Le plan des plaidoyers réels d'Antiphon est très net. Il comprend cinq parties : exorde, προκατασκευή, narration, preuves, épilogue [3]. Telle était aussi, évidemment, la division qu'il enseignait.

Encore incomplet et peu sûr chez Corax et Tisias, le *schéma* du discours judiciaire est donc fixé définitivement au temps d'Antiphon. Si l'on en retranche, en effet, la προκατασκευή, sur laquelle nous reviendrons plus loin, il reste une division en quatre parties : *exorde*, *narration*, *preuve* et *péroraison*, tellement conforme à

1. A supposer qu'elle fût authentique. Voyez plus bas, p. 198, n. 1.

2. Je suivrai dans tout ce chapitre, sauf avis contraire, le texte de Blass (Teubner) 1892.

3. L'épilogue manque dans le plaidoyer *Sur le Choreute*, mais on doit considérer ce plaidoyer comme tronqué.

la nature des choses que des logographes d'Athènes elle est passée aux avocats romains, et de ceux-ci aux modernes. A vrai dire certains rhéteurs, contemporains ou successeurs d'Antiphon, la compliqueront à plaisir, en subdivisant à nouveau chacune de ses parties [1]. Mais ce sont là des raffinements de théoriciens, qui ont eu peu d'influence sur la pratique.

Qu'était-ce que la προκατασκευή, et quelle en était la fonction? Selon l'étymologie même du mot [2], elle avait pour but de *préparer* les auditeurs, c'est-à-dire de les mettre dans un état d'esprit propice à celui qui parle, ou, ce qui revient au même, hostile à l'adversaire. Mais, si le but de la προκατασκευή reste partout le même, rien de plus varié que les moyens qu'elle emploie. Dans le discours *Contre la marâtre* elle commente et incrimine le refus que l'adversaire a opposé à une sommation de torture. D'autres fois la προκατασκευή est une discussion juridique, où l'accusé s'efforce d'établir l'illégalité de la procédure suivie contre lui : par exemple, dans le plaidoyer d'Antiphon *Sur le meurtre d'Hérodès*, et dans ceux d'Hypéride *Pour Euxénippe* et *Pour Lycophron*. Tantôt, au contraire, c'est un exposé préalable et un commentaire des lois sur lesquelles se fonde la poursuite : des morceaux de ce genre se rencontrent notamment dans les plaidoyers d'Isée *Sur l'héritage d'Hagnias*, de Démosthène *Contre Midias* et d'Eschine *Contre Timarque*. Enfin la προκατασκευή peut être encore, comme dans le plaidoyer d'Antiphon *Sur le Choreute* et dans celui de Démosthène *Sur la Couronne*, une vive protestation de

1. Nous faisons allusion ici surtout à Théodoros de Byzance. Voyez le chapitre suivant.

2. Toutefois ce mot est bien postérieur au cinquième siècle : il appartient à la langue des critiques de l'époque gréco-romaine. Denys d'Halicarnasse, Hermogène.

l'accusé contre les imputations étrangères à la cause, auxquelles s'est livré son accusateur. Dans tous ces exemples le procédé reste au fond le même : il consiste à tirer du rang et à placer en avant-garde quelque argument propre à impressionner favorablement les juges. Antiphon n'est pas le seul orateur (on l'a vu par les exemples énumérés plus haut) chez qui l'on rencontre cet élément. Mais son tort est d'en avoir fait, ce semble, une partie nécessaire de tout plaidoyer [1]. L'art, plus libre et plus souple, d'un Isée, d'un Démosthène ou d'un Hypéride réservera la προκατασκευή pour les causes particulièrement délicates, où il importe à l'orateur d'écarter dès l'abord quelque prévention défavorable [2].

§ 2. — *Les lieux communs.*

Ces cadres tracés, comment les remplir? En d'autres termes, quels procédés d'invention oratoire enseignait Antiphon? Au premier rang il faut mettre le *lieu commun*. Selon la méthode générale de ce temps [3], Antiphon faisait apprendre à ses élèves des morceaux de sa composition, propres à être insérés dans un discours réel. Aucun genre, du reste, ne prête autant aux lieux communs que la plaidoirie. Dans l'exorde et l'épilogue surtout ils règnent en maîtres.

1. La προκατασκευή figurant dans les trois discours réels d'Antiphon, on est tenté de croire que celui-ci la concevait comme un élément nécessaire du discours. Cependant, comme nous n'avons conservé que ces trois discours, la conclusion est peut-être un peu hâtive.

2. Blass, *ouvr. cité*, I (2e éd.), p. 123 sq. — Denys d'Halic., *Isée*, 3. 15; Hermogène, dans les *Rhetores graeci*, Walz, IV, p. 101.

3. Voy. plus haut ch. II, p. 60 sq.

C'est Antiphon le premier qui composa un recueil d'exordes et d'épilogues (Προοίμια καὶ ἐπίλογοι), livre évidemment destiné à son enseignement[1]. Il ne nous en est parvenu que trois fragments, malheureusement très courts. De l'un d'eux tout ce qu'on peut dire de sûr, c'est qu'il a appartenu à un exorde[2]. Un autre, où se reconnaît également un débris d'exorde, est ainsi conçu : « Si j'ai intenté la présente accusation (γραφή), c'est parce que j'ai souffert mille torts de la part de cet homme, et qu'il vous en a fait souffrir davantage encore, à vous et à tout le reste des citoyens[3]. » Ces lignes si courtes sont intéressantes, parce qu'on y saisit déjà l'application de plusieurs préceptes des manuels; rejeter sur son adversaire la responsabilité du procès, se donner l'apparence d'un citoyen dévoué à la chose publique, persuader aux juges qu'il y va de leur intérêt personnel[4]. Dans le dernier fragment Antiphon faisait parler en ces termes un père qui poursuit en justice le meurtrier de son fils : « Infortuné, qui aurais dû mourir, c'est moi qui survis pour être la risée de mes ennemis![5]. » On devine là le ton pathétique d'une péroraison. Voilà tout ce qui nous reste des Προοίμια καὶ ἐπίλογοι d'Antiphon.

Mieux que ces fragments misérables, les exordes des discours conservés peuvent nous renseigner sur le contenu de l'ouvrage. Presque tous sont de purs lieux communs, et il est même infiniment probable que quelques-uns ont été puisés dans le *Recueil*. Prenons, par exemple, le premier discours de la Ire *Tétralogie*. N'est-il pas vrai que ce début peut être mis dans la

1. Photius, s. v. μοχθηρός; Suidas, s. vv. αἰσθέσθαι, ἅμα, μοχθηρός.
2. *Fragm.* 69 (Blass.).
3. *Fragm.* 68.
4. Voir le chapitre I de la seconde partie.
5. *Fragm.* 70.

bouche de tout plaideur dont la plainte s'appuie plus sur des présomptions que sur des preuves?

« Lorsqu'un méfait a été commis par des coupables ordinaires, il n'est pas difficile de les convaincre. Mais, si les coupables sont des hommes joignant à l'habileté naturelle l'expérience acquise, et parvenus à ce degré de l'âge où l'intelligence a toute sa force, c'est chose difficile et de les découvrir et de les convaincre. En raison de la grandeur du péril, ils prennent dès longtemps leurs mesures pour faire le mal en sécurité, et ils ne l'entreprennent qu'après s'être mis à couvert de tout soupçon. Instruits de cela, vous devez, même si on ne vous présente que des vraisemblances, vous y attacher fortement[1]. »

D'une portée plus générale encore est l'exorde du discours *Sur le Choreute*. L'orateur y vante les avantages moraux que puise un accusé dans le sentiment de son innocence :

« Ce qu'il y aurait de plus agréable, juges, pour tout homme, ce serait d'abord de ne point voir sa vie en danger, — volontiers on formulerait ce vœu dans ses prières, — et ensuite, s'il se trouvait jeté pourtant dans ce danger, de pouvoir se dire (ce qui est ma grande consolation dans la situation présente) qu'il n'a sur la conscience aucune faute, et que tout malheur qui pourra survenir ne sera pour lui ni un sujet de honte, ni une preuve de méchanceté, mais l'effet de la fortune et de l'injustice[2]. »

1. Je demande l'indulgence pour cette traduction comme pour toutes celles qui suivent. Estimant que, dans une version d'Antiphon, l'élégance serait une infidélité, je n'ai cherché ni à dissimuler ni même à atténuer l'embarras, la gaucherie, la lourdeur de l'original.

2. Cf. encore, entre autres exemples, 2e *Tétral.*, 1, 1.

D'autres exordes encore nous apparaissent comme des thèses générales, parce que chacun d'eux est la première esquisse d'un développement que reprendront à l'envi les logographes. Tel est, entre autres, l'exorde du plaidoyer *Sur le meurtre d'Hérodès* : l'accusé s'y représente comme un homme simple, incapable, faute d'éloquence et d'expérience, de tromper le tribunal, et dès lors digne de toute confiance. Ce sera dans la suite un thème traditionnel, à tel point qu'il n'est guère de plaidoyer attique qui ne débute par une déclaration de ce genre.

« Juges, je souhaiterais que mon habileté de parole
« et mon expérience des affaires fussent égales à mon
« infortune et aux maux qui m'accablent: mais, si je
« suis éprouvé par ceux-ci au-delà de ce qu'il convient,
« je manque de celles-là plus qu'il ne serait utile...
« Maintes fois déjà des hommes dénués d'éloquence,
« s'étant rendus suspects pour avoir dit la vérité, ont
« été perdus par leur impuissance à la démontrer;
« maintes fois, au contraire, des gens pourvus d'élo-
« quence, ayant gagné la confiance par le mensonge,
« ont été sauvés par leur habileté à mentir. Quand
« l'accusé est sans expérience des procès, son sort dé-
« pend forcément du discours de son adversaire plus
« que des faits eux-mêmes et de la réalité des événe-
« ments. Je vous adresserai donc une prière, juges, non
« pas celle que vous font la plupart des plaideurs, qui
« vous sollicitent de les écouter, comme s'ils se défiaient
« d'eux-mêmes et vous soupçonnaient capables de quel-
« que injustice, — il est naturel, en effet, que des juges
« honnêtes accordent aux accusés, même sans qu'ils la
« réclament, une attention que les accusateurs ont ob-
« tenue sans la réclamer, — mais voici ce que je vous
« demande : si ma bouche commet quelque faute, par-

« donnez-la moi, et voyez-y une marque d'inexpérience, « non de culpabilité; mais, si je parle de façon à vous « satisfaire, attribuez la chose à ma véracité, non à « mon éloquence : il n'est pas juste, si un homme a « mal agi, que ses paroles le sauvent, ni, s'il a bien « agi, que ses paroles le perdent. Dans la parole il n'y « a, en effet, qu'une faute de la langue; dans l'action « il y a une faute de la volonté. Et forcément celui qui « court un danger personnel doit commettre en par- « lant quelque faute. Il n'a pas seulement à se préoc- « cuper de ce qu'il dit, mais aussi de ce qui en résul- « tera : car tout ce qui est encore incertain dépend « plus de la fortune que de la prévoyance. Voilà ce qui « cause forcément une grande frayeur à l'accusé; aussi « je vois les orateurs les plus expérimentés tomber au « dessous d'eux-mêmes, lorsqu'ils courent quelque dan- « ger, tandis que, si aucun danger ne les menace, ils « réussissent bien mieux. Ma demande, juges, est donc « d'accord avec les lois humaines et divines, et aussi « conforme à votre devoir qu'à mon droit[1]. »

Quant aux modèles de péroraison, plusieurs morceaux qu'on lit également dans les plaidoyers d'Antiphon sont très aptes à nous en donner une idée, si même ils ne proviennent directement du recueil. Le plus remarquable par son étendue comme par la gravité et la force de la pensée, c'est celui qu'on lit aux § 87 sq. du discours *Sur le meurtre d'Hérodès*. On pourrait l'intituler : *Réflexions sur les effets irrévocables d'une condamnation en matière de meurtre*,

1. De même nature est encore le début du plaidoyer *Contre la marâtre* : il a pour objet de dissiper les préventions hostiles qu'excite naturellement chez les juges un procès intenté à des parents. Nombre d'exordes attiques reproduiront par la suite le même lieu commun, et Lysias donnera le modèle achevé du genre dans son plaidoyer *Contre Diogiton*.

« Un verdict de meurtre, fût-il mal rendu, a plus de « force que la justice et la vérité. Quand vous avez pro« noncé une condamnation, il faut en effet que le con« damné, même s'il n'est pas le vrai coupable, obéisse « au jugement et à la loi. Et personne n'oserait, fort de « son innocence, enfreindre le jugement rendu, ni, « conscient d'un tel crime, se dérober à la loi. Il faut « que, contrairement à la vérité, l'innocent cède à la « chose jugée, et le coupable à la seule vérité, n'y eût-il « personne pour la défendre[1]. Voilà pourquoi les lois, « les serments, les sacrifices, les imprécations, en un « mot tout ce qui est en usage dans les affaires de meur« tre, est bien différent de ce qui se passe ailleurs, « parce que c'est là qu'il y a le plus d'intérêt à bien « juger les faits sur lesquels porte l'accusation. Un ver« dict juste apporte la vengeance à la victime, mais dé« clarer meurtrier celui qui n'est pas coupable, c'est « commettre une faute grave, une impiété envers les « dieux et les lois. Et ce n'est pas chose pareille, pour le « plaignant, de formuler une accusation fausse, et pour « vous, juges, de mal juger. L'accusation de l'un n'a pas « de force par elle-même, c'est de vous, et c'est de votre « jugement qu'elle dépend. Et s'il y a quelque chose qui « pèche dans votre jugement, vous ne sauriez reporter « la faute sur autrui pour vous disculper. »

Le ton tout général et philosophique de ces considérations trahit déjà, à lui seul, le lieu commun. Ajoutons, ce qui lève tout doute sur leur nature, qu'elles sont re-

1. Je lis avec Spengel καὶ ἐὰν μὴ ᾖ ὁ τιμωρήσων, en supprimant ἄλλως τε καὶ qui trouble le sens, et du reste ne se trouve pas dans le passage correspondant *Choreute*, 6. Je crois avoir rendu, en la paraphrasant un peu, le vrai sens de cette phrase difficile, que n'ont comprise ni la traduction latine de Didot, ni Cucuel.

produites intégralement dans le plaidoyer *Sur le Choreute*, § 3-7[1].

Le début et la fin ne sont pas les seules parties du discours où le lieu commun puisse trouver place. Il est toute une catégorie de preuves, — celles qu'Aristote appelle ἄτεχνοι : témoignages, serments, tortures, contrats, lois, — qui ne vit que de ces développements généraux. Ces preuves se représentant dans tous les procès, il importait de savoir selon les cas en exalter ou en rabaisser la valeur. C'est encore Antiphon, à ce qu'il semble, qui le premier comprit l'utilité d'avoir en réserve sur chacun de ces objets une couple de développements contradictoires, une *thèse* et une *antithèse*. Mais avait-il publié ces morceaux, ou les avait-il gardés inédits pour son enseignement, c'est ce qu'on ne peut décider. Quoi qu'il en soit, nous avons certainement conservé l'un d'eux dans le passage suivant du discours *Sur le Choreute* (§ 25), où le plaideur montre qu'il n'est pas de plus sûrs moyens de vérité que le témoignage des hommes libres et la torture des esclaves :

« Vous le savez, juges, il n'y a pas de contraintes plus
« puissantes et plus fortes au monde, et les preuves
« qu'on en tire au sujet du droit sont les plus claires et
« les plus dignes de foi, je veux dire quand nombre de
« personnes ont été au courant des faits, tant hommes
« libres qu'esclaves, et qu'on peut contraindre les hom-
« mes libres par des serments et par la parole donnée,
« choses qui ont tant de force et de valeur pour des hom-

1. Je crois reconnaître également un fragment de péroraison dans ce lieu commun de la 3e *Tétralogie* (1, 2 sq.), d'un ton religieux et presque théologique, sur l'homicide considéré comme violation de la loi divine. Ce morceau sert à *amplifier* la gravité du crime, ce qui est, comme on sait, une des fonctions principales de l'épilogue.

« mes libres, et qu'en ce qui concerne les esclaves, on « peut recourir à d'autres contraintes qui les forcent, « alors même que leurs aveux devraient les conduire à « la mort, à confesser la vérité; car la contrainte pré- « sente a sur tout homme plus de force que celle qui est « encore à venir. »

Enfin il reste encore dans l'œuvre d'Antiphon nombre de morceaux qui ont très nettement le caractère de lieux communs, sans qu'on voie au juste pour quelle partie du discours il les avait composés. Probablement lui-même, en les rédigeant, ne s'était pas toujours préoccupé de leur emploi. Tel est ce bel éloge, deux fois répété, des lois d'Athènes sur le meurtre, « les plus belles et les plus saintes des lois, parce qu'en même temps qu'elles sont les plus anciennes de ce pays, elles ont toujours gardé leur forme première. » Dans le discours *Sur le meurtre d'Hérodès* (§ 14) cet éloge fait partie de la προκατασκευή, où il sert à appuyer les protestations de l'accusé contre la procédure illégale suivie par ses adversaires. Dans le discours *Sur le Choreute* (§ 2) c'est un des éléments de l'exorde; il contribue, avec d'autres considérations du même genre, à faire peser aux juges la gravité exceptionnelle de la sentence qu'ils ont à rendre. — Il convient du reste de remarquer que de tous ces lieux communs Antiphon fait un usage très libre, insérant dans l'exorde, par exemple, un morceau qui a été visiblement écrit à usage de péroraison[1], ou inversement; ce qui amène assez souvent des disparates et des incohérences.

En résumé, on voit avec quelle persévérance Antiphon s'est appliqué à réduire au lieu commun toutes les ma-

1. C'est le cas, semble-t-il, pour l'exorde du premier discours de la 3e *Tétralogie*. Voir la note précédente.

tières du plaidoyer. On saisit là le caractère résolument empirique de son enseignement. Les rhéteurs du siècle suivant, chez qui cette méthode se perpétua, s'efforçaient de la justifier par un ingénieux rapprochement. Qui connaît toutes les lettres de l'alphabet, disaient-ils, n'est-il pas apte, en les combinant, à tracer tous les mots de la langue? De même donc qui aura appris tous les éléments de l'éloquence, c'est-à-dire les lieux communs, sera en état de plaider sur tout sujet. Isocrate, qui rapporte cette comparaison, en montre avec beaucoup de sens la fausseté[1]. Du moins explique-t-elle très clairement quel était, aux yeux mêmes des rhéteurs, l'objet des Προοίμια καὶ ἐπίλογοι et autres recueils de lieux communs.

§ 3. — *Préceptes techniques.*

Outre ces lieux communs qui, quel qu'en fût le nombre et la variété, n'auraient pas suffi aux besoins de la pratique, l'enseignement d'Antiphon comportait aussi évidemment une quantité de préceptes de détail, donnés de vive voix. En l'absence de la τέχνη[2], où nous retrouverions sans doute l'essentiel de cet enseignement oral, c'est encore dans les plaidoyers conservés qu'il nous en faut chercher la trace.

Exorde. — La plupart des règles qu'assigneront à l'exorde les rhétoriques postérieures étaient certainement connues déjà d'Antiphon[3]. Pour s'en convaincre, il suf-

1. Isocrate, *Contre les sophistes*, 9-10.

2. Il est vrai que d'après Pollux, VI, 143, l'authenticité de cet ouvrage était contestée. Mais ce que nous essayons de restituer ici, c'est l'enseignement oral d'Antiphon : il importe peu qu'il l'eût publié, ou non, sous forme de *technè*.

3. Voir le détail de ces règles, ch. I, seconde partie.

fit de mettre en regard de ces règles le langage qu'il prête à ses plaideurs.

a) *Demandez aux juges leur attention et leur bienveillance*, prescrivent les rhéteurs. — « Veuillez, dit de son côté Antiphon, accueillir sans malveillance ma justification. » (*2e Tétralogie*, 2, 2.) « C'est contrairement à toute justice qu'il vous demande de l'écouter avec bienveillance. » (*Ibid.*, 3, 3.) « Je vous adresserai une prière, juges, non pas celle que vous font la plupart des plaideurs qui vous sollicitent de les écouter. » (*Meurtre d'Hérodès*, 4.)

b) *Dites que vous n'avez ni l'habitude ni le talent de la parole.* — « Je voudrais, juges, que mon éloquence et mon expérience fussent au niveau de mon infortune... » (*Meurtre d'Hérodès*. 1 sq.) Cf. *2e Tétralogie*, 2, 1.

c) *Déplorez votre inexpérience des procès.* — « Jeune et sans expérience des procès... » (*Marâtre*, 1.) « Je le vois bien maintenant, le malheur et la nécessité forcent les hommes les plus ennemis des querelles à plaider, et les plus paisibles à oser... » (*2e Tétralogie*, 2, 1.) Cf. *Meurtre d'Hérodès*, 1 (passage cité, p. 127).

d) *Vantez par contre l'expérience et l'habileté de votre adversaire.* — « Lorsqu'un méfait a été commis par des coupables ordinaires, il n'est pas difficile de les convaincre. Mais, si les coupables sont des hommes qui joignent à l'habileté naturelle l'expérience acquise..., c'est chose difficile de les découvrir et de les convaincre. » (*1re Tétralogie*. 1, 1.)

e) *Invoquez, s'il y a lieu, votre jeunesse.* — Cf. *C. la marâtre*, 1 (passage cité plus haut, *c*).

f) *Rejetez sur votre adversaire la responsabilité du procès.* — « ... Je me vois forcé d'entrer en lutte avec des personnes contre qui c'est une honte de lutter, des frères nés du même père que moi, et la mère de ces

frères. Mais c'est la fortune, ce sont eux-mêmes, qui m'ont forcé à les attaquer... » (*Marâtre, 2.*) « Si j'ai intenté cette accusation, c'est qu'en vérité j'ai souffert mille maux de la part de cet homme, et parce que je sais que vous en avez souffert davantage encore, vous et le reste des citoyens. » (*Fragment* 68.)

g) *Dites que ce n'est pas seulement dans votre intérêt, mais dans l'intérêt de tous, que vous plaidez.* — « Le débat actuel est donc de la plus haute importance pour moi, qui suis accusé; mais j'estime que vous aussi, juges, vous devez attacher le plus grand prix à bien juger les causes de meurtre dans votre propre intérêt. » (*Choreute, 3.*) Cf. *Fragm.* 68.

h) *Si vous êtes accusé, montrez les désavantages de la situation de l'accusé par rapport à celle de l'accusateur.* — Cf. *Meurtre d'Hérodès*, 5 (passage cité plus haut p. 128).

i) *Flattez les juges en vantant leur sagesse, leur équité.* — « Si je crains la puissance de la calomnie, j'ai confiance en votre jugement... » (*1re Tétralogie*, 4, 1.) « Je crois bien savoir votre pensée, et que vous ne prononcerez ni une condamnation ni un acquittement pour un motif autre que celui qui fait le fond du procès; c'est là en effet ce qui est conforme à la religion et à la justice. » (*Choreute*, 10.) « Vous, les juges les plus justes et les plus pieux de tous les Grecs... » (*Ibid.*, 51.) « Quand même vous n'auriez prêté aucun serment..., je vous confierais le soin de décider de ma vie, tant je suis sûr de vous voir rendre une juste sentence. » (*Meurtre d'Hérodès*, 8.)

Narration. — Quant à la narration, il ne nous reste pas assez de l'œuvre d'Antiphon pour juger à bon escient de l'emploi qu'il en faisait. Cette partie n'existe en effet dans aucune des tétralogies; non, comme le pré-

tend un scoliaste, que l'art n'eût pas alors atteint tout son développement [1] (c'est là une pure sottise, car il est clair qu'étant de toutes les parties du discours la seule vraiment indispensable, l'exposé des faits est aussi la plus ancienne), mais parce que le thème de ces œuvres fictives est donné d'avance, sans qu'il soit permis d'y rien ajouter. Les plaidoyers réels eux-mêmes ne nous offrent qu'un exemple de récit étendu et complet; c'est celui de l'accusation *Contre la marâtre*, qui est un modèle d'exposé sobre et pathétique. Dans les deux autres, qui sont des défenses, la narration est très écourtée. Il est bien difficile, dans ces conditions, de dire quelles règles Antiphon assignait à la narration. Tout au plus peut-on soupçonner qu'à la différence de Lysias, par exemple, il ne lui accordait qu'une place secondaire dans l'économie du plaidoyer; ce qui cadrerait bien avec l'importance prépondérante qu'il attribue à la preuve.

Argumentation. — Ce qu'il y a de plus remarquable en effet dans l'art d'Antiphon, c'est la preuve. Là est le meilleur de son talent et sa véritable originalité. Non pas que cette dialectique vigoureuse et subtile ait beaucoup de variété; elle se ramène au fond à trois ou quatre procédés logiques qu'Antiphon applique à tous les sujets, et que selon toute apparence il enseignait dans son école.

Parmi ces formes d'argumentation, il en est plusieurs qu'Antiphon emprunte à ses prédécesseurs ou à ses contemporains. Tel est tout d'abord le raisonnement par le *vraisemblable* (εἰκός). A ce seul raisonnement se ramène en effet toute l'argumentation de la première *Tétralogie*. Rappelons-en le thème en deux mots. Un homme a été assassiné de nuit avec son esclave, au

1. Voir l'ὑπόθεσις du 1er discours de la *1re Tétralogie* (éd. Blass).

retour d'un souper. Avant de mourir, l'esclave a dénoncé un ennemi de la victime. Les parents du mort accusent cet homme de meurtre prémédité. Tels sont les faits. Comment procède l'accusateur? D'abord il passe rapidement en revue, pour les renvoyer absoutes l'une après l'autre, toutes les personnes autres que l'accusé sur lesquelles pourraient s'égarer les soupçons. « Il n'est pas *vraisemblable* que les meurtriers soient des brigands, car ils auraient dépouillé les cadavres. Il n'est pas *vraisemblable* non plus que le coupable soit un homme pris de boisson, car cet ivrogne serait connu de ses compagnons d'orgie. Il n'est pas *vraisemblable* que le meurtre soit la suite d'une querelle, car l'heure avancée et la solitude du lieu s'y opposent. Il n'est pas *vraisemblable* enfin que la victime soit tombée sous des coups destinés à un autre, car l'esclave n'eût pas été assassiné en même temps que le maître. » Ces différentes hypothèses écartées, que conclure, sinon que l'accusé est le vrai coupable? Toutes les *vraisemblances* en effet le désignent : il nourrissait une haine invétérée contre la victime, avec laquelle il avait eu précédemment plusieurs procès, et qui au moment même du crime venait de lui en intenter un nouveau pour vol d'objets sacrés. La vengeance et la crainte, voilà les deux mobiles qui l'ont poussé au meurtre. » — Dans sa réplique l'accusé se tient, lui aussi, exclusivement sur le terrain de la *vraisemblance*. « Si, tant que les autres personnes semblent à l'abri des soupçons, c'est moi qui passe pour le coupable, du moment au contraire où elles apparaîtront suspectes, on devra me regarder comme innocent. » Reprenant donc l'une des hypothèses, celle des brigands : « Pourquoi ne serait-ce pas eux les assassins? Le fait que la victime n'a point été dépouillée ne prouve rien, car ils ont pu être dérangés dans leur besogne par

l'approche de quelque passant. Ne peut-on pas supposer aussi que, le mort les ayant surpris par hasard dans quelqu'un de leurs méfaits, ils ont voulu supprimer un témoin compromettant? » Etc... Par ce moyen l'accusé a fait brèche dans le réseau d'inductions où voulait l'enfermer son adversaire. — Dans les deux répliques suivantes la discussion se continue, chaque plaideur renchérissant en subtilité sur son adversaire, et se piquant d'opposer immédiatement hypothèse à hypothèse et vraisemblance à vraisemblance.

Mais ce n'est pas seulement dans les causes fictives que le *vraisemblable* tient tant de place; c'est aussi dans les plaidoyers réels. Voici en effet la longue série d'inductions qu'émet l'accusé pour sa défense dans le plaidoyer *Sur le meurtre d'Hérodès* (§ 26 sq.) : « Hérodès étant sorti de notre vaisseau, la nuit, et en état d'ivresse, on prétend que c'est moi qui l'ai tué, à terre, d'un coup de pierre à la tête. A cela j'oppose qu'il n'est pas *vraisemblable* qu'Hérodès se soit éloigné du rivage : premièrement, parce qu'étant ivre, il pouvait à peine marcher; secondement, parce que, pour l'emmener ainsi loin du port en pleine nuit, il eût fallu un prétexte plausible. Donc il n'a pu être assassiné que sur le bord de la mer. Mais dans cette hypothèse il est *invraisemblable*, d'une part, que ni sur le rivage ni sur le vaisseau on n'ait entendu ses cris, d'autant que la voix porte plus loin sur une plage déserte qu'au milieu d'une ville, et de nuit qu'en plein jour; et d'autre part, qu'on n'ait malgré toutes les recherches retrouvé aucune trace du meurtre. On prétend, il est vrai, qu'après l'avoir tué à terre, j'ai jeté le cadavre à la mer. Mais, à ce compte, j'ai dû me servir d'une des barques qui ancraient dans le port, et il est *invraisemblable* dès lors qu'on n'ait découvert de vestiges de sang ni à terre ni dans quelque barque : com-

ment en effet aurais-je pu effacer toutes traces sur le sol et dans la barque, ce que n'aurait pas été capable de faire, même de jour, un homme en pleine possession de ses facultés et exempt de toute crainte ? »

A propos de cette discussion une importante remarque s'impose. Dans la première *Tétralogie,* analysée plus haut, on comprenait à merveille que les hypothèses opposées par les deux adversaires s'arrêtassent à la simple possibilité, sans atteindre la vraisemblance : c'est qu'il s'agissait d'une cause fictive, où les faits se présentent forcément nus et dépouillés de leurs circonstances. Mais comment en peut-il être de même ici ? Dans une cause réelle c'est avant tout l'étude des conditions de lieu, de temps, de manière, de personne, qui doit fournir à l'orateur les éléments de la probabilité ou de l'invraisemblance. Or qu'on parcoure toute la série d'inductions émises par l'accusé dans le discours *Sur le meurtre d'Hérodès :* je n'en vois pas une à laquelle on ne puisse valablement opposer l'assertion contraire. Par exemple, il faudrait préalablement déterminer le degré d'ivresse d'Hérodès, pour savoir s'il était ou non capable de s'éloigner du rivage. D'un autre côté, il n'est pas *à priori* si extraordinaire qu'un prétexte quelconque ait suffi pour emmener un ivrogne. L'indice tiré du fait qu'on n'a pas entendu les cris de la victime n'a guère plus de valeur : outre qu'Hérodès a pu être tué d'un seul coup, c'est la description détaillée des lieux qui seule nous permettrait de juger si les cris ont pu être entendus. Inutile de poursuivre cette critique trop aisée. Qu'est-ce à dire, sinon que cette argumentation n'a pas été précédée d'une étude minutieuse des faits, et que ce n'est pas la nature propre de la cause qui l'a suggérée à l'auteur. La dialectique du vraisemblable était alors dans toute sa nouveauté et toute sa vogue : Antiphon en

est tout pénétré; il l'enseigne comme rhéteur, et il l'applique, même hors de propos, comme logographe.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que de ce qu'Aristote appelle le *vraisemblable simple.* Mais les rhéteurs enseignaient, nous l'avons vu, une autre forme de vraisemblable plus raffinée et plus ingénieuse, le *vraisemblable relatif*. De celle-là aussi la *1*re *Tétralogie* d'Antiphon offre plusieurs exemples : « Si la haine que je portais à la victime rend vraisemblables les soupçons actuels, n'est-il pas plus vraisemblable encore que, prévoyant ces soupçons avant le crime, je me sois bien gardé de le commettre ?[1] » Et plus loin : « Et ceux qui haïssaient la victime autant que moi, — il y en avait plus d'un, — n'est-il pas vraisemblable que ce sont eux, plutôt que moi, qui l'ont assassinée ? Pour eux nul doute que les soupçons se portassent sur moi, tandis que, moi, je savais bien que je serais incriminé à leur place[2]. »

Outre Corax, il y a un autre technographe du temps, dont l'influence est reconnaissable chez Antiphon : c'est Théodoros de Byzance. Théodoros était l'inventeur d'un *lieu* d'enthymèmes qu'Aristote définit τὸ ἐκ τῶν ἁμαρτηθέντων κατηγορεῖν ἢ ἀπολογεῖσθαι, et qu'il éclaire au moyen de l'exemple suivant : « Dans la *Médée* de Carkinos Médée est accusée d'avoir tué ses enfants, parce que ceux-ci ont disparu ; et le fait est qu'en les éloignant elle a commis une faute. Mais elle réplique pour sa défense qu'en ce cas elle eût tué non seulement ses enfants, mais aussi Jason ; car ç'eût été une faute, ayant commis le premier meurtre, de s'abstenir du second[3]. » Comme on le voit, le lieu ἐκ τῶν ἁμαρτηθέντων n'est au fond qu'un cas particulier de l'εἰκός : il consiste, en effet, à ar-

1. 1re *Tétralogie*, 2, 6.
2. *Ibid.*, 2, 3.
3. Aristote, *Rhétorique*, II, 23, p. 1400 B.

guer de l'invraisemblance psychologique d'une action. Antiphon n'a pas manqué de se l'approprier. Dans la 1re *Tétralogie* l'accusateur prétend, on s'en souvient, que les auteurs du meurtre ne sauraient être des brigands, puisque le cadavre n'a pas été dépouillé. « Un brigand, surtout dans une affaire où il exposait sa vie, n'eût pas négligé un profit qui s'offrait de lui-même. » A quoi l'accusé riposte que, si les brigands se sont enfuis à l'approche de quelque passant, ils ont fait preuve, non de sottise, mais de sagesse, en préférant le salut au gain [1]. Le même argument est répété plusieurs fois aussi dans le plaidoyer *Sur le meurtre d'Hérodès*. Contre le témoignage de l'esclave, qui déclare l'avoir aidé à transporter le cadavre, l'accusé raisonne ainsi : « En vérité je n'étais pas si fou, après avoir préparé à moi tout seul le crime, de peur qu'un tiers n'en eût connaissance — et c'était là en effet pour moi le danger — que d'aller, le crime une fois commis, chercher des témoins et des complices [2]. »

Il serait étonnant enfin que la sophistique n'eût pas eu quelque écho dans l'enseignement d'Antiphon. De fait, on relève dans ses plaidoyers plus d'une argutie qui semble venir directement de là. Dans la 1re *Tétralogie*, par exemple, l'accusateur insinue que, si l'accusé a tué, c'était pour échapper aux conséquences d'un procès criminel que lui avait intenté la victime. Et quelques lignes plus bas, parlant de ce même procès, il ajoute : « Il savait bien qu'il serait condamné, sans quoi il n'eût pas cru trouver plus de sûreté dans l'accusation de meurtre actuelle [3]. » Or confrontons ces deux propositions. La première peut se résumer ainsi : L'accusé a

1. 1re *Tétralogie*, 1, 4 et 2, 5. Cf. *ibid.*, 2, 9; 3, 3 et 5; 4, 5.
2. *Sur le meurtre d'Hérodès*, 43. Cf. 53-54, 61-62.
3. 1re *Tétralogie*, I, 7-8.

tué. *Preuve :* il n'avait pas d'autre moyen d'échapper à une condamnation capitale. La seconde revient à ceci : L'accusé n'avait aucun espoir d'échapper à une condamnation capitale. *Preuve :* il a tué. En un mot donc, ce qui était matière à prouver dans la première proposition est devenu preuve dans la seconde, et inversement : on voit clairement le sophisme[1].

Mais où se montre de la façon la plus nette l'influence des sophistes, c'est dans la 2e *Tétralogie*. Dans un gymnase, où des jeunes gens s'exerçaient au jet du javelot, un enfant, qui était simple spectateur, a été atteint mortellement : le père de la victime attaque le jeune homme qui a lancé le javelot. Voilà l'espèce fictive imaginée par Antiphon. Ne rappelle-t-elle pas de tout point les disputes éristiques ? Par une coïncidence curieuse Plutarque nous apprend même que Périclès avait passé une journée entière à discuter avec Protagoras sur un fait tout semblable. Un pentathle ayant tué par imprudence d'un coup de javelot un certain Epitimos de Pharsale, il s'agissait de déterminer l'auteur responsable de l'accident : était-ce le pentathle, ou les agonothètes, ou le javelot ?[2] On comprend que ce cas ait tenté la souple dialectique de Protagoras. La question à résoudre, en effet, est purement logique : il s'agit d'analyser et de définir l'idée d'*imprudence*, et, la définition une fois trouvée, de voir auquel des personnages mis en cause elle s'applique. Ainsi procède Antiphon. Il commence par cette définition : « Doit être dite l'auteur

1. Blass (*Die attische Beredsamkeit*, I, 2e éd. pp. 121-2) signale également une *pétition de principe* dans le discours *Sur le meurtre d'Hérodès*, 73. « Sachez bien que je mérite votre pitié beaucoup plus qu'un châtiment. Le châtiment revient, en effet, aux coupables, la pitié à ceux qui sont l'objet d'une accusation injuste. »

2. Plutarque, *Vie de Périclès*, 36.

d'un accident toute personne qui manque le but qu'elle se proposait, mais non celle qui n'a fait ou subi que ce qu'elle voulait [1]. » Et à la lumière de ce principe il examine la conduite des deux jeunes gens. Lequel a manqué ce qu'il voulait faire? La victime. Voulant en effet traverser le champ de tir, elle n'a pas su saisir le moment favorable. Quant au tireur, il n'a rien fait que de volontaire, il a lancé son trait comme il voulait, et au moment où il voulait, et par suite il n'a pas plus de part au meurtre qu'aucun de ceux qui s'exerçaient avec lui. « Si c'est parce que mon fils tirait que le sien est mort, tous ceux qui s'exerçaient en même temps tomberaient sous le coup de l'accusation; ce n'est pas, en effet, pour n'avoir point tiré qu'ils ne l'ont pas frappé, mais parce qu'il ne s'est pas offert à leurs coups [2]. » Ayant ainsi rejeté sur la victime la responsabilité de l'accident, l'accusé couronne toute sa démonstration par ce paradoxe : « N'ayez crainte que la présence du coupable souille la ville : puisque la victime et le meurtrier ne font qu'un, le coupable a été puni, et ainsi le crime n'est pas resté sans vengeance [3]. » Antiphon a signalé lui-même le caractère tout sophistique de cette discussion : à plusieurs reprises le défenseur s'excuse de présenter des arguments « qui peuvent paraître subtils ou recherchés » (ἀκριβέστερον ἢ ὡς σύνηθες — ἀληθῆ μὲν, λεπτὰ δὲ καὶ ἀκριβῆ [4]). En résumé, de même que nous avons reconnu plus haut

1. 2e *Tétralogie*, 2, 6. Je lis ainsi ce passage : οἵ τε γὰρ ἁμαρτάνοντες ὧν ἂν ἐπινοήσωσί τι δρᾶσαι, οὗτοι πράκτορες τῶν ἀκουσίων εἰσίν · οἵ τε ἑκούσιόν τι δρῶντες ἢ πάσχοντες, οὗτοι τῶν παθημάτων αἴτιοι < οὐ > γίγνονται. L'addition de οὐ rend fort claire cette phrase, tant torturée par les éditeurs.

2. *Ibid.*, 4, 6.

3. *Ibid.*, 4, 8.

4. *Ibid.*, 2, 2; 4, 2. — Quant à l'accusateur, il qualifie cette argumentation de πονηρὰ λόγων ἀκρίβεια (3, 3).

dans Antiphon l'élève de Tisias ou de Théodoros, nous trouvons ici l'émule des éristiques, et en particulier de Protagoras. Tout cela nous montre en lui un rhéteur très informé, à l'affût de toutes les nouveautés et de toutes les inventions dont son enseignement peut tirer parti.

Mais il ne faut pas oublier qu'Antiphon était lui-même chef d'école et l'un des technographes les plus renommés de son temps[1]. Parmi les innovations techniques dont il convient de lui faire honneur, signalons en particulier un système d'argumentation qui est chez lui fondamental, car il l'a reproduit dans ses trois discours réels. Voici les principaux passages où il se rencontre. Dans le plaidoyer *Contre la marâtre* l'accusateur reproche à ses adversaires de s'être refusés à une proposition de torture (§ 5-14). Dans le plaidoyer *Sur le meurtre d'Hérodès* c'est l'accusé qui élève contre les accusateurs deux griefs : 1° la procédure suivie contre lui est illégale (§ 8-20); 2° ils ont fait disparaître un esclave qui eût dû être mis à la torture en sa présence (§ 35-38). Enfin dans le discours *Sur le Choreute* l'accusé incrimine deux actes de son adversaire : 1° celui-ci s'est refusé à une offre de torture (§ 24-30); 2° il a longtemps différé sa poursuite, gardant jusqu'à la veille, au vu et au su de tous, des relations cordiales avec l'accusé (§ 42-48). Voilà certes des griefs de nature fort différente. Cependant chacun d'eux est le point d'attache d'un raisonnement identique qui, par des phases prévues, conduit à la même conclusion. D'abord l'orateur montre que l'acte dont il s'agit est étrange et tout l'opposé de ce qu'eût fait un plaideur soucieux de la vérité et de la justice. « Les autres hommes donnent au dénonciateur, si c'est une personne libre, de l'argent; si c'est

1. Denys d'Halic., *Première lettre à Ammée*, c. 2.

un esclave, la liberté. Mais eux, ils ont donné au dénonciateur pour récompense la mort. » (*Meurtre d'Hérodès*, 34.) « Les autres hommes, quand ils sont l'objet d'une dénonciation, s'emparent du dénonciateur et le font disparaître : ici, au contraire, ce sont ceux qui m'accusent qui ont fait disparaître le dénonciateur. » (*Ibid.*, 38.) « Les autres hommes appuient leurs dires par des faits; mais eux, c'est par de simples dires qu'ils cherchent à rendre suspects les faits. » (*Meurtre d'Hérodès*, 84. *Choreute*, 47.) Voilà le premier point. Dans le second l'orateur analyse l'acte incriminé et il en démasque les mobiles et le but déloyaux (γνώμη). Pourquoi l'adversaire s'est-il opposé à la torture? « Parce qu'il savait trop bien que l'épreuve ne tournerait pas à son profit, et qu'à aucun prix il ne voulait la lumière. » (*Marâtre*, 8-13. *Meurtre d'Hérodès*, 35. *Choreute*, 24.) Pourquoi l'adversaire a-t-il fait choix d'une procédure irrégulière? « Parce qu'il désespérait d'avoir gain de cause, s'il ne me frustrait d'abord des garanties que m'accorde la loi. » (*Meurtre d'Hérodès*, 16-18.) Pourquoi l'accusateur a-t-il tant tardé à déposer sa plainte? « Parce qu'en son âme et conscience il ne croyait pas lui-même à ma culpabilité. » (*Choreute*, 46.) Etc... L'orateur pourrait, sans plus tarder, conclure que son adversaire a trahi de la sorte son peu de confiance en sa cause. Mais cette conclusion, Antiphon aime à la faire sortir, plus pressante et plus impérieuse, d'un raisonnement complexe : c'est le troisième point. « Si mon adversaire était venu m'offrir de livrer mes esclaves à la torture, et que moi j'eusse refusé de les recevoir, il trouverait là, j'en suis certain, un indice capital de mon innocence. » Tour ingénieux qui, en renversant les termes du débat, force pour ainsi dire l'adversaire d'acquiescer à la déduction qui suit : « Mais,

puisque c'est moi qui ai demandé qu'on recourût à la torture..., il m'appartient, ce me semble, d'user des mêmes indices pour soutenir qu'il est coupable du meurtre. » (*Marâtre*, 11-12). Le dernier point est une brève antithèse, qui résume tout le raisonnement. Elle offre plusieurs variantes. « Pour moi, je trouve étrange qu'ils cherchent à vous fléchir par leurs prières, alors qu'ils n'ont pas voulu être leurs propres juges, en livrant leurs esclaves à la torture. » (*Marâtre*, 12.) « Par leur refus ils m'ont déclaré hors de cause, et ils ont porté témoignage eux-mêmes de l'injustice et de la fausseté de leurs accusations. » (*Choreute*, 32). « Ce qu'ils n'ont pu se persuader à eux-mêmes, ils se flattent de vous le persuader; et, alors qu'ils ont en fait prononcé eux-mêmes mon acquittement, ils vous demandent ma condamnation. » (*Ibid.*, 47.) « Par le choix d'une procédure illégale, ils ont rendu légitime et juste mon acquittement. » (*Meurtre d'Hérodès*, 9.) On voit l'originalité de cette argumentation. Antiphon lui-même l'appelle un τεκμήριον ἐκ τῶν πραγμάτων. Il s'agit de découvrir dans la conduite de l'adversaire quelque fait révélateur d'où l'on puisse induire qu'il a peur de la lumière et de la vérité. Par là, conclut-on, il a lui-même avoué le malfondé de sa cause; et cet aveu dispense les juges de tout autre examen.

M. Blass a très bien montré le but et la portée de cette dialectique : « Antiphon, dit-il, se garde en général d'entrer dans le détail des faits et de tirer de là des conclusions; il préfère s'en tenir aux preuves extérieures, tortures et autres du même genre; dans un cas il insiste, en outre, avec beaucoup d'énergie sur une illégalité de forme[1]... Si ce n'est pas la voie la

1. Dans le discours *Sur le meurtre d'Hérodès*, 8 sq.

plus directe, du moins est-ce la plus commode, et Antiphon la choisit précisément parce qu'il est mieux préparé pour des argumentations générales de ce genre que pour celles qui portent sur des causes particulières données [1]. » Ajouterai-je que, selon toute vraisemblance, Antiphon, en inventant ce cadre commode d'argumentation, avait songé à ses élèves plus encore qu'à lui-même? Nous retrouvons donc partout chez lui le même souci didactique.

Au nombre des moyens de preuve qu'Antiphon emploie et nomme expressément, il nous faut citer enfin les τεκμήρια, les σημεῖα, les παραδείγματα et les γνῶμαι [2]. En ce qui concerne les τεκμήρια et les σημεῖα, il semble que la τέχνη rapportait les uns spécialement à l'avenir, les autres au passé [3]; mais cette distinction n'est pas observée dans les discours [4].

Epilogue. — Arrivons enfin à la dernière partie du discours, l'épilogue. Nul doute que, dès le temps d'Antiphon, la rhétorique n'en eût formulé les règles essentielles. Qu'on examine, en effet, les épilogues de ses plaidoyers. A l'accusateur Antiphon fait dire, par exemple, qu'acquitter un coupable, ce serait se rendre complice de son crime [5]. L'accusé, en revanche, insiste sur le remords qui accablerait les juges, s'ils venaient un jour à reconnaître leur erreur [6]; il fait valoir qu'un acquittement n'est pas une mesure définitive, et que le temps

1. Blass, *Die attische Beredsamkeit*, I (2e éd.), p. 121.

2. Blass, *ibid*, p. 123.

3. Ammonios, περὶ διαφορ. λέξ., p. 127 Valk. : Ἀντιφῶν ἐν τῇ τέχνῃ τὰ μὲν παροιχόμενα σημείοις πιστοῦσθαι, τὰ δὲ μέλλοντα τεκμηρίοις.

4. L'observation est de Blass. Voy. *Meurtre d'Hérodès*, 61. 3e *Tétral.*, 4, 2.

5. 1re *Tétralogie*, 3, 10. 2e *Tétralogie*, 3, 11.

6. 1re *Tétral.*, 4, 12. 2e *Tétral.*, 4, 9. *Meurtre d'Hérodès*, 91.

peut amener la découverte du vrai coupable [1], tandis qu'une condamnation injuste serait irréparable [2]. Accusateur et accusé affirment à l'envi que l'intérêt des juges, ou de la société en général, est engagé dans la sentence qui va être rendue [3], font l'éloge de leur conduite privée et publique et de celle de leurs parents [4], et vantent leurs libéralités envers l'Etat, triérarchies, chorégies, liturgies, contributions [5]. Tous les deux enfin, avant de descendre de la tribune, récapitulent brièvement leurs arguments [6], et font appel une dernière fois à la pitié du tribunal [7]. Qui ne reconnaît là les éléments traditionnels dont se composera par la suite tout épilogue judiciaire?

§ 4. — *Exercices sur des sujets fictifs.*

Bien plus encore que les préceptes techniques et les lieux communs, les exercices écrits ou oraux sont une partie indispensable de l'étude de l'éloquence. On pourrait donc *à priori* soupçonner qu'ils avaient leur place dans l'école d'Antiphon. Mais les *Tétralogies* rendent le fait certain [8]. Ce sont, comme on sait, des plaidoyers

1. 3e *Tétral.*, 4, 11. *Meurtre d'Hérodès*, 71-72, 93-94.
2. 1re *Tétral.*, 4, 11. *Meurtre d'Hérodès*, 71, 91, 94.
3. 1re *Tétral.*, 1, 10. *Ibid.*, 3, 11. 2e *Tétral.*, 1, 2. *Ibid.*, 3, 11. 3e *Tétral.*, 1, 5. *Ibid.*, 2, 8 et 3, 7. *Meurtre d'Hérodès*, 80.
4. 1re *Tétral.*, 2, 12. *Meurtre d'Hérodès*, 76.
5. 1re *Tétral.*, 2, 12. *Ibid.*, 3, 8. *Meurtre d'Hérodès*, 77.
6. 1re *Tétral.*, 3, 10. *Tétral.*, 3, 7.
7. 1re *Tétral.*, 2, 13. 2e *Tétral.*, 1, 2. *Ibid.*, 2, 11.
8. C'est dire que j'admets d'emblée l'authenticité des *Tetralogies*. Combattue par des raisons très faibles, elle a été victorieusement démontrée, ce me semble, par Cucuel, *Essai sur la langue et le style de l'orateur Antiphon*, 1886, p. 127 sq ; A. Croiset. *Hist. de la Littér. grecque*, IV, p. 73 ; Blass, *Attische Beredsamkeit*, II (2e édit. 1887), pp. 151-4. Aux arguments invoqués par ces savants

fictifs sur des cas empruntés à la réalité journalière : homicide prémédité, homicide par imprudence, homicide commis en état de légitime défense. Antiphon, j'imagine, faisait traiter d'abord ces sujets par ses élèves, et les *Tétralogies* ne sont autre chose que les *corrigés* du maître. Un point est à noter toutefois dans ces corrigés, c'est la disproportion choquante des parties. Tandis que la preuve y est admirable d'abondance, de variété et de finesse, l'exorde, la narration et l'épilogue au contraire n'y figurent qu'à l'état d'ébauche ou manquent même complètement. Que conclure, sinon qu'Antiphon n'a pas voulu donner dans les *Tétralogies* des modèles complets d'éloquence judiciaire, mais surtout des modèles d'argumentation. Cela ne doit pas, du reste, nous étonner : de toutes les parties du plaidoyer la preuve est à la fois celle où la théorie a le moins d'efficacité et qui reste le plus fermée aux lieux communs. En d'autres termes, l'exercice seul peut former un bon argumentateur.

Le fruit de ces exercices était double. C'était d'abord pour le futur orateur une gymnastique, un moyen d'assouplissement dialectique [1]. Mais ils avaient encore une

j'en ajouterai un qui, à lui seul, me paraît décisif : ce sont les frappantes concordances relevées ici même (p. 133-4 : 146-7 : 149-150) entre les *Tétralogies* et les plaidoyers réels.

1. « Dans chaque tétralogie la même question est traitée quatre fois en des sens divers. Quelquefois c'est un côté nouveau du problème qui, négligé d'abord, puis repris, permet à l'orateur de renouveler son argumentation. Mais souvent aussi l'effort dialectique porte sur la même idée, de plus en plus creusée... L'élève d'Antiphon, quand il abordait une cause réelle, savait interroger les faits, les examiner sous toutes leurs faces, ne pas s'en tenir au premier coup d'œil, mais aller au fond et prévoir toutes les objections possibles. Il était rompu d'avance à toutes les finesses du métier, et préparé même aux surprises. » (Alf. Croiset, *Hist. de la Littér. grecq.*, t. IV, pp. 74 et 76.)

autre utilité, plus directe. Outre les arguments spéciaux qui n'appartiennent qu'à elle, chaque cause, en effet, comporte des raisons plus générales, qui seraient de mise dans toutes les autres causes de même nature. Il y a ainsi des considérations communes à toutes les affaires de meurtre, ou de succession, ou d'adultère, etc.... Bien avisé sera donc le rhéteur qui, munissant d'avance ses élèves de ces raisons générales, leur évitera la peine de les retrouver à nouveau chaque fois. Et quel meilleur moyen pour cela que de les leur faire découvrir à eux-mêmes, en leur proposant deux ou trois procès types sur chaque genre de cause? Dressons, par exemple, d'après les *Tétralogies*, la liste des arguments communs à toute cause d'homicide.

L'accusateur dira : « N'oubliez pas que la présence d'un meurtrier souille les lieux sacrés, et que de là viennent les calamités publiques. A vous donc de venger le mort : ainsi vous apaiserez la colère divine et vous purifierez la ville. » (1re *Tétralogie*, 1, 2 et 10-11 ; *Ibid.*, 3, 11 ; 3e *Tétralogie*, 1, 5 ; *Ibid.*, 3, 7 ; 2e *Tétralogie*, 1, 2.)

L'accusé peut répliquer simplement : « N'étant pas le coupable, je ne saurais souiller par ma présence les lieux sacrés, ni attirer sur la cité tous ces maux. » (1re *Tétralogie*, 2, 11). Ou bien, d'une manière déjà plus ingénieuse : « C'est mon accusateur au contraire qui, en laissant hors de cause le vrai coupable, prive le mort de sa vengeance, et par suite se rend responsable de la stérilité et des autres fléaux. » (*Ibid.*). Ou enfin, ce qui est subtil : « C'est mon accusateur plutôt que moi qu'il faudrait poursuivre pour homicide, puisqu'en s'efforçant de me perdre il se fait mon meurtrier. » (1re *Tétralogie*, 2, 11 ; 3e *Tétralogie*, 2, 7. *Meurtre d'Hérodès*, 59.)

Examinant l'hypothèse d'un acquittement immérité,

l'accusateur dit encore : « En acquittant le meurtrier, craignez de vous charger de sa souillure, et d'encourir à sa place la colère céleste. » (*1re Tétralogie,* 3, 9-10; *2e Tétralogie*, 3, 11). A quoi l'accusé réplique : « A supposer que mon acquittement fût dû à mes mensonges, ce n'est pas contre vous, mais contre moi, que s'élèverait la malédiction du mort. » (3e *Tétralogie*, 2, 8.)

Passant ensuite à l'hypothèse d'une condamnation injuste : « Vous ayant trompés, dit l'accusateur, je serais responsable de votre erreur, et par suite c'est à moi seul que s'attacheraient la vengeance divine et la colère du mort. » (*1re Tétralogie*, 1, 2-3; *3e Tétralogie*, 1, 3-4.) — « N'en croyez rien, riposte l'accusé : l'accusation par elle-même est vaine, seul le verdict est une réalité. Et si les juges commettent quelque erreur, il n'est personne sur qui ils puissent la reporter. » (3e *Tétralogie*, 2, 8. Cf. *Meurtre d'Hérodès*, 89; *Choreute*, 6.)

En faveur de l'acquittement l'accusé dispose encore d'autres raisons générales qui sont de mise dans tous les cas. Il dira, par exemple, que, « s'il faut commettre une erreur, mieux vaut pécher par indulgence; car, si l'absolution d'un coupable est une faute, la condamnation d'un innocent est une impiété. » (*Meurtre d'Hérodès*, 91). Il alléguera encore que c'est surtout quand il s'agit d'un acte irréparable qu'il convient de prendre des précautions, et il citera des cas où les juges se sont repentis d'avoir condamné précipitamment des innocents (*1re Tétralogie*, 4, 12; *Meurtre d'Hérodès*, 91). Il conclura que l'acquittement n'est pas une mesure définitive, et que la justice et la piété veulent qu'on s'en remette au temps pour dévoiler le véritable meurtrier (*3e Tétralogie*, 4, 11; *Meurtre d'Hérodès*, 86).

Voilà une série de raisons contradictoires qui se répondent d'un plaidoyer à l'autre, et qui ont ce double

caractère, de convenir à toutes les affaires de meurtre, en même temps qu'elles ne conviennent qu'à elles. Il y a des raisons de cet ordre dans tous les genres de causes. Et il est certain que les exercices à la façon des *Tétralogies* étaient un excellent moyen pour les découvrir d'avance, les rassembler, et les avoir en main le jour où on aurait à plaider quelque affaire réelle. Aussi y a-t-il lieu de croire qu'Antiphon avait composé d'autres plaidoyers fictifs que les *Tétralogies*. Il ne s'ensuit pas, du reste, nécessairement qu'il les eût publiés. Il est plus probable même qu'il les avait gardés inédits pour son enseignement.

§ 5. — *Étude des plaidoyers réels.*

Antiphon est le premier logographe qui ait publié un choix des plaidoyers qu'il composait pour ses clients. Se proposait-il seulement de faire connaître aux contemporains et à la postérité son talent oratoire? Outre ce dessein évident, je croirais volontiers qu'il en avait un autre. N'oublions pas qu'Antiphon a été avant tout un maître de rhétorique. Tous ses autres ouvrages, la Τέχνη, les Προοίμια καὶ ἐπίλογοι, les *Tétralogies* ont une destination didactique : ce sont des livres d'école. Ne serait-ce point le cas aussi des plaidoyers réels qui nous sont parvenus? Dans cette hypothèse, on devine facilement leur place et leur rôle dans l'enseignement d'Antiphon.

Imaginez en effet un jeune Athénien ayant suivi le cours d'études que nous venons d'exposer. Que lui restait-il encore à apprendre, pour être apte, le cas échéant, à plaider? Une seule chose : l'art de combiner et de mettre en œuvre tous ces éléments, qu'il avait jus-

qu'alors étudiés isolément. Doit-on penser que sur ce point capital Antiphon l'abandonnât à ses propres forces? C'est ici qu'intervenait, si je ne me trompe, l'étude des plaidoyers réels. Probablement le maître les lisait à ses élèves, leur expliquant en détail les circonstances de la cause, leur montrant le parti qu'il en avait tiré, refaisant en un mot devant eux tout le travail de l'invention. L'examen du plaidoyer *Contre la marâtre* nous fera comprendre ce que pouvait être une telle analyse. L'exorde de ce discours est le lieu commun bien connu, à l'usage de tout accusateur qui poursuit des parents : Antiphon s'est borné à l'accommoder à sa cause par quelques retouches. Vient ensuite la προκατασκευή, qui présente comme un aveu implicite de culpabilité le refus opposé à la torture par les accusés : or c'est là un cadre logique tout fait, que vous retrouverez dans les deux autres plaidoyers réels. Seule, la narration (§ 14-20) témoigne d'un effort d'invention personnelle. Mais l'épilogue (§ 21-31) n'est de nouveau qu'une série de lieux communs; j'y relève, entre autres, un long morceau (§ 21-28), où est développé ce sophisme par pétition de principe, que la prière de l'accusateur est plus juste que celle de l'accusé, puisque l'un demande la punition, l'autre l'impunité du crime. Comme on le voit, bon nombre des éléments dont se compose cette plaidoirie n'ont pas été trouvés spécialement pour elle : ils lui sont antérieurs, et viennent directement de l'école. Antiphon usait donc pour son compte des procédés d'invention qu'il recommandait à ses élèves. Et par suite, l'étude de ses plaidoyers réels était pour ceux-ci une leçon de choses des plus efficaces; c'était le dernier terme et le couronnement naturel de tout son enseignement.

III.

COUP D'ŒIL D'ENSEMBLE.

On peut maintenant, je crois, se faire une idée générale assez nette de la rhétorique d'Antiphon. Mettre le premier venu en état de plaider, tel en était le but. Et ce but explique la méthode et les procédés d'enseignement en usage chez ce rhéteur. Comment en effet l'atteindre, sinon en rabaissant l'art de plaider à une tâche presque mécanique? C'est à quoi Antiphon s'était employé avec une étonnante fertilité de ressources, ramenant d'abord à un petit nombre de parties invariables l'ordonnance du plaidoyer, puis munissant ses élèves d'une abondante collection de secours pour chacune de ces parties : préceptes, idées, cadres, formules. Par là le travail d'invention personnelle se trouvait restreint au strict minimum. Quoi de plus simple que la rédaction d'un exorde ou d'un épilogue, par exemple? Non seulement l'élève d'Antiphon trouvait dans la τέχνη du maître un inventaire complet des idées qui sont le plus en situation à ces deux endroits du discours, mais rien ne lui était plus facile que de découvrir dans le recueil des Προοίμια καὶ ἐπίλογοι quelque formule appropriée à son cas. De la sorte, il avait déjà le début et la fin de son discours. Quant à la narration, c'est la partie qui exige le moins de préparation technique : tout plaideur, pour peu qu'il ait l'imagination vive, s'en acquittera convenablement. Restait donc la preuve, pour laquelle, en raison de sa difficulté et de son importance, Antiphon avait multiplié les secours. Les arguments reconnus par Antiphon se peuvent dis-

tribuer en trois classes. Il y a d'abord les preuves extrinsèques (πίστεις ἄτεχνοι), torture, témoignages, lois, etc. : sur chacun de ces objets l'élève trouvait dans ses cahiers d'école une série de développements contradictoires. Une seconde classe de preuves, ce sont ces raisons générales qui appartiennent à une catégorie entière de causes : nous avons vu comment, grâce aux plaidoyers fictifs, l'élève en avait fait d'avance provision. Enfin restent les preuves dialectiques (πίστεις ἔντεχνοι) : tout ce qu'avaient inventé en ce genre de plus ingénieux et de plus subtil la rhétorique et l'éristique contemporaines était enseigné dans l'école d'Antiphon. La rédaction d'un plaidoyer devenait, dans de telles conditions, une tâche assez simple. Coudre bout à bout des développements tout faits, remplir des cadres préétablis, développer des idées tracées d'avance, c'est à peu près à quoi elle se réduisait.

En résumé donc, l'enseignement d'Antiphon mérite pleinement la qualification injurieuse que Platon, dans le *Gorgias*, inflige à la rhétorique en général ; c'est une pure routine (ἐμπειρία τις), comparable à la cuisine et aux autres métiers mécaniques, ce n'est pas un art rationnel (τέχνη)[1]. Tout en partageant le mépris philosophique de Platon pour ce grossier empirisme, Aristote ne méconnaît pas cependant qu'il donnait dans la pratique des résultats rapides[2]. Antiphon et ses élèves ne demandaient pas, j'imagine, autre chose.

1. Platon, *Gorgias*, 462 B sq.
2. Aristote, *Réfutat. sophistiq.*, XXXIV.

CHAPITRE V.

La Rhétorique depuis Antiphon jusqu'à Isocrate.

Après Antiphon la rhétorique grecque continua à suivre les voies qu'il lui avait tracées. Malheureusement il ne nous reste de toute cette période que bien peu de chose : quelques noms de rhéteurs, les titres de leurs ouvrages, mais presque aucun texte. C'est juste assez pour pouvoir affirmer que les formes de l'enseignement restèrent les mêmes : préceptes techniques, morceaux appris par cœur, exercices sur des sujets fictifs.

I.

ÉCRITS TECHNIQUES.

Nous trouvons d'abord parmi les contemporains d'Antiphon un technographe des plus féconds, Thrasymachos de Chalcédoine. Suidas lui attribue une *Rhétorique* (τέχνη ῥητορική), ainsi que des *Moyens oratoires* (ἀφορμαὶ ῥητορικαί)[1]. Ce dernier ouvrage était le plus important; et il y a tout lieu de l'identifier avec la *Grande Rhétorique* (μεγάλη ῥητορική), signalée par un scoliaste d'Aristophane[2]. Quant aux autres traités cités sous le nom de

1. Suidas, *s. v.* Θρασύμαχος.
2. Scol. Aristoph. *Oiseaux*, 850.

Thrasymachos, ce n'étaient vraisemblablement que des parties ou des chapitres de ce grand ouvrage. Tels sont les ὑπερβάλλοντες (*sc.* λόγοι), que Plutarque rapproche des *Topiques* d'Aristote[1] : ce rapprochement semble indiquer un recueil d'amplifications, ou plutôt de *Moyens pour amplifier*. Aristote cite un autre traité de Thrasymachos sous le titre d'ἔλεοι[2], qui signifie sans doute *Moyens d'exciter la pitié* (Cicéron l'a traduit par *Miserationes*[3]). C'est apparemment pour ces ἔλεοι que Platon, dans le *Phèdre*, exprime une admiration quelque peu ironique : « Quant à l'art d'exciter la pitié, dit Socrate, par des plaintes et par des gémissements au sujet de la vieillesse et de la misère, je donne la palme au puissant Chalcédonien[4]. » Dans ce même passage est encore vantée l'habileté de Thrasymachos « à mettre en fureur une foule, comme à l'apaiser de nouveau (κηλεῖν) par ses enchantements. » D'où M. Blass conjecture un traité intitulé κηλοῦντες (*Moyens d'apaiser la colère*). Ensuite Socrate loue Thrasymachos pour son adresse à faire naître les soupçons (διαβάλλειν) et à les dissiper : ce qui donne lieu à M. Blass de supposer un nouveau traité qui aurait eu pour titre διαβάλλοντες (*Moyens de rendre suspect*). On peut trouver ces hypothèses trop aventureuses[5]. Ce qui reste certain, c'est que toutes ces matières avaient été traitées en détail par Thrasymachos. Et, d'après cela, Spengel[6] a sans doute raison de rapporter plus spécialement au rhéteur de Chalcédoine cette allusion générale d'Aristote :

1. Plutarque, *Propos de table*, I, 2, 3, p. 616 D.
2. Aristote, *Rhétorique*, III, 1, p. 1404 A.
3. Cicéron, *Brutus*, 47.
4. Platon, *Phèdre*, 267 C.
5. Blass, *Die attische Beredsamkeit*, I (2e éd.), p. 248 sq. — Il est vrai de dire, du reste, que M. Blass lui-même n'y insiste guère
6. L. Spengel. Συναγωγὴ τεχνῶν, p. 96.

« Ceux qui jusqu'à présent ont composé des traités de rhétorique... se sont occupés surtout de choses en dehors de leur sujet; car l'*invective* (διαβολή), la pitié (ἔλεος), la colère (ὀργή), et les autres passions de l'âme, tout cela n'a rien à faire avec le sujet, et ne s'adresse qu'au juge[1]. » Nous parlerons dans une autre partie de ce chapitre du *Recueil d'exordes et de péroraisons* de Thrasymachos.

Théodoros de Byzance est un autre contemporain d'Antiphon. Le seul point important que nous connaissions de sa *Rhétorique*, c'est cet argument ἐκ τῶν ἁμαρτηθέντων, dont nous avons signalé plus haut l'emploi répété dans les *Tétralogies* d'Antiphon[2]. Ajoutons-y une division du discours, dans laquelle Théodoros compliquait à plaisir chacune des parties fixées par la tradition. C'est ainsi qu'à la narration il ajoutait une *prénarration* (προδιήγησις) et une *postnarration* (ἐπιδιήγησις), à la preuve une *postpreuve* (ἐπιπίστωσις) et à la réfutation une *postréfutation* (ἐπεξέλεγχος)[3]. Platon et Aristote ont raillé ces raffinements de technique. Cependant nous verrons plus loin que des orateurs comme Isée, Démosthène, Hypéride ont usé plus d'une fois de la *prénarration*. La προκατασκευή d'Antiphon, elle-même, mériterait quelquefois ce nom[4].

Lysias aussi avait été d'abord maître de rhétorique. A cette première partie de sa carrière se rattachent sans doute les τέχναι ῥητορικαί citées par le pseudo-Plutarque et par Suidas[5]. Mais on ne sait rien de cet ouvrage, pas

1. Aristote, *Rhétorique*, I, 1, p. 1354 A.
2. Voir p. 139.
3. Platon, *Phèdre*, 266 E. Aristote, *Rhétorique*, III, 13, p. 1414 B.
4. Sur Théodoros, voir Blass, *ouvr. cité*, I (2e éd.), p. 259 sq.
5. Plutarque, *Vie de Lysias*, 836 B. Suidas, *s. v.* Λυσίας.

même s'il était distinct des lieux communs ou παρασκευαί, dont il sera question dans un instant [1].

Nous ne sommes pas mieux renseignés sur les ἴδιαι τέχναι, que le pseudo-Plutarque attribue à Isée [2].

A ces noms il en faut joindre deux autres plus obscurs, qui ne nous sont connus que par une mention accidentelle d'Aristote. « Comme il arrive le plus souvent qu'une même chose ait pour conséquence à la fois un bien et un mal, on peut tirer de là un *lieu* pour persuader ou dissuader, accuser ou se défendre, louer ou blâmer. Par exemple, la science a pour effet la haine, ce qui est un mal, mais d'autre part c'est un bien que d'être savant. Donc il ne faut pas s'adonner à la science, car la haine est chose à fuir, et il faut s'adonner à la science, car il est bon d'être savant. Ce lieu constitue l'art de Callippos, avec quelques principes sur le possible et autres du même genre [3]. » Sur la *Rhétorique* de ce Callippos et sur celle d'un certain Pamphilos, encore moins connu, Aristote donne en un autre endroit quelques nouveaux détails : « Un autre lieu, qui est commun aux orateurs judiciaires et politiques, consiste à examiner les motifs qui nous portent à une chose ou nous en détournent, qui font qu'on agit ou qu'on s'abstient. Nous agissons, par exemple, si la chose est possible, facile, avantageuse à nous ou à nos amis, ou préjudiciable à nos ennemis, ou si le profit est plus grand que la peine qu'on encourt. C'est par ces raisons qu'on persuade, et on dissuade par les contraires. Les mêmes moyens servent aussi pour l'accusation et la défense ; on se sert pour la défense des raisons qui dissuadent, et pour l'accusation de celles qui persuadent. Ce lieu est

1. Voir à ce sujet Spengel, Συναγωγὴ τεχνῶν, p. 186.
2. [Plutarque], *Vie d'Isée*, p. 261, 12 (Westermann).
3. Aristote. *Rhétorique*. II, 23, p. 1399 A.

toute la rhétorique de Callippos et de Pamphilos[1]. »

Complétons ce trop sec historique en empruntant à Aristote un instructif résumé des progrès de la rhétorique jusqu'à son temps[2]. Les premiers inventeurs de la rhétorique, dit Aristote, (entendez par là, sans aucun doute, Empédocle et Corax) ne la poussèrent pas très loin. Mais ils furent suivis d'un nombre infini de rhéteurs, dont les plus renommés sont : Tisias, Thrasymachos et Théodoros. Chacun d'eux recueillait intégralement les observations de ses devanciers, ajoutant à ce fonds commun ses inventions personnelles (c'est ainsi, nous l'avons vu, que l'originalité des *Rhétoriques* de Théodoros, de Callippos et de Pamphilos consistait surtout en quelque façon inédite de raisonner, en un *lieu* nouveau mis en lumière). Grâce à ces apports successifs, les manuels étaient devenus des sortes de formulaires extraordinairement riches en préceptes (πλῆθος).

Ailleurs Aristote nous transmet encore de précieux renseignements sur le contenu des *manuels* : « Tous ceux qui jusqu'à ce jour ont écrit sur la rhétorique n'en ont traité qu'une bien petite partie. En effet tout son art consiste dans les preuves ; le reste n'est qu'accessoire. Or ils ne disent mot des enthymêmes, qui sont comme le corps de la preuve, tandis qu'ils s'étendent longuement sur des choses étrangères à leur sujet ; car l'invective (διαβολή), la compassion, la colère et les autres affections de l'âme, tout cela est en dehors du sujet et ne s'adresse qu'aux juges[3]. — ... Il est clair que c'est s'écarter de l'objet de la rhétorique que de donner des règles sur l'exorde, sur la narration et sur les autres parties du discours : car tous ces préceptes ne visent qu'à

1. Aristote, *Rhéthorique*, II, 23, p. 1399 B.
2. Aristote, *Réfutations sophistiques*, XXXIV.
3. Aristote, *Rhétorique*, I, 1, p. 1354 A.

mettre les juges dans telle ou telle disposition d'esprit. Au contraire, les rhéteurs sont muets sur les preuves *artificielles*[1]... » De ces renseignements il ressort en résumé que la partie du plaidoyer la plus négligée dans ces manuels était la preuve logique, mais que, par contre, l'exorde, la narration, la preuve *étrangère à l'art*, l'épilogue (qu'Aristote ne nomme pas, mais auquel il songe évidemment quand il parle des passions) y étaient l'objet de minutieuses et subtiles recherches.

De tous ces traités aucun n'est parvenu jusqu'à nous. Malgré l'autorité de savants tels que L. Spengel[2] et M. Blass[3], il me paraît bien difficile en effet de croire que la *Rhétorique à Alexandre* soit d'Anaximène[4]. Ce qui n'empêche pas du reste cette œuvre d'être très ancienne, au moins dans quelques-unes de ses parties. L'auteur anonyme, dans l'épître liminaire à Alexandre, déclare avoir recueilli ce qu'il avait trouvé de meilleur chez les technographes qui l'ont précédé[5]. Quelle raison de ne pas le croire ? Parmi les parties les plus vieilles de l'œuvre je citerai le chapitre consacré à l'exorde; il nous donne, je pense, une idée assez exacte de ce qu'étaient les manuels de rhétorique vers le milieu du

1. Aristote, *Rhétorique*, I, 1, p. 1354 B.

2. Voir plus bas, n. 4.

3. *Attische Beredsamk.*, II (2e éd., 1887), p. 353 sq.

4. Le seul point certain, c'est qu'elle n'est pas d'Aristote. Sur l'attribution à Anaximène, déjà proposée au seizième siècle par Victorius dans sa préface à la *Rhétorique* d'Aristote, voy. L. Spengel, Συναγωγὴ τεχνῶν, p. 183 sq. Depuis, Spengel s'est fait le champion de cette opinion dans plusieurs écrits, et s'est enhardi même jusqu'à publier l'ouvrage sous le titre de *Anaximenis ars rhetorica*. Je reviendrai plus au long sur cette question dans un *Appendice* à la fin de ce livre.

5. L. Spengel, *Anaximenis ars rhetorica*, p. 4 : παρειλήφαμεν δὲ ..... καὶ τῶν λοιπῶν τεχνογράφων ὅστις τι γλαφυρὸν ὑπὲρ τῶν αὐτῶν τούτων γέγραφεν ἐν ταῖς τέχναις. — Cf. E Mass, *Deutsche Litteraturzeit.*, 1896, n° 4, p. 103.

quatrième siècle[1]. L'auteur y expose en grand détail les moyens de se concilier la bienveillance des juges, et prévoit trois cas, selon qu'on a affaire à des juges favorables, ou indifférents, ou hostiles. Ce n'est que dans les deux derniers cas qu'il est nécessaire de faire appel à la bienveillance.

« Si les juges ne sont ni bien ni mal disposés à votre « égard, faites votre propre éloge et blâmez votre adver- « saire. L'éloge de soi se tire des qualités auxquelles les « juges sont le plus sensibles : patriotisme, dévouement « aux amis, gratitude, humanité et autres sentiments « du même genre. Le blâme d'autrui, des vices qui irri- « tent le plus l'auditoire, c'est-à-dire des sentiments « contraires aux précédents. — On flattera aussi les ju- « ges en vantant leur équité et leur puissance. — On « alléguera les désavantages de sa situation, si l'on est « inférieur à son adversaire en quelque chose, soit dans « la parole, soit dans l'action, soit en quelque autre « point des luttes judiciaires. — On introduira en outre « les considérations de justice, de légalité, d'utilité et « autres semblables[2].....

« Si l'on a affaire à des juges mal disposés, il faut de

1. C. 36. Cf. le c. 29, qui traite spécialement du genre délibératif, mais complète sur plusieurs points le c. 36. — Je dois prévenir le lecteur que la traduction qui suit n'est pas littérale. Sans rien retrancher des idées, j'ai abrégé sur plusieurs points l'original, particulièrement en l'allégeant de ces sommaires et de ces récapitulations dont l'auteur encadre systématiquement chacun de ses développements, et qui rendent son exposition si prolixe et si fatigante.

2. C. 36, p. 73, éd. Spengel. — Pour le cas où les juges sont animés de dispositions hostiles, l'auteur se contente de renvoyer à ce qu'il a déjà dit sur ce sujet c. 29, à propos des exordes délibératifs. C'est de ce chapitre que nous avons tiré l'exposé qui suit, lequel par conséquent n'est applicable à l'éloquence judiciaire que *mutatis mutandis*.

« toute nécessité que leurs préventions s'attachent ou à
« la personne de l'orateur, ou à sa cause, ou à son lan-
« gage. 1° Les préventions qui tiennent à la personne
« se rapportent, soit au passé, soit au présent. Si l'on est
« suspect de quelque mauvaise action dans le passé, il
« faut user de la figure appelée *préoccupation*, et dire :
« Je n'ignore pas les calomnies lancées contre moi;
« mais je vais montrer qu'elles sont fausses. » Après
« cela on présentera brièvement sa justification, si on a
« quelque bonne raison à faire valoir, et on attaquera
« les jugements dont on a pu être l'objet. Que ces ca-
« lomnies aient été émises devant le peuple ou devant
« des particuliers, il faut en effet nécessairement, ou qu'il
« y ait eu un jugement, ou que le jugement doive avoir
« lieu, ou que vos accusateurs se refusent à demander
« ce jugement. Dans ce dernier cas répondez que la sen-
« tence a été injuste, et que vous avez succombé sous
« les intrigues de vos ennemis. Si cela n'est pas possi-
« ble, dites du moins que c'est bien assez d'avoir été
« malheureux une fois, et qu'il ne serait pas juste, alors
« qu'il y a chose jugée, d'être en butte à de nouvelles
« attaques pour les mêmes motifs. Ou bien le jugement
« est à venir : dites que vous êtes prêt à prendre pour
« juges de ces calomnies les personnes mêmes qui vous
« écoutent, et que, si vous êtes convaincu de quelque
« tort envers l'État, vous portez contre vous-même la
« peine de mort. Ou bien enfin vos accusateurs ne son-
« gent pas à vous poursuivre : tirez de là un indice
« qu'ils mentent et vous calomnient, car il ne paraîtra
« pas vraisemblable que des gens sûrs de leur fait re-
» noncent à obtenir justice. En tout état de cause on
« flétrira la calomnie, et on dira que c'est un fléau qui
« menace tout le monde, cause de mille maux. On rap-
« pellera aussi que déjà bien des innocents ont péri, vic-

« times de la calomnie. On fera voir qu'il serait insensé « quand on délibère sur les intérêts publics de ne « pas écouter tous les orateurs et de se laisser indispo- « ser par les calomnies de quelques-uns[1]. Enfin on « promettra de prouver que la décision à laquelle on « convie l'auditoire est juste, avantageuse, honorable[2]...

« Si les préventions contre la personne de l'orateur « se rapportent au présent, il faut nécessairement qu'el- « les aient un de ces trois motifs. Ou bien il y a défaut « de convenance entre l'orateur et le débat; par exem- « ple, l'orateur est trop vieux, ou il est trop jeune, ou « il parle pour autrui[3]. Ou bien sa réputation est en op- « position avec sa plainte : robuste, il poursuit pour mau- « vais traitements un faible; violent, il poursuit pour « violences un homme pacifique; pauvre, il cite en jus- « tice pour dettes un riche. Ou bien enfin il y a accord « entre sa réputation et l'accusation dont il est l'objet : « par exemple, un fort est accusé de mauvais traite- « ments par un faible; un homme réputé voleur est « poursuivi pour vol.

1. Transposée en vue de l'éloquence judiciaire, cette dernière règle devrait se formuler à peu près ainsi : « On fera voir qu'il serait insensé, quand on recherche de quel côté est le bon droit, de ne pas écouter les deux parties et de se laisser indisposer par les calomnies de l'une d'elles. » (Cf. la formule d'exorde, citée plus bas p. 171.)

2. Cf. c. 29, p. 56-7. Sp. — Avec ce qui suit nous revenons au c. 36, et par conséquent aux exordes judiciaires.

3. Je lis ἐὰν ἀγωνίζηται νεώτερος ἢ πρεσβύτερος <ἢ> ὑπὲρ ἄλλου, bien que les Mss n'aient point ἢ devant ὑπὲρ ἄλλου. Cette lecture est évidente : plaider pour autrui est en effet un troisième grief distinct des deux autres, et qui sera réfuté à part quelques lignes plus bas (ἐὰν δὲ ὑπὲρ ἄλλου λέγῃς, ῥητέον ...) — Je maintiens d'autre part les mots ἢ πρεσβύτερος, bien que le moyen de réfuter ce grief ne soit pas indiqué dans la suite. L'auteur renvoie sans doute implicitement à ce qu'il a dit à ce sujet c. 29, p. 57, éd. Spengel : ἐάν τε γὰρ νέος παντελῶς ἐάν τε πρεσβύτης δημηγορῇ, δυσχεραίνεται · τῷ μὲν γὰρ οὔπω ἦρχθαι, τῷ δὲ ἤδη πεπαῦσθαι προσήκειν οἴονται.

« Les présomptions naissent de la cause quand on « plaide contre des parents, des amis, des hôtes, de sim- « ples particuliers, ou encore pour un motif insigni- « fiant ou honteux ; car toutes ces circonstances font tort « aux plaideurs.

« Comment on peut détruire toutes les accusations « dont il vient d'être question, je vais le montrer.

« Voici d'abord à ce sujet deux principes généraux : « toutes les considérations par lesquelles vous prévoyez « qu'on frappera l'esprit des juges, il faut d'avance vous « en emparer ; en second lieu, il faut rejeter les griefs « de préférence sur votre adversaire, sinon, sur quelque « autre personne, en ayant soin d'expliquer que, si vous « vous trouvez en procès, ce n'est pas de votre plein gré, « mais par la faute de la partie adverse. — A chaque « prévention en particulier on fera les réponses sui- « vantes. Si vous êtes trop jeune, vous alléguerez l'ab- « sence d'amis plus âgés qui plaideraient à votre place, « l'énormité ou le nombre des torts, l'urgence ou quel- « que autre motif de ce genre. Si vous plaidez pour au- « trui, dites que vous le faites par amitié pour la per- « sonne, ou par haine contre son adversaire, ou parce « que vous avez été témoin des faits, ou parce qu'il y va « de l'intérêt général, ou parce que votre protégé est « isolé et victime de l'injustice. Si votre réputation est « en désaccord avec votre plainte, ou en accord avec « l'accusation portée contre vous, allez au devant des « reproches, et dites qu'il n'est ni juste, ni légal, ni « avantageux de donner tort aux gens sur des présomp- « tions et des soupçons, avant d'avoir entendu toute l'af- « faire.

« 2° Quant aux préventions qui naissent de la cause, « on les écartera en rejetant la faute sur l'adversaire, « qu'on accusera d'injures, d'injustice, d'avidité, d'hu-

« meur querelleuse, de colère, et en prétextant qu'on « s'est trouvé dans l'impossibilité d'obtenir justice par « un autre moyen[1].

« 3° Les préventions naissent du discours, lorsqu'il « est trop long, ou suranné, ou peu convaincant ; s'il « est trop long, il faut en rejeter la faute sur le nombre « des faits ; s'il est suranné, il faut montrer qu'il est « encore de circonstance ; s'il n'est pas convaincant, il « faut promettre de prouver tout à l'heure qu'il est « vrai[2]. » Etc.

Il y a là, comme on voit, un inventaire minutieux, infini, de toutes les ressources de l'exorde ; on y admire cette extraordinaire richesse d'observations (πλῆθος) que signalait Aristote. Prévoir, définir, classer les innombrables cas que la réalité peut offrir, suggérer pour chacun d'eux les arguments topiques qu'il comporte, telle était la tâche des rhéteurs. Rien de plus frappant, en outre, que le caractère purement empirique et utilitaire de ces prescriptions. Aucune de ces vues générales sur les mœurs et les passions, sur leur nature, leurs causes et leurs effets, qui font l'intérêt durable de la *Rhétorique* d'Aristote. En revanche, quantité de conseils pratiques, disons mieux, de recettes : « Si vous êtes en telle ou telle passe, dites ceci, dites cela. » Parfois même le manuel ne se borne pas à suggérer l'idée à développer, il en fournit une formule toute prête que le plaideur n'aura qu'à insérer dans son discours. Tels étaient, on peut l'affirmer, les anciens *Traités* : ils contenaient peu de considérations théoriques, mais force préceptes particuliers d'une application immédiate.

1. C. 36, p. 74-5, Sp. — Ce qui suit est de nouveau emprunté au c. 29.
2. C. 29, p. 58-9, Sp.

II.

RECUEILS DE LIEUX COMMMUNS.

Du plus ancien recueil de lieux communs, les *Exordes et épilogues* d'Antiphon, nous avons parlé longuement plus haut. Il n'y a donc pas lieu d'y revenir.

On cite également un recueil d'*Exordes* de Thrasymachos[1]. Et peut-être convient-il d'attribuer aussi au même rhéteur une collection d'*Epilogues*[2].

Outre les τέχναι déjà mentionnées, Lysias avait composé des *Exercices préparatoires* (παρασκευαί), où il étudiait, nous dit Marcellinus, les différences de caractère (ἤθη) que créent chez les hommes l'âge, la situation de fortune, la profession[3]. Cette indication fait tout naturellement songer aux analyses si profondes et si fines qu'Aristote, dans sa *Rhétorique*, a consacrées au même sujet. Mais entre les deux écrits il y avait une différence essentielle ; l'ouvrage de Lysias n'était pas un traité théorique, mais un recueil de modèles (τύποι γεγυμνασμένοι). On ne saurait trop en regretter la perte. Du moins est-il intéressant d'entrevoir que l'inimitable vérité morale avec laquelle Lysias fait parler ses clients de tout âge et de toute condition, en particulier les jeunes gens, n'était pas seulement un don naturel, mais

1. Athénée, X, p. 416 A.

2. Il est probable en effet que les écrits de Thrasymachos sur l'art d'exciter la haine, la colère, la pitié (voir plus haut, p. 156-7) avaient en vue cette partie du discours. Et dès lors on doit croire que, selon l'usage du temps, les modèles y tenaient plus de place que la théorie.

3. *Rhetores graeci*, Walz IV, p. 352.

en quelque mesure aussi le fruit de l'observation et de l'étude[1].

On ne sait au juste ce qu'il faut entendre par ces ἴδιαι τέχναι qu'avait laissées Isée, au témoignage de Plutarque. Il y a apparence pourtant que c'étaient des lieux communs ; car on rencontre dans ses plaidoyers nombre de développements généraux qui ont évidemment ce caractère. D'après cela il semblerait qu'Isée eût rédigé, tant pour son usage personnel que pour son enseignement, une collection de modèles s'adaptant à trois des parties du discours : exorde, péroraison, preuves extrinsèques (ἄτεχνοι).

Dans la première catégorie signalons d'abord un exorde d'accusation qu'on peut recomposer ainsi. *a*) En un premier paragraphe (qui devait varier selon les circonstances de la cause), l'accusateur déplorait de n'avoir pu, en dépit de tous ses efforts, amener son adversaire à un accommodement. « Je me vois donc obligé, concluait-il, de plaider devant vous pour faire valoir mes droits. » *b*) Il opposait ensuite l'éloquence et les manœuvres de ses adversaires à sa propre inexpérience, *c*) exprimant néanmoins l'espoir de parler assez bien pour prouver la bonté de sa cause, *d*) et priant les juges de l'écouter avec bienveillance et de lui accorder justice. *e*) Cette prière, il la motivait en affirmant que jamais adversaires n'avaient commis l'injustice avec tant d'impudence : *f*) ce qu'il s'engageait du reste à prouver par des raisons irréfutables. *g*) Formule de transition au récit. Ce lieu com-

1. M. Blass (*ouvr. cité*, I, 2e éd., p. 382, n. 1) signale ingénieusement dans le plaidoyer *Sur l'Invalide*, 15-18, un développement qui peut nous donner quelque idée des παρασκευαί. L'orateur l'annonce lui-même comme un lieu commun ; il veut apprendre, dit-il, à ses juges οἷς τ' ἐγχωρεῖ τῶν ἀνθρώπων ὑβρισταῖς εἶναι καὶ οἷς οὐ προσήκει. Et ces mots pourraient en effet servir de titre à tout le morceau.

mun a une histoire intéressante : c'est dans le plaidoyer d'Isée *Sur l'héritage de Kiron* que nous le lisons d'abord, et il y est à peu près complet[1]. Il en reste quelques traces également dans le discours *Sur l'héritage d'Aristarchos*[2]. Puis Démosthène, son élève, s'en empare, et dès lors en fait l'exorde-type, en quelque sorte, de ses plaidoyers civils. Nous le retrouvons en effet, plus ou moins complet, dans trois des discours sur la tutelle, savoir : dans le Ier et le IIIe *Contre Aphobos*[3], et dans le Ier *Contre Onétor* (363-361 av. J.-C.)[4]. On sait du reste combien l'influence d'Isée dans ces œuvres de jeunesse est marquée, et qu'une tradition allait même jusqu'à lui en attribuer la paternité[5]. Ce qui est plus étonnant, c'est que, quinze ans après (vers 345), on voit Démosthène, dans la pleine originalité de son talent, s'inspirer encore du même lieu commun dans ses plaidoyers *Contre Pantænétos*[6] et *Contre Nausimachos*[7].

Voici, d'autre part, un fragment d'épilogue d'Isée où je reconnais également sans hésiter un lieu commun. Il a en effet été employé au moins deux fois par Isée, dans le plaidoyer *Sur l'héritage de Kiron*[8], et dans un autre, aujourd'hui perdu, dont Denys d'Halicarnasse nous a transcrit un fragment[9]. Et Démosthène, à son tour, s'en est visiblement souvenu dans trois des plaidoyers sur la tutelle[10].

1. § 4-6.
2. § 1.
3. § 2-3. 7 extr. — § 5.
4. § 3. 5-6.
5. [Plutarque], *Vie d'Isée*, p. 261, 10 (West.) : αὐτὸς δὲ καὶ τοὺς ἐπιτροπικοὺς λόγους συνέταττε τῷ Δημοσθένει, ὥς τινες εἶπον.
6. § 2-3.
7. § 2.
8. § 28.
9. Denys d'Hal., *Isée*, 30.
10. *C. Aphobos*, I, 47-8; II, 23; III, 55.

« Qu'est-ce qui donne du crédit aux paroles ? N'est-ce pas les témoignages ? Je le pense. Et aux témoins ? N'est-ce pas la torture ? Naturellement. Et qu'est-ce qui enlève tout crédit aux paroles de mes adversaires ? N'est-ce pas leur opposition à tous ces moyens de preuve ? Sans aucun doute. Comment donc pourrait-on vous démontrer plus nettement les faits ?... Non certes, par les dieux de l'Olympe, je ne saurais fournir de preuves plus fortes. Celles que j'ai données me paraissent complètes. »

Qui ne voit que ce morceau — c'est la raison pour laquelle il pouvait s'adapter à la plupart des cas — est bien moins le résumé des arguments produits dans tel plaidoyer déterminé qu'un catalogue des différents genres de preuves qu'enseigne la rhétorique ? Nul besoin d'ailleurs que toutes ces preuves aient été réellement fournies ; devant un jury populaire il suffit en général d'affirmer hardiment qu'elles l'ont été. Il y avait donc là un excellent modèle de péroraison à la manière attique, je veux dire courte, vive, et dont une récapitulation fait presque tous les frais.

Enfin on lit chez Isée, toujours dans le plaidoyer *Sur l'héritage de Kiron*[1], une amplification (αὔξησις) sur la torture comme moyen de preuve, que Démosthène a transcrite intégralement dans son premier plaidoyer *Contre Onétor*[2] :

« De quelque affaire qu'il s'agisse, ou privée ou publique, vous regardez la torture comme le plus exact moyen de preuve. Lorsqu'un fait s'est passé en présence d'esclaves et d'hommes libres, et qu'il importe de savoir à quoi s'en tenir, ce n'est pas au témoignage des hommes

1. § 12-13.
2 § 37-38.

libres que vous avez recours, vous mettez les esclaves à la question : c'est par ce moyen que vous cherchez à connaître la vérité sur l'affaire. Et vous faites bien. juges : vous savez par expérience qu'on a vu plus d'un témoin déposer le faux, tandis que parmi les esclaves mis à la torture, on n'en a pas encore trouvé un à qui elle n'ait fait dire la vérité. Et cet homme vous demandera de le croire, lui qui se refuse à des preuves si sûres[1] !... »

Par l'exemple de Démosthène, s'appropriant sans scrupule plusieurs morceaux d'Isée, nous avons vu avec quelle liberté plaideurs et logographes puisaient pour leur usage dans les recueils de lieux communs. Evidemment on les considérait comme propriété publique. Mais il est un de ces morceaux dont la fortune est plus curieuse encore, car nous le suivons pour ainsi dire à la trace pendant près d'un siècle. C'est un exorde de défense dont on peut reconstituer le texte original à peu près ainsi :

« Vous voyez les manœuvres et l'animosité de mes ennemis, et il n'est pas besoin de m'étendre sur ce sujet. Quant à moi, tous ceux qui me connaissent savent quelle est mon inexpérience. Je vous demanderai donc une grâce, aussi juste que facile à accorder : c'est de m'écouter sans colère, moi aussi, comme vous avez écouté mon accusateur. Car l'accusé, même si vous l'écoutez avec impartialité, garde nécessairement encore le désavantage. Mon accusateur a machiné à loisir et sans danger son accusation, tandis que moi, c'est au milieu de la crainte, de la calomnie et des plus graves dangers

1. Théon, *Progymn.* (*Rhet. graeci*, ed. Spengel, II, 63) dit d'autre part que Démosthène a transporté dans son discours *C. Midias* maints passages du plaidoyer d'Isée κατὰ Διοκλέους, aujourd'hui perdu.

que je me défends. Il est donc juste que vous montriez plus de bienveillance envers l'accusé. Plus d'une fois en effet, vous le savez, les auteurs des accusations les plus graves ont été sur le champ convaincus d'imposture avec une telle évidence que vous auriez beaucoup plus volontiers puni les accusateurs que les accusés. Plus d'une fois aussi des témoins ont été convaincus d'avoir menti et fait périr des accusés, mais trop tard pour ces malheureux. Donc, puisqu'il est arrivé nombre d'événements de ce genre, il est juste de ne pas ajouter foi aux discours de mes adversaires avant que j'aie répondu moi-même. Si l'accusation dirigée contre moi est grave ou non, il vous est possible de le savoir d'après les discours de mon accusateur; mais si elle est vraie ou fausse, vous ne pouvez le juger avant d'avoir écouté aussi ma propre défense. J'entends dire en effet, et vous savez tous aussi sans doute, que le plus terrible de tous les maux, c'est la calomnie. Je vous conjure donc d'écouter ma défense avec bienveillance ; loin de prendre à mon égard le rôle d'adversaires, de suspecter mes discours, de donner la chasse à toutes mes paroles, entendez jusqu'au bout ma justification, et alors seulement prononcez le jugement qui vous paraîtra le meilleur et le plus conforme à votre serment. »

Il est fait allusion à cet exorde dès 423, dans un fragment de *la Bouteille* (Πυτίνη) du poète comique Cratinos. On connaît le sujet de la pièce : la Muse, épouse légitime du poète, traduit celui-ci devant les juges pour délit d'adultère avec une courtisane, *Dame Bouteille*. Les premiers mots de la défense de Cratinos nous ont été conservés, τὴν μὲν παρασκευὴν ἴσως γιγνώσκετε : c'est une parodie évidente de notre lieu commun [1]. En 399, Ando-

1. *Fragm.* 185 Kock.

cide l'utilise pour son plaidoyer *Sur les Mystères*, se bornant, comme nous le verrons tout à l'heure, à y insérer deux ou trois interpolations mal fondues dans l'ensemble [1]. Mais la copie la plus rapprochée de l'original, c'est sans contredit celle que nous a conservée le plaidoyer de Lysias *Sur les biens d'Aristophane*, écrit vers 387 [2]. Antérieurement déjà (403), le même orateur s'était servi de ce lieu commun dans son discours *Sur le dépôt*, dont il nous reste quelques mots [3]. Isocrate à son tour, composant en 353 son *Antidosis*, s'en est souvenu, et l'a paraphrasé librement [4]. Enfin nous en discernons encore les traces, moins nettes, chez Eschine, au début de ses harangues *Sur l'ambassade* (343) [5] et *Contre Ctésiphon* (330) [6]. — Impossible de dire de qui est cet exorde. Toutefois, puisque dès 423 on le parodiait au théâtre, on ne saurait guère hésiter à cette date qu'entre deux noms, Antiphon et Thrasymachos, auteurs tous les deux d'un recueil de προοίμια. Peut-être même y a-t-il moyen de préciser davantage. M. Blass a fait la remarque que Thrasymachos, dans les fragments conser-

1. § 1, 6-7, 9.

2. § 2-6, 11. — Cf. un fragment de Lysias cité par Stobée, *Florileg.* XLVI, 110.

3. Τὴν μὲν παρασκευὴν καὶ τὴν προθυμίαν τῶν ἀντιδίκων ὁρᾶτε, ὦ ἄ. δ. (Clément d'Alex., VI, p. 234 B.)

4. § 17-19. — Une phrase du plaidoyer *Sur l'Attelage* (397 av. J.-C.) semble également une réminiscence de ce lieu commun (§ 7) : οὕτω σαφῶς ἐπέδειξεν αὐτοὺς ψευδομένους ὥστε παρὰ μὲν τῶν κατηγόρων ἡδέως ἂν ὁ δῆμος δίκην ἔλαβε.

5. § 1-2.

6. § 1. — Ajoutons enfin que l'auteur de la *Rhétorique à Alexandre* connait, lui aussi, cette formule d'exorde : δεῖ δὲ κατηγορεῖν χρὴ διαβολῆς, καὶ λέγειν ὡς δεινὸν καὶ κοινὸν καὶ πολλῶν κακῶν αἴτιον · ἐμφανιστέον δ' ὅτι καὶ πολλοὶ ἤδη διεφθάρησαν ἀδίκως διαβληθέντες. χρὴ δὲ καὶ διδάσκειν ὡς εὔηθές ἐστιν...., μὴ παρὰ πάντων τοὺς λόγους ἀκούοντας, ... ταῖς ἐνίων διαβολαῖς δυσχεραίνειν (c. 29).

vés, évitait déjà visiblement l'hiatus[1], tandis que ce souci ne se montre pas encore dans notre exorde. Ce qui conduit à assigner ce morceau à Antiphon[2].

Bien plus fréquents encore devaient être les emprunts de ce genre dans les plaidoyers qui n'étaient pas destinés à survivre au procès. A l'inverse de Petit-Jean, leur confrère, ce que savaient le moins la plupart des plaideurs attiques, c'était leur commencement — et leur fin. Les recueils de Προοίμια καὶ ἐπίλογοι leur étaient par suite un précieux secours. C'est ce qu'on peut voir notamment par l'exemple d'Andocide. Andocide n'a été ni rhéteur, ni logographe; ce n'est même pas un orateur de métier. Toutefois c'est un talent naturel et facile, et qui a profité, au moins superficiellement, de la culture générale de son temps. Capable de composer un récit clair, vif, pathétique même, il est moins à l'aise dans les autres parties du discours, qui exigent plus de préparation technique ; aussi est-ce pour lui une bonne fortune que de trouver, à l'occasion, un exorde tout fait. Voyez en particulier celui du plaidoyer *Sur les Mystères*. Cet exorde n'est autre chose, dans son ensemble, que le lieu commun anonyme dont nous venons de parler. Mais au beau milieu Andocide a inséré, assez gauchement d'ailleurs, une longue digression, dans laquelle il prie les juges de considérer qu'il comparaît devant eux librement et sans contrainte, et de voir là un signe manifeste de son innocence[3]. A cette digression s'en rattache une autre, où l'orateur proteste contre les projets de fuite que lui attribuaient ses adversaires[4]. Après quoi il re-

1. Voir, sur la rareté des hiatus dans les fragments de Thrasymachos, Blass, *Die attische Beredsamkeit*, I (2e éd.), p. 256.
2. Blass, *ouvr. cité*, I (2e éd.), p. 115.
3. § 2-3.
4. § 4-5.

prend son modèle, juste au point où il l'avait quitté. Si l'on examine de près ces deux interpolations, on voit de suite que l'une n'est qu'un nouveau lieu commun, fait pour tout accusé qui se présente spontanément devant ses juges. On le lit déjà en substance dans le discours *Sur le meurtre d'Hérodès* d'Antiphon (§ 93); et il a été depuis repris ou combattu dans nombre d'autres plaidoyers[1]. Quant à la seconde interpolation, elle est d'un tour trop personnel pour n'être pas de la main même d'Andocide. On peut donc affirmer qu'Andocide, quand il a écrit son plaidoyer *Sur les Mystères*, avait sur sa table de travail un *Recueil d'exordes*. En le feuilletant, il a trouvé facilement l'exorde dont il avait besoin. Mais, au lieu de transcrire littéralement ce morceau, il l'a accommodé plus exactement à sa situation, en y insérant d'abord un développement plus court, pris sans doute dans le même recueil, puis quelques réflexions personnelles. Nous saisissons là sur le vif, j'imagine, les procédés de travail de bien des plaideurs athéniens.

III.

EXERCICES ORATOIRES.

Enfin il va de soi qu'après Antiphon les exercices restèrent un des principaux modes d'enseignement de la rhétorique. Nous avons cru plus haut en ressaisir quel-

1. Antiphon, *Sur le meurtre d'Hérodès*, 93. Lysias, *P. Polystratos*, 7. 22. *C. Evandre*, 1. *C. Eratosthène*, 84. Lycurgue, *C. Léocratès*, 89.

que trace dans l'école de Lysias[1]. On verra dans le prochain chapitre quelle place ils tenaient dans celle d'Isocrate. Et il n'en était pas autrement chez son rival, Aristote. Celui-ci proposait à ses élèves des sujets fictifs (θέσεις), qu'il leur faisait discuter tour à tour en sens contraire[2]. Ces controverses restèrent ensuite une tradition de l'école péripatéticienne[3].

1. Voir p. 36.
2. Cicéron, *Orator*, 46. 126. *Tuscul.*, II. 9. *De finib.*, V. 10.
3. Cf. Blass, *Die griechische Beredsamkeit in dem Zeitraum von Alexander bis auf Augustus*, p. 57 sq., 107 sq.

CHAPITRE VI.

La Rhétorique d'Isocrate.

I.

INFLUENCE D'ISOCRATE SUR L'ÉLOQUENCE JUDICIAIRE.

Personne n'a dit plus de mal qu'Isocrate de la rhétorique judiciaire. Curieux exemple d'inconscience de la part d'un écrivain qui, avant de trouver sa voie propre dans le genre épidictique, avait été lui-même logographe[1]. Croyait-il ainsi faire oublier une période de sa carrière dont il rougissait[2]? Toujours est-il que, de crainte d'être confondu avec les logographes, il a insisté à maintes reprises sur les différences essentielles de son art et du leur. Différences de forme, et de fond, et d'inspiration morale. Nul souci du style chez les logographes; ils ne s'occupent que de débats privés, querelles de gouttière ou de mur mitoyen; ils tiennent école publique de chicane et de mensonge[3]. Comparez à cela l'éloquence d'Isocrate : elle rivalise pour l'éclat du style avec la poésie; c'est des intérêts généraux de la patrie athénienne et de la Grèce entière qu'elle traite; elle

1. Denys d'Halic., *Isocrate*, 18.
2. Isocrate, *Antidosis*, 161.
3. *Panathénaïque*, 1. *Antidosis*, 2, 46, 48. *C. les Sophistes*, 20.

s'adresse aux rois, aux peuples, aux politiques, pour leur prêcher le patriotisme et la vertu[1]. Mais il ne dépendait pas naturellement d'Isocrate de limiter l'influence novatrice de son enseignement. Aussi l'éloquence judiciaire, comme tous les autres genres de la prose, lui doit-elle beaucoup[2]. C'est ce que nous essaierons de montrer dans ce chapitre.

Mais avant d'exposer la doctrine d'Isocrate, il convient de la rattacher à ses antécédents. Isocrate, en effet, a été un vulgarisateur autant qu'un créateur. Ce qu'il y a chez lui de plus neuf et de plus fécond ne lui appartient pas en propre. Avant de se donner à l'étude de l'éloquence. il avait vécu un temps dans le cercle des socratiques[3], Esprit superficiel, très peu fait pour la spéculation et les abstractions, il s'était rebuté assez vite de la philosophie[4]. Toutefois cette fréquentation ne fut pas sans profit pour son développement intellectuel : outre le goût des idées générales, il en rapporta une méthode toute faite et des principes immédiatement applicables à l'art oratoire. Cette méthode et ces principes, étudions-les d'abord à leur source, c'est-à-dire chez Socrate, où ils ont une portée générale et sont les instruments mêmes de la science.

1. *Ibid.*

2. Nous en avons déjà la preuve dans ce seul fait que la plupart des logographes athéniens, à partir d'Isée, sont sortis de son école : entre autres Isée (qui à son tour eut pour élève Démosthène), Androtion, Lycurgue, Hypéride.

3. Platon, *Phèdre*, 278 E.

4. *C. les Sophistes*, 20. *Hélène*, 1.

II.

ANTÉCÉDENTS DE LA RHÉTORIQUE D'ISOCRATE : IDÉES SOCRATIQUES SUR L'ÉLOQUENCE.

On sait quel a été dans le développement de la philosophie grecque le rôle propre de Socrate. Les grands sophistes, Protagoras, Gorgias, venaient de proclamer la faillite de la science Ionienne. Sur ce point capital Socrate est leur disciple. Mais ce qui le met aux antipodes de ces sceptiques, c'est que, bien loin d'admettre comme eux le néant de toute étude, il entreprend au contraire de restaurer la science abolie, en lui donnant un autre objet et en la munissant d'une méthode. L'objet de la science socratique, ce sera l'étude de l'homme; sa méthode, la *maieutique*, ou art de faire sortir des esprits, par voie de questions et de réponses, les connaissances latentes qui y sont enveloppées. Cette méthode comporte plusieurs règles, ou si l'on veut, plusieurs procédés intellectuels toujours applicables [1]. Les principaux sont :

1° La *division* ou analyse, par laquelle on descend du genre à la pluralité des espèces. Les *Mémorables* nous offrent plus d'un exemple de cette opération. « Veux-tu, dit Socrate discutant avec Euthydème sur le *juste* et l'*injuste*, que nous traçions ici un δ et là un α, et que ce qui nous paraîtra juste (δίκαιον), nous le placions sous la première lettre, et ce qui nous paraîtra injuste (ἄδικον) sous la seconde? » La chose convenue, Socrate demande suc-

1. Cf. Zeller, *La philosophie des Grecs*, t. III (traduction Boutroux) et surtout Fouillée, *Philosophie de Socrate*.

cessivement sous quelle lettre il convient de poser le *mensonge*, puis la *tromperie*, puis le *dommage*, puis l'action de réduire autrui en servitude. Euthydème répond que tous ces actes doivent être rangés du côté de l'injustice. Nous avons ainsi une première classification, où le genre *injustice* est ramené à ses espèces, mensonge, fraude, dommage, etc. — Mais Socrate va montrer qu'on ne peut s'arrêter là. Il reprend ses questions : « En asservissant une nation injuste et ennemie, un général commet-il une injustice? Et en trompant les ennemis? Et en leur portant tort de toute façon? » Euthydème convient que tout cela est justice : « J'avais cru que tes questions ne regardaient que les amis. » Voilà donc une seconde distinction : seuls sont injustes les torts faits à des ennemis. — Mais nous ne sommes pas au bout de ces divisions. « Si un général trompe ses propres troupes pour leur rendre courage? Si un père trompe son enfant malade pour lui faire prendre un remède? Si l'on dérobe à un ami désespéré l'arme avec laquelle il allait se tuer? Dans quelle colonne mettrez-vous toutes ces actions? » « Dans celle de la justice », répond Euthydème. Donc les ruses à l'égard des amis se classent à leur tour en ruses destinées à leur salut et ruses destinées à leur détriment[1]. — On voit par cette série de dédoublements comment Socrate s'y prenait pour éclaircir et préciser une notion complexe et en dégager finalement la *différence* propre. « Quand Socrate parcourait lui-même une question pour la traiter, il ne s'avançait qu'au moyen des propositions les plus généralement reconnues (διὰ τῶν μάλιστα ὁμολογουμένων), convaincu que de là dépendait la sûreté du raisonnement[2]. »

1. Xénophon, *Mémorables*, IV, 2, 13 sq.
2. *Ibid.*, IV, 6, 15.

2° *L'induction.* « Si quelqu'un contredisait Socrate sans avoir rien de clair à dire, s'il lui soutenait sans démonstration valable que tel homme était plus sage, plus habile politique, plus courageux qu'un autre, ou quelque assertion semblable, Socrate faisait alors remonter toute la question au principe (ἐπὶ τὴν ὑπόθεσιν ἐπανῆγεν)[1]. » C'est en ces termes que Xénophon décrit le procédé d'*induction* familier à Socrate. Et il l'éclaircit par l'exemple suivant : « Tel homme, d'après toi, est meilleur citoyen que tel autre? — Oui. — Voyons donc : ne faut-il pas examiner d'abord quel est l'office d'un bon citoyen? » Ainsi se trouve substituée à un débat particulier cette question générale : qu'est-ce qu'un bon citoyen? Pour résoudre cette question, il faut suivre encore la même ascension du particulier à l'universel. On rassemblera d'abord nombre de faits particuliers. « Dans l'administration des finances, le bon citoyen n'est-il pas celui qui enrichira le plus la république? Dans la guerre, celui qui lui procurera le plus souvent la victoire? Dans les négociations, celui qui lui ménagera des alliances? », etc... Puis de ces exemples on dégagera le trait commun. Et ainsi de suite, jusqu'à ce que l'on atteigne au *genre*. « C'est par des discours ainsi ramenés à leurs principes (οὕτως δὲ τῶν λόγων ἐπαναγομένων) que Socrate rendait la vérité évidente, même à ses contradicteurs[2]. » Une fois le genre établi par induction, il restait à en redescendre et à chercher si l'*individu* dont il s'agissait, personne ou chose, était, ou non, une de ses espèces.

3° La *définition.* « Socrate, dit Aristote, chercha le premier à définir universellement (ὁρίζεσθαι καθόλου) »[3].

1. *Ibid.*, IV, 6, 13-14.
2. *Ibid.*, IV, 6, 14.
3. *Metaphysique*, XI, 4, 4 (Didot).

Le but, ou du moins le dernier terme de la science socratique, c'est en effet la définition. Les deux procédés logiques que nous avons décrits précédemment y convergent. La division aboutit à la différence; l'induction au genre. Or l'essence d'un objet ne peut être exactement saisie que par la double détermination du genre et de la différence.

Tels sont les instruments principaux de la méthode socratique. Il suffit ici de les rappeler. Nous insisterons davantage sur leur adaptation à l'art oratoire, telle qu'elle est présentée dans une scène du *Phèdre*, probablement fictive, mais où l'on trouve sûrement le résumé ou l'écho de maintes conversations réelles de Socrate. On sait le sujet du dialogue. Après que Phèdre a lu à Socrate le discours de Lysias *Sur l'amour*, le philosophe prend la parole. Critiquant d'abord l'écrit qu'il vient d'entendre, puis reprenant à son tour sous deux formes successives le même thème, il ébauche ainsi à grands traits une rhétorique originale, très différente de celle de Lysias et de ses pareils. Mais le mieux est de citer les textes mêmes.

« Socrate. — Lis le commencement du discours de Lysias [1].

Phèdre. — « Tu es donc instruit de tous mes sentiments, et tu sais que je regarde l'accomplissement de mes désirs comme devant nous profiter à tous deux. Il ne serait pas juste de repousser mes vœux parce que je ne suis pas ton amant. Car les amants, une fois satisfaits... »

Socrate. — Arrête. Il faut examiner en quoi Lysias se trompe et manque d'art, n'est-il pas vrai?

Phèdre. — Oui...

1. Platon, *Phèdre*, 262 D sq., 263 D sq., 264 A sq.

Socrate. — Mais, dis-moi, ai-je pour mon compte défini l'amour en commençant mon discours?

Phèdre. — Par Zeus, à merveille.

Socrate. — Que dis-tu? Les nymphes, filles d'Achéloos, sont donc plus habiles dans l'art de la parole que Lysias, fils de Képhalos[1]. Ou bien est-ce que je me trompe; et Lysias, en commençant son discours sur l'amour, nous a-t-il fait accepter une définition à laquelle il ait rapporté toute la suite de son discours et la conclusion même?... Il s'en faut bien, ce me semble, qu'il ait fait ce que nous demandons. Il ne débute pas par le commencement mais par la fin, comme un homme qui nage contre le fil de l'eau...

Phèdre. — Mais aussi, Socrate, il n'a voulu faire que la fin du discours.

Socrate. — Soit; mais ne trouves-tu pas que les idées sont entassées sans ordre? Ce qu'il dit en deuxième lieu te paraît-il devoir nécessairement être à cette place, et n'y pourrait-on pas substituer quelque autre partie du discours? Il me semble, à moi, dans mon ignorance, que l'auteur a bravement écrit tout ce qui lui venait à l'esprit. Mais toi, trouves-tu dans son ouvrage une nécessité de composition (ἀνάγκην λογογραφικήν), d'après laquelle il ait dû en disposer toutes les parties dans l'ordre où elles se trouvent?

Phèdre. — Tu es bien bon de me croire en état de pénétrer ainsi dans tous les artifices de l'éloquence d'un Lysias.

Socrate. — Tu m'accorderas, au moins, que tout discours doit, comme un être vivant, avoir un corps qui

1. Il faut se rappeler que, par une fiction poétique, Socrate avait attribué précédemment à l'inspiration de ces Nymphes son discours sur l'amour.

lui soit propre, une tête et des pieds, un milieu, et des extrémités proportionnées entre elles et dans un juste rapport avec l'ensemble. »

Et, à ce propos, Socrate compare spirituellement le discours de Lysias à l'épitaphe fameuse du roi Midas, dont les quatre vers se pouvaient lire dans l'ordre qu'on voulait, en commençant soit par le premier, soit par le dernier[1]. Si à ce passage nous en joignons un autre, où Lysias est blâmé « d'avoir deux ou trois fois répété les mêmes choses, comme un homme à qui manquent la fécondité et l'abondance[2] », nous aurons à peu près toute la série des critiques que Socrate adresse à Lysias. Elles peuvent se résumer ainsi : absence d'une idée générale déterminant de façon nécessaire toutes les parties du sujet et réglant leur succession, et, par suite, désordre des pensées, redites incessantes.

Mais Socrate précise davantage encore ses idées sur la rhétorique, en reprenant à son tour le thème de Lysias :

« En toutes choses, mon enfant, dit-il au début de son premier discours[3], il faut, pour prendre une sage résolution, commencer par savoir sur quoi on délibère, autrement on se trompera infailliblement. La plupart des hommes ignorent l'essence des choses ; et dans leur ignorance, dont ils ne s'aperçoivent même pas, ils négligent d'abord de poser l'état de la question. Aussi, en avançant dans la discussion, il leur arrive nécessairement de ne s'entendre ni avec les autres ni avec eux-mêmes. Évitons donc ce défaut que nous reprenons dans autrui, et... commençons par convenir d'une définition de l'amour, de sa nature, de ses effets ; et nous

1. 264 D-E.
2. 235 A.
3. 237 B.

reportant sans cesse à ces principes, et y ramenant toute la discussion, examinons s'il est utile ou nuisible... »

Ici donc Socrate met en pratique pour son compte la règle que nous l'avons vu poser il y a un instant. Il commence par une définition générale, d'où sortira logiquement la division de son sujet.

Plus loin Socrate expose en quoi consiste l'art de la composition dans les deux discours qu'il a successivement improvisés[1] :

« Socrate. — Tout le reste, selon moi, n'est qu'un badinage. Mais il y a deux procédés — que le hasard nous a suggérés sans doute — qu'il serait très intéressant qu'un homme habile pût traiter avec art.

Phèdre. — Quels sont ces procédés ?

Socrate. — C'est d'abord d'embrasser d'un seul coup d'œil toutes les idées particulières qui se présentent isolées, et de les réunir sous une seule idée générale, afin de faire comprendre par une définition exacte le sujet que l'on veut traiter. C'est ainsi que tout à l'heure nous avons donné de l'amour une définition qui pouvait être bonne ou mauvaise, mais d'où a résulté du moins pour tout le discours la clarté et l'accord des parties (τὸ σαφὲς καὶ ταὐτὸν αὐτῷ ὁμολογούμενον).

Phèdre. — Et quel est l'autre procédé, Socrate?

Socrate. — C'est de savoir de nouveau décomposer la chose en ses diverses parties, comme en autant d'articulations naturelles, en se gardant toutefois de mutiler aucune de ces parties, comme ferait un mauvais écuyer tranchant. C'est ainsi que tout à l'heure nos deux discours ont commencé par donner une idée générale du délire ; ensuite, de même qu'un même corps se compose

1. 265 C.

naturellement de deux parties réunies sous le nom d'un même être, savoir la droite et la gauche, de même nos deux discours ont dégagé de cette définition générale du délire deux notions distinctes. L'un a distingué tout ce qui était à gauche, et n'est revenu sur ses pas, pour faire une nouvelle division, qu'après avoir rencontré un certain faux amour qu'il a accablé d'injures bien méritées. L'autre a pris vers la droite; et dans son chemin il a rencontré un autre amour qui porte le même nom, mais dont le principe est divin; et le prenant pour sujet de ses éloges, il l'a vanté comme la source des plus grands biens.

Phèdre. — Tu dis vrai.

Socrate. — Pour moi, mon cher Phèdre, j'affectionne singulièrement cette façon de diviser et de recomposer tour à tour les idées (τῶν διαιρέσεων καὶ συναγωγῶν) : c'est le moyen d'apprendre à parler et à penser. Et, quand je crois rencontrer un homme capable de saisir à la fois l'ensemble et les détails d'un objet, je marche avec respect sur ses traces, comme sur celles d'un dieu. Ceux qui ont ce talent, Dieu sait si j'ai tort ou raison de leur donner ce nom, mais enfin jusqu'ici je les appelle *dialecticiens.* »

Telles sont les idées neuves sur l'éloquence, et plus généralement sur l'art de penser et d'écrire, que Socrate semait autour de lui dans des entretiens familiers. Isocrate eut le mérite d'en comprendre toute la portée : il les recueillit, leur fit une place d'honneur dans son enseignement, et ainsi les vulgarisa.

III.

L'ENSEIGNEMENT D'ISOCRATE.

§ 1. — *Conditions nécessaires pour former l'orateur : dons naturels, théorie, pratique.*

Trois conditions sont indispensables, selon Isocrate, pour former l'orateur : les dispositions naturelles, la pratique, l'instruction théorique [1].

Quelles sont les dispositions naturelles nécessaires à l'orateur? Ce sont : « l'invention, la facilité à apprendre, le goût du travail, la mémoire, une voix claire et déjà persuasive par sa seule harmonie, et enfin — qualité dont Isocrate faisait d'autant plus de cas qu'il en était dépourvu — l'assurance en public [2]. » « Si, ajoute le rhéteur, on me demandait laquelle des trois choses a le plus de puissance dans l'étude de l'éloquence, je répondrais que rien ne vaut l'aptitude naturelle, et que c'est là le point capital [3]. »

Au second rang Isocrate place la pratique. « C'est un fait d'expérience, dit-il, que souvent des esprits médiocrement favorisés de la nature se développent par l'exercice au point de s'élever non seulement au-dessus d'eux-mêmes, mais encore de surpasser d'autres esprits mieux doués qui se négligent [4]. » Qui réunit l'aptitude naturelle et la pratique sera hors de pair.

1. *Contre les Sophistes*, 14. Cf. *Antidosis*, 181.
2. *Antidosis*, 189.
3. *Ibid.*
4. *Antidosis*, 191.

Quant à la théorie, Isocrate en parle au contraire en termes très modestes, et qui font contraste avec les pompeuses promesses des sophistes. Ce n'est pas lui qui se vanterait d'être en possession d'une science permettant de former à volonté des orateurs parfaits : « L'instruction apporte un art plus savant et de plus grandes ressources pour l'invention : ce qu'on ne faisait que rencontrer par aventure, elle enseigne à le trouver avec plus de sûreté. Pour ceux d'une nature inférieure, elle ne saurait en faire ni de grands orateurs d'action ni des rhéteurs distingués ; mais elle pourra les rendre supérieurs à eux-mêmes, et à beaucoup d'égards plus capables[1]. »

De ces trois conditions l'élève doit naturellement apporter lui-même la première : l'exercice et l'instruction théorique, au contraire, réclament le concours du maître.

§ 2. — *La théorie.*

Est-il possible de reconstituer, au moins dans ses grandes lignes, l'enseignement théorique d'Isocrate ? Nous disposons pour cela de trois groupes de matériaux. Très précieux d'abord sont une demi-douzaine de fragments d'une *technè* qui courait dans l'antiquité sous le nom d'Isocrate[2]. Mais cette *technè* était-elle authentique ? A vrai dire, rien de moins isocratique dans la forme : l'expression y est elliptique, nue, toute hérissée d'hiatus. Un point est donc hors de doute : c'est que le rédacteur de l'ouvrage n'était pas Isocrate lui-même. Mais, à ne considérer que le contenu de ces débris, on

1. *Contre les Sophistes*, 15.
2. Voir ces fragments dans l'édition Benseler-Blass, t. II, p. 275. (Teubner.)

est frappé au contraire de leur parfait accord avec tout ce que nous savons par ailleurs de la doctrine d'Isocrate. La solution la plus séduisante de cette difficulté est donc celle qu'ont proposée Pfund et Rehdantz : il y a lieu de croire que quelque auditeur avait publié sous forme de notes l'enseignement, ou, comme nous dirions, le *cours* du maître[1]. — Une seconde source, ce sont les allusions techniques éparses dans les discours d'Isocrate. Chez aucun autre auteur elles ne sont aussi nombreuses. C'est que partout Isocrate reste rhéteur, un rhéteur incorrigiblement vaniteux qui, de crainte que ses effets ne passent inaperçus, s'arrête pour les signaler à l'admiration du lecteur, et, au besoin, les explique et les commente. L'écrivain est ainsi son propre critique, et nous initie lui même à bon nombre de ses procédés. — Enfin à ces témoignages directs il faut joindre d'autres informations qu'on peut tirer par induction de l'étude attentive des œuvres d'Isocrate. Certaines habitudes de style, de rythme et de composition une fois bien constatées, ne sera-t-il pas légitime en effet de remonter aux règles dont elles sont l'application?

Dans un curieux passage de l'*Antidosis*, Isocrate établit une comparaison prolongée entre la rhétorique et la gymnastique[2]. Arts parallèles et correspondants, dit-il, l'un pour l'âme et l'autre pour le corps, dont l'enseignement et les exercices sont tout semblables. De même que le pédotribe, dès qu'il a entre les mains ses élèves, leur apprend une à une toutes les figures (σχήματα), c'est-à-dire les mouvements, les attitudes, les coups de la lutte, ainsi le maître de rhétorique com-

1. Voir Blass, *ouvr. cité*, II, p. 96 sq.
2. *Antidosis*, 181 sq.

mence par détailler aux siens toutes les ἰδέαι du discours. Reste à savoir ce que sont ces ἰδέαι : Isocrate emploie maintes fois ce terme, ainsi que son synonyme εἴδη, mais sans les définir. Il faut, croyons-nous, conserver à ces deux mots le sens philosophique qu'ils ont souvent dans Platon et Aristote : celui d'*espèce*, division d'un tout qui est le *genre*. Ce qu'Isocrate veut que le maître de rhétorique enseigne d'abord, ce sont donc les *espèces* du *genre* oratoire, autrement dit tous les éléments qui entrent dans la composition d'un discours. Un terme si vague enveloppe forcément des choses de nature bien différente, et qu'une analyse plus savante nous a appris à distinguer et à classer. Les ἰδέαι d'Isocrate, c'est d'abord ce qu'on pourrait appeler les *parties de quantité* du discours : exorde, narration, preuves, épilogue[1]. Parfois, au contraire, ce sont les *parties de qualité* : Isocrate cite en ce genre l'*accusation*. l'*éloge*, le *conseil*[2]. Autre part le mot ne peut guère se traduire que par *idées*, dans le sens que ce mot a pris en français[3]. En un sens assez voisin du précédent, Isocrate appelle ἰδέαι les diverses formes du raisonnement : l'*enthymème*, le *vraisemblable* (τὰ εἰκότα), et les *signes* (τεκμήρια)[4]. Enfin le mot ἰδέαι a bien d'autres emplois encore; tantôt l'auteur désigne par là des *figures de pensées*. telles que l'antithèse, la métaphore[5], tantôt des *figures de mots*, comme la

1. Voir *Antidosis*, 280, où Isocrate applique le nom d' εἶδος à la preuve.

2. *Paix*, 27.

3. *Lettre aux fils de Jason* (VI), 8.

4. *Antidosis*, 181, 280. *Panathénaïque*, 2.

5. *Panathénaïque*, 2. *Evagoras*, 9. Cf. le fragm. 6 de la τέχνη, éd. Benseler-Blass.

parisose[1], tantôt les détails du style, mots poétiques, exotismes, néologismes[2]. Par la variété des notions contenues dans le mot ἰδέαι on voit qu'en somme elles constituaient un cours complet de rhétorique.

C'est cette rhétorique qu'il nous faut essayer maintenant de reconstruire. Quel en était au juste le plan? Nous l'ignorons. Un fait certain toutefois, c'est qu'à l'exemple de Platon et d'Aristote, Isocrate ramenait la tâche de l'orateur à trois opérations essentielles : invention, disposition, élocution[3]. Nous pourrons donc sans anachronisme distribuer notre exposé dans ces cadres.

En ce qui concerne d'abord l'invention, il faut louer la probité et la ferme raison des principes d'Isocrate. A l'inverse des sophistes qui faisaient surenchère de charlatanisme, il n'hésite pas à confesser sur ce point l'impuissance de son art. L'invention, déclare-t-il, est surtout un don naturel. Trouver ce qui est le plus à propos dans chaque cas donné n'est pas affaire de science (ἐπιστήμη) — comment celle-ci embrasserait-elle, en effet, l'infinie multiplicité des cas particuliers? — mais de conjecture ou d'intuition (δόξα)[4]. Tout au plus ce don peut-il être développé par la pratique. En dépit de la difficulté de trouver les idées, Isocrate les veut cependant neuves et n'ayant pas servi. Les seuls emprunts qu'il admet sont ceux que l'on se fait à soi-même, et seulement dans les discours où l'on vise un but pratique plutôt que la beauté de la forme. Pour son compte, il se

1. *Evagoras*, 9.
2. *Evagoras*, 9. *Antidosis*, 181.
3. Invention : τὸν ἔχοντα τὴν μὲν ψυχὴν εὑρεῖν ... . δυναμένην (*Antidosis*, 189). — Disposition : τὸ μῖξαι (τὰς ἰδέας) πρὸς ἀλλήλας καὶ τάξαι κατὰ τρόπον (*C. les Sophistes*, 16). — Elocution : τοῖς ὀνόμασιν εὐρύθμως καὶ μουσικῶς εἰπεῖν (*ibid.*).
4. *Antidosis*, 184, 256.

flatte de n'avoir jamais plagié personne[1]. Avec de telles prétentions, comment se fait-il que l'originalité soit ce qui manque le plus à Isocrate? C'est que pour ce rhéteur la forme a autant de prix que le fond. Ce qu'il appelle ἐνθύμημα, διάνοια, ce n'est pas une idée pure, mais une idée qui a pris corps et revêtu une forme particulière. En ce sens Isocrate a raison de dire qu'il n'a jamais copié autrui, car, s'il est incontestable que la plupart de ses idées en politique, en morale, en art lui viennent de l'école socratique, il faut bien reconnaître aussi que tout ce qu'il emprunte, il le transforme, il l'embellit, il le marque de sa frappe personnelle. L'opinion véritable d'Isocrate sur l'invention, c'est dans une page du *Panégyrique* qu'il faut la chercher[2]. Page peu citée et qui mérite d'être plus connue, car la théorie qu'Isocrate y expose très heureusement n'est pas seulement la sienne; toute l'antiquité l'a pratiquée, et elle est restée celle de nos écrivains classiques du dix-septième siècle.

« S'il n'était pas possible de présenter les mêmes faits autrement que sous une seule forme, il pourrait sembler inutile de répéter, au risque de fatiguer les auditeurs, ce qui a été déjà dit de la même manière; mais, puisque l'art de la parole a ce privilège de pouvoir exprimer diversement les mêmes idées, et tantôt rabaisser ce qui est grand ou relever ce qui est bas, tantôt prêter à ce qui est ancien l'air de la nouveauté ou les traits de l'antiquité à ce qui est nouveau, il ne faut pas renoncer à dire une chose parce qu'on en a déjà parlé, mais s'efforcer de la mieux dire..... Le plus sûr moyen, selon moi, d'encourager les arts, et en particulier celui de la

1. A *Nicoclès*, 41. *C. les Sophistes*, 12. *Hélène*, 13. *Philippe*, 94.
2. § 7.

parole, serait d'honorer et de récompenser, non pas ceux qui les premiers ont abordé un sujet, mais ceux qui en ont traité chaque partie avec le plus de perfection, ni les orateurs qui prétendent discourir sur des sujets dont personne n'ait parlé avant eux, mais ceux qui excellent à en parler comme personne ne pourrait le faire. »

Sur la disposition, qu'il ne séparait point, du reste, de l'invention, Isocrate donnait aussi des prescriptions excellentes. Il en a rappelé lui-même l'essentiel dans sa *Lettre aux fils de Jason*. En rhéteur toujours ingénieux, il propose à ces jeunes princes, pour les engager à la vertu, une comparaison tirée de son art : « J'ai coutume de dire à ceux qui suivent mes leçons qu'en premier lieu il leur faut examiner le but du discours et de ses diverses parties; qu'une fois cela fixé avec précision, ils doivent rechercher les *idées* (τὰς ἰδέας) grâce auxquelles chaque partie sera réalisée et atteindra la fin qui lui est assignée. Mais ce que je dis de l'éloquence est un principe général, applicable aussi à tout autre objet et notamment à votre conduite. Votre conduite ne sera conforme à la justice que si vous avez d'abord déterminé après mûre délibération, comment vous devez gouverner l'ensemble de votre vie, quel genre d'existence adopter..... Après avoir arrêté tout cela, il vous faudra veiller à ce que vos actions quotidiennes concourent à la fin que vous vous serez fixée dès le principe. Grâce à cette méthode, ayant pour ainsi dire devant les yeux un but fixé d'avance, vous rencontrerez l'utile avec plus de sûreté. Mais si, sans vous être proposé d'abord une telle fin, vous faites la première chose venue, forcément vos pensées iront au hasard, et vous vous tromperez dans beaucoup de vos actions[1]. » Qui ne

1. § 8. — Les œuvres d'Isocrate nous montrent, en même temps

reconnaît là les principes mêmes de Socrate sur l'art de la composition? Isocrate les avait faits siens, et il y tient beaucoup : « C'est, dit-il, une de mes maximes les plus rebattues. » Beaucoup d'autres observations de détail proviennent également de cette source. On se rappelle, par exemple, le précepte socratique sur la proportion nécessaire des parties entre elles et avec l'ensemble. « Il n'y a pas de discours parfait, déclare à son tour Isocrate, sans la proportion. » (*C. les Sophistes*. 13). Et dans le *Panathénaïque* (§ 13) il s'arrête net, de crainte de « dépasser la juste mesure prescrite aux exordes. » Ailleurs il interdit les digressions et épisodes, ce qui n'est encore qu'une forme négative du même précepte : « Le prosateur doit s'en tenir aux pensées propres à son sujet. » (*Evagoras*, 10). « Tout ce qui est dit en dehors du sujet est cause de trouble. » (*Panathénaïque*, 74)[1]. Relevons enfin ce que dit Isocrate sur l'harmonie générale du ton, sur l'accord nécessaire de toutes les parties, sur l'utilité de rattacher chaque pensée à la précédente.

que l'application, l'*esprit* de ces principes. Rien de didactique et qui sente l'école dans sa façon de composer. Sans doute il a toujours dans l'esprit un plan nettement établi : il sait, pour reprendre une citation heureuse de M. E. Havet, « tous les chemins par où il doit passer. » Mais il se garde bien d'en étaler la carte devant le lecteur. C'est à nous de la reconstituer. Ajoutons que rien en général n'est plus facile, tant le développement des parties est dans toutes ses œuvres naturel et harmonieux.

1. Chose curieuse, les digressions ne sont pas rares cependant chez Isocrate. Telle est sa tendresse de père pour tout ce qu'il écrit qu'il ne sait pas toujours sacrifier l'inutile. Mais, tout en violant la règle, il serait fort humilié de paraître l'ignorer. Aussi a-t-il grand soin de dénoncer lui-même ces longueurs, les excusant soit par l'importance des avis qu'elles contiennent, soit encore — admirez cette modestie — par la difficulté de régler son imagination trop féconde, soit enfin, dans ses derniers ouvrages, par la loquacité naturelle aux vieillards (*Aréopagitique*. 63. *Panathénaïque*, 23, 88).

Par ce dernier précepte il recommande l'art délicat des transitions, où il a excellé [1]. Toutes ces observations se trouvent, du reste, rappelées en une phrase du début de l'*Antidosis*, § 11 : « Embrasser d'un seul coup d'œil un discours d'une telle étendue, rassembler et associer tant d'éléments si disparates, rattacher intimement à celui qui précède celui qui suit, et faire que tous s'accordent ensemble, ce n'était pas là un médiocre travail. »

En fait de style, le principe fondamental posé par Isocrate est la séparation absolue de la langue de la prose et de celle de la poésie. Aux poètes les vocables rares, les néologismes, les métaphores, etc. Toutes ces parures et toutes ces hardiesses, Isocrate les interdit par contre aux prosateurs : il ne leur octroie que « les termes de la langue commune » (τῶν ὀνομάτων τὰ πολιτικὰ μόνον), ou, comme on lit encore dans un fragment de la *techné*, « les termes les moins *créés* et les plus connus » (ὄνομα .... ἢ τὸ ἥκιστα πεποιημένον ἢ τὸ γνωριμώτατον) [2]. Le vocabulaire ainsi délimité, les qualités essentielles de la prose

1. Blass, *ouvr. cité*, II, p. 168 sq.

2. *Evagoras*, 9. *Fragm.* 6 de la τέχνη, éd. Benseler-Blass. — Toutefois entre les divers écrivains en prose Isocrate fait une distinction. Aux orateurs épidictiques il permet un style « plus varié, plus fleuri, plus rapproché en un mot de la poésie » (*Antid.*, 47. *Sophistes*, 18). Libre aussi à eux de hasarder à l'occasion une métaphore, pourvu qu'elle soit amenée avec art et ne détone pas (μεταφορὰ μὴ σκληρά. *Fragm.* 6 de la τέχνη). Ainsi fait Isocrate lui-même : « Il a peu d'images... S'il se permet de loin en loin quelque métaphore ou quelque brève comparaison, c'est que la force même de la pensée et la netteté l'y conduisent : par exemple, quand il dit que la constitution politique d'une cité en est l'*âme* ou quand il reproche aux orateurs populaires, toujours occupés du présent, de ne pas laisser après eux de ces mots qui, « pareils à des oracles », viseraient l'avenir » (Alf. Croiset, *Hist. de la littérature grecque*, t. IV, p. 487).

s'en déduisent d'elles-mêmes : clarté[1], précision[2], pureté[3]. De tout cela Isocrate traitait en détail, ne dédaignant pas au besoin de descendre à des minuties de style ou de grammaire, comme en témoignent ces deux règles conservées : « Que la même conjonction ne se répète pas à trop peu d'intervalle. — Que de deux conjonctions la conséquente réponde immédiatement à l'antécédente[4]. » A vrai dire, cette séparation des vocabulaires prosaïque et poétique avait déjà été faite pratiquement après Gorgias par ses successeurs immédiats, les Thrasymachos et les Lysias[5]. Mais chez eux c'était affaire surtout d'instinct et de tact naturel. Chez Isocrate, au contraire, c'est une loi formelle. On a vu plus haut la portée exacte de cette loi[6]. Il ne s'agit point de ravaler au niveau du langage vulgaire la prose oratoire. Celle-ci peut et doit avoir sa beauté propre, à condition seulement qu'elle la tire d'elle-même. Les deux principales sources de beauté pour la prose sont : 1° le choix des mots; 2° leur agencement. Nous avons exposé ailleurs le premier procédé[7]. Reste à parler ici du second, c'est-à-dire de la *période*. La création de la période est le plus beau titre d'Isocrate. Rien par suite ne serait plus curieux et plus important à connaître que les règles qu'il donnait à ce sujet. Mais il nous en est parvenu bien peu de chose. Tout au plus savons-nous par un scoliaste d'Hermogène qu'il employait déjà les termes

1. Quintilien, IV, 2 : qui sunt ab Isocrate volunt esse (narrationem) *lucidam*.

2. *Philippe*, 4 : λέξιν ..... ἀκριβῶς καὶ καθαρῶς ἔχουσαν. *Fragm.* 6 de la τέχνη.

3. *Philippe*, 4.

4. *Fragm.* 6 de la τέχνη.

5. Voir Blass, *ouvr. cité*, I, pp. 63-4; 251-3; 388 sq.

6. Pages 117-8.

7. *Ibid.*

techniques de περίοδος et de κῶλον, ce qui implique une théorie de la construction périodique et de ses éléments. Le même témoignage nous apprend en outre qu'Isocrate avait donné de la période une définition. Cette définition est aujourd'hui perdue [1]. Mais peut-être en retrouvons-nous quelque chose dans un fragment de la *technè* : καὶ αἱ ἐπὶ μέρος δὲ διάνοιαι τελειούσθωσαν ἐφ' ἑαυτὰς περιγραφόμεναι [2]; ce qui signifie que toute pensée doit former un cercle complet et circonscrit en lui-même. Ces expressions sont un peu vagues, mais en évoquent d'autres d'Aristote, plus précises : « J'appelle diction liée celle qui n'a pas de fin en elle-même... J'appelle période une diction qui a en elle-même son commencement et sa fin [3]. » Il se pourrait donc que la définition aristotélienne ait été déjà en germe chez Isocrate. Parmi les règles de la période il faut rappeler encore le conseil déjà cité plus haut : « Que de deux conjonctions la conséquente réponde immédiatement à son antécédente. » Ce détail a plus d'importance qu'il ne le semble au premier abord. C'est en effet au balancement symétrique de deux particules corrélatives (telles que τοσοῦτον — ὥστε, οὐ μόνον — ἀλλὰ καί, μέν — δέ, etc.) que bon nombre des périodes d'Isocrate, et les plus longues, les plus complexes, doivent leur équilibre si exact ainsi que l'harmonieuse et lucide distribution de toutes leurs parties. Isocrate nous livre donc là un des procédés essentiels de sa manière d'écrire [4].

1. *Anonym. ad Hermogen.*, dans les *Rhetores graeci* de Walz, VII, p. 930.
2. *Fragm.* 6 de la τέχνη.
3. *Rhétorique*, III, 9, p. 1409 A.
4. « Isocrate, dit M. Alf. Croiset, aime à construire ses périodes à l'aide d'un τοσοῦτον ..... ὥστε, d'un οὐκ ..... ἀλλά qui en dessinent tout d'abord les grandes lignes, et y tracent de larges cadres où

Mais toute période, en même temps qu'une construction logique, est une œuvre rythmique et musicale. Au sujet du rythme, les déclarations d'Isocrate semblent au premier abord contradictoires. On se rappelle le passage de l'*Évagoras* où il exposait que le charme principal de la poésie vient des *mètres* (μέτρα, συμμετρίαι) et des *rythmes* (ῥυθμοί, εὐρυθμίαι), « deux avantages, ajoutait-il, refusés aux prosateurs. » Ailleurs, au contraire, Isocrate revendique expressément, comme un des attraits de son style, le rythme [1]. Demandons encore à Aristote la solution de cette difficulté. « La prose, dit ce dernier, a besoin de rythme », mais il explique aussitôt que ce rythme ne doit être qu'approximatif, c'est-à-dire ne se montrer qu'au début et à la fin de la période [2]. Telle était aussi, sans doute, la pensée d'Isocrate : ce qui lui a permis de dire, selon les cas et toujours avec vérité, que la prose a un rythme, et qu'elle n'en a pas. En quoi consiste ce rythme ? « Que la prose, dit un fragment de la *technè*, ne soit pas simplement de la prose (cela serait trop sec), ni du mètre (cela se verrait), mais un mélange de tous les rythmes, en particulier iambique et trochaïque [3]. » D'après ces indications, M. Blass s'est donné beaucoup de peine pour reconstituer la rythmi-

les idées secondaires viendront se ranger sans confusion. On peut dire que le moule de phrase résumé dans les mots τοσοῦτον ..... ὥστε est presque aussi caractéristique d'Isocrate que le καὶ μὲν δή (raillé par Platon) est caractéristique de Lysias. On voit la différence : d'un côté, avec le καὶ μὲν δή, les idées se juxtaposent sans former un tout ; de l'autre, avec le τοσοῦτον ..... ὥστε, elles se subordonnent et par conséquent s'organisent en un ensemble rationnel. » (*Hist. de la littérature grecque*, t. IV, p. 489).

1. *Evagoras*, 10. *Antidosis*, 46. *Philippe*, 27. *C. les Sophistes*, 16.

2. *Rhétorique*, III, 8, p. 1408 A, 1409 A.

3. *Fragm.* 6 de la τέχνη.

que d'Isocrate. Peine assez inutile, car la conclusion de ses minutieuses analyses, c'est que la prose d'Isocrate est une combinaison de tous les rythmes, mais sans prédominance sensible des iambes et des trochées[1]. Cela revient à dire, et l'on s'en doutait d'avance, que le rythme oratoire est affaire avant tout d'instinct et d'oreille.

Il en est de même de l'harmonie musicale (τὸ μουσικῶς εἰπεῖν), l'un des plus grands charmes de la phrase d'Isocrate[2]. Elle résulte essentiellement d'une heureuse combinaison des voyelles et des consonnes, tant dans le corps des mots que dans le courant de la phrase. Mais cette combinaison est-elle calculée partout et jusque dans le plus menu détail? Peut-on la ramener à des lois précises? Évidemment non; et Denys d'Halicarnasse, dans son *Traité sur Isocrate*, s'y est employé sans succès[3]. En dehors de cette harmonie, où l'instinct a la plus grande part, les procédés systématiques dont use Isocrate pour rendre sa phrase musicale sont peu nombreux. Le principal est l'emploi des figures gorgianiques[4]. Sans abuser autant que Gorgias de ces ornements équivoques, Isocrate en fait grand cas; il les appelle « les brillants » du style, et y voit un sûr moyen « de forcer l'auditoire à des gestes et des cris d'admiration[5]. » Citons encore deux règles négatives que donnait la *technè* : « Éviter que deux voyelles se heurtent dans le cours d'une phrase, et que la même syllabe se répète

1. *Attisch. Beredsamkeit*, t. II, p. 139, et *De Isocrateis numeris commentatio*, Keil, 1891.
2. *Antidosis*, 46. *C. les Sophistes*, 16. *Lettre* VI, 6.
3. C. 11 sq. — Cf. Blass, *ouvr. cité*, II, p. 129 sq.
4. *Panathénaïque*, 2. — Toutefois Isocrate ne songe ici qu'au style épidictique.
5. *Panathénaïque*, 2. Cf. *Antidosis*, 47.

à la fin d'un mot et au commencement du suivant, exemple : εἴπουσα σαφῆ, ἡλίκα καλά, ἔνθα Θαλῆς [1]. » La seconde de ces règles a peu de portée, mais il en est autrement de la première. La langue grecque avait toujours montré pour l'hiatus une répugnance marquée : il est à peu près entièrement banni de la poésie, même la plus ancienne, comme celle d'Homère. Et la prose savante, elle aussi (les fragments de Thrasymachos en témoignent [2]) s'était montrée, dès ses débuts, soucieuse de l'éviter. Mais c'est Isocrate qui, le premier, a édicté la règle. Et celle-ci apparut dès lors comme tellement conforme au génie de la langue que tous les prosateurs, historiens, philosophes, orateurs la suivirent avec plus ou moins de rigueur, et qu'elle resta jusqu'au temps même de Plutarque un des principes fondamentaux de la prose littéraire.

Ces renseignements fragmentaires sont bien insuffisants. Ils ne nous livrent pas, je l'avoue, tout le secret de cet admirable langage d'Isocrate, « plus fait, selon le mot enthousiaste d'un critique ancien, pour des demi-dieux que pour des êtres humains [3]. » Du moins suffisent-ils à établir que dans l'architecture de la période isocratique l'intuition et le génie ne sont pas tout, et qu'il s'y ajoutait des règles précises.

§ 3. — *Les Exercices.*

Après cette instruction toute théorique venait le tour des exercices. Ceux-ci semblent avoir pris dans l'école

1. *Fragm.* 6 de la τέχνη.
2. Voir Blass, *ouvr. cité*, I, p. 256.
3. Denys d'Halicarn., *Isocrate*, 3.

d'Isocrate une forme plus régulière que chez ses prédécesseurs : chaque mois avait lieu entre ses élèves une sorte de concours, à la suite duquel une couronne était décernée au vainqueur[1]. En quoi ces exercices consistaient-ils? Il est assez facile de se le figurer d'après le passage, cité plus haut, de la *Lettre aux fils de Jason*. Probablement Isocrate proposait à ses élèves des matières toutes semblables à celles qu'il traitait lui-même. Il les aidait d'abord à dégager l'idée maîtresse du sujet, à en déterminer par avance les divisions principales. Puis, le plan ainsi établi, il en surveillait et dirigeait assidûment l'exécution. Cette direction ne se bornait pas à de simples conseils pratiques : « Il faut, dit Isocrate lui-même dans son discours *Contre les Sophistes*, que le maître explique en détail, sans rien omettre, tout ce qui est susceptible d'être enseigné, mais que pour tout le reste il s'offre lui-même en exemple[2]. » Ce qui signifie que partout où le précepte n'eût pas suffi, Isocrate faisait lire comme modèle quelque passage de ses écrits. Ces lectures, je les imagine vivifiées par un commentaire où le maître dévoilait tous les moyens, tous les calculs, toutes les secrètes préméditations de son art laborieux. Jamais art ne fut, comme on sait, plus conscient de ses procédés, et ne laissa une moindre part au hasard; jamais, par suite, initiation ne fut plus féconde que celle-là. Parfois même Isocrate faisait assister ses auditeurs, et les associait en quelque mesure à la lente élaboration de ses œuvres. Rien de plus curieux que les confidences que nous livre à ce sujet le *Panathénaïque*[3]. Arrivé aux deux tiers environ de cet ouvrage, Isocrate

1. Menander, dans les *Rhetores graeci* de Spengel, III, 398.
2. *Contre les Sophistes*, 18.
3. § 200.

s'interrompt : « Je corrigeais mon discours, qui comprenait ce qu'on a lu jusqu'ici, en compagnie de trois ou quatre jeunes gens habitués à vivre dans mon intimité. A le parcourir, il nous semblait bien réussi et n'avoir besoin que d'une fin. » L'auteur ajoute qu'il ne voulut pas toutefois s'en tenir à l'approbation de ces jeunes gens. Comme le sujet du *Panathénaïque* est un parallèle entre Athènes et Sparte, il eut l'idée de faire appel aux lumières spéciales d'un de ses anciens disciples, autrefois membre du gouvernement sous l'oligarchie, et partisan déterminé des Lacédémoniens. Cet homme vint, et ayant lu d'un bout à l'autre la harangue d'Isocrate, il la combla d'éloges, un point cependant excepté. Il lui parut qu'Isocrate avait maltraité plus que de raison les Lacédémoniens : « N'eussent-ils pas rendu à la Grèce d'autres services, ils ont du moins le mérite, ayant trouvé le meilleur système d'éducation, de le pratiquer eux-mêmes, et d'en donner l'exemple aux autres. » Ainsi parla brièvement l'ami de Lacédémone. On a le droit de s'étonner de l'extrême vivacité avec laquelle Isocrate réfute cette critique : la vanité d'auteur blessée apparaît toute nue dans sa riposte. Là-dessus applaudissements unanimes, car toute l'école assemblée assiste à cette scène. On s'empresse autour du maître, on le félicite de sa brillante défense et de l'ardeur toute juvénile qu'il vient de déployer, en dépit de ses quatre-vingt-dix-sept ans. Quant au fâcheux contradicteur, il ne recueille que dédain et pitié. Le vieil Isocrate lui-même, il l'avoue, se sent grisé et comme rajeuni : aussi n'a-t-il de cesse, une fois seul, qu'il n'ait dicté à son esclave son plaidoyer improvisé. Mais l'histoire ne finit pas là. Trois ou quatre jours s'étant passés, Isocrate relit son discours; et, sa fièvre calmée, le voilà repris de doutes et d'inquiétudes. L'ami de Lacédémone n'avait-il

point raison? Le *Panathénaïque* n'est-il pas un pamphlet injuste et blessant pour les Spartiates? Plus d'une fois, nous dit-il, la tentation lui vint de jeter son manuscrit aux flammes : s'il n'y céda pas, ce fut par pitié pour sa vieillesse et en souvenir de toute la peine que cette œuvre lui avait coûtée. Mais il fallait prendre un parti. Celui qu'il adopta fut de convoquer sans délai le ban et l'arrière-ban de ses disciples présents alors à Athènes : on délibérerait en commun pour savoir si le *Panathénaïque* devait être détruit ou livré à la publicité, et quelle que fût la décision de cette assemblée plénière et solennelle, Isocrate s'y soumettrait. Aussitôt fait que dit. Des messagers coururent toute la ville à la recherche des disciples. Ceux-ci arrivés, le maître leur expose le but de la réunion, puis fait lire son œuvre. Naturellement, le résultat fut tel qu'Isocrate l'avait souhaité (en avait-il douté, même un instant?); ce furent des acclamations sans fin. Tel est le récit d'Isocrate. Nous l'avons résumé, parce qu'il nous fait pénétrer en quelque manière dans l'intimité du rhéteur, parce qu'il nous initie aux relations du maître et de ses disciples, et entr'ouvre pour nous la porte de l'école.

IV.

CONCLUSION.

§ 1. *Succès de l'enseignement d'Isocrate, ses causes.*

L'enseignement d'Isocrate eut un succès inouï; à tel point qu'il se fait gloire quelque part de réunir à lui seul plus de disciples que tous ses rivaux ensemble[1].

1. *Antidosis*, 41.

Tous les autres maîtres furent éclipsés; même le plus illustre d'entre eux, Aristote, dut renoncer à la lutte. Ne peut-on découvrir dans l'étude qui précède quelques-unes des causes de ce succès?

Isocrate réalisait pleinement la définition qu'il a proposée lui-même d'un bon maître : « Un bon maître est celui qui sait beaucoup de choses, les unes par tradition, les autres pour les avoir trouvées personnellement [1]. » Très considérable est, en effet, chez lui la part de tradition. Tout ce qu'avaient inventé ses devanciers ou ses maîtres, il a su se l'approprier. C'est à Gorgias qu'il doit l'idée et la première ébauche de la période [2]. La séparation des vocabulaires de la prose et de la poésie avait déjà été faite avant lui, même dans le genre épidictique, par ses prédécesseurs, en particulier par Lysias [3]. Avant lui Thrasymachos avait déjà, au témoignage d'Aristote, essayé de soumettre la prose à un rythme [4]. Il n'est pas jusqu'à la règle de l'hiatus que ce même écrivain n'eût pressentie [5]. Enfin nous avons dit quelle place Isocrate a faite dans son enseignement aux idées socratiques [6]. Tout cela nous montre une riche érudition, un don exceptionnel d'assimilation, un très vif sentiment des conditions de la beauté oratoire. Mais ce n'est pas tout ; l'originalité d'Isocrate éclate même dans ses emprunts. Presque toutes les inventions que nous venons de rappeler n'étaient qu'ébauchées, à demi conscientes; il a eu le mérite de les parfaire, de les formuler en règles, en sorte qu'on peut dire que toute la rhé-

1. *Ibid.*, 208.
2. Voir chap. III de la première partie.
3. Voir p. 196, n. 5.
4. Le rythme péonique. Aristote, *Rhétorique*, III, 8, p. 1409 A.
5. Voir p. 173, n. 1.
6. Voir plus haut, p. 179 sq.

torique antérieure s'achève et trouve son expression définitive dans son école. Ajoutons qu'elle s'y épure. Bon sens et probité sont, en effet, deux autres qualités essentielles d'Isocrate comme pédagogue. On se rappelle en quels termes modestes il parle de son art, réprouvant par là les promesses vantardes de ses prédécesseurs [1]. Il faut le louer également d'avoir répudié certains de leurs procédés d'éducation grossièrement mécaniques, par exemple les lieux communs appris par cœur, à la place desquels il prescrit loyalement la réflexion personnelle et la méditation du sujet [2]. C'est qu'Isocrate conçoit la rhétorique d'une façon beaucoup plus large et plus haute qu'un Antiphon, un Lysias ou un Isée. Elle n'est pas à ses yeux l'apprentissage d'un métier, mais une culture rationnelle de l'esprit, ou pour employer sa propre expression, une « philosophie » [3].

Mais ce n'est pas à la théorie, c'est à la direction du maître qu'Isocrate attribuait la première place dans l'enseignement de l'éloquence. Et nous avons vu de quelle manière il concevait cette direction. A la différence du maître moderne qui, après avoir proposé à ses élèves un sujet, les abandonne à leurs propres forces, Isocrate restait pour les siens un conseiller et un aide à toutes les phases de l'exécution. Inversement, il les admettait dans le secret de la composition de ses propres œuvres, leur dévoilant ainsi toute la série d'opérations intellectuelles dont elles étaient le résultat. Conçue de la sorte, la pratique était vraiment une collaboration des élèves et du maître, où celui-ci livrait sans compter tout son savoir et son expérience. Ajoutez-y

1. Voir plus haut, p. 188.
2. *C. les Sophistes*, 12.
3. *Lettre aux fils de Jason* (VI), 8, et *passim*.

l'initiation directe par l'exemple. « Pour tout ce qui ne peut pas être enseigné, il faut, dit Isocrate, que le maître soit lui-même un modèle tel que ceux qui reproduiront sa manière et sauront l'imiter auront tout de suite dans le discours une fleur et une grâce où les autres ne sauraient atteindre »[1]. En formulant cette condition, Isocrate songeait, cela va sans dire, à lui-même. Auteur de tant de chefs-d'œuvre, il pouvait en effet montrer aux futurs orateurs, non pas abstraite et lointaine, mais toute réalisée dans ses écrits, la perfection à laquelle ils tendaient. Dans cette direction pratique, telle que nous avons essayé de la décrire, résidait, si je ne me trompe, l'efficacité principale de l'enseignement d'Isocrate. Si de plus l'on se rappelle que cet enseignement durait de trois à quatre ans, peut-être aura-t-on la clef de ses étonnants résultats[2].

§ 2. — *La Rhétorique après Isocrate.*

Les destinées de la rhétorique et de l'éloquence attiques ont été solidaires.

Avant la fin du quatrième siècle Athènes perd sa liberté. Du coup l'éloquence politique disparaît brusquement, par ce qu'il n'y a plus d'occasions pour elle. Quant à l'éloquence judiciaire, bien que moins directement atteinte, elle végétera désormais elle-même sans éclat. A la glorieuse génération des Démosthène, des Eschine, des Hypéride, des Lycurgue succèdent, d'abord

1. *C. les Sophistes*, 18.
2. Sur Isocrate éducateur voir Paul Girard, *L'éducation athénienne*, pp. 310-327, et la thèse de M. F. Strowski, *De Isocratis paedagogia* (Albi), 1898. Le présent chapitre a été écrit avant la publication de ce dernier ouvrage.

quelques talents honorables encore, Démétrios de Phalère, Démocharès, Charisios. Puis, peu à peu, c'est le silence absolu. L'éloquence déserte définitivement l'Attique, et prend son vol vers l'Asie et les îles [1].

Que pouvait devenir dès lors la rhétorique ? Jusque-là elle était restée un art exclusivement pratique. Née de l'expérience, elle n'avait jamais eu d'autre ambition que de réagir à son tour sur celle-ci pour lui servir d'auxiliaire et de guide. La conséquence de cette intime solidarité, c'est que la ruine de l'éloquence devait amener à bref délai celle de la rhétorique. Et en effet cette dernière, après Isocrate, décline rapidement et s'éteint [2].

Il est vrai que, juste à ce moment, Aristote fonde une rhétorique nouvelle, plus spéculative que pratique, et dont le but est moins de former des orateurs que d'étudier la nature et les lois de l'art de la parole. Et cette tendance scientifique s'accusera de plus en plus chez ses successeurs, en particulier dans les écoles péripatéticienne et stoïcienne [3]. Mais nous n'avons pas à suivre la rhétorique grecque dans cette seconde phase de son histoire. Le nom d'Isocrate clôt la période attique, que nous nous étions proposé d'étudier.

1. Cf. Blass, *Die griechische Beredsamkeit in dem Zeitraum von Alexander bis auf Augustus* (1865), chapitre I.
2. *Ibid.*, p. 81.
3. *Ibid.*, p. 78 sq.

SECONDE PARTIE

ESSAI DE RESTITUTION D'UNE RHÉTORIQUE GRECQUE DU IVe SIÈCLE AVANT J.-C.

INTRODUCTION.

Nous avons jusqu'ici étudié la rhétorique grecque extérieurement, dans son histoire. Il nous reste maintenant à pénétrer dans son contenu, je veux dire dans le détail de ses observations et de ses préceptes. Rien ne serait plus facile, si les τέχναι antérieures à Aristote n'avaient toutes péri. Chaque rhéteur de ce temps avait publié la sienne, où il donnait un résumé de sa doctrine. Il suffirait donc de compiler ces traités pour avoir ainsi une vue d'ensemble des inventions de la rhétorique au cinquième et au quatrième siècles. C'est le travail qu'avait fait Aristote dans sa Συναγωγὴ τεχνῶν. « Tous les an-
« ciens rhéteurs, dit Cicéron, depuis Tisias, le premier
« de tous et l'inventeur de l'art, ont été rassemblés en un
« seul corps par Aristote ; il recueillit avec le plus grand
« soin, sous le nom de chacun d'eux, les préceptes qui
« leur appartenaient, les exposa avec netteté, les éclair-
« cit par d'excellentes explications ; et il a sur ces au-
« teurs eux-mêmes un tel avantage par l'élégance et la
« précision de son style, que personne ne va plus cher-
« cher leurs leçons dans leurs propres écrits, et que
« tous ceux qui en veulent prendre quelque connais-
« sance s'adressent à Aristote, comme à un interprète
« qu'on entend plus aisément[1]. » Mais, de même que les traités qu'elle analysait, cette *Somme* d'Aristote s'est perdue à son tour. Faute de ces secours, c'est donc in-

1. Cicéron, *De inventione*, II, 6.

directement et par la méthode que j'ai exposée dans ma préface que j'essaierai de retrouver les matières essentielles d'une *Rhétorique* de la fin du quatrième siècle. Aux fragments et aux témoignages directs nous demanderons un cadre solide, dans lequel viendront se distribuer ensuite les informations, infiniment plus abondantes, mais aussi plus sujettes à caution, tirées soit des plaidoyer attiques, soit des *Traités* postérieurs. Quant au plan à suivre, il est tout indiqué par la division technique du plaidoyer en quatre parties : exorde, narration, preuves, péroraison. Tel était, du reste, d'après Aristote, l'ordre qu'observaient ces anciens traités [1].

1. Voy. plus haut p. 159-160.

CHAPITRE PREMIER.

L'Exorde.

I.

LES TROIS FINS DE L'EXORDE.

Ouvrez au chapitre de l'exorde n'importe quelle rhétorique ancienne, grecque[1], latine[2], ou même byzantine[3] : dans tous ces traités la doctrine reste la même. Partout vous lirez que la fonction de l'exorde est triple, et consiste à rendre l'auditeur *docile, attentif, bienveillant :* ce sont les trois termes consacrés. Partout aussi suit une liste, plus ou moins longue, des procédés propres à faire naître ces dispositions. Si l'on ne peut dire à quel rhéteur remonte cette théorie, du moins est-elle sûrement antérieure à Aristote; car celui-ci en maintes occasions s'y réfère, et le plus souvent pour la critiquer[4].

1. Exemple, la *Rhétorique à Alexandre*, c. 29 et 36.
2. Exemples, la *Rhétorique à Hérennius* (I, 3-7), le *De inventione* de Cicéron (I, 15 sq.), l'*Institution oratoire* de Quintilien (IV, 1).
3. Voir la collection des *Rhetores graeci*, ed. Walz et Spengel.
4. Aristote, *Rhétorique*, III, 14, p. 1415 A.

§ I.

Moyens de rendre l'auditoire docile et attentif.

Pour rendre l'auditeur *docile*[1], toutes les rhétoriques prescrivent le même moyen : c'est de donner d'abord une indication sommaire du sujet[2], « afin, dit Aristote, que l'esprit puisse suivre plus aisément l'exposé, et ne demeure pas en suspens; car tout ce qui n'a pas été déterminé d'avance reste vague[3]. »

Il y a plus d'artifice déjà dans les trois moyens qu'enseignait la technique pour commander l'attention[4] :

1. Ce mot a besoin d'être expliqué. Le terme grec εὐμαθής, assez mal traduit en latin par *docilis* et plus mal encore en français par *docile*, signifie « qui comprend, qui est en état de comprendre ». Ποιεῖν τινα εὐμαθῆ signifie donc « mettre quelqu'un en état de comprendre », c'est-à-dire de suivre l'exposé des faits. (Cicéron, *Partit. orat.*, VIII, traduit εὐμαθής par *intellegens*).

2. *Rhétorique à Alexandre*, c. 29 (p. 54, Spengel) : ἔστι δὲ προοίμιον ..... τοῦ πράγματος ἐν κεφαλαίῳ μὴ εἰδόσι δήλωσις, ἵνα γιγνώσκωσι περὶ ὧν ὁ λόγος παρακολουθῶσί τε τῇ ὑποθέσει. Aristote, *Rhétorique*, III, 14, p. 1415 A : δεῖγμά ἐστι τοῦ λόγου ἵνα προειδῶσι περὶ οὗ [ἦν] ὁ λόγος. *Rhétorique à Hérennius*, I, 4 : Dociles auditores habere poterimus, si summam causae breviter exponemus. Cicéron, *De l'invention*, I, 16. *Partitions oratoires*, VIII. Quintilien, IV, 1, 5 : (Docilem praestat), si breviter et dilucide summam rei... indicaverimus. Denys d'Halicarnasse, *Lysias*, 24.

3. Aristote, *Rhétorique*, III, 14, p. 1415 A.

4. *Rhétorique à Alexandre*, c. 29 (p. 54 Sp.) : προσέχειν δὲ παρακαλεῖν ἐκ τούτων ἂν εἰδείημεν, εἰ κατανοήσαιμεν αὐτοὶ ποίοις μάλιστα καὶ λόγοις καὶ πράγμασι βουλευόμενοι προσέχομεν · ἆρ' οὖν οὐ τούτοις, ὅταν ἢ ὑπὲρ μεγάλων ἢ φοβερῶν ἢ τῶν ἡμῖν οἰκείων βουλευώμεθα; ἢ φάσκωσιν [ἐπιδείξειν] οἱ λέγοντες ὡς δίκαια καὶ καλὰ καὶ συμφέροντα καὶ ῥᾴδια καὶ ἀληθῆ ἐπιδείξουσιν ἡμῖν, ἐφ' ἃ πράττειν παρακαλοῦσιν; ἢ δεηθῶσιν ἡμῶν ἀκοῦσαι αὐτῶν προσέχοντας τὸν νοῦν; Aristote, *Rhétorique*, III, 14, 1415 B : προσεκτικοὶ δὲ τοῖς μεγάλοις, τοῖς ἰδίοις, τοῖς θαυμαστοῖς, τοῖς ἡδέσιν · διὸ δεῖ ἐμποιεῖν ὡς περὶ τοιούτων ὁ λόγος.

1° *Dites qu'il s'agit d'une chose importante, ou invraisemblable, ou sans exemple.* Nul doute que cette prescription ne date des premiers temps de la rhétorique : on la trouve en effet déjà appliquée chez Lysias[1], puis réduite en formule chez Isée et Démosthène : « Si jamais vous avez apporté à quelque cause une attention sérieuse, je vous demande de le faire pour celle-ci encore : elle en est digne. Il s'est plaidé bien des procès en cette ville, mais jamais on ne vit quelqu'un prétendre si impudemment et si ouvertement au bien d'autrui. » (Isée, *Héritage de Kiron*, 7. Démosthène, *C. Aphobos*, I, 7. *C. Pantænétos*, 3. *C. Zénothémis*, 3)[2]. — 2° *Affirmez que l'affaire n'importe pas à vous seul, mais aussi à vos auditeurs, et d'une façon générale à l'Etat.* Antiphon use déjà de ce moyen : « Si j'ai intenté une action publique contre cet homme, c'est que j'ai souffert de lui mille maux, et qu'il vous en a fait souffrir davantage encore, à vous et à tous les autres citoyens[3]. » Un demi-siècle plus tard, au temps d'Isocrate et de Démosthène, ce sera un déve-

Rhétorique à Hérennius, I, 4 : Attentos habebimus, si pollicebimur nos de rebus magnis, novis, inusitatis verba facturos, aut de iis rebus quæ ad rem publicam pertineant, aut ad eos ipsos qui audiant, aut ad deorum immortalium religionem ; et si rogabimus ut attente audiant ; et si numero exponemus [res] de quibus rebus dicturi simus. Cicéron, *De l'invention*, I, 16 (à peu près même texte). Quintilien, XI, 3 : Plerumque attentum quoque judicem facit, si res agi videtur nova, magna, atrox, pertinens ad exemplum ; praecipue tamen, si judex aut sua vice, aut reipublicae commovetur, cujus animus spe, metu, admonitione, precibus, vanitate denique, si id profuturum credemus, agitandus est. Denys d'Halicarnasse, *Lysias*, 24.

1. Lysias, *C. Diogiton*, 3.

2. Cf. encore Démosthène, *C. Aristocrate*, 1-5. Lycurgue, *C. Autolycos* (*frag.* 15 Didot) : πολλῶν δὲ καὶ μεγάλων ἀγώνων εἰσεληλυθότων οὐδέποτε περὶ μειζόνων ἥκετε δικάσοντες.

3. *Fragm.* 6 (éd. Blass).

loppement si usé qu'on s'excuse d'y recourir : « C'est un usage général, quand on se présente à cette tribune, de proclamer que les affaires sur lesquelles on va donner son avis sont fort importantes et du plus haut intérêt pour la République. Si jamais cet exorde a convenu en quelque circonstance, j'estime que c'est surtout en la circonstance présente. » (Isocrate, *Paix*, 1.) « Vous connaissez l'habitude de vos orateurs politiques. Ils vous disent que la question est pour vous du plus haut intérêt et que vous devez porter toute votre attention à ce qui fait l'objet de leur discours. Si jamais un tel langage fut justifié, j'ai moi aussi, je pense, le droit de m'en servir en ce moment. » (Démosthène, *Contre Timocrate*, 4)[1]. — 3° *Priez directement les juges de vous écouter*. Ainsi font en effet tous les plaideurs, et c'est déjà chez Antiphon un des éléments fixes de l'exorde. « Je vous ferai une demande, juges, non pas celle que vous adressent la plupart des plaideurs, qui vous demandent de les écouter... » (*Meurtre d'Hérodès*, 4)[2]. Il y avait là une allusion au serment solennel par lequel les héliastes juraient, avant d'entrer en charge, d'accorder même attention et à l'accusation et à la défense.

Mais ces deux premières fonctions de l'exorde sont en somme secondaires; et les *Manuels* s'y attardent peu.

1. Cf. Lysias, *P. Callias*, 5. Isocrate, *C. Callimaque*, 34 Démosthène, *C. Conon*, 42. *C. Polyclès*, 1 : « Entre Polyclès et moi le débat n'est pas purement privé, il intéresse l'État tout entier. Or, lorsque sous une plainte privée vous apercevez un dommage public, comment pourriez-vous ne pas écouter ? » (Cf. *ibid.*, 66). *C. Midias*, 8 : « Veuillez considérer qu'il y a un intérêt public à ce que personne ne commette de pareils actes, et, jugeant que ma cause est celle de tous, écoutez-moi avec attention. »

2. Exemples : Isée, *Hérit. de Kiron*, 5. Démosthène, *C. Aphobos*, I, 3. *C. Phormion*, 1. *C. Nausimachos*, 2. *C. Bœotos*, II, 4. *C. Conon*, 2. *C. Midias*, 7. Etc.

Le but essentiel de l'exorde, c'est de gagner la bienveillance de l'auditoire. Nous avons vu par le long extrait de la *Rhétorique à Alexandre*, cité plus haut[1], dans quelle multiplicité de prescriptions et de conseils entraient à ce sujet les rhéteurs. Sans les suivre dans ce détail infini, bornons-nous ici à relever un petit nombre d'idées fondamentales auxquelles se ramènent, en dernière analyse, presque tous les exordes attiques.

§ 2.

Moyens de rendre l'auditoire bienveillant.

Les exordes judiciaires appartiennent, pour la plupart, à ce que l'ancienne rhétorique nommait le genre « insinuant ». Au moment où le plaideur prend la parole, sa cause, sa personne même sont ignorées. Il débute, du ton le plus simple ; et voilà que par degrés se dessine un caractère sympathique, auquel chaque sentiment, chaque pensée ajoute un trait nouveau. Rien, au premier abord, de plus naïf et de moins concerté que ce portrait. Mais qu'on l'examine de près : on y découvrira la main d'un logographe très avisé, qui sait à merveille ce qu'il faut servir à un jury pour lui plaire. La foule athénienne, avec ses opinions, ses préjugés, ses passions généreuses ou mauvaises, voilà le modèle sur lequel cette physionomie de circonstance est tracée. Souvent la réalité ne fournissait guère au logographe : il lui fallait composer de toutes pièces un personnage sympathique. C'est le procédé que Denys d'Halicarnasse a

1. Voir p. 161 sq.

très heureusement décrit à propos de Lysias : « Quand la réalité ne lui fournit aucun secours, Lysias crée lui-même les mœurs de ses personnages, et met dans leur bouche le langage de la bonne foi et de la vertu. Il leur prête des goûts honnêtes, des sentiments sages, des paroles pleines de raison. Il les représente animés de haine pour les paroles et les actions iniques, observant la justice dans leur conduite, et doués de toutes les qualités de ce genre qui peuvent faire paraître les mœurs sages et vertueuses[1]. » Le tort de Denys est d'attribuer cette méthode exclusivement à Lysias, car les autres logographes attiques l'ont également pratiquée, bien qu'avec moins d'art et de bonheur. Chez tous aussi cette physionomie sympathique est faite des mêmes traits fondamentaux, fort peu nombreux : rien de plus facile que de les reconnaître et de les compter.

Etudions d'abord les lieux communs qui appartiennent à la fois aux deux parties :

1. Aux deux parties il convenait avant tout de louer et de flatter leurs juges[2]. On sait comment étaient composés les tribunaux populaires athéniens : c'étaient de véritables foules, puisque le nombre des jurés y atteignait parfois six mille, sans jamais descendre au-dessous de deux cents. Or quelle foule n'est pas sensible à la

1. Denys d'Halicarnasse, *Lysias*, 18.

2. *Rhétorique à Alexandre*, c. 36 (p. 73 Sp.) : χρὴ δὲ καὶ τοὺς δικαστὰς ἐπαίνῳ θεραπευσαι ὡς δικασταὶ δίκαιοι καὶ δεινοί εἰσιν. *Rhétorique à Hérennius*, I, 5 : Ab auditorum persona benivolentia colligetur, se res eorum fortiter, sapienter, mansuete, magnifice judicatas proferemus : et si, quae de iis existimatio, quae judicii exspectatio sit, aperiemus. Cicéron, *De l'invention*, I, 16 (à peu près même texte). Denys d'Halicarnasse, *Lysias*, 17 : τοτὲ δὲ τοὺς δικαστὰς ἐπαινῶν καὶ θεραπεύων οἰκείους ἑαυτῷ τε καὶ τῷ πράγματι καθίστησι. Quintilien, IV, 1 : Judicem conciliabimus nobis, non tantum laudando eum (quod et fieri cum modo debet, et est tamen parti utrique commune)...

louange ? Celle d'Athènes l'était plus que toute autre. Si l'on en croit Aristophane, un ambassadeur étranger obtenait tout d'elle, en l'appelant : « *peuple couronné de violettes* », ou « *riche et grasse Athènes*[1] ». Naturellement les plaideurs, eux aussi, ne négligeaient pas ces moyens faciles. Ils vantaient en termes pompeux la puissance des tribunaux : « Vous avez, leur disait-on, la garde de la démocratie et des lois[2]. » — « Votre suffrage est juge souverain de toutes affaires de la cité[3]. » — « Vous êtes les soutiens de la constitution populaire[4]. » N'y avait-il pas là de quoi gonfler le cœur de toutes ces petites gens, qui formaient la majorité de l'Héliée, « foulons, cordonniers, maçons, chaudronniers, laboureurs, marchands, brocanteurs[5] ? » Ils étaient tout prêts à faire usage de leur puissance éphémère au profit de celui qui la proclamait si haut et de si bonne grâce. Et cette puissance était pour ainsi dire sans limites. Non seulement les tribunaux prononçaient sur les querelles privées (δίκαι) et sur les délits contre l'Etat (γραφαί); c'est aussi devant eux que les magistrats rendaient leurs comptes (εὔθυναι), et les votes mêmes de l'assemblée pouvaient être cassés par eux (γραφὴ παρανόμων), tandis que leurs propres décisions étaient souveraines et sans appel. En un mot, « la fonction des juges, selon l'énergique expression de Philocléon dans les *Guêpes*, était une véritable royauté[6]. » — Outre la puissance des juges, on célébrait aussi leurs qualités mo-

1. Aristophane, *Acharniens*, v. 635 sq.
2. Dinarque, *C. Philoclès*, 16. Cf. Eschine, *C. Ctesiphon*, 8.
3. Antiphon, *1re Tétralogie*, II, 13 ; Lysias, *Meurtre d'Eratosthène*, 36 ; Démosthène, *C. Midias*, 223.
4. Démosthène, *C. Timocrate*, 2 (Cf. 118. 148).
5. Xénophon, *Mémorables*, III, 7.
6. Aristophane, *Guêpes*, v. 550.

rales, leur clémence, leur justice. La clémence du peuple athénien, c'est là un lieu commun favori des orateurs : « Il vous faut considérer ceci, Athéniens, qu'aujourd'hui vous passez pour les plus magnanimes et les plus sages des Grecs. » (Andocide, *Mystères*, 140). « Vous qui jadis vous montriez si miséricordieux. » (Lysias, *Pour l'Invalide*, 7). « Vous êtes de tous les Grecs les plus miséricordieux et les plus doux... » (Isocrate, *Antidose*, 20). « Vous êtes si bons et si humains... » (Démosthène, *C. Bœotos*, II, 32). « Il y a, Athéniens, pour les coupables un grand secours et un grand avantage, c'est la douceur de votre caractère. » (Démosthène, *C. Midias*, 184). « Après cela, Athéniens, quel espoir reste encore à Aristogiton ? Une chose que les parties sont sûres de trouver en vous..., la pitié, la justice, l'humanité. » (Démosthène, *C. Aristogiton*. I, 80). Eloge mérité, au moins en partie : dans les relations sociales, comme en témoigne en particulier le traitement si humain des esclaves, aussi bien que dans les révolutions politiques, par exemple dans celle qui suivit l'expulsion des Trente, les Athéniens ont fait preuve d'une douceur qu'Aristote, cet observateur impartial, reconnaît à maintes reprises. — Mais sûrement il y a moins de vérité dans l'éloge, tant de fois répété, de l'équité des juges athéniens, de leur attachement à leurs devoirs et à leur serment[1]. En réalité rien de plus

1. Antiphon, *Meurtre d'Hérodès*, 8 : « N'eussiez-vous prêté aucun serment, et n'y eût-il pas de loi pour vous guider, je vous confierais le soin de décider de ma vie, tant j'ai confiance ... que vous prononcerez selon la justice ». *Choreute*, 10 : Je crois bien savoir votre pensée, et que vous ne prononcerez ni acquittement ni condamnation pour un motif autre que celui qui fait l'objet du procès. » *Ibidem*, 51 : « Quel tribunal ne viendraient-ils pas tromper, quels serments craindraient-ils de violer, ces sacrilèges qui, vous

inique, à l'occasion, qu'un jury athénien : c'était une foule mobile, passionnée, partiale, qui jugeait au gré de sa pitié, de sa haine, de sa jalousie : « Un père, en mourant, laisse-t-il à quelque citoyen sa fille avec l'héritage, nous envoyons promener le testament et la coquille solennellement appliquée sur les cachets; et celui dont les prières ont su le mieux nous toucher, nous lui donnons l'héritière. » (Aristophane, *Guêpes*, 620). Vanter la justice des héliastes, c'était donc, au fond, leur suggérer discrètement une qualité par où ils ne brillaient guère. — Mais, s'il sied de flatter le tribunal, à plus forte raison importe-t-il de ne pas l'offenser. Avez-vous à vous plaindre de quelque verdict, rendu antérieurement ? Excusez d'abord de cette erreur le tribunal qui l'a commise; car entre tous ceux qui portent le bâton et la tablette d'héliaste il y a une solidarité, et comme un esprit de corps. Rejetez toute la faute sur l'adversaire ou ses témoins qui ont trompé les juges, et sur vous-même qui n'avez pas su les instruire. Dites qu'ils sont bien pardonnables; qu'à leur place vous en eussiez probablement fait autant, et que qui juge par ignorance, et non par haine ou par faveur, n'est point

connaissant pour les plus pieux et les plus justes des Grecs, sont pourtant venus pour vous tromper s'ils le peuvent... » Andocide, *Mystères*, 9 : « Je vous crois disposés à rendre une juste sentence..., car je vous vois, dans toutes les causes publiques ou privées, avoir surtout à cœur, quand vous allez prononcer un arrêt, de rester fidèles à votre serment. » Lysias, *C. Simon*, 2 : « Si je devais avoir d'autres juges que vous, je serais effrayé du danger que je cours ; mais, puisque c'est devant vous que je comparais, j'ai l'espoir d'obtenir justice. » Cf. Isocrate, *Antidosis*, 169-70. Eschine, *Ambassade*, 24 : « Je vous dois, juges, une reconnaissance sans bornes pour la silencieuse et impartiale attention que vous me prêtez : s'il est quelque imputation dont je ne réussisse pas à me justifier, c'est de moi seul et non de vous que j'aurai à me plaindre. » Etc.

coupable. Ce n'est qu'après toutes ces précautions oratoires que vous pourrez attaquer le jugement. « Que si vous m'avez retiré l'impunité après me l'avoir accordée, sachez que jamais je ne m'en suis indigné. Puisque ces hommes (les Trente) ont pu vous déterminer à commettre envers vous-mêmes les plus grandes fautes..., pourquoi s'étonner que vous ayez pu être déterminés à vous tromper aussi à mon sujet ? » (Andocide, *Retour*, 27). « Bien que nous apportions plus de raisons et de meilleures, nous fûmes injustement condamnés ; non par la faute des juges, mais par celle de Mélas, l'Egyptien, et de ses amis... Les juges furent trompés... » (Isée, *Héritage de Dicæogénès*, 8-9). « Condamné à l'épobélie, je me retirai le cœur plein de dépit et d'amertume... Mais, à la réflexion, j'estime bien excusables mes juges ; je me demande si j'eusse fait autrement à leur place, sans connaissance des faits, et d'après les dires des témoins... » (Démosthène, *C. Stéphanos* I, 6-7). « En butte à tous ces pièges, les juges firent ce qui était bien naturel : ils se laissèrent tromper. » (Démosthène, *C. Macartatos*, 10)[1].

A l'un et à l'autre des plaideurs il sied également de se faire aussi humble et petit que possible. Le personnage qui plaît aux héliastes, c'est celui d'un simple particulier (ἰδιώτης), ignorant comme eux. Etes-vous instruit, éloquent, expert en chicane, profitez de tous ces avantages, mais gardez-vous de les étaler. La réputation d'éloquence surtout est dangereuse. — Tels étaient les préceptes des rhéteurs[2]. En conséquence il n'est guère

1. Cf. encore Lysias, *P. Polystratos*, 20 : εἴ τις τῶν ἔνθαδε μὴ τὰ ἄριστα λέγων πείθει ὑμᾶς, οὐχ ὑμεῖς ἐστε αἴτιοι, ἀλλ' ὁ ἐξαπατῶν ὑμᾶς. Démosthène, *C. Timocrate*, 7. *C. Aristocrate*, 96-97.

2. *Rhétorique à Alexandre*, c. 36 (p. 73 Sp.) : συμπαραληπτέον δὲ καὶ τὰς ἐλαττώσεις, εἴ που τῶν ἀντιδίκων καταδεεστέρως ἔχει πρὸς τὸ λέγειν ἢ

d'exordes dans toute la collection des plaidoyers attiques, où le plaideur ne déplore son inexpérience des tribunaux et de la parole, insinuant par contre que son adversaire est un orateur habile et un routier de chicane. Ecoutez le client d'Antiphon, qu'on accuse du meurtre d'Hérodès : « Je voudrais bien, juges, que mon éloquence et mon expérience fussent au niveau de mon infortune... » (§ 1), ou celui qui plaide contre sa belle-mère : « Jeune et sans expérience des procès, je me trouve, juges, dans une situation bien difficile... » (§ 1). — Le même lieu commun se répète à chaque page chez Lysias : « Moi, dit-il dans son discours *Contre Eratosthène*, qui jusqu'à ce jour n'avais pris la parole ni pour moi-même, ni pour autrui, me voilà contraint par les circonstances d'accuser cet homme. Plus d'une fois je me suis senti découragé; j'ai craint, faute d'expérience, de rester au-dessous de ma tâche... » (§ 3). Et ailleurs, faisant parler divers clients : « Ce procès, juges, me met dans un grand embarras, à l'idée que, si je ne parle pas avec assez d'habileté, nous serons déshonorés, mon père et moi, et que je me verrai dépouiller de tous mes biens. Il me faut donc, quoique la nature m'ait refusé ce talent, secourir mon père et moi-même du mieux que je pourrai. » (*Biens d'Aristophane*, 1.) « Peut-être plus d'un parmi vous, juges, me voyant faire effort pour va-

πράττειν ἢ ἄλλο τι τῶν περὶ τὸν ἀγῶνα. Denys d'Halicarnasse, *Lysias*, 17 : τοτὲ δὲ τὴν ἀσθένειαν τὴν ἰδίαν, καὶ τὴν πλεονεξίαν τὴν τοῦ ἀντιδίκου, καὶ τὸ μὴ περὶ τῶν ἴσων ἀμφοτέροις εἶναι τὸν ἀγῶνα ἀποδείκνυσι. Cf. Idem, *Isée*, 10. Quintilien, IV, 1 : ita quaedam in his quoque commendatio tacita, si nos infirmos et impares agentium contra ingeniis dixerimus... Est enim naturalis favor pro laborantibus; et judex religiosus libentissime patronum audit quem justitiæ suæ minime timet. — La *Rhétorique à Alexandre*, *ibid.*, p. 80 Sp., donne en outre des recettes pour se disculper du soupçon de débiter des discours écrits et de s'exercer dans l'art de la parole.

loir quelque chose, se figure-t-il que j'ai plus de talent de parole qu'un autre. Mais je suis si peu en état de parler des affaires d'autrui que je crains bien de ne pouvoir m'exprimer convenablement même sur les miennes. » (*Biens confisqués*, I. Cf. encore le fragment *C. Archébiadès*[1].) — Isée aussi a maintes fois eu recours à ce moyen d'intéresser les juges : « C'est une rude tâche que de lutter contre des discours habilement préparés..., surtout quand on n'a soi-même aucune expérience des tribunaux. J'ai pourtant le ferme espoir... que je saurai assez bien parler pour faire au moins valoir mon droit... » (*Héritage de Kiron*, 5). « Nous sommes, lui et moi, dans une situation bien différente. Doué du talent de la parole et de l'intrigue, il a plaidé maintes fois, même pour d'autres, devant vous. Mais moi, loin d'avoir jamais parlé pour autrui, je n'ai jusqu'ici soutenu aucun procès, même en mon propre nom : de sorte que j'ai besoin de toute votre indulgence... » (*Héritage d'Aristarchos*, I)[2]. — Chez Démosthène même lieu commun, et parfois même formule que chez Isée[3] : « S'il était besoin d'éloquence et d'habileté (pour confondre mon adversaire), j'hésiterais assurément, en raison de mon jeune âge... » (*C. Aphobos*, III, I). « J'ai bien peur qu'entre nous deux la lutte ne soit pas égale. Pour lui ce n'est rien, accoutumé qu'il est à paraître souvent devant vous. Mais moi, je crains fort que mon inexpérience ne

1. Le fragment *C. Archébiadès* est cité par Denys d'Halicarnasse, *Isée*, 10. — Cf. Lysias, *C. Philon*, 2. Denys d'Halicarnasse, *Isée*, 6. Lysias, *P. Mantithéos*, 20.

2. Voir encore Isée, *Héritage de Cléonymos*, 1. *Héritage d'Astyphilos*, 35. Fragm. cités par Denys d'Halicarnasse, *Isée*, 8 et 10.

3. Le passage du plaidoyer d'Isée *Contre Kiron*, cité plus haut, est reproduit en effet à peu près textuellement chez Démosthène, *C. Aphobos*, I, 2, et *C. Onétor*, I, 3.

me mette hors d'état de vous expliquer l'affaire... » (*C. Spoudias*, 2). « Ce n'est pas une tâche commode, juges, que de plaider contre un homme qui, avec du crédit et la pratique de la parole, ne craint pas de mentir... » (*C. Callippos*, 1). « C'est parfois une nécessité, juges, même à ceux qui n'ont ni l'habitude, ni le talent de la parole, de se présenter devant un tribunal, quand ils sont en butte à l'injustice... » (*C. Olympiodoros*, 1). « Ecoutez-moi tous, juges, et prêtez-moi votre attention, non pas que je sois capable de bien dire... » (*C. Calliclès*, 2)[1]. Inutile de multiplier davantage les exemples ; le même argument se répète encore à satiété chez les autres orateurs[2].

L'unanimité de ces protestations serait déjà quelque chose d'assez étonnant ; mais ce qui l'est plus encore, ce sont les conditions d'invraisemblance dans lesquelles elles se produisent parfois. N'est-il pas étrange d'entendre un rhéteur de profession, comme Lysias, parler de son « inexpérience » et de son « découragement[3] » ? N'y a-t-il pas de l'impudence de la part d'Eschine à traiter Démosthène de « logographe » et de « sophiste », comme si ces reproches ne se retournaient pas contre lui-même[4] ? Et il ne faut pas croire que, même dans la

1. Voir encore Démosthène, *P. Phormion*, 1. *C. Léocharès*. 1. (*C. Lacritos*, 40). *C. Androtion*, 4. *C. Phormion*, 1. *C. Théocrinès*, 3. — Je ne fais pas ici de distinction entre les plaidoyers authentiques de Démosthène et ceux qui lui sont faussement attribués. Il me suffit — ce qui n'est pas sérieusement contesté par personne — que ces derniers aient été réellement prononcés et qu'ils datent du quatrième siècle av. J.-C.

2. Isocrate, *Antidosis*, 30. Lycurgue, *C. Léocratès*, 30. Eschine, *Ambassade*, 156. Platon, *Apologie de Socrate*, 1. Etc.

3. Lysias, *C. Eratosthène*, 3.

4. Eschine, *Ambassade*, 156. Cf. Démosthène, *Ambassade*, 246 sq.

bouche d'un particulier obscur, ces déclarations soient plus sincères. Ce plaideur qui gémit sur son inexpérience, sur sa timidité, sur son embarras, ne craignez pas qu'il reste court ; il a son manuscrit en poche, et ne fait que réciter une harangue rédigée à son usage par quelque rhéteur[1]. Que conclure, sinon que ces déclarations étaient, pour ainsi dire, obligatoires devant les tribunaux, tant était vive la défiance de la foule athénienne à l'égard de l'éloquence ?

Cet état d'esprit datait de fort loin. C'est lui évidemment qui avait dicté la loi, si incommode cependant, qui imposait aux parties l'obligation de plaider elles-mêmes[2]. Et là aussi sans doute est l'origine de cet autre règlement très ancien, interdisant aux plaideurs, devant l'Aréopage, de s'écarter du sujet et d'émouvoir les passions[3]. Mais cette disposition instinctive s'aggrava encore au cinquième siècle, en raison des excès des rhéteurs et des sophistes. L'hostilité populaire dont ils étaient l'objet tenait à des causes très diverses. L'une des principales, c'est qu'ils battaient monnaie de leur science. Tout autres, comme on sait, avaient été jusqu'alors dans la société grecque les rapports de maître à disciple : les élèves étaient les amis personnels, les admirateurs du maître. En exigeant un salaire, les sophistes firent donc scandale. On connaît ce beau mot de Socrate, que « la science n'est pas chose vénale, mais se

1. Isocrate, *Antidosis*, 14. Οὗτος αὐτὸς συγγεγραμμένα λέγων περὶ τῶν ἐμῶν συγγραμμάτων πεποίηται λόγον.

2. Quintilien, II, 15, 30. Cf. E. Egger : *Si les Athéniens ont connu la profession d'avocat*, dans les *Mémoires de littérature ancienne*, p. 355.

3. Aristote, *Rhétorique*, I, 1, p. 1354 A. Lycurgue, *C. Léocratès*, 12. Lucien, *Anacharsis*, c. 10. Quintilien, II. 16, 4. VI, 1, 7. X, 1, 107. XII, 10, 26.

doit donner en présent, comme l'amour[1]. » Fidèles également à l'ancienne opinion, Platon et Aristote ne réclament pour le maître d'autre salaire que la gratitude et la filiale affection de ses auditeurs[2]. C'était là sans doute un préjugé, mais le préjugé fort honorable d'une élite. Le vulgaire aussi reprochait aux sophistes de s'enrichir, mais c'est à un autre sentiment, fort peu noble, qu'il obéissait : à la jalousie. Il leur en voulait de leurs gros honoraires, qu'il s'exagérait du reste à plaisir, gagnés sans fatigue physique et sans sueur. Dès ce temps la foule répugnait à reconnaître et à honorer d'autres formes de travail que la besogne manuelle; pas plus que de nos jours, elle ne soupçonnait que la pensée, elle aussi, a ses fatigues et ses souffrances. Isocrate, à ce propos, se fait dire par un de ses disciples : « Si on t'avait vu gagner par un travail pénible et grossier cette aisance, qui te permet de supporter les liturgies et les charges publiques, on en aurait pris aisément son parti[3]. » Aux yeux des héliastes, la plupart artisans, et vivant péniblement et chichement de leur dur métier, les sophistes et les rhéteurs apparaissaient comme des fainéants et des parasites. Et naturellement cette aversion s'étendait des maîtres à leurs élèves. On enviait ceux-ci pour leur fortune et leur naissance, mais aussi pour cette supériorité nouvelle que la richesse leur permettait d'ajouter à tant d'autres : la science. C'est que l'envie, ce fléau des démocraties, avait fait de rapides ravages dans la société athénienne. Isocrate, dans l'*Antidose*, rappelle avec mélancolie le temps heureux de sa jeunesse, où la

1. Xénophon, *Mémorables*, I, 6, 6. Cf. Platon, *Apologie*, 19 E.
2. Platon, *Gorgias*, 520 D. Aristote, *Ethique à Nicomaque*, IX, 1, 1164 A.
3. Isocrate, *Antidosis*, 146.

fortune apportait une sécurité et une considération telles que tous cherchaient à paraître plus riches qu'ils ne l'étaient réellement[1]. Mais quel changement depuis lors dans les mœurs! « Ce n'est plus, dit-il, le crime qu'on poursuit dans les tribunaux, c'est la fortune. Devant des juges irrités et aigris par leur propre misère, il faut se défendre d'avoir du bien, comme d'un méfait : l'apparence de la richesse est plus dangereuse qu'une culpabilité bien établie[2]. » A ces causes de l'hostilité populaire il en faut ajouter d'autres plus légitimes. Sophistes et rhéteurs avaient donné prise eux-mêmes aux méfiances et aux soupçons par l'outrecuidance de leurs programmes et de leurs formules. Protagoras ne déclarait-il pas qu'il enseignait les moyens de faire triompher sûrement la cause la plus faible[3]? N'avait-on pas entendu Gorgias se vanter d'être en état de parler sur toute matière d'une façon plus persuasive que l'homme compétent[4]? Polos, son disciple, n'égalait-il pas la puissance de l'homme éloquent à celle d'un tyran[5]? Isocrate lui-même restait fidèle à cette conception à la fois puérile et vantarde de l'éloquence, quand il la définissait « l'art de faire paraître grandes les choses petites, et petites les grandes, nouvelles les anciennes, et anciennes les nouvelles[6]. » Ainsi exalté, l'art de la parole apparaissait au vulgaire plein de prestiges et de sortilèges. Pour plus d'un ces étrangers étaient doués d'une puissance mystérieuse et en possession de secrets qui assuraient le succès dans toutes les discussions. C'est à cette crédulité populaire que fait

1. Isocrate, *Antidosis*, 159.
2. *Ibid.*, 142.
3. Aristote, *Rhétorique*, II, 24, p. 1402 A.
4. Platon, *Gorgias*, 447 C, 456 A. Cf. *Phèdre*, 267 A.
5. *Ibid.*, 466 B.
6. Isocrate, *Panégyrique*, 7.

allusion Socrate dans l'*Eryxias* : « Peut-être t'imagines-tu que mes discours, dénués de vérité, sont comme ces pions qui, aux échecs, donnent la victoire au joueur, en ôtant à l'adversaire tout moyen de se défendre?... Tu crois peut-être qu'il y a de certaines formules vraies ou fausses, qui procurent la victoire à celui qui s'en sert, quoiqu'il ait tort[1]. » C'est bien l'idée que Strepsiade, dans les *Nuées*, se fait des études sophistiques. Vieux, illettré, balourd, et avec la pleine conscience de ces défauts, irait-il se mettre à l'école de Socrate, s'il ne considérait l'enseignement socratique comme une sorte d'initiation occulte, qui s'achète d'un seul coup à deniers comptants[2]? Une autre opinion bien arrêtée de Strepsiade — et sur ce point encore le grotesque personnage est au fond l'interprète de l'opinion populaire — c'est que la rhétorique a pour fin dernière de mettre qui la possède en état de gagner tous ses procès, bons ou mauvais[3]. Rappelons-nous à ce sujet les plaintes de l'honnête Isocrate : « Ces études, dit-il, quelques-uns les regardent comme niaiserie et pur charlatanisme; quant aux autres, ils prétendent que, si l'on devient grâce à elles plus habile, c'est à la condition de se pervertir, et que ce talent, une fois acquis, ne sert qu'à attaquer le bien d'autrui et à avoir l'avantage en justice[4]. » Rien, je

1. [Platon], *Eryxias*, 395 A.
2. Aristophane, *Nuées*, v. 429 sq., 1146 sq.
3. *Ibid.*, v. 98, 112 sq., 167, 244, etc...
4. Isocrate, *Antidosis*, 197, 246. — Comme preuve du bien-fondé de ces plaintes, citons un curieux passage du plaidoyer de [Démosthène], *C. Lacritos*, 40 : « Certes, je n'ai jamais trouvé mauvais ni condamnable, juges, qu'on veuille devenir habile dans l'art de la parole, ni qu'on paie les leçons d'Isocrate..... Mais ce Lacritos, juges, ne se présente pas ici, fort de son droit; non....., il se dit qu'il est habile, qu'il trouvera facilement de belles paroles pour couvrir des actes malhonnêtes, et pense qu'il vous conduira

crois, n'avait plus fait pour propager cet étrange préjugé que la promesse équivoque de Protagoras, de « rendre plus fort le discours plus faible. » Répandue parmi la foule ignorante, détournée de son sens strictement logique, parfois même altérée dans son texte par la malignité des comiques, cette formule est devenue l'acte même d'accusation de Socrate[1]. Voilà pour quelles raisons c'était à Athènes une circonstance fâcheuse que de se présenter devant le tribunal avec une réputation d'éloquence. A cet égard rien n'est plus concluant que le cas d'Antiphon : « Il intervenait rarement lui-même, dit Thucydide, devant les tribunaux ou devant le peuple, *parce que son renom d'éloquence le rendait suspect à la multitude*[2]. »

2. D'autres lieux communs appartiennent à l'une seulement des parties. Dans toute cause grave, par exemple, n'y a-t-il pas une sympathie spontanée qui va, sinon à la personne même de l'accusé, du moins à sa situation et au danger qu'il court ? Cette impression irraisonnée, l'accusé a tout intérêt à la fortifier dans l'esprit des juges, en leur en expliquant les causes. Il y avait donc là le sujet tout indiqué d'un de ces développements généraux, comme en composaient les rhéteurs. Il fut en effet rédigé de très bonne heure, sous forme d'exorde : c'est un parallèle suivi entre la condition des accusateurs et celle

où il voudra. C'est un art dans lequel il se vante d'être habile, il se fait payer et réunit des disciples pour l'enseigner. »

1. Xénophon. *Economiques*, 11, 25 : τὸ ψεῦδος ἀληθὲς ποιεῖν. Aristophane, *Nuées*, 115 : τοῦτον τὸν ἕτερον τοῖν λόγοιν, τὸν ἥττονα, νικᾶν λέγοντά φασι τἀδικώτερα. Isocrate, *Antidosis*, 15 : ψευδόμενον τἀληθῆ λέγοντος ἐπικρατεῖν. 30 : παρὰ τὸ δίκαιον ἐν τοῖς ἀγῶσι πλεονεκτεῖν. — L'un des griefs formulés dans l'acte d'accusation de Socrate était : Σωκράτης ἀδικεῖ ..... τὸν ἥττω λόγον κρείττω ποιῶν καὶ ἄλλους τὰ αὐτὰ ταῦτα διδάσκων (Platon, *Apologie*, 18 B).

2. Thucydide, VIII, 68.

des accusés, où l'on met en lumière les désavantages de ceux-ci. Les premiers ont tout loisir pour préparer leur accusation et machiner leurs calomnies ; de plus, ne courant aucun danger, ils restent en possession de tout leur sang-froid. Les accusés au contraire, obligés de répondre presque à l'improviste, et troublés en outre par l'incertitude du résultat, perdent une partie de leurs moyens et se montrent inférieurs à eux-mêmes. La conclusion, c'est qu'en accordant une égale bienveillance aux deux parties, le tribunal ne ferait pas assez, et que les accusés ont droit à une bienveillance plus grande. Ce lieu commun se trouve déjà chez Antiphon : « Fatalement, celui qui court un danger personnel doit commettre quelque faute. Il lui faut se préoccuper non seulement de ce qu'il dit, mais encore de ce qui en résultera, car toute chose qui ne s'est pas encore produite à la lumière dépend bien plus de la fortune que de notre prévoyance. Voilà ce qui cause un grand trouble à l'accusé. En effet je vois que les plus expérimentés dans l'art des procès parlent beaucoup plus mal que d'ordinaire, quand ils se trouvent en péril ; quand au contraire il n'y a aucun danger pour eux-mêmes, ils réussissent bien mieux. » (*Meurtre d'Hérodès*, 6-7.) C'est encore la même série d'idées qui forme le fond de l'exorde anonyme, dont nous avons signalé plus haut la reproduction en triple exemplaire chez Andocide, Lysias et Isocrate[1]. Enfin ce raisonnement a été repris maintes fois dans la suite : « Je vous en prie, juges,..... écoutez-moi avec le même silence, et, s'il se peut, avec plus de bienveillance que mon adversaire, car plus on court de danger, plus on a droit à votre bienveillance. » (Démosthène, *C. Euboulidès*, 1). « A mon avis, juges,

1. Voir p. 170 sq.

les accusateurs ont dans les combats judiciaires bien des avantages sur les accusés. Comme la lutte est pour eux sans danger, les premiers disent et inventent tout ce qui leur plaît, tandis que les accusés, par l'effet de la crainte, oublient une partie des faits... » (Hypéride, *C. Lycophron*[1].) C'est encore au fond la même opposition que Démosthène laisse deviner par une éloquente réticence au début du discours *Sur la Couronne*. § 3 : « Ce n'est pas la même chose, pour moi de perdre vos bonnes grâces, et pour lui de succomber dans son accusation. Lui, il m'accuse sans risquer grand chose, tandis que moi..., mais j'aime mieux ne rien dire de fâcheux au commencement[2]. »

3. Si la situation d'accusé est propre à inspirer la faveur, il y a au contraire des préventions instinctives contre le rôle d'accusateur. Toute accusation, si l'on n'a pris soin dès le début de la motiver, risque d'apparaître comme une agression. Les rhéteurs avaient prévu ce danger : pour que l'inculpé ne pût se donner des airs de victime, ils conseillaient de rejeter sur lui la responsabilité du procès[3]. Ainsi font en effet la plupart des plaignants athéniens : ils débutent par un court résumé de l'affaire, où ils entassent sans preuves force griefs, stigmatisant l'injustice, l'avidité, l'humeur querelleuse de l'accusé, qui les a forcés de recourir à la justice. Ici encore l'usage répété du même lieu commun a fini par donner naissance à une formule vive qui, une fois trouvée, a été reprise sans scrupule par tous : « Si nous

1. Page 31, éd. Blass, 1894 (Teubner).

2. Cf. encore Eschine, *Ambassade*, 11.

3. *Rhétorique à Alexandre*, c. 36, p. 74 Sp. : δύο μὲν δὴ στοιχεῖα λέγω κοινὰ κατὰ πάντων. τὸ μὲν..., τὸ δὲ ἕτερον, εἰ τὰς πράξεις μάλιστα μὲν εἰς τοὺς ἀντιδίκους ἀποτρέψεις, εἰ δὲ μή, εἰς ἄλλους τινάς, προφάσει χρώμενος ὅτι οὐχ ἑκὼν ἀλλ' ὑπὸ τῶν ἀνταγωνιστῶν ἀναγκαζόμενος εἰς τὸν ἀγῶνα κατέστης.

sommes en lutte aujourd'hui, juges, Timocrate n'osera pas dire, je pense, qu'un autre que lui-même en est la cause... » (Démosthène, *C. Timocrate*, 1). Même tour chez Dinarque [1] et chez le faux Démosthène [2]. Le début du plaidoyer d'Eschine *Contre Timarque* offre une variante plus développée : « Si Timarque est en procès, il est clair que ce n'est ni la ville, ni les lois, ni vous, ni moi, qui en sommes la cause, que c'est bien Timarque lui-même... » (§ 3).

Mais c'est surtout dans un procès intenté à des parents, des amis ou des hôtes, que ces précautions sont utiles. Pour ce cas très délicat les *Traités* abondaient en préceptes : « Tous les rhéteurs, dit Denys d'Halicarnasse, recommandent, lorsque la poursuite est dirigée contre des parents, de fuir toute apparence de méchanceté et d'humeur querelleuse. En premier lieu ils prescrivent de faire retomber sur la partie adverse la responsabilité des poursuites, de dire que les torts étaient considérables, qu'il n'était pas possible de les supporter sans se plaindre; que les personnes pour lesquelles on a engagé la lutte sont de plus proches parents que celles qu'on poursuit; qu'elles sont sans appui; qu'elles méritent plus d'égards; qu'on eût paru plus coupable encore en ne les secourant pas. Ils conseillent d'ajouter qu'on a offert à l'adversaire de transiger; qu'on lui a proposé un arbitrage d'amis; qu'on s'est prêté à tous les sacrifices possibles, sans pouvoir tirer de lui rien de raisonnable. Si les rhéteurs font toutes ces recomman-

1. Au début du plaidoyer perdu Πρὸς Ἀντιφανὴν περὶ τοῦ ἵππου ἀπολογία (*Harpocration*, s. v. ὀχεῖον), dont Denys d'Halicarnasse, *Dinarque*, 13, nous a conservé les premiers mots : τοῦ μὲν ἀγῶνος, ὦ ἀ. δ., ...

2. [Démosthène], *C. Léocharès*, 3. Cf. *C. Boeotos*, II, 5. *Couronne*, 4. *C. Olympiodoros*, 3.

dations, c'est afin que l'orateur inspire une bonne opinion de ses mœurs : par là il gagne la sympathie des juges [1]. »

Je ne doute pas que, dès la première moitié du quatrième siècle, tout cet ensemble de préceptes ne fût enseigné dans les écoles [2]. Ce n'est pas seulement dans le célèbre exorde du plaidoyer de Lysias *Contre Diogiton* qu'ils sont rigoureusement observés [3]. Même suite d'idées et de sentiments, d'abord dans un fragment d'Isée cité par Denys d'Halicarnasse [4], puis chez Démosthène, dans les trois plaidoyers sur la tutelle et dans le plaidoyer *Contre Spoudias* [5]. Voici, à titre d'exemple, l'exorde de ce dernier.

« Juges, Spoudias ici présent et moi, nous avons épousé les deux sœurs, filles de Polyeucte. Ce dernier étant mort sans enfants mâles, je suis forcé de plaider contre cet homme pour la succession. Si je n'avais fait tous mes efforts, juges, pour arranger l'affaire et pour constituer un arbitrage d'amis, je m'accuserais tout le premier d'avoir préféré un procès avec tous ses ennuis à un léger dommage supporté avec patience. Mais plus mon langage a été conciliant et humain, plus j'ai rencontré de mépris de la part de Spoudias... »

1. Denys d'Halicarnasse, *Lysias*, c. 23. Cf. *Rhétorique à Alexandre*, c. 36, p. 74 Sp. : αἱ δὲ περὶ τὸ πρᾶγμα συμβαίνουσαι (διαβολαί), ἐάν τις πραγματεύηται πρὸς οἰκείους φίλους ἢ ξένους ἢ ἰδίους ἢ περὶ μικρῶν ἢ αἰσχρῶν · ταῦτα γὰρ ἀδοξίαν τοῖς δικαζομένοις ποιεῖ... *Ibid.*, p. 75 Sp. : τὰς δὲ περὶ τὸ πρᾶγμα οὕτως ἀπωσόμεθα, τὴν αἰτίαν εἰς τὸν ἐναντίον τρέποντες, ἢ λοιδορίαν ἐγκαλοῦντες αὐτοῖς, ἢ ἀδικίαν, ἢ πλεονεξίαν, ἢ φιλονεικίαν, ἢ ὀργὴν, προφασιζόμενοι ὅτι τοῦ δικαίου δι' ἄλλου τρόπου τυχεῖν ἀδύνατον.

2. Peut-être même plus tôt : voir Antiphon, *C. la Marâtre*, 1-2.

3. Denys d'Halicarnasse, *Lysias*, 22.

4. Denys d'Halicarnasse, *Isée*, 10. On peut citer également l'exorde du plaidoyer *Sur l'héritage de Cléonymos*.

5. Démosthène, *C. Aphobos*, I, 1. III, 2. *C. Onétor*, I, 2. *C. Spoudias*, 1.

Enfin on pourrait citer encore les exordes du deuxième discours *Contre Bœotos* et du discours *Contre Olympiodoros*, œuvres anonymes qui portent indûment le nom de Démosthène.

« Juges, dit l'auteur du second de ces plaidoyers, je voudrais bien, certes, n'avoir pas à plaider contre Olympiodoros, qui est mon parent, et dont j'ai épousé la sœur. Mais j'y suis forcé par les torts considérables qu'il me cause. Si j'agissais ainsi sans avoir rien à lui reprocher et sur des griefs mensongers, si je repoussais l'arbitrage des amis d'Olympiodoros et des miens, si je m'écartais de quelque façon que ce soit de la justice, sachez-le bien, j'en rougirais moi-même, et je me regarderais comme un malhonnête homme. Mais non, le dommage que me cause Olympiodoros n'est que trop grand ; je ne me refuse à aucun arbitrage, et ce n'est pas de mon plein gré, j'en atteste la puissance de Zeus, c'est tout à fait contre ma volonté que j'ai été contraint par lui de soutenir ce procès. Je vous prie donc, juges, de nous écouter l'un et l'autre, d'arbitrer vous-mêmes l'affaire, et, s'il se peut, de nous renvoyer conciliés : c'est le plus grand service que vous puissiez nous rendre à tous deux. »

Les divers moyens dont il a été question jusqu'ici seraient de mise aujourd'hui encore devant nos tribunaux. Exclusivement athénien, au contraire, est le suivant, qu'invoquent la plupart des plaignants au criminel. Dans les causes de ce genre (γραφαί) il est de règle que l'accusateur motive dès les premiers mots sa poursuite par la haine personnelle qu'il porte à l'accusé [1]. « La lutte que j'entreprends aujourd'hui n'est pas une agression,

1. *Rhétorique à Alexandre*, c. 36, p. 75 Sp. L'auteur dit, en parlant, il est vrai, des synégores : ἐὰν δὲ ὑπὲρ ἄλλου λέγῃς, ῥητέον ὡς διὰ φιλίαν συνηγορεῖς ἢ δι' ἔχθραν τοῦ ἀντιδίκου.

juges, mais une revanche; car, si nous sommes ennemis, c'est lui qui a commencé... » ([Démosthène], *C. Nééra*, 1). « A cet homme, qui m'avait mis en un tel danger, j'ai voué une haine irréconciliable; voyant qu'il se rendait coupable envers toute la cité, je l'ai attaqué, dans la pensée que c'était là une excellente occasion de rendre service à la République et de me venger des maux que j'ai soufferts. » (Démosthène, *C. Timocratès*, 8). « Notre père, juges, a été ruiné par Théocrinès que voici, qui l'a fait condamner... J'ai voulu prendre avec votre aide ma revanche sur cet homme, et dès lors j'ai cru que c'était un devoir pour moi de me porter délateur... » ([Démosthène], *C. Théocrinès*, 1). Le commencement du discours de Lysias *Contre Eratosthène* prouve bien qu'il s'agit là d'une déclaration attendue, et pour ainsi dire nécessaire. « Il nous faut, ce me semble, changer de rôle; *jusqu'ici l'accusateur avait à montrer la haine qui l'animait contre l'accusé*, aujourd'hui c'est à l'accusé qu'il faut demander quelle haine il avait contre la République... » Et, si d'aventure l'orateur affirme que telle raison particulière, par exemple l'évidence et l'énormité des crimes, le dispense de cette déclaration traditionnelle, soyez sûr que ce n'est là qu'un artifice. Ainsi débute chez Lysias l'accusateur d'Alcibiade, ce qui ne l'empêche pas d'ajouter quelques lignes plus bas : « Pour moi, juges, une querelle qui a existé entre nos deux pères m'a habitué à le considérer depuis longtemps comme un ennemi; tout récemment encore il m'a fait de nouvelles injures; avec votre aide, je vais donc essayer de châtier tous ses méfaits. » (Lysias, *C. Alcibiade* I, 1-2)[1].

1. Voir encore Lysias, *C. Agoratos*, 1. Eschine, *C. Timarque*, 1. Démosthène, *C. Androtion*, 1.

Comment expliquer un usage si choquant? Par l'un des vices les plus graves du droit criminel athénien. La justice à Athènes jouait un rôle presque passif : faute d'un magistrat faisant officiellement fonction de ministère public, elle ne pouvait être mise en mouvement que par l'intervention spontanée d'un citoyen. L'orateur Lycurgue explique très clairement ce mécanisme : « Il y a, dit-il, trois principes qui font la sauvegarde et la prospérité de l'Etat : la loi, le vote des juges, et le droit d'accusation. Le rôle de la loi, c'est de déterminer par avance les actions illicites; celui de l'accusateur, de dénoncer les personnes qui tombent sous le coup des lois; celui des juges, de punir les personnes que la loi et les accusateurs lui ont désignées. Mais loi et juges seraient impuissants sans l'accusateur, qui leur livre le coupable[1]. » Un système qui abandonne ainsi à l'initiative privée le soin de la répression ouvre la porte à de graves abus. En fait, la plupart des accusateurs publics à Athènes étaient des sycophantes, race honnie autant que redoutée. On conçoit par suite que tout accusateur honnête eût à cœur de ne pas se laisser confondre avec eux. Or quels mobiles, en dehors de la *sycophantie*, pouvaient expliquer sa poursuite? Deux seulement : ou l'amour désintéressé du bien public, ou une haine personnelle à satisfaire. Le premier eût rencontré peu de créance auprès d'un jury. A la vérité, il s'est rencontré à Athènes un homme d'Etat qui, par vertu et patriotisme austères, s'était imposé l'ingrate mission de poursuivre impitoyablement toutes les infractions aux lois : c'est Lycurgue. Mais ce cas est exceptionnel, presque unique. La haine au contraire est un sentiment universel, très humain. Déclarer aux juges : « J'ai à me venger de cet

1. Lycurgue, *C. Léocratès*, 3-5.

homme », c'était donc une façon de leur faire entendre : « Ne me prenez pas pour un sycophante. » Parfois, du reste, l'accusateur allait franchement au-devant de ce soupçon : « Ce n'est pas comme sycophante que j'ai intenté ce procès; c'est parce que j'ai subi de ces gens-là des injures et des outrages, et que je veux me venger. » (Démosthène, *C. Nicostratos*, 1)[1]. Ne jugeons pas ici en modernes et en chrétiens. L'antiquité n'a pas connu la loi du pardon des injures : le *talion*, telle était pour elle la forme par excellence de la justice. Plus d'un plaideur déclare qu'il eût dédaigné l'injure, mais que parents, amis, voisins, tous lui ont fait un reproche de sa lâcheté[2]. Et sur ce point la philosophie même était d'accord avec l'opinion vulgaire. « Se venger de ses ennemis est plus beau que se réconcilier avec eux, dit Aristote : rendre la pareille est en effet chose juste, et ce qui est juste est beau[3]. » A ces vengeances privées la société, du reste, trouvait son compte. Pour décider la généralité des citoyens, qui n'étaient ni des sycophantes ni des Lycurgues, à affronter les ennuis, les tracas, la responsabilité pécuniaire d'une poursuite criminelle, la haine seule était un sentiment assez fort. De plus la haine rend clairvoyant : et ainsi les coupables se trouvaient soumis à la surveillance perpétuelle de leurs ennemis, pour le plus grand bien de l'Etat. Telles étaient, du moins, les idées en cours à Athènes. Eschine se les approprie dans son accusation *Contre Timarque* : « C'est aujourd'hui, dit-il, que je vois la justesse de ce mot tant de fois ré-

1. De même dans Lysias, *C. les marchands de blé*, 1.
2. Démosthène, *C. Théocrinès*, 59. *C. Midias*, début.
3. Aristote, *Rhétorique*, I, 9, p. 1367 A. — Cf. Platon, *République*, I, 332 B : ὀφείλεται παρὰ τοῦ ἐχθροῦ τῷ ἐχθρῷ, ὅπερ καὶ προσήκει, κακόν τι.

pété dans les procès publics, que les inimitiés privées tournent au bien de la cité[1]. »

II.

PEU DE VARIÉTÉ DES EXORDES ATTIQUES.

De cette étude il ressort que l'exorde judiciaire à Athènes se ramenait à trois ou quatre types, pour lesquels les *Manuels* offraient des plans tout prêts, et les *Recueils* des formules toutes faites. Voilà pourquoi tous les exordes attiques ont entre eux tant de ressemblance, et comme un air de famille. Denys d'Halicarnasse avait déjà fait cette remarque : « Un défaut que l'on constate même chez les orateurs qui ont peu écrit, c'est qu'ils reviennent sans cesse dans leurs exordes aux mêmes lieux communs, sans compter que presque tous ne se font aucun scrupule de s'approprier le bien d'autrui[2]. » Lucien a raillé avec esprit ces plagiats[3]. Il nous montre Zeus au milieu du conseil céleste, ne sachant en quels termes commencer sa harangue. « Imite les orateurs, lui souffle Hermès, dieu de la fraude et de l'éloquence; vole à Démosthène un de ses exordes, en déguisant ton larcin par de légers changements. » Le maître des dieux goûte l'avis, et le voilà qui débite avec aplomb tout le début de la première *Olynthienne*.

1. § 2.
2. Denys d'Halicarnasse, *Lysias*, 17.
3. Lucien, *Zeus tragique*, 15.

CHAPITRE II.

La Narration.

I.

LA THÉORIE DE LA NARRATION CHEZ LES RHÉTEURS.

On a vu plus haut que les rhéteurs siciliens, Corax et Tisias, ne semblaient pas encore être arrivés à la distinction technique de la narration et de la preuve[1]. Il est probable par conséquent que cette séparation n'a été faite qu'à Athènes. Ce qui est sûr, c'est que dans les plaidoyers d'Antiphon la narration figure comme partie constitutive et indépendante[2]. Un peu plus tard, tout le nécessaire ayant été dit, on s'égarera même en subtilités et en raffinements plus ingénieux qu'utiles. C'est ainsi que Théodoros de Byzance distinguait de la narration proprement dite une *prénarration* (προδιήγησις) et une *postnarration* (ἐπιδιήγησις)[3]. Isocrate aussi, en un chapitre de sa *technè* dont plusieurs fragments sont parvenus jusqu'à nous, avait traité fort au long, semble-t-il, de la narration dans les trois genres, épidictique, démons-

1. Voir p. 16.
2. Voir p. 122.
3. Aristote, *Rhétorique*, III, 13, p. 1414 B.

tratif, et judiciaire[1]. A ces renseignements sommaires joignons enfin un témoignage général d'Aristote, d'où il résulte que la narration avait été étudiée en grand détail par tous les technographes, ses prédécesseurs[2].

II.

QUESTIONS PRÉALABLES : 1° LA NARRATION EST-ELLE TOUJOURS NÉCESSAIRE? — 2° PLACE DE LA NARRATION. — 3° ÉCONOMIE DE LA NARRATION.

La plupart des rhéteurs de l'époque romaine se posent à propos de la narration les trois questions suivantes : 1° La narration est-elle toujours nécessaire? 2° Quelle place lui revient dans l'ordre du discours? 3° Quelle doit être l'économie de ses parties? Ce sont là des difficultés qu'avaient dû nécessairement trancher aussi les rhéteurs grecs du cinquième et du quatrième siècle avant J.-C.

1. Peut-être quelques-uns de ceux-ci enseignaient-ils déjà que la narration est toujours nécessaire. Ne serait-ce pas à ces pédants que répond Aristote, lorsqu'il prend la peine de remarquer qu'en tout sujet bien connu de l'auditoire, un récit détaillé serait hors de saison[3]? L'auteur de la *Rhétorique à Alexandre* dit dans le même

1. *Fragm.* 4 et 6 de la τέχνη, éd. Benseler-Blass (1888), t. II, p. 275.

2. Aristote, *Rhétorique*, III, 13, p. 1414 B. *Ibid.*, III, 16, p. 1416 B. *Fragm.* 4 et 6 de la τέχνη dans l'édition Benseler-Blass, t. II, p. 275. Cf. L. Spengel, Συναγωγὴ τεχνῶν, p. 160-1.

3. Aristote, *Rhétorique*, III, 16, p. 1416 B : δεῖ δὲ τὰς μὲν γνωρίμους (sc. πράξεις) ἀναμιμνήσκειν κ. τ. λ.

sens : « Si les faits sont peu nombreux et bien connus des juges, on en rattachera l'exposé à l'exorde, pour éviter que la narration, placée isolément, ne paraisse trop courte[1]. » — Il va de soi encore, selon une autre observation d'Aristote, que dans les défenses la narration peut être plus brève que dans les accusations ; les faits ayant déjà été exposés par l'adversaire, il suffit alors de revenir sur ceux où il y a désaccord[2]. Mais ce sont là, en somme, des règles d'expérience et de bon sens sur lesquelles il ne vaut pas la peine de s'attarder.

2. Plus intéressante est la seconde question. Non pas qu'elle donne lieu à beaucoup de controverses. La place normale de la narration, c'est évidemment entre l'exorde, qui a pour objet de lui gagner la bienveillante attention des juges, et la preuve, à laquelle elle sert de fondement. Et telle est, en effet, sa place dans la plupart de nos plaidoyers. — Pourtant ce n'est pas une règle absolue : chez Antiphon, par exemple, la narration ne vient d'ordinaire qu'en troisième rang, après l'exorde et la προκατασκευή[3]. Nous avons vu aussi que Théodoros mettait avant la narration proprement dite une *prénarration*, ou προδιήγησις[4]. De quelque nom qu'on appelle cet élément intercalaire, il ne disparut pas, du reste, de l'usage après Antiphon et Théodoros. Mais la rhétorique du quatrième siècle le raya avec raison du nombre des parties permanentes du discours, pour en restreindre l'emploi à certains cas exceptionnels. On le trouve assez souvent chez Isée, chez Démosthène, chez Hypéride, et en général

1. *Rhétorique à Alexandre*, c. 31, p. 61 Sp.
2. Aristote, *Rhétorique*, III, 16, p. 1417 A : ἀπολογουμένῳ δὲ ἐλάττων ἡ διήγησις.
3. Voir p. 123.
4. Voir p. 157.

chez tous les représentants de cette manière nouvelle, que Denys d'Halicarnasse caractérise très heureusement du mot πανουργία : la πανουργία, c'est l'art savant et, en quelque sorte, *perfide*, qui prémédite tous ses effets[1]. — Qu'était-ce que l'ἐπιδιήγησις, ou *postnarration* de Théodoros? Très probablement, comme l'indique son nom, une narration complémentaire, rejetée hors de sa place, soit dans la preuve, soit même au delà. Nous aurons l'occasion plus loin de signaler des morceaux narratifs de ce genre chez Isocrate, Isée et Démosthène[2].

3. Sur l'ordonnance de la narration les rhéteurs donnent les règles suivantes : 1° Lorsque les faits seront en nombre ordinaire, on fera de la narration un élément indépendant, d'où sera exclue toute espèce de preuves[3]. 2° Lorsque les faits seront multiples, on divisera l'exposé en un certain nombre de points, à chacun desquels on rattachera la série des preuves afférentes[4]. 3° Enfin il existe une troisième manière, caractérisée, dit Denys d'Halicarnasse, « par des transpositions de matières, et un complet dédain de la suite chronologique » (χωρίων ἀλλαγαῖς, πραγμάτων μεταγωγαῖς, τῷ μὴ κατὰ τοὺς χρόνους τὰ πράγματα εἰρῆσθαι)[5]. Ces règles sont en parfait accord avec la pratique des orateurs. Les deux premières manières sont les plus anciennes : Antiphon et Lysias, par exemple,

1. Denys d'Halicarnasse, *Lysias*, 14. *Isée*, 3, 15. *Dinarque*, 8. *Jugement des anciens* (V) Ὑπερίδης.
2. Voir p. 272 et 274.
3. *Rhétorique à Alexandre*, c. 31, p. 61 Sp., et c. 36, p. 75 Sp.
4. *Ibid.* — Dans les discours épidictiques, où les faits sont nombreux, Aristote veut de même que la narration soit οὐκ ἐφεξῆς ἀλλὰ κατὰ μέρος, c'est-à-dire non continue, mais coupée en plusieurs parties, suivies chacune de ses preuves : et cela afin de venir en aide à la mémoire de l'auditeur (*Rhétorique*, III, 16 *init.*).
5. Denys d'Halicarnasse, *Isée*, 14-15. Cf. Aristote, *Rhétorique*, III, 16, 1417 B : πολλαχοῦ δὲ δεῖ διηγεῖσθαι καὶ ἐνίοτε οὐκ ἐν ἀρχῇ.

n'en connaissent point d'autre. Beaucoup plus libre est la troisième, où narration et preuve se mêlent intimement : nous en étudierons l'origine et la nature dans le chapitre suivant.

III.

QUALITÉS DE LA NARRATION : CLARTÉ, BRIÈVETÉ, PERSUASION.

Chez tous les rhéteurs anciens la théorie de la narration varie peu. Tous exigent du narrateur trois qualités : *clarté, brièveté, persuasion*[1]. Clarté, pour que l'auditeur saisisse sans fatigue la suite des faits; brièveté, pour qu'il en garde aisément le souvenir; persuasion, pour qu'avant même le développement des preuves il incline à nous croire[2]. Selon le témoignage précis de Quintilien, cette doctrine remonte à Isocrate[3]. C'est donc celui-ci que viserait la spirituelle boutade d'Aristote : « Il est absurde de dire que la narration doit être rapide. Cela ressemble à la question du boulanger : Veux-tu ta pâte dure ou molle? — Eh quoi, répondit

1. Théodecte y joignait une quatrième qualité, l'agrément ἡδονή (Quintil., IV, 2, 63).

2. *Rhétorique à Alexandre*, c. 30, p. 60 Sp. : βραχέως καὶ σαφῶς καὶ μὴ ἀπίστως. *Rhétorique à Herennius*, I, 9 : tres convenit res habere narrationem, ut brevis, ut dilucida, ut verisimilis sit. Cicéron, *De l'invention*, I, 20 : oportet igitur eam tres habere res, ut brevis, ut aperta, ut probabilis sit. Cf. Idem, *Partitions orat.*, IX. Quintilien, IV, 2, 31 : eam plerique scriptores, maxime qui sunt ab Isocrate, volunt esse lucidam, brevem, verisimilem ; neque enim refert an pro lucida perspicuam, pro verisimili probabilem credibilemve dicamus.

3. Quintilien, *l. l.* : maxime qui sunt ab Isocrate.

l'autre, ne saurais-tu me la cuire à point[1] ? » Toutefois j'ai peine à croire que le triple précepte dont il s'agit soit de l'invention d'Isocrate : il est bien plus vraisemblable, comme on le verra tout à l'heure, que ce rhéteur n'a fait que promulguer des règles plus anciennes et leur donner par là plus d'autorité.

Il ne suffit pas de dire : Soyez bref, soyez clair, soyez persuasif. Ces conseils excellents risqueraient d'avoir peu de fruit, s'il ne s'y ajoutait quelques moyens pratiques. On trouve en effet de ces listes de moyens dans la *Rhétorique à Alexandre*, chez Cicéron, chez Quintilien, et en général chez tous les rhéteurs[2].

Moyens pour être bref. — Remonter dans l'exposé des faits non pas jusqu'à leur origine, mais juste au point où cela est nécessaire pour l'intelligence du récit. — Ne pas se perdre dans l'exposé des circonstances, là où une mention toute nue du fait suffit. — Pas de transitions, ni de digressions, ni de redites. — En fait de mots et de détails, retrancher tout ce qui peut être omis sans que la clarté en souffre. — Ne pas pousser le récit au delà de ce qu'il est utile que le juge connaisse, etc.

De ces préceptes rapprochez la formule suivante qui, chez les orateurs attiques, sert si souvent d'introduction au récit : « Je vais m'efforcer, juges, de vous instruire des faits depuis leur source *dans les termes les plus*

1. Aristote, *Rhétorique*, III, 16, p. 1416 B. — Quintilien, *l. l.*, commentant ce passage d'Aristote : eadem nobis placet divisio, quanquam et Aristoteles ab Isocrate parte in una dissenserit, praeceptum brevitatis irridens, tanquam necesse sit longam aut brevem esse expositionem nec liceat ire per medium.

2. *Rhétorique à Alexandre*, c. 30, p. 60 Sp. *Rhétorique à Hérennius*, I, 9. Cicéron, *De l'invention*, I, 20-21. Quintilien, IV, 2, 31 sq.

brefs que je pourrai » (ἐξ ἀρχῆς δ'ὡς ἂν οἷός τε ὦ διὰ βραχυτάτων εἰπεῖν πειράσομαι τὰ πεπραγμένα). Cette fallacieuse promesse se rencontre à la fois chez Lysias, Isée, Isocrate, et dans près de la moitié des plaidoyers de Démosthène, toujours à la même place (c'est-à-dire à la πρόθεσις), et en termes à peu près immuables[1]. N'est-ce pas la preuve que nous avons affaire à une précaution oratoire qu'on apprenait à l'école des rhéteurs?

Moyens pour être clair. — La clarté vient à la fois des choses et des mots. Conseils relatifs aux choses : exposer d'abord ce qui s'est fait d'abord (c'est-à-dire suivre l'ordre chronologique). — Ne pas s'égarer en un autre sujet. — Inversement, ne rien omettre d'essentiel. — Ne pas remonter trop haut dans le récit. — Ne pas descendre non plus trop bas. — D'une façon générale, les préceptes donnés pour la brièveté sont utiles aussi à la clarté. — Conseils relatifs à l'élocution : choisir les noms les plus exactement appropriés aux choses. — Point de termes étrangers à l'usage quotidien, ni de néologismes. — Ranger les mots dans leur ordre logique, en évitant les inversions, etc...

Que tous ces préceptes étaient déjà enseignés dans l'école d'Isocrate, c'est ce dont témoigne le fragment suivant de sa *technè* : « Il faut dans toute narration exposer d'abord le premier fait, après cela le second, et ainsi de suite; ne passer à un autre qu'après avoir épuisé le précédent, et se garder de revenir ensuite à

1. Lysias, *C. Eratosthène*, 3. *P. Mantithéos*, 9. — Isée, *Héritage de Cléonymos*, 8. *Hér. d'Apollodoros*. 4. *Fragm.* 4 (Scheibe). — Isocrate, *Eginétique*, 4. *C. Euthynos*, 2. *Aréopagitique*, 19. — Démosthène, *C. Pantaenétos*, 3. *C. Conon*, 2. *C. Stephanos*, I, 2. *C. Timothéos*, 10. *P. Phormion*, 3. *C. Phormion*, 5. *C. Boeotos*, II, 2, 5. *C. Aphobos*, I, 3. *C. Timocratès*, 10. *C. Polyclès*, 2.

celui-ci [1]. » Ne doit-on pas reconnaître aussi l'influence de l'école dans cette formule de πρόθεσις, si usitée depuis Lysias dans l'éloquence judiciaire : « Je vais vous exposer les faits, en les reprenant juste au point d'où vous pourrez le mieux les saisir avec clarté. » (ὅθεν οὖν σαφέστατα (ῥᾷστα, τάχιστα) μαθήσεσθε, ἐντεῦθεν ὑμᾶς πειράσομαι διδάσκειν) [2].

Moyens pour être persuasif. — Joindre aux faits leurs causes, du moins à tous ceux qui font doute. — Quand il s'agit de faits par trop invraisemblables, les passer complètement sous silence. — Si pourtant il y a nécessité absolue de les mentionner, déclarer qu'on n'en ignore pas soi-même l'invraisemblance, mais qu'on en ajourne la preuve à plus tard, pour établir d'abord les assertions précédentes. — Montrer que toutes les conditions de possibilité se trouvaient réunies : l'occasion, la durée, le lieu, etc. — Présenter les personnages sous un jour qui s'accorde avec les actes qu'on leur prête : comme cupide, un homme inculpé de vol; comme débauché, un homme accusé d'adultère; comme violent, un homme accusé d'homicide. — Se conformer au caractère connu des parties, aux sentiments de l'auditoire, à l'opinion publique (ἦθος). — Conseils spéciaux pour les narrations fausses : avoir soin que tout ce qu'on invente soit possible, et ne répugne ni à la personne, ni au lieu, ni au temps; rattacher, s'il y a lieu, la fiction à quelque

1. *Frag.* 6 de la τέχνη, édit. Benseler-Blass (1888), p. 275 : διηγητέον δὲ τὸ πρῶτον καὶ τὸ δεύτερον καὶ τὰ λοιπὰ ἑπομένως · καὶ μὴ πρὶν ἀποτελέσαι τὸ πρῶτον ἐπ' ἄλλο ἰέναι, εἶτα ἐπὶ τὸ πρῶτον ἐπανιέναι ἀπὸ τοῦ τέλους.

2. Lysias, *C. Agoratos*, 4. Isée, *Héritage d'Aristarchos*, 3. *Hérit. de Cléonymos*, 8. Isocrate, *Eginétique*, 4. Eschine, *Ambassade*, 11. Démosthène, *C. Aphobos*, I, 3. III, 5. *C. Onétor*, I, 5. *C. Aristocratès*, 64. *C. Macartatos*, 1. Voir Lysias, édit. Frohberger, 1er vol. *Appendice*, p. 203 sq.

chose de vrai ; éviter avec soin toute contradiction entre les choses qu'on invente, ou entre celles-ci et les vraies, et ne feindre rien qui puisse être réfuté par un témoin, etc...

L'antiquité de toutes ces prescriptions ne saurait être mise en doute, car : 1° Plusieurs d'entre elles figurent déjà dans un fragment de la *technè* d'Isocrate : « Il faut dans une narration énoncer non seulement le fait lui-même, mais ses antécédents et ses conséquences, et les intentions dans lesquelles chacune des deux parties a agi ou se propose d'agir, et tirer profit des points qui sont favorables à la cause[1]... » 2° D'autres de ces observations sont déjà chez Aristote, qui les a apparemment puisées chez ses prédécesseurs : « Si ce qu'on dit est invraisemblable, il faut en apporter immédiatement la raison... Si vous n'avez aucune bonne raison à alléguer, dites du moins que vous savez l'invraisemblance de la chose, mais que tel est votre caractère... Montrez-vous dès le début sous un jour favorable, afin que le public vous voie sous le même jour, et votre adversaire sous un aspect opposé... Si un fait est peu croyable, dites que vous allez tout à l'heure en donner la raison et l'expliquer aussi clairement qu'on voudra[2]... » 3° En ce qui concerne ce dernier artifice, remarquons encore qu'Eschine le démasque dans le discours *Contre Ctésiphon* (§ 205) : « Si Démosthène vous demande de le laisser libre sur le plan de sa défense, promettant de réfuter à la fin le grief d'illégalité, ne le lui permettez pas : *reconnaissez là une ruse ordinaire des plaideurs.*

1. *Fragm.* 4 de la τέχνη : Ἰσοκράτης ἐν τῇ τέχνῃ φησὶν ὡς ἐν τῇ διηγήσει λεκτέον τό τε πρᾶγμα καὶ τὰ πρὸ τοῦ πράγματος καὶ τὰ μετὰ τὸ πρᾶγμα, καὶ τὰς διανοίας αἷς ἑκάτερος τῶν ἀγωνιζομένων χρώμενος τόδε τι πέπραχεν ἢ μέλλει πράττειν, καὶ τούτων τοῖς συμβαλλομένοις ἡμῖν χρηστέον.

2. Aristote, *Rhétorique*, III, 16, 1417 A-B.

Il n'a pas l'intention de revenir plus tard sur la question d'illégalité; ce qu'il veut, c'est, faute de bonnes raisons, remplir son discours de développements étrangers qui vous feront oublier l'objet de l'accusation. » 4° Quant à cet art délicat d'assortir à l'âge, à la condition, au caractère des personnages le langage qu'on leur prête (ἦθος), peut-on douter que depuis Lysias il ne tînt une grande place dans la rhétorique judiciaire[1]? Il y a dans la *Rhétorique* d'Aristote quelques fines observations qui peuvent nous donner une idée de ce qu'était l'enseignement des rhéteurs sur ce point : « La narration, dit Aristote, doit être *éthique.* » Et il énumère quelques-uns des moyens de lui conférer ce caractère. De quelque action qu'il s'agisse, mettre en lumière le mobile moral qui l'a inspirée; car un mobile honnête révèle un caractère de même nature, et inversement. — Relater les particularités extérieures qui accompagnent le caractère et en sont par conséquent les signes. Ex. : « Il continuait sa marche tout en me répondant. » Car c'est une marque de grossièreté et de mauvaise éducation que de ne pas s'arrêter pour répondre. — Parler le langage du cœur plutôt que celui de la raison, de façon à se donner l'apparence d'un homme de bien plutôt que d'un habile homme : « Voilà ce que je voulais; c'était mon intention bien arrêtée; s'il ne m'en revenait aucun profit, du moins était-ce honnête. » Car l'habile homme vise au profit, l'honnête homme au bien. — Noter les signes extérieurs de la passion, ou communs à toute l'humanité, ou particuliers à l'adversaire ou à soi-même : « Il s'éloigna en me jetant un regard de travers. — Il sifflait et faisait claquer ses doigts. » Tout cela est persuasif, ajoute Aristote, parce que ce sont des signes connus d'un état d'âme non

1. Voir p. 166.

connu. — Introduisez dans votre récit, comme sans intention, tous les traits qui sont à votre honneur : « Je ne lui donnais que de bons conseils, le conjurant au nom de la justice de ne pas laisser ses enfants dans l'abandon. » Ou à la honte de l'adversaire : « Mais lui me répondit que, partout où il se trouverait, il pourrait toujours avoir d'autres enfants[1]. » Etc. Il n'y a pour ainsi dire pas une de ces observations qu'on ne pût, si on le voulait, illustrer par quelque exemple tiré de Lysias.

Concluons donc en résumé que la théorie de la narration, telle que nous la lisons chez les rhéteurs de l'époque romaine, était déjà fixée dans ses traits essentiels dès le quatrième siècle.

1. *Rhétorique*, III, 16, 1417 A-B.

CHAPITRE III.

La Preuve.

I.

CLASSIFICATION DES PREUVES.

Aristote, dans sa *Rhétorique*, distingue deux classes de preuves[1] : 1° Les πίστεις ἄτεχνοι, ou *preuves en dehors de l'art*. On les appelle ainsi parce qu'elles sont fournies par la cause même, et que par suite il ne faut point d'art pour les découvrir. Tels sont les *lois*, les *témoignages*, les aveux obtenus par la *torture*, les *pièces écrites* (conventions, contrats), les *serments*. 2° Les πίστεις ἔντεχνοι, ou *preuves artificielles*. On nomme ainsi les preuves logiques, que l'orateur doit tirer de son propre fonds.

Cette division des preuves a été unanimement admise après Aristote. Il ne s'ensuit pas toutefois qu'il en fût l'inventeur. Peut-être n'avait-il fait que la préciser et la rendre plus rationnelle. On lit en effet dans la *Rhétorique à Alexandre* une autre classification moins nette, mais qui semble comme la première ébauche de celle d'Aristote. « Il y a deux sortes de preuves : les unes se

1. Aristote, *Rhétorique*, I, 2, p. 1355 B.

tirent des paroles mêmes et des actes des personnes; les autres s'ajoutent du dehors aux paroles et aux actes. » L'une de ces classes correspond évidemment aux πίστεις ἔντεχνοι d'Aristote, la seconde aux πίστεις ἄτεχνοι[1].

Parlons d'abord des premières. Aristote, dans sa *Logique*, avait ramené toutes les variétés apparentes du raisonnement dialectique à deux principales : le *syllogisme* (συλλογισμός) et l'*induction* (ἐπαγωγή). Dans la *Rhétorique* il réduit de même tout l'art de la démonstration oratoire à l'*enthymème* (ἐνθύμημα) et à l'*exemple* (παράδειγμα). L'*enthymème*, c'est le syllogisme oratoire, qui diffère du syllogisme proprement dit : 1° en ce qu'au lieu de reposer sur des principes nécessaires, il ne se fonde le plus souvent que sur les *vraisemblances* (εἰκότα), les *signes certains* (τεκμήρια) et les *signes probables* (σημεῖα); 2° en ce qu'il supprime souvent l'une des prémisses. (Sous une forme plus abrégée encore, c'est-à-dire réduit à une seule proposition, l'enthymème devient une *sentence*, γνώμη). Quant à l'*exemple*, ce n'est qu'une forme moins rigoureuse de l'induction dialectique[2].

Quelle est la part originale d'Aristote dans cette théorie? Il ne semble pas très difficile de le déterminer. Il va de soi d'abord que toutes les formes de la preuve ont été connues et employées « depuis qu'il y a des hommes et qui pensent. » La mécanique, a-t-on dit, n'apprend pas à marcher; de même les hommes n'ont pas attendu pour raisonner juste l'apparition de la logique. Mais ce n'était d'abord qu'une pratique inconsciente. Les rhéteurs antérieurs à Aristote firent un pas de plus : ils définirent

1. C. 7, p. 27 Spengel : εἰσὶ δὲ δύο τρόποι τῶν πίστεων · γίνονται γὰρ αἱ μὲν ἐξ αὐτῶν τῶν λόγων καὶ τῶν πράξεων [καὶ] τῶν ἀνθρώπων, αἱ δ' ἐπίθετοι τοῖς λεγομένοις καὶ τοῖς πραττομένοις.

2. Aristote, *Rhétorique*, I, 2 entier. Cf. II, 21, p. 1394 A.

et classèrent les diverses variétés de preuves. C'est ainsi que la plupart de celles qu'énumère Aristote s'offrent déjà à nous avec leurs noms dans les plaidoyers d'Antiphon[1]. Faut-il rappeler que l'εἰκός avait été étudié dès l'origine de la rhétorique par les Corax et les Tisias[2]? Un fragment d'Antiphon prouve, d'autre part, que celui-ci s'était efforcé déjà dans sa τέχνη d'établir la distinction des τεκμήρια et des σημεῖα[3]. Nous avons vu enfin que la γνωμολογία était un des procédés étudiés par Gorgias et Polos[4]. *La Rhétorique à Alexandre* donne la liste suivante des preuves logiques : les εἰκότα, les παραδείγματα, les τεκμήρια, les ἐνθυμήματα, les γνῶμαι, les σημεῖα et les ἔλεγχοι[5]. Il suffit de rapprocher cette classification de celle d'Aristote pour voir ce que ce dernier a apporté de nouveau. Le nouveau, c'est cette généralisation puissante qui ramène toutes les variétés apparentes du raisonnement à deux procédés de l'esprit humain : induction et déduction, enthymème et exemple. — A propos de ce nom d'*enthymème* (ἐνθύμημα), il est à remarquer même qu'Aristote ne l'a pas inventé, mais s'est borné à en déterminer plus exactement le sens. Il se trouve, en effet, plusieurs fois chez Isocrate avec la signification, encore un peu vague, de « *pensée* » ou « *raisonnement* »[6].

Quant aux πίστεις ἄτεχνοι, nous avons vu ce que les rhéteurs anciens appelaient ainsi. Ce sont des développements pour ou contre le *témoignage*, pour ou contre la *torture*, pour ou contre les *lois*, etc. On se souvient que, dès le temps d'Antiphon, les rhéteurs composaient des

1. Cf. Blass, *Attisch. Beredsamkeit*, I (2e éd.), p. 123.
2. Voir plus haut, p. 16 sq. et 135 sq.
3. Voir p. 146.
4. Voir p. 92.
5. C. 7, p. 27 Sp.
6. Isocrate. *Sophistes*, 16. *Panégyrique*, 9. *Evagoras*, 10.

morceaux de ce genre, qu'ils faisaient apprendre à leurs élèves. Les *Traités* donnaient, d'autre part, des listes d'arguments contradictoires sur ces mêmes objets. Il y a de ces listes dans la *Rhétorique à Alexandre*[1] et même dans la *Rhétorique* d'Aristote. Nul doute qu'elles ne proviennent en grande partie des traités antérieurs. Voici, à titre d'exemple, ce que dit Aristote des *lois* et du *serment* (I, 15) :

« Parlons d'abord des *lois*, et disons quel usage il en faut faire, selon qu'on persuade ou qu'on dissuade, qu'on accuse ou qu'on se défend. Là où l'on a contre soi la loi écrite, il va de soi qu'on devra en appeler à la loi universelle et à l'équité, comme plus justes. — On dira que la formule « *selon ma conscience* » (γνώμῃ τῇ ἀρίστῃ) signifie que le juge n'est pas obligé de s'en tenir exclusivement à la loi écrite. — Que l'équité est chose constante et invariable, et de même aussi la loi universelle, parce qu'elles sont fondées sur la nature, tandis que la loi écrite varie souvent... — Que la justice est sans doute chose réelle et utile, mais non ce qui n'en a que l'apparence : et, partant de là, que telle loi écrite n'est pas vraiment une loi, puisqu'elle ne remplit pas la fonction propre de la loi. — Que le juge est comme un changeur, chargé de distinguer la fausse justice de la vraie. — Qu'il est d'un juge plus consciencieux de s'attacher aux lois non écrites qu'aux lois écrites. — On recherchera si la loi dont il s'agit n'est pas en opposition avec quelque autre bien connue, ou avec elle-même ; ou si elle n'est pas ambiguë, ce qui permettrait de la plier dans tel ou tel sens, dans celui de la justice ou dans celui de l'intérêt. — Lorsque les circonstances pour lesquelles une loi a été établie ont disparu, il faut

1. C. 15 sq.

mettre cela en lumière, et s'en faire une arme contre elle.

« Si, au contraire, la loi écrite est pour nous, nous dirons que la formule « *selon ma conscience* » (γνώμη τῇ ἀρίστῃ) n'est pas une invitation à prononcer contrairement à la loi, mais une précaution pour éviter au juge un parjure, au cas où il ne la connaîtrait point. — Que personne ne vise le bien absolu, mais son bien propre. — Que ne pas avoir de lois, ou ne pas les appliquer, c'est tout un. — Qu'en aucun art il n'y a avantage à vouloir « en remontrer à son médecin », et que la désobéissance au médecin est un bien moindre mal que la désobéissance au magistrat. — Et que vouloir être plus sage que les lois, c'est une chose défendue dans les législations les plus vantées.....

« On peut à propos du serment distinguer quatre cas. Ou bien vous déférez le serment et l'acceptez en même temps vous-même; ou bien vous ne faites ni l'un ni l'autre; ou bien vous faites l'un sans l'autre, c'est-à-dire que vous déférez le serment sans l'accepter, ou que vous l'acceptez sans le déférer. Un autre cas encore, c'est quand le serment a déjà été prêté antérieurement par l'une ou l'autre partie. Si vous ne déférez pas le serment, dites que le parjure est chose trop facile; que votre adversaire, en jurant, échapperait au châtiment, tandis que, n'ayant pas été admis à jurer, il y a toute chance qu'il sera condamné; qu'en tout cas, vous préférez vous en remettre aux juges, parce que vous avez confiance en eux, et non en votre adversaire. — Si vous n'acceptez pas le serment, dites que ce serait le mettre à prix d'argent; que, si vous étiez un malhonnête homme, vous auriez déjà juré, vu qu'il vaut mieux se montrer malhonnête pour quelque chose que pour rien; qu'en jurant vous auriez gain de cause, tandis que, dans le cas con-

traire, vous ne l'aurez peut-être pas, et que, par conséquent, c'est par honnêteté, non par crainte d'un parjure que vous vous abstenez. Et ici le mot de Xénophane sera de circonstance : « Il n'y a pas égalité, quand un homme impie défère le serment à un homme pieux; c'est comme si un homme robuste provoquait un adversaire chétif à la lutte. » — Si vous acceptez le serment, dites que vous avez confiance en vous-même, mais non en votre adversaire, et retournez le mot de Xénophane : « Il y a égalité, lorsque c'est l'impie qui défère le serment, et l'homme pieux qui l'accepte. » Ajoutez qu'il serait étrange de refuser soi-même le serment, quand on l'exige de ses juges. — Si vous déférez le serment, dites que c'est un acte de piété que de vouloir s'en remettre aux dieux, que votre adversaire n'a pas besoin de chercher d'autres juges, puisque vous lui offrez d'être son propre juge à lui-même; et qu'il serait étrange qu'il se refusât à jurer, quand il trouve bon que les juges le fassent. — Maintenant que l'on sait ce qu'il faut dire dans chaque cas, on sait par là même ce qu'il faut dire en accouplant les cas deux à deux, lorsque, par exemple, on accepte le serment sans le déférer, ou qu'on le défère sans l'accepter, ou qu'on l'accepte en même temps qu'on le défère, ou qu'on ne fait ni l'un ni l'autre. Ces cas n'étant qu'une combinaison des précédents, les arguments qu'on donnera seront aussi une combinaison de ceux qu'on a indiqués. — Si vous avez prêté antérieurement un serment contraire à vos affirmations actuelles, dites qu'il n'y a point pour cela parjure, que c'est en effet la volonté qui fait le crime, et que le parjure est bien un crime, mais que ce qui est obtenu par force ou tromperie est involontaire. Ce sera ici le lieu de citer le mot bien connu, que « c'est l'esprit, non la langue qui commet le parjure. » —

Si c'est l'adversaire qui a juré précédemment, dites que ce serait tout bouleverser que de ne pas s'en tenir aux choses jurées; que c'est la raison pour laquelle les lois elles-mêmes n'ont de vigueur qu'après avoir été sanctionnées par un serment : « Quoi, dira-t-on encore, nous « voulons, juges, que vous restiez fidèles au serment « que vous avez prêté pour juger, et nous ne reste- « rions pas fidèles au nôtre! » Et bien d'autres formes encore d'amplification. »

Tous ces arguments, il serait facile de le montrer[1], sont en effet d'usage courant chez les orateurs attiques.

II.

TOPIQUE DES PREUVES. — LA THÉORIE DES ÉTATS DE CAUSE.

On aurait tort évidemment de prendre à la lettre l'assertion d'Aristote, qu'entre toutes les parties du plaidoyer la plus négligée par les rhéteurs avait été la preuve[2]. Ce qu'il faut entendre, c'est que, peu soucieux de systèmes et de théories, les prédécesseurs d'Aristote regardaient l'étude des preuves comme une affaire surtout de pratique. Telle était en particulier, on l'a vu, la conception d'Antiphon. Est-ce à dire toutefois qu'ils s'en tenaient là, et qu'on chercherait en vain dans la rhétorique du temps quelque trace d'une *topique*, ou, en

1. Voy., par exemple, le commentaire de Spengel sur ces passages dans sa grande édition : *Aristotelis ars rhetorica cum adnotatione Leonardi Spengel*, Lipsiae, 1867, 2 vol. in-8.

2. Aristote, *Rhetorique*, I, 1, p. 1354 A : οἱ δὲ περὶ μὲν ἐνθυμημάτων οὐδὲν λέγουσιν, ὅπερ ἐστὶ σῶμα τῆς πίστεως.

d'autres termes, d'une méthode pour découvrir et choisir les preuves? Je crois le contraire.

Les rhéteurs postérieurs à Aristote subordonnent l'invention dans chaque cause à la détermination préalable de l'*état*. Il suffira ici de rappeler les éléments de cette doctrine[1]. Tout débat judiciaire renferme un *point à juger*, qui en est comme le nœud : dégager avec précision ce point, c'était, selon la terminologie des rhéteurs, établir l'état de cause (στάσις). Or il y a en tout *quatre états* : 1° *L'état conjectural* (στοχαστικὴ στάσις), dans lequel on dispute sur la réalité du fait : *an sit*. L'accusateur dit : Vous avez tué. L'accusé réplique : Je n'ai pas tué. D'où l'état de cause : A-t-il tué? 2° *L'état de définition* (ὁρικὴ στάσις), dans lequel l'accusé conteste non plus le fait lui-même, mais la qualification légale que lui a donnée l'accusateur : *quid sit*. Par exemple, un voleur qui a dérobé des vases sacrés dans un lieu profane est poursuivi de ce fait pour sacrilège; il oppose qu'il n'est coupable que de vol simple. La question est : L'accusé doit-il être jugé comme voleur ou comme sacrilège? 3° *L'état de qualité* ou *juridiciel* (στάσις δικαιολογική), dans lequel, sans nier l'existence ni la qualification du fait, on soutient qu'il est permis, légal, utile : *quale sit*. 4° *L'état de récusation* (μετάληψις), qui consiste à invoquer un vice de procédure, à récuser ses juges ou l'accusateur, à réclamer un ajournement, etc. Débarrassée de toutes les complications dont on l'a plus tard surchargée, on ne peut nier que la théorie des états de causes ne fût une doctrine féconde et très efficace dans la pratique. Chaque état de cause en effet comporte un certain nombre de moyens généraux, ou, si l'on veut

1. Pour plus de détails voir R. Volkmann, *Rhetorik der Griechen und Römer*, 2e éd. (1874), p. 20 sq.

de *positions*, dont les rhéteurs s'étaient appliqués à dresser d'avance la liste. Le plaideur trouvait ainsi des cadres d'argumentation tout faits.

A quelle date remonte cette théorie? Le seul point certain, c'est que, sous la forme systématique que nous lui trouvons chez Cicéron, chez l'auteur de la *Rhétorique à Hérennius*, chez Quintilien, elle est relativement récente. Elle paraît n'avoir été définitivement constituée que par Hermagoras, rhéteur du premier siècle avant J.-C.[1]. Mais cela ne veut pas dire que le fond n'en soit pas très ancien.

Sans donner encore une classification précise et méthodique des états de cause, Aristote du moins les connaît et les décrit. Citons à ce propos quelques passages de la *Rhétorique*, particulièrement probants :

« Souvent on convient de l'acte, mais on ne convient
« pas de la qualification qui lui est donnée, ou de la
« description de cet acte. Par exemple, on avoue qu'on
« a pris, mais non qu'on a volé; qu'on a porté les pre-
« miers coups, mais non qu'on a outragé (ὑβρίσαι); qu'on
« a eu des rapports avec une femme, mais non qu'on a
« commis adultère; qu'on a volé, mais non qu'on a
« commis un sacrilège, l'objet n'étant pas consacré à
« un dieu; qu'on a empiété sur le champ voisin, mais
« non que ce champ appartenait à l'État; qu'on a con-
« féré avec l'ennemi, mais non qu'on a trahi. Cela
« étant, il y a nécessité de définir ce que c'est que le
« vol, l'outrage, l'adultère, afin, soit que l'on veuille
« soutenir que la chose est ou qu'elle n'est pas, de pou-
« voir mettre le droit dans son jour. Dans tous ces
« cas la question est de savoir si l'acte est criminel et

1. F. Blass, *Die griechische Beredsamkeit*..., p. 84.

« condamnable, ou non. Car c'est dans l'intention que « résident la faute et le délit [1]. »

Tous ces cas se rapportent, comme on voit, à l'*état de définition*, lequel est du reste décrit de la façon la plus exacte au début du morceau. « Souvent on convient de l'acte, mais on ne convient pas de sa *qualification*..... »

Ailleurs Aristote s'exprime ainsi : « Un autre moyen (de justification), c'est d'aller au-devant du grief, en soutenant, ou que la chose n'est pas [2] ; — ou qu'elle n'est pas nuisible, soit en général, soit du moins à celui qui s'en plaint ; — ou qu'elle n'est pas si grave, ou qu'elle n'a rien de coupable, — ou du moins, qu'elle l'est peu, — ou qu'elle n'est pas honteuse, ou que c'est une bagatelle, car ce sont là les points sur lesquels porte tout procès. Ainsi Iphicratès, répondant à Nausicratès, convenait bien du fait et du dommage, mais il soutenait qu'il n'était pas dans son tort. On peut dire encore que le dommage a été compensé : par exemple, la chose était nuisible, mais elle était honorable; elle était pénible, mais utile, et ainsi de suite. — Un autre lieu, c'est d'alléguer qu'il y a eu simplement accident, ou erreur, ou force majeure. — Ou bien vous substituez un motif à un autre, en disant, par exemple, que vous n'aviez aucun dessein de nuire, que vous vouliez faire telle ou telle chose, et non celle qu'on vous reproche, et que le tort causé a été purement accidentel : « Je serais bien digne de votre haine, si j'avais eu pareille intention. » — Un autre moyen, c'est d'envelopper dans l'accusation le plaignant lui-même pour un fait ou

1. Aristote, *Rhétorique*, I, 13, p. 1374 A.

2. Ce premier cas appartient à l'état de conjecture ; tout le reste du morceau se rapporte à l'état de qualité.

passé ou présent, et, à défaut de lui, quelqu'un de ses proches[1]... »

On reconnaît dans ces lignes l'*état de qualité* avec toutes les espèces indiquées par les rhéteurs : l'ἀντίστασις (*comparatio* ou *compensatio*), par laquelle l'accusé, avouant son délit, objecte qu'il en est résulté un bien plus grand, — la συγγνώμη (*purgatio*), par laquelle il nie l'intention et allègue « l'erreur, le hasard, la nécessité », — l'ἀντέγκλημα (*relatio criminis*), qui consiste à rejeter la faute sur le plaignant, — la μετάστασις (*remotio criminis*), qui la fait retomber sur une tierce personne, etc.

Enfin, en un troisième passage, Aristote revient encore avec plus de clarté sur les états de *conjecture* et de *qualité*, qui sont sans contredit les deux plus fréquents.

« Comme le débat ne peut porter que sur quatre points, il faut ramener toute démonstration à l'un d'eux. Par exemple, la question est-elle de savoir si le fait a eu lieu ou non, c'est sur ce point qu'il faudra devant le tribunal faire porter la démonstration ; ou de savoir si le fait a été ou non dommageable, c'est à ce point qu'il faudra s'attacher. Et de même, si l'on soutient que le fait n'est pas si grave, ou qu'il est conforme à la justice[2]. »

La théorie des états de causes se retrouve aussi, au moins en germe, dans la *Rhétorique à Alexandre*. Peut-être même y est-elle exposée avec plus de précision et de méthode que chez Aristote. Voici d'abord en quels termes l'auteur explique les trois positions différentes que peut prendre un accusé pour sa défense :

1. Aristote, *Rhétorique*, III, 15, p. 1416 A.
2. *Ibid.*, III, 17, p. 1417 B. — Cf. encore III, 16, p. 1417 A *init.* : αἱ γὰρ ἀμφισβητήσεις ἢ μὴ γεγονέναι ἢ μὴ βλαβερὸν εἶναι ἢ μὴ ἄδικον ἢ μὴ τηλικοῦτον...

« Le genre défensif comprend trois moyens : ou bien l'accusé prouvera qu'il n'a pas commis l'action qu'on lui reproche ; — ou bien, s'il est forcé de l'avouer, il s'efforcera de prouver qu'elle était légale, juste, honorable, utile à l'Etat ; — ou bien, s'il ne peut soutenir cela, il s'efforcera, en ramenant l'acte commis à une erreur (ἁμάρτημα), ou à un accident (ἀτύχημα), et en montrant qu'elle n'a pas été cause de graves dommages, d'obtenir l'indulgence des juges [1]. »

Nous avons dans le premier cas *l'état de conjecture*, dans les deux autres plusieurs variétés de *l'état de qualité,* savoir : l'ἀντίληψις, qui nie absolument le caractère délictueux de l'acte, l'ἀντίστασις et la συγγνώμη, définies plus haut. Et il ne s'agit pas là d'une remarque accidentelle et jetée en passant. L'auteur y revient chaque fois qu'il parle de la preuve. Ainsi, à propos de la réfutation anticipée des moyens de défense (τὰ πρὸς τοὺς ἀντιδίκους), il distingue de nouveau trois cas : 1° si les accusés nient l'action incriminée ; 2° s'ils l'avouent, en objectant qu'elle est légale et juste ; 3° s'ils l'avouent, mais font appel à l'indulgence. Et, pour chaque cas, il expose avec détail les arguments qui conviennent à l'accusation et à la défense [2].

Objectera-t-on que la *Rhétorique à Alexandre* est de date fort incertaine ? Mais ce livre composite renferme, nous l'avons déjà dit, des parties très anciennes. Et tout prouve que la partie qui nous occupe est de celles-là. Remarquez-y d'abord l'absence de tout terme technique : c'est là le signe d'une théorie en voie de formation, et non fixée. Un autre indice plus probant encore, c'est

1. *Rhétorique à Alexandre,* c. 4, p. 23 Sp.
2. C. 36, p. 76 Sp. — Cf. encore c. 36, p. 76, lig. 18 ; p. 78, lig. 1 ; p. 79, lig. 24.

l'effort que fait l'anonyme pour accommoder sa théorie à la distinction juridique des procès *à estimation fixe* (ἀγῶνες ἀτίμητοι) et à *estimation variable* (ἀγῶνες τιμητοί) : ce qui est, comme on le sait, une distinction proprement athénienne et classique [1].

Mais on peut remonter plus haut encore dans l'histoire des états de cause. M. Volkmann me paraît avoir démontré de façon péremptoire que Lysias, en particulier, les connaissait déjà avec toutes leurs variétés [2]. Qu'on lise attentivement en effet l'argumentation du plaidoyer *Contre Agoratos*. D'un mot, l'accusateur enlève d'abord à l'accusé l'usage de l'état de conjecture § 51 : « *Prouver qu'il n'a pas dénoncé, cela lui est tout à fait impossible.* » — Voilà donc Agoratos réduit à l'état de qualité : « *En conséquence il lui faut démontrer que c'est avec justice qu'il a dénoncé.* » — Après une réfutation de ce moyen de défense, l'orateur continue § 52 : « *Mais il dira peut-être que c'est sans intention* (ἄκων) *qu'il a causé tous ces maux.* » C'est ici la συγγνώμη, que nous avons définie plus haut. — § 55 : « *J'entends dire encore qu'il met sur le compte de Ménestratos une partie des dénonciations.* » C'est la μετάστασις, dont nous avons également parlé. — § 70 : « *Il dira, juges (et par là il cherchera à vous tromper) que, sous les Quatre Cents, il a tué Phrynichos, et il prétend que le peuple l'en a récompensé par le titre de citoyen...* » § 77 : « *On me le dit prêt à alléguer pour sa défense qu'il est allé à Phylè, et qu'avec les braves de Phylè il est revenu à Athènes : c'est sur cet argument qu'il compte le plus.* » Ces deux derniers arguments se rattachent à la figure appelée *deprecatio*, par laquelle on de-

1. *Rhétorique à Alexandre*, c. 4, p. 22 et 24 Sp.
2. Volkmann, *ouvr. cité*, p. 31-32.

mande le pardon d'une faute, au nom des services précédemment rendus. — Enfin il n'est pas jusqu'aux formes principales de l'état de *récusation* qui ne soient prévues et écartées d'avance. § 83 : « *N'acceptez pas un autre moyen de défense, à savoir que nous nous avisons bien tard de le punir...* ». § 85 : « *J'entends dire aussi que, pour se justifier, il s'en prend à ces mots de l'acte d'accusation* ἐπ' αὐτοφώρῳ... ». § 88 : « *J'apprends encore qu'il va invoquer et serments et conventions : il dira que cette poursuite est contraire aux serments et aux conventions, que le parti du Pirée et celui de la Ville ont jurés...* »

Il est manifeste d'ailleurs que Lysias a constamment à l'esprit, quand il plaide, les deux états de *conjecture* et de *qualité*, que ce sont là les deux formes générales auxquelles il ramène toute discussion. Exemples, ces formules : « *Qu'il prouve donc, ou qu'il n'a pas fait mettre à mort ces citoyens, ou qu'il les a fait mettre à mort justement* » (*C. Agoratos*, 84). « *Il faut donc qu'Eratosthène prouve, ou qu'il n'a pas arrêté mon frère, ou qu'il l'a fait justement* » (*C. Eratosthène*, 34). Même opposition encore dans le plaidoyer *C. Philocratès*, 5.

Poussons notre recherche plus avant encore dans le cinquième siècle. La première *Tétralogie* d'Antiphon n'est-elle pas une revue presque complète des ressources de l'état de conjecture? Dans cet *état* les rhéteurs conseillent à l'accusateur de rechercher, parmi les mobiles qui peuvent nous pousser à mal faire, ceux qui sont applicables à l'accusé. « *L'accusé a-t-il, d'après vous, agi non par passion, mais avec réflexion, démontrez les dommages qu'il voulait éviter, les avantages qu'il avait en vue, et amplifiez-les autant qu'il vous sera possible, pour prouver qu'il avait une raison suf-*

fisante de commettre la faute » (Cicéron, *De invent.*, II, 6). Ainsi faisait déjà Antiphon. Dans le plaidoyer *Sur le meurtre d'Hérodès* l'accusé ramène à trois principaux mobiles les causes morales que l'on peut assigner à un meurtre : haine, crainte de quelque danger, désir de gain. Et il prouve : 1° que lui-même n'avait pour assassiner Hérodès aucun de ces trois motifs ; 2° que Lykinos, dont on le représente comme l'affidé, était dans le même cas[1]. Il y a là évidemment un cadre tout fait : on le retrouve en effet en partie dans la première *Tétralogie*[2], et même chez plusieurs successeurs d'Antiphon, notamment chez Lysias[3] et Démosthène[4]. — Entre les préceptes des rhéteurs et le plaidoyer d'Antiphon on peut même faire des rapprochements de détail plus précis encore. « *Dans ce lieu*, dit Cicéron, *l'accusateur s'attachera surtout à démontrer que personne autre que l'accusé n'avait de motif pour commettre ce délit, ou du moins n'en avait un si grand et si particulier. Si quelque autre semble avoir eu un motif de le commettre, on démontrera qu'il n'en avait ni le pouvoir, ni les moyens, ni la volonté* » (*Ibid.*). C'est là exactement, on se le rappelle, la marche que suit l'accusateur dans la première *Tétralogie*. Le crime, affirme-t-il, n'est pas le fait d'un malfaiteur ; il ne peut davantage être imputé à un ivrogne ; on ne saurait songer à une querelle fortuite ; enfin il n'est pas le résultat d'une confusion de personnes. Et l'accusateur donne les raisons précises pour lesquelles chacune de ces hypothèses doit être écartée. Sa conclusion, c'est que, seul,

1. § 54 sq.
2. I, 7.
3. Lysias, *Meurtre d'Eratosthène*, 43.
4. Démosthène, *Ambassade*, 221 sq. Cf. *C. Aphobos*, III, 22-24.

l'accusé peut être regardé comme le coupable : les mobiles qui l'ont poussé sont la haine, le désir de la vengeance, la crainte d'un procès qui le menaçait. — Le rhéteur latin dit encore : « *L'accusé affaiblira le soupçon de préméditation en montrant qu'il n'avait nul intérêt à commettre le délit, ou qu'il en avait peu, ou que d'autres en avaient un plus grand, ou un égal, ou qu'il devait en résulter plus de mal que de bien, de sorte que l'avantage qu'on prétend qu'il recherchait n'était point comparable au dommage qu'il a éprouvé ou au danger qu'il court présentement* » (*De invent.*, II, 8). Rapprochez de ce précepte les arguments qu'Antiphon prête à l'accusé dans la première *Tétralogie :* « Et ceux qui, tout autant que moi, haïssaient la victime (il y en avait beaucoup), n'est-il pas vraisemblable qu'ils l'ont, plutôt que moi, fait disparaître ? Pour eux en effet il était évident que les soupçons se porteraient sur moi, tandis que moi, je savais fort bien que je serais accusé à leur place... Comment, d'autre part, je ne regardais pas le danger que je cours maintenant comme moins grand, mais devais au contraire le considérer comme cent fois plus grand, à moins d'être insensé, je vous le montrerai. Si je perdais le procès qui m'était intenté, je savais que je serais dépossédé de mon bien, mais je conservais la vie, et je n'étais pas banni de la cité... Maintenant, au contraire, si je suis condamné et meurs, je laisserai à mes enfants la honte et l'infamie. Si je suis exilé, j'errerai en mendiant, vieux et sans patrie, sur la terre étrangère » (*Ibid.*, 9). — Outre les mobiles psychologiques du délit, les rhéteurs veulent enfin qu'on en étudie les circonstances matérielles : lieu, temps, occasion, possibilité. Dans le lieu, disent-ils, on fera ressortir la commodité qu'il offrait; dans le temps, la durée ; dans l'occasion, l'opportunité;

dans la possibilité, les moyens d'exécution (*De invent.*, I, 26-27)[1]. Toutes ces circonstances sont en effet, on s'en souvient, l'objet d'un examen détaillé dans le discours *Sur le meurtre d'Hérodès;* et il nous a paru même qu'il y avait là un cadre tout fait, plutôt qu'un développement tiré du fond même de la cause. En somme donc, toute cette série de rapprochements ne permet guère de douter que dès le temps d'Antiphon, peut-être même de Corax, la rhétorique n'eût déterminé les divers lieux de l'état de conjecture.

Elle connaissait également l'état de qualité. Nous avons vu que, dans cet état, les rhéteurs conseillaient à l'accusé, pour atténuer la gravité du fait, de le présenter non comme un *crime* (ἀδίκημα), mais comme une *imprudence* (ἁμάρτημα), ou un *accident* (ἀτύχημα)[2] : c'est la figure qu'ils appellent συγγνώμη. Or cette distinction est déjà formulée, non seulement par Démosthène dans un passage très connu du discours *Sur la Couronne*[3], mais encore à maintes reprises par Antiphon lui-même[4].

Telles sont les conclusions que suggère l'étude des textes. Elles peuvent être fortifiées encore par deux témoignages historiques : 1° Quintilien nous apprend qu'on attribuait l'invention du terme technique στάσις (état de cause), soit à Nausicratès, élève d'Isocrate, soit à un certain Zopyros, rhéteur du troisième siècle av. J.-C.[5]. Avec ces deux rhéteurs nous touchons, comme on voit,

1. Cf. II, 12-13. *Rhétorique à Hérennius*, II, 4.

2. La distinction des ἀδικήματα, ἁμαρτήματα et ἀτυχήματα se trouve chez Aristote, *Rhétorique*, I, 13, p. 1374 B. III, 15, p. 1416 A. *Ethique à Nicomaque*, V, 10, et chez l'auteur de la *Rhétorique à Alexandre*, c. 4, p. 24, et c. 36, p. 79, lig. 27 Sp.

3. § 274.

4. Antiphon, 2e *Tétralogie*, II, 3. 5-11; III, 6. 8-11; IV, 5-9. 3e *Tétralogie*, II, 6; III, 4; IV, 2. 5. 8-9.

5. Quintilien, III, 6, 3.

aux frontières mêmes de l'époque classique, si nous n'y pénétrons pas tout à fait. Et la chose peut être plus ancienne encore que le nom. 2° Nous connaissons par Aristote le contenu des manuels de Pamphilos et de Callippos, deux autres rhéteurs du quatrième siècle. Ils y avaient étudié les causes qui poussent l'homme à l'action ou qui l'en détournent : pour accuser, disaient-ils, il faut prouver que la chose était *possible, aisée, avantageuse* à l'accusé, ou du moins que le profit à en retirer était plus grand que la peine ; pour se défendre, l'accusé développera les considérations contraires [1]. Or n'avons-nous pas vu plus haut que cette discussion des mobiles moraux ou des circonstances matérielles constituait précisément presque tout l'état de conjecture ?

En résumé donc, si la théorie des états de cause n'a été formulée avec rigueur qu'à une époque récente, il est certain en revanche que tout ce qu'elle contient d'utile et de pratique, — savoir les principales positions que peut prendre toute accusation et toute défense, et la série des arguments par lesquels on peut soutenir ou attaquer chaque position, — tout cela était connu et enseigné dès le cinquième siècle. Et qu'on ne s'en étonne pas, puisque la division en *états* était depuis Dracon le fondement même de la procédure criminelle à Athènes. En matière d'homicide en effet, c'était de la détermination préalable de l'*état* que dépendait le choix du tribunal. Imaginez un Athénien accusé de meurtre prémédité. Ou bien il niait (*état de conjecture*), et le jugement revenait de droit à l'Aréopage. Ou bien il ne se reconnaissait coupable que de meurtre non prémédité (*état de définition*) ; et l'affaire ressortissait du Palladion. Ou bien enfin il objectait qu'il avait eu le droit de tuer

1. Voir plus haut, p. 158.

(état de qualité); et le tribunal compétent était le Delphinion [1]. On peut donc dire que la théorie des *états* était implicitement contenue déjà dans l'organisation de la justice criminelle athénienne. Les rhéteurs n'ont fait que l'en dégager, la formuler en termes précis, et l'étendre à toutes les causes.

III.

ÉCONOMIE DE LA PREUVE.

Etudions enfin l'économie de la preuve.

De la *preuve* proprement dite (πίστεις), certains rhéteurs distinguaient la *réfutation* (ἔλεγχος, τὰ πρὸς ἀντίδικον), par laquelle on s'efforce de détruire les assertions de l'adversaire. Et ils faisaient de celle-ci un élément indépendant. Cette distinction remonte très haut, au moins jusqu'à Théodoros [2]. Parmi les rhéteurs postérieurs, l'auteur de la *Rhétorique à Alexandre* l'enseigne [3], mais Isocrate [4] et Aristote [5] la rejettent expressément. Dans la pratique, les seuls orateurs qui semblent l'avoir observée, non pas de façon constante, mais à l'occasion, sont Isée et Démosthène [6].

1. Naturellement le choix du tribunal ne dépendait pas uniquement de l'accusé, mais aussi du magistrat instructeur. Dans trois audiences préparatoires (προδικασίαι) celui-ci entendait les parties et leurs témoins, et, cette enquête faite, désignait la juridiction compétente (Gilbert, *Handbuch d. griech. Staatsalterth.*, I, 2e édit., p. 365-6).

2. Aristote, *Rhétorique*, III, 13, p. 1414 B. Voir plus haut, p. 157.

3. § 33-34.

4. Denys d'Halicarnasse, *Lysias*, c. 16 sq.

5. Aristote, *l. l.*

6. Voir Blass, *Attisch. Beredsamk.*, t. II, p. 486, 495, 511, 529, 532; t. III [1], p. 190.

En regard des trois types de narration que nous avons décrits plus haut, la rhétorique ancienne reconnaissait parallèlement trois formes de la preuve : 1° la preuve indépendante de la narration, et placée immédiatement après elle; 2° la preuve intercalaire, coupée en autant de tronçons que la narration elle-même; 3° la preuve fondue avec la narration en un tout inséparable. Nous avons dit le nécessaire sur les deux premières[1]; mais il convient d'insister sur la troisième, pour en montrer le sens et la portée.

Celle-ci est manifestement une réaction contre la tyrannie du *schéma* technique imposé par les premiers rhéteurs. Jusque-là les orateurs s'y étaient docilement conformés. Chacun des éléments fondamentaux du plaidoyer avait ainsi sa place marquée, qui le réclamait pour ainsi dire d'avance. Dans la conception nouvelle, au contraire, le *schèma* des rhéteurs s'efface à peu près complètement. Seuls subsistent l'exorde et l'épilogue[2]; mais plus de narration, de confirmation, de réfutation séparées. Toutes les matières jadis comprises sous ces noms (c'est-à-dire en général les neuf dixièmes du plaidoyer) se pénètrent désormais, se mêlent, s'organisent selon un plan souple, qui varie avec chaque plaideur et chaque cause. A n'en pas douter, cette transformation est due à l'influence des idées socratiques que nous avons exposées plus haut. Aussi est-ce chez Isocrate qu'elle apparaît tout d'abord. Qu'on lise, entre autres, son plaidoyer *Eginétique*. La narration y est scindée en trois morceaux principaux, qui développent chacun un chef propre : 1° le testament est *légal*; 2° il est *juste*; 3° il est *conforme aux intérêts de la famille*[3]. Isocrate a

1. Voir plus haut, p. 244.
2. Au sens étroit du mot. Voir plus bas, p. 279.
3. Voir Blass, *ouvr. cité*, II, p. 216.

tout naturellement transporté dans la plaidoirie les habitudes d'ordre et de composition qu'il avait prises à l'école de Socrate.

L'action de ces idées est très visible aussi chez Isée. Dans nombre de ses plaidoyers le plan de la preuve est dès le début expressément indiqué. On se rappelle la *prothésis* du discours *Sur l'héritage de Kiron* : « Je vous montrerai *premièrement* que ma mère était fille légitime de Kiron; je m'appuierai pour les faits les plus anciens sur des témoins qui en ont entendu parler, et pour ceux dont nous pouvons encore avoir souvenir, sur des témoins qui les ont vus; je vous apporterai même d'autres preuves plus fortes encore que ces témoignages. Et, cette démonstration une fois faite, je vous prouverai *ensuite* que nous avons plus de titres à l'héritage de Kiron que mon adversaire » (§ 6). D'autres fois même Isée ne se borne pas à donner par avance le plan de la discussion; par des récapitulations partielles il aide l'auditeur à reconnaître le trajet parcouru; par de brefs sommaires il l'oriente dans le chemin à suivre. Le plaidoyer *Sur l'héritage d'Apollodoros* est un exemple frappant de cette manière : « Je prouverai non seulement, dit le plaideur, qu'Apollodoros n'a pas légué sa succession à ses plus proches parents, après les torts si nombreux et si graves qu'il en avait reçus, mais encore qu'il m'a adopté à juste titre, moi qui étais son petit-fils, et dont il avait reçu tant de bienfaits » (§ 4). Le plaideur suit ce programme de point en point, ayant soin de marquer lui-même au fur et à mesure chaque progrès de la démonstration. § 11 « Voilà donc les services qu'il a reçus de nous, tel en est le nombre et l'importance : quant à son inimitié contre mon adversaire... » — § 13 « Sur les démêlés entre Apollodoros et mon adversaire, je crois en avoir assez dit..... Comment

il m'a fait, de son vivant, son fils et son héritier; comment il m'a présenté aux *gennètes* et aux *phratores*, c'est sur ces points que je demande maintenant votre attention..... » — § 18 « Je crois que vous aurez plus de foi encore en ces témoignages, si je vous montre que des parents du même degré que l'adversaire ont témoigné manifestement par leurs actes qu'Apollodoros a agi régulièrement et selon les lois. » — § 26 « Ainsi donc ce ne sont pas seulement les *gennètes* et les *phratores* qui portent témoignage de mon adoption, c'est Thrasyboulos lui-même..... » L'orateur continue ainsi, menant en quelque sorte par la main son auditeur. On voit quel ordre et quelle clarté résultent de cette méthode. Rarement, à vrai dire, même chez Isée, le plan d'argumentation apparaît d'une façon si extérieure et si didactique; mais, là même où il reste latent, il existe.

Mais c'est surtout après Isée que la rhétorique socratique sort son plein effet. Parmi les grands plaidoyers de cette époque étudiez, par exemple, l'*Ambassade* : impossible de plier cette œuvre aux vieux cadres. La narration y est répartie en quatre endroits principalement. Au § 29 sq. vous trouvez un tableau des suites fatales qu'a eues pour Athènes la deuxième ambassade. Au § 121 sq. Démosthène raconte la troisième. Au § 150 sq. il remonte à la seconde, qu'il expose en détail, car c'est là le véritable sujet. Enfin au § 315 sq. il récapitule l'ensemble des faits. Dans tout cela nulles traces de chronologie, ni même d'un ordre quelconque. Cet ordre existe cependant. Mais pour le trouver, il faut dégager d'abord l'idée maîtresse de tout le plaidoyer : cette idée, c'est qu'Eschine est un traître qui a vendu sa patrie à Philippe. Démosthène plaçant cette trahison au cours de la seconde ambassade, il y a lieu de se demander pourquoi il s'étend si au long d'abord, en deux

morceaux distincts, sur les événements ultérieurs. La raison n'en est pas douteuse. C'est que Démosthène n'avait pas en mains de preuves matérielles, ou que du moins celles qu'il pouvait alléguer n'étaient au fond que des racontars romanesques : cadeaux du roi, entrevues nocturnes des deux complices, etc. Il fallait déguiser par quelque moyen la faiblesse de ces preuves. Voilà pourquoi, sans souci de l'ordre des temps, l'orateur nous transporte immédiatement aux deux moments d'où la conduite d'Eschine apparaîtra le mieux comme une trahison. Premièrement il évoque l'assemblée tenue après la seconde ambassade, où Eschine a prodigué au nom de Philippe tant de menteuses promesses; puis, par un contraste frappant, il y oppose les malheurs trop réels qui ont fondu sur Athènes. Antithèse préméditée, d'où jaillit invinciblement cette conclusion qu'Eschine a perdu la patrie. — Et dès lors, Démosthène a beau jeu pour enfermer son adversaire dans ce dilemme : « Ou dupe, ou traître. » Mais comment hésiter? Dupe de Philippe, Eschine l'eût par la suite détesté et maudit. Or qu'a-t-il fait? Tout le contraire : c'est ce que Démosthène prouve par le récit de la troisième ambassade, où il s'attache à relever toutes les marques de servilité d'Eschine envers Philippe, en particulier sa présence scandaleuse aux fêtes données par le vainqueur. Une telle conduite ne crie-t-elle pas bien haut qu'il s'était vendu dès l'origine? Ainsi, la preuve psychologique de la trahison est achevée avant même que la preuve matérielle ait commencé. — L'orateur peut maintenant aborder l'exposé de la seconde ambassade; si insuffisantes que soient ses preuves directes, elles ne risquent plus d'être mal accueillies, car la conviction de l'auditeur est déjà à moitié faite : il les désire, il les attend. — Démosthène pourrait en rester là; mais vers la

fin de sa harangue, resserrant en un faisceau compact toutes les inductions précédentes, et les présentant désormais comme faits acquis, il précise une dernière fois tous les détails du complot tramé entre Philippe et Eschine pour la perte d'Athènes.

Dans un plaidoyer ainsi composé, où est la preuve? Elle n'est nulle part; ou, si l'on veut, elle est partout, car elle a absorbé en elle toutes les autres parties. La narration, en particulier, a perdu son individualité : ce n'est plus qu'un arsenal de faits, où l'orateur puise librement, sans égard à la chronologie, sans souci même d'être complet, au fur et à mesure des besoins de l'argumentation. Mais, si les divisions matérielles ont disparu, c'est pour faire place à une unité supérieure, qui naît de la coopération logique de toutes les parties à une même fin. Une telle unité n'a rien naturellement de rigide ni de strict : elle admet de vives saillies, des pointes aventureuses, des digressions mêmes. A condition que l'orateur n'oublie ni son but ni la voie qui y mène, tout cela enrichit l'unité de l'œuvre, sans la détruire.

Le plaidoyer *Sur l'Ambassade* est donc vraiment, selon le précepte de Socrate, une œuvre vivante et organique. Et il en est de même des grands plaidoyers *Contre Midias, Sur la Couronne*, et de bien d'autres. Ce qui ne veut pas dire, du reste, que les orateurs de ce temps eussent renoncé définitivement à l'ancienne manière de faire. On trouverait, même chez Démosthène, plus d'un plaidoyer modelé aussi strictement que ceux d'Antiphon et de Lysias sur l'ancien patron technique. Mais la différence, c'est qu'au lieu d'être asservi aux cadres de l'école, un Démosthène ne s'y conforme que par exception, et dans la mesure où il y trouve profit pour sa cause.

CHAPITRE IV.

L'Épilogue.

I.

LES DEUX SENS DU MOT ÉPILOGUE.

Aristote, dans la *Rhétorique*[1], assigne à l'épilogue judiciaire les quatre fonctions suivantes :

1° L'orateur s'y efforce, en faisant son propre éloge, de bien disposer les juges en sa faveur, et, en diffamant son adversaire, de les indisposer contre celui-ci ;

2° Il amplifie ou atténue, selon les cas, la gravité du délit ;

3° Il excite les passions des juges, pitié, indignation, colère, haine, jalousie ;

4° Enfin il récapitule.

Mais la théorie de l'épilogue était-elle déjà si complexe chez les technographes antérieurs ? De prime abord on en pourrait douter. Dans un important passage du *Phèdre*, où Platon énumère les diverses parties du discours, telles qu'elles avaient été arrêtées par la rhétorique de son temps, on lit en effet ceci. « SOCRATE : Reste la fin du discours, sur laquelle tout le monde, à ce

1. Aristote, *Rhétorique*, III, 19, *init.*

qu'il me semble, est d'accord, et que les uns appellent ἐπάνοδος, les autres d'un autre nom. — PHÈDRE : Tu veux dire la récapitulation finale, par où on rappelle sommairement aux auditeurs ce qui a été dit? — SOCRATE : C'est cela même[1]. » Il semblerait donc que chez les Tisias, les Théodoros, les Thrasymachos, la conception de l'épilogue ait été singulièrement plus étroite que chez Aristote. Mais ce n'est là, je crois, qu'une apparence : allons plus au fond des choses.

Au point de vue de la composition, il y a lieu de répartir l'ensemble des plaidoyers attiques en deux classes. Dans la plupart des plaidoyers civils, d'importance et d'étendue médiocres, la division en exorde, narration, preuve, épilogue, rend un compte très exact de tout le contenu. Mais il n'en va plus de même dans les grands plaidoyers criminels ou politiques : ici la division traditionnelle est insuffisante, car elle laisse en dehors d'elle toute une série de développements, souvent très considérables. Analysez, par exemple, le plaidoyer de Lycurgue *Contre Léocratès* : vous y reconnaîtrez aisément un *exorde* § 1-15, une *narration* accompagnée de sa *preuve* § 15-54, une *réfutation* § 54-74, un *épilogue* dont le début est très nettement marqué § 149-150. Mais plus de la moitié du plaidoyer (toute la partie qui va du § 74 au § 149) reste en dehors de ces cadres. Et ce n'est pas un fait isolé : dans tous les grands plaidoyers de Lysias, de Démosthène, d'Eschine, il y a à cette

1. Platon, *Phèdre*, 267 D. — Le mot ἐπάνοδος signifie « retour en arrière » sur ce qui a été dit, par suite récapitulation ; il se trouve également dans Aristote, *Rhét.*, III, 13, p. 1414 B. Les autres noms auxquels fait allusion Socrate sont évidemment ἐπίλογος (mot déjà connu au temps d'Antiphon, puisque celui-ci était l'auteur d'un recueil de προοίμια καὶ ἐπίλογοι), ou ἀνάμνησις (Aristote, *Rhét.*, III, 19, *init.*), ou παλιλλογία (*Rhét. à Alexandre*, c. 20, *init.* et *passim*).

même place, c'est-à-dire entre la preuve et l'épilogue, d'amples développements non catalogués par les rhéteurs. Or qu'on examine la nature de ces morceaux : on y démêlera en dernière analyse les trois éléments principaux qu'Aristote attribuait à l'épilogue : éloge de soi et invectives contre l'adversaire, amplification ou excuse de la faute, appel à la colère ou à la pitié. Que conclure, sinon qu'il y avait dans la rhétorique grecque deux façons d'envisager l'épilogue? Au sens strict, ce nom désigne uniquement les dernières lignes du plaidoyer, que du reste l'orateur signale souvent lui-même comme une conclusion. Mais, en un sens plus étendu, l'épilogue est toute la partie du discours qui fait suite à la preuve[1]. Dans la première conception, il faudrait naturellement admettre une partie de plus que n'en reconnaît le *schéma* traditionnel. Ainsi faisaient, semble-t-il, certains rhéteurs du temps de Platon. Dans le passage du *Phèdre* dont nous parlions tout à l'heure, il y a lieu en effet de remarquer qu'entre la preuve et l'épilogue Socrate insère « l'art d'exciter la pitié, de soulever ou de calmer la colère, de calomnier et de détruire l'effet des calomnies » : toutes matières qu'Aristote range dans la péroraison. Quoi qu'il en soit, il n'y a là au fond qu'une querelle de mots : ce qui importe, c'est que dans tous les grands plaidoyers les développements signalés par Aristote ont en effet leur place, et qu'ils avaient été fixés de bonne heure par la tradition et la technique[2].

1. Il est à remarquer du reste qu'Aristote lui-même emploie tour à tour le mot *épilogue* dans ces deux sens. En plus d'un endroit ἐπίλογος est pour lui synonyme de récapitulation (*Rhetorique*, III, 13, p. 1414 B).

2. C'est la théorie large d'Aristote qui a prévalu chez les rhéteurs latins. Cependant la plupart la simplifient : « Conclusiones constant ex enumeratione, amplificatione, et commiseratione » (*Rhét. à Hérennius*, II, 30, 47). « Haec (conclusio) habet tres par-

II.

L'ÉPILOGUE AU SENS LARGE.

§ 1. — *Éloge de soi et invectives contre l'adversaire.*

Le nom qui convient le mieux à cette partie du plaidoyer est celui de πίστεις ἐκ τοῦ ἤθους que lui donne Aristote : ce sont des *preuves morales*, tirées des antécédents des deux plaideurs[1]. Venant après la preuve proprement dite, elles en sont un complément et une confirmation. C'est là, du reste, un élément dont ne laissent pas de tenir compte aussi nos tribunaux modernes. Mais chez nous cette enquête contradictoire est l'œuvre d'un magistrat instructeur qui y apporte l'impartialité et la discrétion nécessaires, tandis qu'entre les mains des parties elle dégénérait forcément en panégyrique et en injures.

Ces deux morceaux parallèles et antithétiques ne manquent dans presque aucun plaidoyer. Chose plus curieuse encore, l'ordonnance même en est strictement réglée par la tradition : chacun d'eux en effet comprend presque toujours deux parties distinctes, relatives l'une au plaideur lui-même, l'autre à ses ancêtres et, d'une

tes : enumerationem, indignationem, conquestionem » (Cicéron, *De l'Invention*, I, 52, 98). Cette division elle-même n'est pas irréductible. Le second élément (amplificatio, indignatio), n'étant qu'un moyen d'éveiller les passions, peut être considéré comme une forme particulière du troisième (commiseratio, conquestio). Cicéron, dans les *Partitions oratoires*, XV, 52, fait déjà cette réduction : amplificatio, enumeratio. De même Quintilien (VI, 1, 2).

1. Aristote, *Rhétorique*, I, 2, p. 1356 A.

manière plus générale, à sa famille[1]. Et ce n'est pas tout : les points particuliers sur lesquels portent l'éloge et le blâme sont eux-mêmes si immuables qu'il n'est pas rare que l'une des parties, prévoyant l'usage qu'en fera son adversaire, en présente par avance la réfutation[2].

Éloge personnel. — Qui veut conquérir les sympathies d'un jury populaire est tenu, avant tout, de faire grand étalage de sentiments démocratiques[3]. Jamais il n'y eut démocratie plus soupçonneuse qu'Athènes; partout elle ne voyait que complots oligarchiques : « La tyrannie! dit Bdélycléon dans les *Guêpes*, elle est maintenant plus commune qu'au marché le poisson salé. Achète-t-on des rougets, et ne veut-on pas de sardines,

1. « Puisque vous voulez bien écouter les accusés, lorsqu'ils vous exposent *leurs propres mérites et les beaux faits de leurs aïeux*, c'est justice de prêter égale attention aux accusateurs, s'ils vous démontrent que les accusés se sont rendus coupables envers vous, et que *leurs aïeux* vous ont causé de grands maux » (Lysias, *C. Alcibiade*, I, 24). Cf. Lysias, *C. Nicomachos*, 1.

2. « Pour quels motifs demanderas-tu ton acquittement, Dicéogène? Est-ce pour avoir fourni beaucoup de *liturgies* à l'Etat, et rendu par tes *générosités* la ville plus belle? Ou bien as-tu, comme *triérarque*, fait beaucoup de mal à l'ennemi, et, lorsque la patrie demandait des *contributions* pour la guerre, lui es-tu venu en aide? Tu n'as rien fait de tout cela. Mais à titre de brave *soldat?*... Ou bien c'est peut-être à cause de tes *ancêtres* que tu penses avoir gain de cause? » (Isée, *Héritage de Dicéogène*, 45). Même série de griefs dans le discours de Démosthène *Sur l'ambassade*, 282 : « Vous avez pris Eschine en flagrant délit, lui qui n'a jamais rendu *un service* à cette ville, ni *son père* ni aucun des *siens*, et vous l'acquitteriez! Ont-ils fourni *un cheval?* Une *galère?* Ou fait une *campagne?* Ou donné un *chœur*, une *liturgie*, une *contribution*, une preuve quelconque de bon vouloir? Ou couru des *dangers* pour vous?... » Cf. encore Lysias, *C. Nicomachos*, 26. *C. Andocide*, 46. *C. Eratosthène*, 37. *C. Evandros*, 3. Démosthène, *C. Midias*, 148.

3. Démosthène, *Couronne*, 280.

aussitôt le marchand de sardines d'à côté s'écrie : Voilà une façon de faire ses provisions qui sent la tyrannie! Demande-t-on de la ciboule pour assaisonner des loches, voilà la marchande de légumes qui cligne de l'œil : Hé, tu demandes de la ciboule; aspires-tu à la tyrannie? Ou bien crois-tu qu'Athènes te doit en tribut tes assaisonnements[1]? » Cet esprit de suspicion, du reste, n'était pas sans quelque fondement : la faction oligarchique ne désarma jamais à Athènes. Rejetée des affaires publiques, elle continua à conspirer sourdement dans les *clubs* (ἑταιρίαι). Par deux fois même, bien peu d'années après ces railleries d'Aristophane, elle revint au pouvoir, grâce à la violence et à l'appui de l'étranger. Et les cruautés et les exactions des Quatre Cents et des Trente donnèrent alors la mesure de la haine froide et exaspérée qu'elle nourrissait contre le peuple. Aussi, malgré l'amnistie jurée, ne faisait-il pas bon, dans les années qui suivirent le rétablissement de la démocratie, être suspecté d'oligarchisme. C'est ce que laissent deviner plusieurs plaidoyers de Lysias, écrits à cette époque. Les plaideurs s'y font gloire d'avoir porté les armes contre les Trente, et aidé Thrasybule à rétablir le gouvernement populaire[2]. Tout au moins se défendent-ils d'avoir pris part au mouvement réactionnaire, et proclament-ils bien haut leur dévouement au régime rétabli (εὔνους εἶναι τοῖς καθεστῆκοσι πράγμασι)[3]. Mais, dans les idées antiques, la qualité de bon démocrate (δημοτικός) ne s'acquiert pas uniquement par des actes personnels : elle est aussi un héritage de famille. « Le bon démocrate, dit Eschine, doit pouvoir citer quelque service rendu au peuple par

1. Aristophane, *Guêpes*, v. 488 sq.
2. Lysias, *C. Ergoclès*, 12. *C. Agoratos*, 77. *C. Nicomachos*, 15.
3. Lysias, *C. Mantithéos*. 3. Δήμου καταλύσεως ἀπολογία, 14. Cf. *Invalide*, 25.

ses ancêtres; du moins, c'est chose indispensable qu'ils n'aient jamais été les ennemis du peuple[1]. » C'est ainsi que nous voyons Eschine lui-même se recommander des souffrances endurées sous les Trente par son père Atrométos[2]. Mais nul plaideur n'atteint à des effets aussi pathétiques que le neveu de Nicias, exposant le long martyrologe de sa famille : Nicias, son oncle, tué à l'ennemi en Sicile; Eucratès, son père, qui, sollicité de faire partie des Trente, préféra le supplice; Nicératos, son cousin, mis à mort par ces tyrans; enfin Diognétos, son parent, qui, exilé injustement par le peuple, n'en refusa pas moins de s'associer à l'oligarchie[3]. Parfois même on remontait bien plus haut encore dans l'histoire d'Athènes. Andocide dans le discours *Sur son Retour*, un client inconnu de Lysias, et le jeune Alcibiade, chez Isocrate, évoquent le souvenir des luttes soutenues par leurs illustres ancêtres contre les Pisistratides[4].

Toutefois ce sont là des dévouements exceptionnels. En des temps moins troublés la vertu civique consistait surtout dans l'accomplissement régulier et zélé des devoirs imposés par l'État[5]. Pour les riches ces devoirs étaient les liturgies et, d'une façon générale, les dépenses qui contribuaient à l'honneur et à l'embellissement

1. Eschine, *C. Ctésiphon*, 168.

2. Idem, *Ambassade*, 147.

3. Lysias, *Biens confisqués*, 2 sq. Cf. *P. Polystratos*, 22. *C. Théomnestos*, 27.

4. Andocide, *Sur le retour*, fin. Lysias, *C. Erandros*, 21-22. Isocrate, *Attelage*, 24 sq. Cf. Démosthène, *C. Midias*, 144.

5. De là cette formule qui revient si souvent chez les orateurs : πάντα τὰ ὑπὸ τῆς πόλεως προσταττόμενα πεποίηκα (Lysias, *C. Eratosthène*, 20. Δήμ. καταλ. ἀπολ., 13. *Olivier*, 31. *Corruption*, 23. Isocrate, *Antidosis*, 150. Isée, *Héritage de Nicostratos*, 27. *Hérit. d'Aristarchos*, 25. *Hérit. d'Apollodoros*, 35. *Hérit. d'Hagnias*, 50. Démosthène, *C. Evergos et Mnésiboulos*, 48).

de la cité; pour tous les citoyens, tant pauvres que riches, le service militaire de terre et de mer, l'obéissance aux lois et décrets du peuple.

Les plus importantes des liturgies étaient d'abord la *triérarchie*, qui tenait lieu en quelque sorte de notre budget de la marine, et ensuite la *chorégie*, qui sous ses différentes formes était l'équivalent de notre budget des cultes et des beaux-arts. Parmi les services les plus éminents qu'un citoyen pût rendre à l'État, il faut compter encore les *contributions* (εἰσφοραί), taxe levée extraordinairement dans les circonstances urgentes, et qui pesait surtout sur les riches[1]. Aussi y a-t-il peu de plaidoyers où l'orateur ne fasse valoir ses chorégies, ses triérarchies, ses contributions. C'était si bien un lieu commun que même dans ses plaidoyers fictifs Antiphon fait figurer cet argument, afin de marquer la place qui lui appartiendrait dans un discours réel[2]. Une autre preuve de l'importance qu'on lui attribuait, c'est que maints plaideurs, qui jusque-là avaient su se dérober aux charges de l'État, se hâtaient à la veille d'un procès d'en accepter, ou même d'en solliciter une[3]. Toutefois, ces charges étant obligatoires, le seul fait de s'en être régulièrement acquitté n'aurait pas créé un droit à la reconnaissance publique. Le dévouement commence où finit l'obligation stricte. Un moyen pour le plaideur de rehausser le mérite de son acte, c'est donc de vanter l'empressement et le zèle qu'il y a déployés (προθύμως)[4]. Les mauvais citoyens en effet s'ingéniaient à échapper

1. Gilbert, *Handbuch der griech. Staatsalterthümer*, I (2e édit., 1893), p. 401 sq.
2. Antiphon, *1re Tétralogie*, 2, 12.
3. Isée, *Héritage de Nicostratos*, 29.
4. Antiphon, *l. l.* Lysias, *P. Mantithéos*, 17. Démosthène, *C. Everg. et Mnésib.*, 48.

aux liturgies par toutes sortes de subterfuges[1], sommation d'échange[2], déclaration de fortune inférieure à la vérité[3], dissimulation de leurs biens dans des opérations de banque ou autrement[4]. — Un autre mérite plus positif, c'étaient les grandes dépenses qu'on avait faites dans l'accomplissement de ces charges. Certaines étaient particulièrement coûteuses, par exemple la triérarchie, ou bien, parmi les chorégies, celle de joueurs de flûte[5]. Mais, comme l'État ne fixait le taux d'aucune liturgie, la générosité personnelle trouvait à s'exercer dans toutes. Voilà pourquoi maint plaideur se vante d'avoir fait *largement* les choses (πολυτελῶς, φιλοτίμως, λαμπρῶς)[6], et parfois même, pour qu'on puisse mieux juger de sa générosité, donne un état des sommes qu'il a déboursées[7]. — Mais la preuve de zèle la plus éclatante, c'était une victoire remportée dans les jeux. Voyez avec quel soin, par exemple, le citoyen pour qui a été écrit le vingt et unième discours de Lysias, relève dans la longue liste de ses chorégies les prix qu'il a obtenus (dans une chorégie d'enfants, dans une gymnasiarchie, dans une chorégie comique, dans un concours de trières[8]). — Dans

1. Aristophane les appelle d'un mot expressif διαδρασιπολῖται (*Grenouilles*, 1014).

2. Lysias, *Blessure*, 1. *Invalide*, 9. Démosthène, *C. Midias*, 80. *C. Aphobos*, II, 17.

3. Isée, *Héritage d'Apollodoros*, 39.

4. Démosthène, *C. Stéphanos*, I. 66. Lysias, *P. Polystratos*, 23. Isée, *l. l.*

5. Démosthène, *C. Midias*, 156.

6. Lysias, Δήμ. καταλ. ἀπολ., 12-13. *Olivier*, 31. Isocrate, *Antidosis*, 145.

7. Lysias. *Biens d'Aristophane*, 42. *Corruption*, 1 sq.

8. Lysias, *Corruption*, 1 sq. Isée, *Héritage d'Apollodoros*, 40. *Hérit. de Philoctémon*, 60. *Hérit. de Dicéogène*, 36. — Bien plus glorieuses encore, naturellement, étaient les couronnes remportées dans les grands jeux panhelléniques. Voici de quel ton, par exem-

tous ces cas cependant il s'agit d'une fonction imposée. Bien plus louable est le citoyen qui a sollicité lui-même une de ces charges. Démosthène rappelle ainsi qu'une année où la tribu Pandionide manquait de chorèges, il s'est spontanément proposé ; qu'une autre fois il s'est chargé hors de son tour d'une triérarchie avec un associé[1]. D'autres orateurs se font honneur de n'avoir pas voulu profiter des exemptions que la loi leur accordait[2]. C'est encore parmi ces services volontaires qu'il faut ranger les ἐπιδόσεις, c'est-à-dire les sommes qu'un citoyen généreux offrait en sus de sa contribution obligatoire (εἰσφορά), ou les dons en argent, en trières, en armes, en grains, qu'il faisait à l'État[3]. Aucun plaideur, sans contredit, ne possède des états de services plus éclatants que le client de Lysias accusé de corruption :

« Les griefs de l'accusation sont suffisamment réfutés, Athéniens; mais je vous prie de m'écouter encore un moment, afin que vous connaissiez l'homme sur qui vous allez prononcer. Inscrit comme citoyen sous l'ar-

ple, le fils d'Alcibiade célèbre devant les juges une victoire de son père à Olympie : « Mon père voyant que les jeux Olympiques étaient l'objet de l'admiration générale, que là les Grecs donnaient le spectacle de leur richesse, de leur force, de leur esprit, et que non seulement les vainqueurs mais les villes des vainqueurs y acquéraient la gloire, et estimant qu'à Athènes chacun concourt en son propre nom, tandis qu'à Olympie on concourt au nom de sa patrie contre toute la Grèce..., résolut de nourrir des chevaux ; et non seulement il vainquit ses rivaux, mais il surpassa tous les vainqueurs qui l'avaient précédé, et à ceux qui devaient venir après lui il ne laissa aucun moyen de le surpasser » (Isocrate, *Attelage*, 32 sq.). Cf. Lysias, *Biens d'Aristophane*, 63. Démosthène, *C. Théocrinès*, 66, etc.

1. Démosthène, *C. Midias*, 13, 166. *Couronne*, 99.
2. Lysias, *Corruption*, 1. *Biens d'Aristophane*, 29.
3. Lysias, *C. Mantithéos*, 14. *Biens d'Aristophane*, 43. Démosthène, *C. Midias*, 161, 165. *Couronne*, 171. *C. Phormion*, 38 sq. *P. Phormion*, 85.

chonte Théopompos, je fus nommé chorège de tragédies, et tirai 30 mines de ma bourse. Trois mois après, aux Thargélies, j'obtins le prix avec un chœur d'hommes faits, et il m'en coûta 2,000 drachmes. Plus 800 sous l'archonte Glaukippos, aux Grandes Panathénées, pour une troupe de pyrrichistes. Sous le même archonte, aux fêtes de Dionysos, je remportai le prix avec un chœur d'hommes faits, dont les frais, avec la consécration du trépied, montèrent à 5,000 drachmes. Ajoutez 300 sous l'archonte Dioclès, aux Petites Panathénées, pour un chœur cyclique. Pendant tout ce temps, c'est-à-dire sept années entières, j'ai été triérarque, et j'ai de ce chef déboursé six talents. Non content de ces dépenses et des dangers que j'affrontais tous les jours pour vous loin de ma patrie, j'ai versé encore une première contribution de 30 mines, et ensuite une autre de 4,000 drachmes. A peine de retour ici, sous l'archonte Alexios, je me chargeai aussitôt d'une gymnasiarchie aux fêtes de Prométhée et remportai le prix, d'où une dépense de 12 mines. Depuis, il m'en a coûté plus de 15 pour un chœur d'enfants. Sous l'archonte Euclide, je fus chorège de comédies avec Képhisodotos[1] et remportai le prix, ce qui monta à 16 mines avec la consécration des costumes. Plus 7 mines aux Petites Panathénées, pour une troupe de pyrrichistes imberbes. Plus 15 mines, que je dépensai dans un concours de trières près de Sounion, où je fus vainqueur. Et je n'ai pas compté dans tout cela une archithéorie, une arrhéphorie, et

1. Je traduis d'après une conjecture personnelle (κωμῳδοῖς <συγ> χορηγῶν Κηφισοδότῳ ἐνίκων). Avec la leçon ordinaire χορηγῶν le datif Κηφισοδότῳ est inexplicable; la traduction latine Didot : *ludis comicis choregum agens, dum Cephisodotus erat chori magister, vici* ne saurait se tirer du texte. — Sur la *synchorégie* ou chorégie à deux, voir O. Navarre, *Dionysos*, p. 15.

d'autres charges semblables, pour lesquelles j'ai déboursé plus de 30 mines. Or, si j'avais voulu m'en tenir aux termes stricts de la loi, je n'aurais pas fait le quart de ces dépenses[1]. »

Jusqu'ici nous avons vu des plaideurs se prévaloir du généreux emploi qu'ils avaient fait de leur fortune. Mais il n'est pas rare de les entendre aussi promettre pour l'avenir force largesses. C'est surtout dans les procès d'héritage que de telles promesses sont opportunes. Chaque compétiteur s'engage, au cas où il obtiendrait les biens en litige, à ne s'en regarder que comme le dépositaire au nom de l'État, et à prodiguer chorégies, triérarchies et contributions; et il ne manque pas, par contre, de dépeindre son adversaire ou comme un prodigue qui dissipera follement l'héritage, ou comme un avare qui n'en distraira pas une obole au profit de la République[2]. Ici encore nous saisissons sur le vif la toute-puissance de l'idée de l'État à Athènes. Car qu'est-ce au fond que cet argument, sinon une invitation à peine déguisée de subordonner la justice à l'intérêt social! Nul doute qu'un jury populaire n'y fût sensible.

Par une extension naturelle du mot, le devoir militaire est appelé souvent chez les orateurs une liturgie (λειτουργεῖν τῷ σώματι). A Athènes, comme chez nous, ce devoir, irréprochablement rempli, comptait pour beaucoup dans les bons antécédents du plaideur. C'était donc un grand point que de pouvoir dire : « J'ai servi dans toutes les guerres pour la patrie. — Ne me chassez pas de ma patrie, pour laquelle j'ai couru tant de dan-

1. Lysias, *Corruption*, 1 sq.

2. Lysias, *Biens d'Aristophane*, 62. *Corruption*, 13-14. Isée, *Héritage de Philoctémon*, 61. Démosthène, *C. Aphobos*, II, 19-20, 22, 24. — Cf. Isée, *Hérit. d'Apollodoros*, 35, 42. Lysias, Περὶ δημοσίων ἀδικημάτων, 10. Démosthène, *C. Nausimachos*, fin.

gers ! » ou, sur un ton plus emphatique : « Quel serait mon malheur, si j'étais privé de ma patrie, après avoir livré pour elle tant de combats et sur terre et sur mer[1] ! » Quand on avait accompli personnellement quelque action d'éclat, il va de soi qu'on ne s'en tenait pas à des termes si vagues. C'est ainsi que nous voyons un client de Lysias, Mantithéos, s'étendre longuement, faute de liturgies, sur ses faits de guerre. Eschine aussi détaille tout au long ses campagnes très honorables, qui font contraste avec le silence absolu de Démosthène sur le même sujet[2]. A défaut d'actes personnels, on rappelle au besoin quelque beau fait d'armes d'un parent : un plaideur vante la bravoure de son oncle et de son cousin germain morts à la guerre, un autre exalte celle de son arrière-grand-oncle[3].

Il est rare qu'à cet éloge de sa vie publique l'orateur n'ajoute celui de sa vie privée[4]. Les vertus privées se rap-

1. Isée, *Héritage d'Apollodoros*, 41. Lysias, *C. Simon*, 47. *Olivier*, 41. — Cf. Idem, *Corruption*, 11. Δήμ. καταλ. ἀπολογία, 12. Démosthène, *C. Midias*, 95.

2. Eschine, *Ambassade*, 166 sq. Lysias, *Corruption*, 9. *P. Mantithéos*, 12-18.

3. Démosthène, *C. Théocrinès*, 66. *C. Euboulidès*, 37-38. Eschine, *Ambassade*, 149.

4. Lysias, *P. Mantithéos*, 10-11 : καὶ τὰ μὲν ἴδια οὕτω διῴκηκα · περὶ δὲ τῶν κοίνων... Cf. Démosthène, *C. Aristogiton*, I, 76. Dinarque, *C. Aristogiton*, 8. — Il est à remarquer du reste qu'entre ces deux domaines la frontière était loin d'être aussi tranchée que de nos jours. En veut-on une preuve ? Un client de Lysias, après avoir loué sa conduite privée, annonce qu'il va parler de sa vie publique. Or qu'allègue-t-il ? Sa moralité sans reproche, son éloignement des plaisirs honteux, tels que le jeu et le vin, et encore cette circonstance qu'il n'a jamais été l'objet d'un procès civil qui touchât à son honneur. Toutes choses sur lesquelles un moderne refuse à l'Etat tout droit de contrôle (*P. Mantithéos*, 11-12). Les Grecs au contraire estimaient, selon le mot d'Aristote (*Politique*, V [VIII], 1, p. 130, Bekk.) que « le citoyen ne s'appartient pas à

portent à deux ordres de devoirs : envers le prochain, et envers la famille. A l'égard du prochain, c'était déjà un mérite rare à Athènes qu'une humeur accommodante, éloignée des querelles et des procès[1] : Thucydide et Aristophane sont d'accord, on le sait, pour stigmatiser l'esprit processif de leurs compatriotes[2]. C'est là ce qui donnait du prix à des déclarations telles que celles-ci : « Je n'ai jamais attaqué personne en justice. — J'ai toujours supporté avec patience l'injure. — Je me suis toujours efforcé d'arranger mes litiges à l'amiable[3]. » Aussi cet argument est-il recommandé à la fois par la *Rhétorique à Alexandre*[4] et par la *Rhétorique* d'Aristote[5]. Certains plaideurs renchérissaient encore sur ces déclarations : « Non seulement je n'ai pas été accusateur, disent-ils, mais personne ne m'a accusé moi-même[6]. » Bonheur bien exceptionnel sans doute dans une ville où nul n'était à l'abri des sycophantes, et où tel homme politique, comme Aristophon d'Azénia,

lui-même, mais que tous appartiennent à l'Etat, car chacun d'eux est une partie de l'Etat. » Voir des déclarations semblables chez Platon, *Lois*, VII, 790 B. Lysias, *Corruption*, 19. Isée, *fragm.* 30, éd. Scheibe (= Stobée, *Florileg.*, V, 54).

1. Le citoyen paisible, rangé, est dit κόσμιος, μέτριος, σώφρων. Le citoyen querelleur et processif est dit πολυπράγμων, φιλόδικος.

2. Thucydide, I, 77. Aristophane, *Guêpes* et *passim*.

3. Lysias, *C. Eratosthène*, 4. *Invalide*, 24. Isocrate, *Antidosis*, 144. Hypéride, *P. Lycophron*, col. XIII, p. 34, éd. Blass, 1894. Eschine, *Ambassade*, 182. Démosthène, *C. Dionysodoros*, 14.

4. C. 36, p. 75 Sp.

5. II, 23, p. 1400 A.

6. Antiphon, *1re Tétralogie*, 2, 12-13. Lysias, *Biens d'Aristophane*, 55. *P. Callias*, 3. *C. Eratosthène*, 4, 20. *P. Mantithéos*, 12. *Corruption*, 18. *Invalide*, 24. Isée, *Héritage d'Apollodoros*, 39. Isocrate, *Antidosis*, 26-27, 144. Hypéride, *P. Lycophon*, *l. l.* Eschine, *Ambassade*, 182. Démosthène, *P. Phormion*, 57. *C. Dionysodoros*, 14.

fut accusé jusqu'à soixante-quinze fois[1]. D'autres ne s'en tiennent pas là. Ainsi Isocrate, dans l'*Antidose*, expose qu'il n'a de sa vie paru en justice, ni comme partie intéressée, ni comme défenseur, ni comme témoin[2]. Plusieurs même vont jusqu'à affirmer qu'on ne les y a jamais vus en simples curieux; et l'un d'eux, pour faire ressortir tout le mérite de cette abstention, ajoute qu'il habite cependant tout près de l'agora, siège des tribunaux[3]. C'est qu'à Athènes, comme de nos jours en mainte petite ville de province, les tribunaux étaient une des distractions favorites des oisifs : le drame judiciaire dans toutes ses phases y était public : enquêtes (ἀνακρίσεις), audiences des arbitres, séances de l'Héliée, tout cela formait un ensemble de spectacles quotidiens[4]. Mais ceux qui y passaient leur temps avaient pour la plupart mauvais renom; c'étaient des désœuvrés ou pis encore, des sycophantes[5].

Toutefois c'eût été trop peu que de n'avoir nui à personne. Dans une démocratie le citoyen doit faire preuve d'une vertu plus active. Il faut qu'il puisse dire, comme Andocide : « Ma maison fut toujours la plus secourable à ceux qui étaient dans le besoin[6] », ou, comme Phormion : « J'ai rendu service à l'État et à beaucoup d'entre vous[7] », ou, comme Démosthène : « Dans ma vie privée, si vous ne savez tous que j'ai été affable, humain,

1. Eschine, *C. Ctésiphon*, 194. — Cf. P. Girard, *Aristophon d'Azénia* (dans l'*Annuaire de l'Assoc. pour l'encourag. des études grecques en France*, 1883).

2. Isocrate, *Antidosis*, 144.

3. Isée, *Héritage de Cléonymos*, 1. Lysias, *Biens d'Aristophane*, 55.

4. Isocrate, *Antidosis*, 38.

5. Isocrate, *Aréopagitique*, 48. Platon, *Théétète*, 173 C.

6. Andocide, *Mystères*, 147.

7. Démosthène, *P. Phormion*, 57.

secourable à toute infortune, je me tais[1]. » Et à l'appui de ces affirmations on cite, s'il y a lieu, les actes d'humanité (φιλανθρωπίαι) qu'on a accomplis. Naturellement ces actes sont très divers. Néanmoins les conditions de la société attique faisaient que la charité s'y manifestait principalement sous trois formes : la *caution*, l'*éranos*, et le *rachat des prisonniers*. Le cautionnement, exposant à de graves responsabilités, était un service des plus importants, qui n'était usité qu'entre intimes amis[2]. Aussi voit-on l'un des plaideurs fictifs d'Antiphon mentionner les cautions dont il s'est chargé : preuve de la valeur qu'on attribuait dans les causes réelles à cet argument[3]. — Le même plaideur cite aussi les *éranoi* auxquels il a pris part. L'*éranos* était, comme on sait, un prêt d'amitié, sans échéance fixe, à ce qu'il semble, et sans intérêt[4]. Un Athénien avait-il besoin à l'improviste d'une somme considérable (par exemple, pour se racheter des mains des pirates), il était d'usage que ses amis se cotisassent en sa faveur, chacun selon ses moyens. C'est dans ces occasions que se révélaient les vrais et les faux amis. Aussi est-ce un lieu commun chez les plaideurs, pour prouver qu'ils sont humains et sensibles à l'amitié, de rappeler les *éranoi* auxquels ils ont participé[5]. — Le rachat des captifs est aussi une des actions que les Athéniens honoraient le plus. « Si quelqu'un

1. Démosthène, *Couronne*, 268. Cf. *ibid.*, 257. *C. Midias*, 101.
2. Meier-Schömann-Lipsius, *Der attische Process*, II, p. 707-8.
3. Antiphon, *1re Tétralogie*, 2, 12-13. Cf. Démosthène, *C. Aristogiton*, I, 86.
4. Foucart, *Des associations religieuses chez les Grecs, thiases, éranes et orgéons*, p 143.
5. Antiphon, *1re Tétralogie*, 2, 9. 13. Isée, *Héritage d'Hagnias*, 43. Démosthène, *C. Stéphanos*, I, 69. *C. Nicostratos*, 8. *C. Aphobos*, I, 25. *C. Euboulidès*, 19. *C. Nééra*, 31. *C. Midias*, 101. *C. Aristogiton*, I, 21.

me demandait : Dis-moi, Démosthène, de quel bienfait notre ville t'est-elle redevable? Je pourrais énumérer mes triérarchies, mes chorégies, mes contributions, les rançons que j'ai payées pour les captifs, et autres actes d'humanité pareils[1]. » On voit que dans ce passage l'orateur met le rachat des prisonniers au nombre des services les plus éminents que l'État puisse recevoir. C'était en effet restituer à l'État des citoyens, et à ceux-ci le plus précieux des biens, aux yeux d'un Grec, la liberté. Aristote recommande expressément cet argument dans sa *Rhétorique*[2]. Tels sont les actes par lesquels d'ordinaire se traduit à Athènes l'humanité. Ce ne sont pas des devoirs stricts, car aucun texte de loi ne les prescrit.

Très nettement définis par la loi, au contraire, étaient les devoirs envers les père et mère : 1° le respect ; 2° la nourriture (en cas d'indigence des parents) ; 3° les honneurs funèbres[3]. Ces devoirs étant d'obligation étroite, c'était un crime que de les négliger, tandis qu'on ne se vantait guère de les avoir accomplis. Tout au plus le plaideur insiste-t-il à l'occasion sur le respect qu'il a toujours montré envers ses parents. C'est que de tous les devoirs filiaux le respect était le plus délicat et le moins extérieur : si la loi châtiait les coups, elle ne pouvait atteindre les sentiments et les paroles irrévérencieuses : « A l'âge de trente ans où je suis arrivé, dit un

1. Démosthène, *Chersonnèse*, 70.

2. Aristote, *Rhétorique*, II, 23, p. 1400 A. Lysias, *Biens d'Aristophane*, 59. *C. Eratosthène*. 20. Isée, *Héritage de Dicéogène*, 44. Démosthène, *Ambassade*, 169, 229. *Couronne*, 268. Hypéride, *C. Démade* (*frag.* 76 Blass, 1894). — Cf. Plutarque, *Vie de Philopœmen*, 4. Cornélius Népos, *Vie de Cimon*, 4.

3. La violation de ces devoirs filiaux pouvait donner lieu à une poursuite particulière, dite κάκωσις τῶν γονέων (Meier-Schoemann-Lipsius, *Der attische Process*, I, p. 354-5).

client de Lysias, je n'ai jamais répliqué à mon père[1]. » Vertu rare sans doute, et bien démodée dès ce temps-là, car dans les *Nuées* d'Aristophane le Λόγος δίκαιος, qui promet de former son élève à ne pas répliquer à son père (ἀντειπεῖν τῷ πάτρι μηδέν), est traité en vieux radoteur[2]. — A côté des obligations à l'égard des père et mère, il y a encore les devoirs envers les autres membres de la famille. C'est ainsi que la coutume, sinon la loi écrite, obligeait le père à doter sa fille selon ses moyens, et, à défaut du père, le frère à doter sa sœur, le κύριος sa pupille[3] : en conséquence, on voit des plaideurs se faire honneur d'avoir pourvu convenablement leurs filles, leurs sœurs, leurs pupilles[4], et parfois, ce qui est plus méritoire, des cousines, ou même des filles pauvres non parentes[5].

Attaques contre l'adversaire. — En regard de ce panégyrique personnel il était d'usage, comme nous l'avons dit, que le plaideur traçât un portrait peu flatté de l'adversaire. Ce portrait peut se résumer d'un mot : il est la contre-partie à peu près exacte de l'éloge qui précède. Souvent donc on va jusqu'à dénier à son adversaire la qualité de citoyen. « Premièrement, dit Eschine, traçant l'image du bon démocrate, il sera libre du côté de son père comme de sa mère, de peur que le

1. Lysias, *Biens d'Aristophane*, 55. Cf. des déclarations de même nature chez Isée, *Héritage de Ménéclès*, 18. Démosthène, *C. Bœotos*, I, 13.

2. Aristophane, *Nuées*, v. 998. Comparez les regrets d'Isocrate (*Aréopagitique*, 49) sur le temps d'autrefois où c'était un plus grand crime ἀντειπεῖν τοῖς πρεσβυτέροις ἢ λοιδορήσασθαι ..... ἢ νῦν περὶ τοὺς γονέας ἐξαμαρτεῖν.

3. Lysias, *C. Agoratos*, 45.

4. Lysias, *P. Mantithéos*, 10. Isée, *Héritage d'Aristarchos*, fin.

5. Lysias, *Biens d'Aristophane*, 59. Démosthène, *Couronne*, 268.

malheur de sa naissance ne lui fasse haïr les lois, sauvegarde de la démocratie[1]. » Et, cette condition posée, Eschine s'applique à montrer que Démosthène n'y satisfait pas, étant fils d'une Scythe[2]. Sensible à cet outrage, Démosthène se venge en le renvoyant aggravé à son ennemi : « Qu'est-ce que ton père, sinon un esclave qu'on a vu porter les fers? Tu as su par la fraude t'introduire dans un dème, et te voilà depuis peu, d'esclave que tu étais, devenu citoyen et homme d'État[3]. » Midias n'est pas mieux traité : Démosthène l'appelle un enfant supposé, acheté d'occasion par celle qui passe pour sa mère; et dans l'insolence de Midias il signale la tare persistante de son origine barbare[4]. Ce n'est pas le lieu de montrer avec quelle facilité se faisaient les inscriptions frauduleuses sur le registre civique : avec de l'intrigue et de l'argent, les bâtards, les étrangers, parfois même les esclaves extorquaient un vote favorable des *démotes*[5]. On comprend donc qu'il fût toujours aisé de contester à son adversaire le titre de citoyen[6]. Pour donner à cette imputation un air de vraisemblance, il suffisait de quelque circonstance équivoque. Il est bien certain, par exemple, que le père d'Eschine n'avait jamais été esclave; mais des revers de fortune l'avaient réduit pendant un temps à un office subalterne, voisin de la servitude. Il est probable également que la mère de Démosthène ne descendait pas de race

1. Eschine, *C. Ctésiphon*, 168.
2. *Ibid.*, 172.
3. Démosthène, *Couronne*, 129 sq., 259, 261
4. Idem, *C. Midias*, 149.
5. Voir Haussoullier, *Vie municipale en Attique*, p. 32 sq.
6. Lysias, *C. Agoratos*, 18, 64. *C. Nicomachos*, 2, 5, 27. Andocide, *frag.* 5 (Blass). Eschine, *Ambassade*, 78, 93, 180. *C. Ctesiphon*, 171-2. Démosthène, *Couronne*, 129 sq., 259, 261. *C. Aristogiton*, I, 78. *C. Midias*, 149. *C. Androtion*, 68.

scythe, mais d'une famille athénienne établie dans le Pont, et ayant conservé à Athènes ses droits de cité[1]. Dans bien des cas, du reste, il est trop visible que le plaideur est le premier à ne pas ajouter foi à ses imputations : ce n'est pour lui qu'un moyen de déverser sa haine, d'humilier et de vexer un ennemi, en lui jetant à la face certaines particularités de famille ou de naissance désagréables à entendre.

D'autres fois on s'efforce de faire passer son adversaire pour un ennemi du peuple (μισόδημος, ὀλιγαρχικός), en remontant au besoin jusqu'à ses ancêtres, qu'on accuse d'avoir été les soutiens de la tyrannie, soit jadis sous les Pisistratides, soit plus récemment sous les Quatre Cents et les Trente[2]. — On lui reproche de n'avoir rien dépensé pour l'État en liturgies, ou du moins d'avoir fait preuve de ladrerie dans ces charges[3]. — On le met au défi de citer quelque campagne à laquelle il ait pris part, quelque fait d'armes qu'il ait accompli[4]. On le taxe même de lâcheté (δειλίας) ou de désertion (ἀστρατείας) : deux outrages qu'Eschine ne se lasse pas de lancer à Démosthène[5]. — A toutes ces accu-

1. A. Schafer, *Demosthenes und seine Zeit*, I (2e éd. 1885), p. 261 sq.

2. Antiphon, *Sur la révolution* (*fr.* 1, éd. Blass). Andocide, *Mystères*, 94-5. Lysias, *P. Mantithéos*, 3. *Invalide*, 25. Δήμ. καταλ. ἀπολογία, 11. *C. Evandros*, 4. Cf. Eschine, *C. Ctésiphon*, 168. Démosthène, *C. Aristogiton*, I, 65, 77.

3. Lysias, *C. Nicomachos*, 26. *C. Philon*, 15. Isée, *Héritage de Dicéogène*, 36 sq., 43, 45. *Hérit. de Nicostratos*, 27. *Hérit. d'Apollodoros*, 39. Démosthène, *Ambassade*, 282. *C. Aristogiton*, I, 178. *C. Stéphanos*, I, 66. *C. Phænippos*, 3, 22-24. *Couronne*, 312. *C. Midias*, 161, 174. *P. Phormion*, 41.

4. Lysias, *C. Nicomachos*, 26. *C. Eratosthène*, 38. *C. Andocide* 46. Isée, *Hérit. de Dicéogène*, 46. Démosthène, *C. Midias*, 148.

5. Lysias, *C. Alcibiade*, I, 7. *P. Mantithéos*, 13. Eschine, *Ambassade*, 148. *C. Ctésiphon*, 148, 151, 152, 155, 175, 226, 244.

sations ajoutons encore celles, non moins fréquentes, de vol, de débauche, d'adultère, d'inceste, et surtout d'ἑταιρήσεως[1]. Cette dernière atteint presque tous les orateurs[2] : Andocide s'en défend, Eschine et Démosthène se la renvoient, et des plaidoyers comme ceux de Lysias *Contre Simon* ou d'Eschine *Contre Timarque* montrent par quels étranges sophismes était excusé, parfois même exalté ce vice infâme.

Tous ces outrages sont monnaie courante à la tribune[3]. Mais de toutes les injures qu'échangent les orateurs il n'en est pas qui revienne plus souvent que celle de *sycophante*[4]. Qu'est-ce donc que le sycophante ? On peut le définir un professionnel de la délation et du *chantage*. A la vérité certains sycophantes, comme Théocrinès ou le fameux Aristogiton, ont su prêter à leur rôle une apparence de grandeur. Théocrinès déclarait que, sans l'action d'illégalité, c'en était fait de la démocratie[5]. Et Aristogiton se décernait le nom de

1. Andocide, *Mystères*, 124. Lysias, *C. Alcibiade*, I. 25. *C. Agoratos*, 60. Isée, *Hérit. de Nicostratos*, 28. Eschine, *Ambassade*, 88, 99. *C. Ctesiphon*, 146, 150, 161, 174, 214, 215, 246. Démosthène, *C. Androtion*, 58. *C. Stephanos*, I, 79. *Ambassade*, 199, 287. *Couronne*, 129. Dinarque, *C. Aristogiton*, 9. Etc.

2. Symptôme tout aussi grave, tel orateur se fait un mérite particulier de « n'avoir flétri par ses passions aucun citoyen » (Eschine, *Ambassade*, 182).

3. Voir dans les *Chevaliers* d'Aristophane la querelle entre Cléon et le charcutier. C'est une scène prise sur le vif, malgré l'exagération comique. Nous y retrouvons au complet tout le répertoire d'injures que nous venons d'énumérer. Les deux rivaux s'y renvoient les imputations de *lâcheté* (v. 368), de *corruption* (v. 403), de *sycophantie* (v. 442), de *désertion* (v. 443), de *vol* (v. 444), de *sacrilège* (v. 445), d'*oligarchisme* (v. 447), de *laconisme* et de *médisme* (v. 466 et 478).

4. Lysias, Δήμ. καταλ. ἀπολ., 3. *P. Callias*, 2. *Olivier*, 1. Isocrate, *Antidosis*, 24. *C. Callimachos*, 22.

5. Démosthène, *C. Théocrinès*, 34.

« chien du peuple[1] », donnant à entendre qu'il aboyait et faisait la garde autour de la démocratie et des lois. Pourtant l'intérêt de l'État était leur moindre souci. Les poursuites qu'intentait de préférence le sycophante étaient celles où une part des biens du condamné revenait à l'accusateur (par exemple, l'ἀπογραφή)[2]. Ses victimes désignées étaient les citoyens riches et d'humeur timide (οἱ ἀπράγμονες καὶ πλούσιοι). Il les menaçait de quelque procès, tout prêt, du reste, à vendre son désistement[3]. D'ordinaire ce calcul odieux réussissait; les innocents mêmes transigeaient, trop heureux d'éviter l'incertitude et les mille tracas d'un procès[4]. Le *chantage*, comme on le voit, n'est pas une industrie moderne. Les sycophantes tenaient Athènes sous le régime des suspects. Qu'on en juge par le cas du riche Nicias : « Il donnait à tous ceux qui le menaçaient...; sa timidité était un revenu pour les méchants... Telle était sa crainte des sycophantes qu'il n'acceptait d'invitation chez aucun de ses concitoyens, qu'il ne se mêlait à aucune société, à aucune réunion d'amis[5]. » Ces coquins étant légion,

1. Démosthène, *C. Aristogiton*, I, 40.

2. L'ἀπογραφή est une *révélation* dirigée contre celui qui détient un bien appartenant à l'Etat. (Lysias, *C. Agoratos*, 65. *Meurtre d'Eratosthène*, 44). Ce moyen de s'enrichir, quoique légal, était regardé comme déshonorant. Aussi Apollodoros, dans une affaire de ce genre, a-t-il soin de déclarer dès le début : « Les trois quarts que la loi accorde au dénonciateur, je les abandonne à l'Etat; c'est assez pour moi de me venger » (Démosthène, *C. Nicostratos*, 2).

3. Antiphon, *1re Tétralogie*, 2, 13. Isocrate, *C. Euthynos*, 5, 8. *C. Callimachos*, 8 sq. Eschine, *Ambassade*, 93. *C. Ctésiphon*, 51, 212. Démosthène, *C. Théocrinès*, 27. *C. Aristogiton*, I, 45.

4. Lysias, *P. Polystratos*, 15. Isocrate, *C. Callimachos*, 8.

5. Plutarque, *Vie de Nicias*, 4. — Dans le *Ploutos* d'Aristophane, un des bienfaits dont le chœur rend grâces au dieu est d'avoir délivré Athènes du fléau des sycophantes. Voir encore

l'imputation de *sycophantie* offrait toujours quelque vraisemblance. Eschine l'insinue contre Démosthène lui-même, rappelant que celui-ci s'est désisté successivement dans deux procès, l'un contre son cousin Démomélès, l'autre contre Midias[1]. Il est bien probable que les motifs de Démosthène étaient honorables ; mais entre sa conduite et celle des sycophantes il y avait une ressemblance tout extérieure, dont Eschine tire malignement parti. Ajoutons qu'à force d'être répétée, cette épithète avait fini par perdre sa signification précise, sans cesser d'être injurieuse : « Devenu homme, on te donna ce nom qui s'applique à tous les méchants, celui de sycophante[2]. »

Arrivons enfin aux accusations relatives à la vie privée. Il est de règle qu'on dépeigne son adversaire comme un chicaneur de profession (πολυπράγμων, φιλόδικος)[3]. Ou bien on l'accuse d'égoïsme ou d'inhumanité : « Parmi un si grand nombre d'Athéniens, toi, Stéphanos, bien plus riche que tu ne méritais de l'être, peux-tu en nommer un seul à qui tu aies versé un secours ? pour qui tu aies contribué dans un *érane* ? à qui tu aies fait quelque bien ? » (Démosthène, *C. Stéphanos*, I, 69.) « Tu n'as même pas racheté un prisonnier des mains de l'ennemi. » (Isée, *Héritage de Dicéogène*, 44.) Même reproche de Démosthène à Eschine dans le plaidoyer *Sur l'Ambassade*, et d'Hypéride à Démade dans un fragment[4]. Plus grave encore est l'oubli des devoirs

Xénophon, *Mémorables*, II, 9, où Criton se plaint que les sycophantes lui rendent la vie impossible.

1. Eschine, *Ambassade*, 93. *C. Ctésiphon*, 51-52, 212.
2. Eschine, *Ambassade*, 99.
3. Voir les textes cités p. 290-1.
4. Démosthène, *Ambassade*, 230. Hypéride, *frag.* 5 (Blass). Cf. Lysias, *C. Eratosthène*, 20.

envers la famille. Aussi rien de plus commun que ces invectives : « Tu as osé porter les mains sur ta mère[1]. » — « Tu as refusé à tes parents la nourriture et les soins que réclamait leur vieillesse[2]. » — « Le devoir sacré d'ensevelir ton père, tu l'as négligé[3]. » — « Tu as refusé une dot à ta sœur, et tu l'as vendue à un étranger[4]. » Etc...

On connaît maintenant les éléments traditionnels de l'*éloge* et du *blâme* dans les plaidoyers. Reste à rechercher comment ils sont si constants et si peu variables. Cette uniformité ne s'expliquerait pas, si, dans le double portrait qu'ils traçaient d'eux-mêmes et de leur adversaire, les plaideurs athéniens n'avaient eu, plus ou moins consciemment, pour modèle une conception populaire, très arrêtée, du bon et du mauvais citoyen. Cette conception s'était de bonne heure fixée : c'est elle évidemment qui avait donné naissance à la *dokimasie*. Qu'on examine en effet l'ensemble des qualités exigées des magistrats, on verra que ce sont exactement celles par où le plaideur se recommande aux juges. La dokimasie portait, elle aussi, sur trois points : 1° sur les ancêtres du candidat; 2° sur sa vie publique; 3° sur sa vie privée. On lui demandait de prouver qu'il était né de parents citoyens, des côtés paternel et maternel, — qu'il avait pris part aux expéditions militaires, — qu'il s'était acquitté régulièrement de ses obligations financières envers l'État : liturgies, chorégies, triérarchies, contributions, — qu'il n'avait jamais donné de preuves de

1. Démosthène, *C. Aristogiton*, I, 55.
2. Démosthène, *C. Aristogiton*, I, 54. Dinarque, *C. Aristogiton*, 8. Démosthène, *C. Timocratès*, 200, 203.
3. Démosthène, *C. Aristogiton*, I, 54. Cf. Lysias, *C. Philon*, 21. Dinarque, *C. Aristogiton*, 18. Isocrate, *Eginétique*, 31.
4. Démosthène, *C. Aristogiton*, I, 55. *C. Timocratès*, 202.

sentiments oligarchiques. Relativement à sa vie privée, il avait à établir qu'il se conduisait bien envers ses parents, ou, si ceux-ci étaient morts, qu'il prenait soin de leurs tombeaux ; — enfin qu'il était étranger à certains vices ou crimes particulièrement répandus à Athènes, comme l'ἑταίρησις[1]. Tel est l'ensemble des conditions que la démocratie exigeait du citoyen qui visait aux charges de l'État. Dans l'enquête que les plaideurs établissent sur leur propre conduite et sur celle de leurs adversaires n'est-on pas en droit de voir un souvenir de la *dokimasie* ? Quoi qu'il en soit, remarquez le caractère tout positif de ce civisme : il se compose d'un petit nombre d'obligations précises envers l'État, les concitoyens, la famille, et surtout d'actes extérieurs qui tirent leur prix moins de leur valeur morale que de leur utilité sociale.

§ 2. — *L'amplification.*

L'amplification (αὔξησις) avait été étudiée de fort bonne heure par les rhéteurs. On sait quelle importance lui attribuait en particulier Gorgias : il y voyait le but suprême de l'éloquence, qu'il définissait « l'art de faire paraître grandes les choses petites, et petites les choses grandes[2]. » Et cette définition reste encore celle d'Isocrate[3]. Certes, elle nous paraît bien étroite et bien puérile; mais, pour la juger sainement, il ne faut pas oublier qu'Isocrate et Gorgias n'avaient en vue que

1. Meier-Schömann-Lipsius, *Der attische Process*, I, p. 236 sq. — Caillemer, art. *Docimasie* dans le *Dictionnaire des antiquités* de Daremberg et Saglio.
2. Platon, *Phèdre*, 267 A.
3. Isocrate, *Panégyrique*, 8.

l'éloquence épidictique. Avec plus de sérieux Aristote lui-même ne dira pas autre chose : « C'est aux discours épidictiques que convient surtout l'amplification, car l'orateur y prend les faits pour accordés, et il n'a plus qu'à y ajouter la grandeur et la beauté[1]. » L'art de grandir les choses a pour pendant celui de les rabaisser (ταπείνωσις, μείωσις)[2]. De l'un et de l'autre Gorgias avait donné des modèles dans ses *Éloges* et ses *Blâmes*, consacrés à exalter et à déprécier tour à tour le même objet (« *singularum rerum laudes vituperationesque* »[3].) De tels écrits supposent nécessairement chez Gorgias une théorie, si élémentaire encore qu'on la voudra, des « lieux » de l'amplification[4].

C'est donc dans les écoles d'art épidictique que la théorie de l'amplification s'est formée, mais l'éloquence judiciaire devait, naturellement, profiter à bref délai de ces études. Dans tout plaidoyer en effet l'amplification a sa place marquée. L'accusateur, par exemple, a-t-il démontré la réalité du délit? Ce n'est que la moitié de sa tâche : il lui reste à convaincre les juges que ce délit est grave, qu'une répression rigoureuse s'impose, que la société est intéressée au châtiment du coupable, bref, à « ajouter aux faits la grandeur. » Écoutons encore à ce sujet Aristote : « La preuve faite, l'ordre naturel est d'amplifier ou d'atténuer : car il faut bien que les faits soient accordés, avant qu'on aborde la question de degré. Il en est de cela comme des corps, qui ne s'accroissent qu'à condition d'exister d'abord[5]. »

1. Aristote, *Rhétorique*, I, 9, p. 1368 A.
2. *Rhétorique à Alexandre*, c. 3, p. 20 Sp.
3. Cicéron, *Brutus*, 46.
4. Probablement aussi les ὑπερβάλλοντες de Thrasymachos, dont nous avons déjà parlé p. 156, étaient une étude de ce genre.
5. Aristote, *Rhétorique*, III, 19, p. 1419 B.

C'est par Aristote qu'on peut se rendre compte du développement qu'avait atteint dès le quatrième siècle la théorie de l'amplification[1]. Selon cet auteur, on amplifie principalement au moyen des *lieux* suivants : en montrant que l'inculpé est le *seul* qui ait commis un tel méfait (μόνος); — ou qu'il est le *premier* qui en ait donné l'exemple (πρῶτος); — ou que *bien peu* l'avaient commis avant lui (μετ' ὀλίγων); — ou qu'il a porté la méchanceté *à son comble* (μάλιστα); — en alléguant le *temps* et l'*occasion* (χρόνοι καὶ καιροί); — le *lieu* (οἱ τόποι) : par exemple, le faux témoignage est d'autant plus coupable qu'il est commis dans le sanctuaire de la justice; — l'*âge* (αἱ ἡλικίαι); — les *moyens* (αἱ δυνάμεις); — la *difficulté* (τὸ χαλεπώτερον); — la *manière* (οὕτως); — la *répétition* (πολλάκις), parce qu'elle prouve qu'il n'y a pas eu seulement hasard; — la *préméditation* (ἐκ προνοίας); — l'*atrocité* inouïe de l'acte (τὸ θηριωδέστερον); — les *rapports antérieurs* avec la victime : si, par exemple, c'est un bienfaiteur (ὑφ' οὗ εὖ πέπονθεν); — en montrant que dans le délit qu'on poursuit *plusieurs* sont contenus (πολλά); — ou par la *comparaison* (ἀντιπαραβάλλειν), qui sert à montrer que le crime dont il s'agit est bien plus grand que tel autre (dans ce lieu Aristote englobe évidemment le lieu très usité du *contraire*, ἐκ τῶν ἐναντίων); — par la *division* d'une chose en ses diverses parties (διαίρεσις) : de la sorte, il semble qu'on la multiplie; — par la *gradation* (ἐποικοδομεῖν); — ou enfin par l'*asyndète* (τὰ ἀσύνδετα), dont les effets sont à peu près les mêmes. Etc... La plupart de ces lieux se retrouvent aussi, sous d'autres noms, dans la *Rhétorique à Alexandre*[2].

1. Aristote, *Rhétorique*, I, 9, p. 1368 A. Cf. I, 9, p. 1367 B ; I, 14, p. 1357 A ; I, 7, p. 1365 A ; III, 12, p. 1413 B.

2. *Rhétorique à Alexandre*, c. 3, p. 20, c. 35, p. 70 Sp.

Cette énumération d'Aristote est, on le voit, tout à fait décousue, arbitraire et incomplète. Mais il y avait, si je ne me trompe, dès ce temps des classifications plus méthodiques[1]. J'espère, en particulier, prouver que celle qu'on lit dans la *Rhétorique à Hérennius* dérive directement des τέχναι du quatrième siècle[2]. Elle comprend les dix lieux suivants. Le premier lieu se tire de l'*autorité* (*ab auctoritate*) : on rappelle quel intérêt ont pris à la chose les dieux, ou les ancêtres, les rois, la nation, les sages, et toutes les personnes qui ont droit à notre respect. — Le second lieu montre à qui importe le délit commis, si c'est à la société entière, ou à des supérieurs, ou à des égaux, ou à des inférieurs. — Dans le troisième lieu on se demande ce qui arrivera, si le coupable obtient son pardon, et on montre que dans ce cas beaucoup d'autres imiteront son audace. — Le quatrième lieu consiste à dire que bien des gens attendent impatiemment le verdict, afin de savoir ce qu'ils pourront se permettre eux-mêmes en pareille occasion. — Dans le cinquième lieu on montre que, s'il est des cas où une erreur peut être réparée, ce n'est pas le cas présent, car, le coupable une fois absous, rien ne saurait porter remède à l'injustice commise. Et on appuiera son assertion par des exemples. — Le sixième lieu établit la préméditation, afin d'enlever à l'accusé toute excuse. — Le septième lieu décrit l'horreur, la barbarie, l'atrocité inouïe du crime. — Le huitième lieu affirme qu'il ne s'agit pas ici d'un crime ordinaire,

1. Exemple, celle de Théophraste, lequel reconnaissait six sources principales d'amplification : ἐκ τῶν πραγμάτων — ἐκ τῶν ἀποβαινόντων — ἐκ τῆς ἀντιπαραβολῆς — ἐκ τῆς συγκρίσεως — ἐκ τῶν καιρῶν — ἐκ τοῦ πάθους (Longin, *frag.* 11, p. 326).

2. *Rhétorique à Hérennius*, II, 30, 48. Cf. Cicéron, *De l'invention*, I, 52, 98.

mais unique, sans précédent chez les bêtes comme chez les hommes. — Le neuvième lieu compare le délit actuel avec quelque autre, et montre combien le premier est plus atroce. — Dans le dixième lieu on expose d'une façon vivante toutes les circonstances qui ont accompagné un fait, ou qui l'ont suivi, pour donner à l'auditeur l'illusion de la réalité.

En regard de la théorie voyons maintenant la pratique. Chez les plus anciens orateurs, Antiphon, Andocide, Lysias, l'amplification est un procédé encore assez rare, et le plus souvent spontané. Pourtant on peut déjà signaler chez eux deux ou trois modèles d'amplification, qui viennent sûrement de l'école. De ce nombre est le lieu : *multos imitatores ejusdem audaciae futuros*[1]. C'est que l'idée qu'il développe est de mise dans presque toutes les causes, et que bien souvent même le plaignant n'a pas d'autre moyen d'intéresser à sa querelle privée l'égoïsme des juges :

« Vous devez dans vos jugements vous préoccuper non seulement du coupable, pour le punir, mais encore du reste des citoyens, pour que cet exemple les rende plus honnêtes et plus sages. Acquitter mon adversaire, ce sera déclarer que chez vous on peut commettre le crime avec impunité; si au contraire vous le condamnez, par le même vote qui châtiera le coupable vous rendrez les autres plus retenus. » (Antiphon, *Tétralogie* I, 3, 1; Andocide, *C. Alcibiade*, 40; Lysias, *C. Alcibiade*, II, 9; *C. les marchands de blé*, 19; *C. Ergoclès*, 10; Isocrate, *C. Lochitès*, 18; Isée, *fragment* 1 (Teubner); Lycurgue, *C. Léocratès*, 149; Eschine, *C. Timarque*, 192; Démosthène, *C. Midias*, 37, 227; *Ambassade*, 232; *C. Aristogiton*, I, 17; *Couronne triérarchique*, 12; *C. Polyclès*,

1. C'est le troisième de la *Rhétorique à Herennius*.

66; *C. Néèra*, 77; Dinarque, *C. Aristogiton*, 22[1].)

Cet argument semble à l'usage exclusif de l'accusation. Il y a cependant pour l'accusé un moyen de le retourner à son profit : qu'il dépeigne son adversaire comme un sycophante. Dès lors il aura droit, à son tour, d'invoquer l'intérêt public :

« Deux sortes de gens, dit Andocide, sont venus ici vous entendre, avec des intentions bien différentes : les uns, pour savoir s'il faut se fier aux lois établies et aux serments jurés, les autres pour connaître par votre jugement s'ils pourront faire impunément le métier de sycophantes et d'accusateurs..... Oui, Athéniens, il en est ainsi : la cause présente m'est personnelle, mais votre sentence aura une portée générale. Elle décidera si l'on doit se fier à vos lois, ou échapper aux sycophantes, soit en les achetant, soit en fuyant loin d'eux et de la patrie. » (Andocide, *Mystères*, 105; Antiphon, *Meurtre d'Hérodès*, 80; Lysias, *Meurtre d'Ératosthène*, 3, 47; *P. Callias*, 5; Démosthène, *P. Phormion*. 58.)

De même aussi le lieu : *multos alacres exspectare quid statuatur*[2], a été ramené de très bonne heure à une rédaction à peu près fixe : « Tous les hommes politiques sont venus ici, non pour nous écouter; ce qu'ils veulent savoir, c'est le jugement que vous allez

1. Cette formule comporte une variante accommodée au cas où l'accusé est un personnage considérable par son éloquence, sa richesse, son influence politique : « Dites-vous bien que, si vous punissez des inconnus, personne n'en deviendra meilleur, car votre verdict restera ignoré de tous, au lieu que, si vous vous en prenez à des coupables illustres, tout le monde apprendra la chose, et cet exemple rendra plus sages les autres citoyens » (Lysias, *C. Alcibiade*, I, 12-13. *C. Nicomachos*, 23-24. *C. Epicratès*, 5-7. Dinarque, *C. Démosthène*, 27).

2. C'est le quatrième de la *Rhétorique à Hérennius*.

porter sur les coupables. Si donc vous acquittez ces hommes, ils estimeront qu'on ne court aucun danger à vous trahir, et à jouir ensuite du fruit de son crime; mais si vous le condamnez à mort, par un seul et même verdict vous rendrez les autres plus retenus, en même temps que vous tirerez vengeance de ceux-ci. » (Lysias, *C. Epicratès*, 7; *C. Nicomachos*, 23-24; *C. Eratosthène*, 35; Isocrate, *C. Callimachos*, 42; Démosthène, *C. Dionysodoros*, 48. Cf. Andocide, *Mystères*, 105.)

Remarquez que ces diverses formules ne sont, au fond, que des variantes d'un argument psychologique, déjà maintes fois signalé : il s'agit de persuader aux juges qu'ils ont, par quelque côté, un intérêt personnel dans la cause.

Toutefois ce n'est qu'à partir d'Isée[1] que l'amplification prend une large place dans la rhétorique judiciaire. Sans doute le fait est dû à l'influence de l'art épidictique, représenté alors avec tant d'éclat par Isocrate. L'amplification, comme le remarquait déjà Aristote, est par excellence le moyen oratoire de cet écrivain[2]. Et cela est vrai même de ses plaidoyers. Qu'on lise entre autres son plaidoyer *Contre Lochitès :* d'un bout à l'autre, ce n'est qu'une série ininterrompue d'amplifications. On ne peut donc guère douter que dans son enseignement Isocrate n'insistât sur cette figure, pour en montrer la puissance et les formes variées. Or plusieurs des orateurs de ce temps, Isée, Lycurgue, Hypéride, ont été d'après la tradition les élèves d'Isocrate; et sur les autres son influence, pour n'avoir pas été directe, n'en est pas moins visible.

1. Cf. Denys d'Halicarnasse, *Isée*, 16 : αὔξειν τε μᾶλλον καὶ δεινότερα ποιεῖν τὰ πράγματα (par comparaison avec Lysias).

2. Aristote, *Rhétorique*, I. 9, p. 1368 A.

Chez Démosthène, en particulier, il est clair que souvent l'amplification n'est plus un procédé spontané, mais une arme de rhétorique, maniée avec une pleine conscience. Je n'en citerai que deux exemples, entre cent. Dans la *Midienne* l'orateur expose en termes pathétiques l'aventure d'un certain Straton qui avait dû, comme arbitre public, condamner Midias par défaut : depuis ce jour le malheureux a été de la part de Midias l'objet d'une haine implacable, et finalement s'est vu frapper d'atimie. Pourquoi, se demande d'abord le lecteur, cette histoire tout à fait étrangère à la cause ? Uniquement pour provoquer cette vive opposition, tirée du lieu *ex peccatorum comparatione :* « Quoi ! l'homme qui s'est montré si dur, si impitoyable, qui a exigé une réparation si énorme pour une prétendue injustice, alors qu'aucune injustice n'avait été commise envers lui, vous le trouvez outrageant un de vos concitoyens, et vous l'acquitteriez, lui qui n'a respecté ni la fête, ni les cérémonies, ni la loi, ni rien au monde ! Vous ne le condamneriez pas ! Vous n'en feriez pas un exemple[1] ! » On voit combien ce contraste est artificiel et tiré de loin. Mais il y a une amplification bien plus saisissante dans l'*Ambassade :* c'est cette antithèse célèbre des deux banquets, l'un ou l'acteur athénien Satyros avait sollicité de Philippe la liberté de deux captives olynthiennes, l'autre où Eschine avec ses compagnons de débauche outragea une femme d'Olynthe. La bonne action de Satyros sert de repoussoir à l'infamie d'Eschine (ἐξ ἐναντίου)[2]. Certes, je ne sais pas dans toute l'œuvre de Démosthène de morceau plus éloquent. Mais le déprécierai-je, en signalant ce qu'il y a de voulu, de perfide, dans le rap-

1. § 97.
2. § 192-198.

prochement de deux scènes si disparates, et en reconnaissant là l'habileté consommée d'un rhéteur? Eschine dans sa réplique appelle, non sans raison, ce passage « une antithèse calculée et scélérate » (τὰ ἐπιβεβουλευμένα καὶ κακοήθη ταῦτα τὰ ἀντίθετα)[1].

Mais le maître dans l'art de l'amplification, c'est l'orateur Lycurgue. Ὁ Λυκοῦργός ἐστι διὰ παντὸς αὐξητικός, dit Denys d'Halicarnasse[2] : ce qui est un blâme autant qu'un éloge. Et le plaidoyer *Contre Léocratès* confirme d'une façon éclatante ce jugement. On sait l'objet de ce discours : Léocratès est accusé de trahison, pour avoir déserté au lendemain de Chéronée. Au § 36 la narration et la preuve sont achevées. L'orateur va s'attacher désormais à mettre en lumière la gravité du fait, appelant pour cela à son aide toutes les formes connues de l'amplification. Voici, pour commencer, une description pathétique du lamentable état où se trouvait Athènes au moment où le lâche l'a abandonnée : c'est le lieu mentionné plus haut ἐκ τῶν καιρῶν, — puis un panégyrique des vaincus de Chéronée, justifié par ce mot que « l'éloge des braves est l'éclatante condamnation des lâches » : on reconnaît là le lieu ἐκ τοῦ ἐναντίου. (§ 46-51) — Après la réfutation des moyens de défense, la série des amplifications reprend. D'abord lecture de l'antique serment prêté chaque année par les éphèbes, ainsi que du serment que les Grecs jurèrent à Platée (§ 75-82). L'objet de ces citations est, d'une part, de rappeler aux juges quels étaient les sentiments de leurs ancêtres à l'égard des lâches (c'est le lieu *ab auctoritate*), puis de mettre en contraste la vaillance qui respire dans ces vieux textes avec la lâcheté de Léocratès (c'est le lieu ἐκ τοῦ ἐναν-

1. Eschine, *Ambassade*, 4.
2. Denys d'Halicarnasse, *Jugement des anciens*, V, 3.

τίου). — A ces deux mêmes lieux appartient encore toute la suite d'amplifications qui va du § 83 au § 110. L'orateur y raconte plusieurs traits héroïques empruntés à l'ancien temps[1], puis cite tour à tour quelques vers belliqueux de l'*Iliade*, un fragment patriotique de Tyrtée, deux épigrammes de Simonide en l'honneur des guerriers morts à Marathon et aux Thermopyles. — Vient ensuite, du § 111 au § 130, une nouvelle série de sept morceaux, qui ne sont que le développement des lieux *ab auctoritate* et *ex peccatorum comparatione*. Ce sont des exemples de sévérité envers les traîtres, tirés de l'histoire d'Athènes et de celle de Sparte[2]. — Ce n'est pas tout encore : nous trouvons notamment au § 147 une énumération de tous les crimes implicitement contenus dans l'acte de Léocratès : trahison, lèse-démocratie, impiété, outrages envers les parents, désertion militaire, insoumission. Cette figure, on l'a vu, est déjà signalée, mais sans nom technique, par Aristote; les rhéteurs l'appelleront plus tard περιοχή[3]. — Enfin dans les dernières lignes l'orateur évoque sous le regard des juges les conséquences de leur verdict : « Acquitter Léocratès, ce serait encourager le reste des citoyens à la trahison; en le condamnant, vous les

1. Histoire de Codros, qui se dévoua pour son pays — d'un jeune Sicilien. qui, dans une éruption de l'Etna, sauva son vieux père aux risques de ses jours — du roi Erechthée et de sa femme Praxithéa, qui immolèrent leur fille au salut d'Athènes.

2. *a*) Traitement infligé au traître Phrynichos et à ses défenseurs mêmes ; *b*) à la statue d'Hipparque, à défaut de sa personne; *c*) aux transfuges athéniens qui avaient passé à Décélie ; *d*) à un sénateur qui avait défendu les propositions de paix de Mardonios; *e*) décret de Démophantos contre ceux qui trahiraient la République et la démocratie ; *f*) châtiment du roi de Sparte, Pausanias ; *g*) loi Spartiate contre les déserteurs.

3. Voir Volkmann, *Rhetorik der Griechen und Römer*, 2e éd., p. 217.

avertirez que leur devoir est de défendre et de garder la patrie. » (§ 150) C'est le lieu bien connu : *multos aemulos ejusdem audaciae futuros.*

En résumé, nous trouvons ici entassés, avec une application un peu pédante et qui sent l'école, la plupart des procédés logiques par lesquels un accusateur peut grossir les faits. N'est-ce pas la preuve que, dès ce temps, toutes les formes de l'amplification avaient été cataloguées et classées par les rhéteurs ?

§ 3.

Les passions et, en particulier, la pitié.

« Les passions, dit Aristote, voilà l'unique objet sur lequel s'évertuent les rhéteurs de ce temps-ci [1]. » Si peu que nous sachions de ces études, il est sûr cependant qu'elles ne ressemblaient guère aux chapitres qu'Aristote, dans sa *Rhétorique*, a consacrés au même sujet [2]. Ceux-ci sont admirables, certes : l'auteur y dissèque par le menu toutes les fibres de l'âme, et s'y révèle moraliste profond autant que délicat. Mais quel orateur a jamais retiré de ces savantes analyses un profit pratique ? L'utilité pratique et professionnelle, au contraire, tel était le but unique des rhéteurs précédents. On peut affirmer, par suite, que tout ce qu'ils avaient écrit sur les passions se rangeait dans les deux catégories dont nous avons déjà si souvent parlé : préceptes ou modèles. Au premier genre appartenaient, sans doute, la plu-

1. *Rhétorique*, I, 2, p. 1356 A : πρὸς ὅ καὶ μόνον πειρᾶσθαί φαμεν πραγματεύεσθαι τους νῦν τεχνολογοῦντας.
2. *Ibid.*, II, 1-11.

part de ces traités de Thrasymachos, dont une phrase ironique du *Phèdre* résume ainsi le contenu : « Dans l'art d'exciter la pitié en faveur de la vieillesse et de la misère par des paroles pleines de pathétique, je donne la victoire au puissant Chalcédonien. C'est un homme capable aussi de soulever une foule, et de l'apaiser après cela par ses enchantements. Il excelle encore à rendre quelqu'un suspect, comme à détruire ensuite ces soupçons on ne sait comment[1]. » A la seconde catégorie se rattachaient en particulier les recueils d'épilogues[2]. Malheureusement, l'un et l'autre genres d'écrits ont complètement disparu.

A peine trouvons-nous avant Aristote quelques traces d'une classification des passions. L'auteur de la *Rhétorique à Alexandre* ramène cependant à trois couples les affections de l'âme : l'*amitié*, la *reconnaissance* et la *compassion* (φιλία, χάρις, ἔλεος), et d'autre part la *haine*, la *colère* et la *jalousie* (ἔχθρα, ὀργή, φθόνος)[3]. Et deux passages de Démosthène et d'Isocrate semblent prouver que de leur temps cette classification était déjà courante. « Certes, dit Démosthène apostrophant Midias, ce n'est pas de la *pitié* que tu mérites (ἔλεος), non, à aucun titre, mais de la *haine*, de la *jalousie*, de la *colère* (μῖσος καὶ φθόνος καὶ ὀργή)[4]. » L'allusion chez Isocrate est plus marquée encore : « Mon accusateur cherche, en exagérant mes richesses et le nombre de mes élèves, à éveiller en vous la *jalousie* (φθόνον), et en m'attribuant l'expérience des débats judiciaires, à vous inspirer de la

1. Platon, *Phèdre*, 267 C.

2. L'unique fragment qui nous reste du recueil d'épilogues d'Antiphon offre en particulier un beau mouvement pathétique. Nous l'avons cité p. 125 (Blass, *fr.* 70).

3. *Rhétorique à Alexandre*, c. 34 et 36 (p. 64, 66, 78, 82 Sp.).

4. Démosthène, *C. Midias*, 196

colère et de la *haine* (ὀργὴν καὶ μῖσος), *sentiments qui sont les plus propres à rendre les juges sévères à l'égard des accusés*[1]. » N'y a-t-il pas dans ces deux passages, surtout dans le dernier d'un ton presque didactique, un ressouvenir de l'école?

Après avoir classé les passions, la plupart des Manuels[2] donnent une liste détaillée de moyens pour les faire naître. Cela est sec, précis, uniquement tourné vers la pratique. De là on pourrait déjà induire que ces listes sont très anciennes. Mais ce qui achève de le prouver, c'est qu'Isocrate a inséré, assez gauchement, un fragment de l'une d'elles dans son plaidoyer *Sur l'Attelage*, § 48. Ce fragment donnera une idée suffisante du genre : « La seule réalité, juges, devrait suffire, à défaut des paroles, pour émouvoir votre pitié, s'il est vrai que la pitié soit due à *ceux que menace un péril immérité* (α), *qui combattent pour les plus grands intérêts* (β), *qui sont tombés dans une situation indigne d'eux-mêmes ou de leurs ancêtres* (γ), *qui ont perdu de grandes richesses* (δ), *qui ont éprouvé un cruel changement de destinée* (ε). » Tous ces moyens se retrouvent, en effet, prescrits dans la plupart des *Rhétoriques* postérieures[3]. Qu'on suppose chacun de ces cas développé par nombre d'exemples, ramené à des formules toutes faites, on se représentera sans doute assez fidèlement l'enseignement des rhéteurs.

La pitié. — Entre toutes les passions que doit savoir soulever ou apaiser à son gré l'orateur judiciaire, il en

1. Isocrate, *Antidosis*, 31.
2. Par exemple, la *Rhétorique à Hérennius* (II, 31), le *De inventione* de Cicéron (I, 55).
3. Voir en particulier *Rhétor. à Hérennius*, *ibid.* Cicéron, *De inventione*, *ibid.*

est une à laquelle la rhétorique romaine attribuait le premier rang : c'est la pitié. Elle n'appartient pas exclusivement à l'accusé ; au plaignant aussi il importe d'en connaître le maniement, ne fût-ce que pour la combattre. Ajoutez que parfois même les rôles changent, et que c'est le plaignant qui implore la pitié, en raison des torts et des outrages qu'il a soufferts[1]. Pour ces motifs plusieurs rhéteurs latins, entre autres l'auteur de la *Rhétorique à Hérennius* et Cicéron, substituaient purement et simplement, dans la division traditionnelle de l'épilogue, la pitié (*commiseratio*, *conquestio*) aux passions (*affectus*)[2]. Voyons quelles étaient sur ce point les idées des Grecs.

Tout accusé Athénien sollicite, avant de descendre de la tribune, la pitié de ses juges : c'est là une partie indispensable de tout plaidoyer (ἐλέου εἰσβολή). Il y avait pour cela deux ou trois formules fixées par la tradition, dont on ne s'écartait guère : « Je vous en prie, juges, je vous en supplie, je vous en conjure (δέομαι ὑμῶν, ὦ ἄνδρες δικασταί, καὶ ἱκετεύω καὶ ἀντιβολῶ), ayez pitié de moi, et ne me livrez pas à mes ennemis. » Telle était la plus usitée et la plus simple. Parfois cependant, pour donner à sa prière quelque chose de plus personnel et de plus touchant, l'accusé y insérait une allusion émue à ses vieux parents, ou à ses enfants, ou à ses frères et sœurs, comme s'il eût eu moins de souci de sa propre infortune que de celle de ces êtres chers. C'est le quinzième lieu de la *conquestio* dans le *De inventione* de Cicéron : « *Quintus decimus* (*locus misericordiae*), *per quem non nostras sed eorum qui cari nobis debent esse fortunas conqueri nos demonstramus*... » Il est

1. Quintilien, VI, 1. 9.
2. Voir p. 279, n. 2.

donc bien probable que ce *lieu*, dès le quatrième siècle avant J.-C., était enseigné dans les écoles. D'autres fois c'est au nom des pères, mères, enfants, frères et sœurs de ses juges que le plaideur invoque la pitié, conformément au septième lieu de la *conquestio* : « *Septimus, per quem ad ipsos qui audiunt similem casum convertimus, et petimus ut de suis liberis aut parentibus, aut aliquo qui illis carus debeat esse, nos quum videant, recordentur.* » Néanmoins ces appels à la pitié restent toujours très brefs, coulés dans le même moule, en somme peu émouvants[1].

En regard des moyens propres à émouvoir la pitié, la rhétorique du temps indiquait naturellement des arguments pour la combattre (ἐλέου εἰσβολή), les uns dirigés contre l'accusé même, les autres contre ses *synégores*, c'est-à-dire contre les parents et amis qui intercèdent en sa faveur (ἐκβολὴ συνηγόρων). Aux larmes de l'accusé, implorant miséricorde, rien de plus topique à opposer que cette réponse, qui se rencontre déjà chez Antiphon : « S'il est une des parties, juges, qui ait droit à votre pitié, c'est la victime injustement outragée, non le coupable que menace un juste châtiment. » (Antiphon, *C. la Marâtre*, 25 ; Lysias, *C. les Marchands de blé*, 21 ; Démosthène, *C. Aphobos*, I, 68 ; *C. Conon*, 43 ; *C. Midias*, 18 ; *C. Stéphanos*, I, 88 ; Dinarque, *C. Démosthène*, 108.) C'est ce même thème qu'Eschine renouvelle éloquemment dans le discours *Contre Ctésiphon*, § 209 : « Quant aux larmes et au ton gémissant que prendra Démosthène pour vous dire : Où me réfugier, Athéniens ? Si vous me retranchez de la cité, je n'ai

1. Cicéron, *De inventione*, I, 55. — Cf. Andocide, *Mystères*, 149. Lysias, *Blessure*, 20. *P. Polystratos*, 36. Démosthène, *C. Aphobos*, I, 68 ; II, 20. *C. Macartatos*, 84. *C. Stephanos*, I, 85.

plus d'asile. Répondez-lui : Et le peuple Athénien, Démosthène, où se réfugiera-t-il ? » — Quant aux intercesseurs, il n'était pas contre eux de moyen plus efficace que de les diffamer. Comme c'était généralement au nom de leur honorabilité personnelle et des services rendus à l'Etat qu'ils demandaient la grâce de l'accusé, il y avait là une occasion toute naturelle de fouiller dans leur vie privée et publique. On ne les ménageait pas plus que la partie elle-même. Mais, outre cette diversion, la rhétorique fournissait toute une série d'arguments directs contre le principe même de la *synégorie*. Voici les plus usités : (α) On s'étonne d'abord que ces gens, qui supplient présentement la victime d'épargner un coupable, n'aient pas songé, au moment du crime, à supplier le coupable d'épargner la Cité et les Lois. (Lysias, *C. Alcibiade*, I, 20; *C. Nicomachos*, 32; *C. Philon*, 32.) — (β) Ou bien on fait aux défenseurs un procès de tendance : qui justifie une faute l'approuve. (Lysias, *C. Eratosthène*, 41 ; Lycurgue, *C. Léocratès*, 138; Démosthène, *C. Midias*, 127; *C. Androtion*, 40; Dinarque, *C. Démosthène*, 112.) — (γ) De là à insinuer qu'ils sont complices, il n'y a qu'un pas. (Lysias, *C. Eratosthène*, 85; *C. Nicomachos*, 34; Démosthène, *C. Androtion*, 38; Dinarque, *C. Démosthène* 112.) — (δ) Quand les synégores sont de grands personnages, on peut encore utilement faire appel à deux mobiles toujours en éveil chez un jury populaire, le sentiment égalitaire et la jalousie : « Il n'y a rien de plus dangereux au monde que de laisser grandir un citoyen au point de dominer le peuple. Je ne veux pas qu'on soit acquitté ou condamné parce que tel ou tel le désire... » (Lysias, *C. Alcibiade*, I, 21; Démosthène, *C. Midias*, 205, 213; *Ambassade*, 296; Lycurgue, *C. Léocratès*, 140.) — (ε) Enfin, allant au fond de ces

beaux mots de pitié, de grâce, de pardon, on montre qu'ils cachent une exhortation au parjure et au mépris des lois. C'est chez Démosthène que ce *lieu* revêt la forme la plus vive : « Ils n'ont pas le droit de vous implorer en disant : Ne jugez pas selon les lois, juges,... ne tenez pas votre serment. Or c'est là au fond ce qu'ils disent, en intercédant pour Midias. Tout au plus emploieront-ils d'autres termes. » (Démosthène, *C. Midias*, 211 ; *Ambassade*, 239 ; Lysias, *Alcibiade*, I, 22.)

En somme, il n'y a rien là qui rappelle même de loin le pathétique bruyant et volontiers théâtral des Latins. Quintilien avait déjà noté cette froideur relative de l'épilogue grec. Et il en donnait comme cause le règlement bien connu qui interdisait aux plaideurs athéniens d'exciter les passions[1]. Explication incomplète, puisque ce règlement ne visait que les débats solennels de l'Aréopage[2]. Il ne suffirait pas non plus, bien qu'il y ait aussi dans cette raison une part de vérité, d'alléguer la discrétion et la mesure natives du goût attique. La vraie raison, je crois, c'est que le pathétique d'un plaidoyer grec s'échappait en actes autant et plus qu'en paroles. Les plaidoiries finies, il était en effet d'usage que l'accusé, prosterné aux pieds de ses juges, gémît, versât des pleurs ; à côté de lui, ses enfants en bas âge, ses frères, son vieux père, parfois même une mère en cheveux blancs, mêlaient leurs prières et leurs larmes aux siennes. « L'accusé, dit le vieil héliaste dans *les Guêpes*, nous amène par la main ses petits enfants, garçons et filles ; et moi j'écoute. Tout cela se prosterne, bêle à la fois. Puis le père, tremblant devant moi comme en pré-

1. Voir plus haut, p. 226, n. 3.
2. Aristote, *Rhétorique*, I, 1. — Cf. Meier-Schömann-Lipsius, *Attisch. Process*, p. 993 n.

sence d'un dieu, me supplie, par pitié pour eux, de le soustraire au châtiment : « Si tu aimes la voix de l'agneau, prends pitié de celle de mon fils... » Alors nous détendons un peu les cordes de notre colère[1]. » Description burlesque sans doute, mais où il y a bien moins d'exagération qu'on ne pourrait le croire. Ecoutez, par exemple, Démosthène poursuivant Midias : « Il va gémir, je le sais, tenant dans ses bras ses jeunes enfants; il s'humiliera à plaisir, il versera des larmes, il se fera aussi pitoyable qu'il pourra[2]. » Ou bien encore accusant Eschine : « Il va pourtant pleurer...; peut-être va-t-il vous présenter ses jeunes enfants et les faire monter à côté de lui[3]... » Et Eschine, à son tour, dans le discours *Contre Ctésiphon* raille d'avance les larmes et la voix gémissante de Démosthène : « Il pleure avec plus de facilité que d'autres ne rient[4]. » Souvent, surtout dans les procès d'Etat, se joignaient aux membres de la famille ceux qu'on appelait les συνήγοροι, des amis politiques, des hommes influents. Les uns prononçaient de véritables discours, mais la plupart se bornaient à joindre leurs supplications à celles de l'accusé. Dans la péroraison du discours *Sur l'Ambassade* Eschine se montre ainsi à nous, escorté de son père nonagénaire Atrométos, de ses frères Philocharès et Aphobétos, de plusieurs autres parents et alliés, de ses enfants en bas âge, enfin d'un groupe d'amis politiques comme Eubule, Phocion, Nausiclès. Ces plaintes et ces gémissements de l'accusé, cette présentation des parents et des amis en larmes, tout cela était une sorte de

1. Aristophane, *Guêpes*, 568 sq.
2. Démosthène, *C. Midias*, 186. Cf. *ibid.*, 99, 194, 204.
3. Idem, *Ambassade*, 310.
4. Eschine, *C. Ctésiphon*, 207, 209.

cérémonial imposé, dont on n'était pas libre de se dispenser. Quiconque ne s'abaissait pas à de tels moyens semblait vouloir braver le tribunal, et risquait fort de l'irriter : il en coûta la vie à Socrate[1]. Aussi les accusés qui ne pouvaient se présenter avec ce cortège traditionnel avaient-ils soin d'en donner la raison. Un client de Lysias tire même de cet isolement un beau développement pathétique : s'il ne peut faire monter comme suppliants à la tribune aucun de ses parents, c'est, dit-il, que les uns ont péri en guerre pour la cité, et que les autres ont donné leur vie sous les Trente pour la démocratie[2]. Pendant toute la durée du vote, le tribunal retentissait donc d'un concert de supplications et de sanglots[3]. Mais de ces scènes bruyantes et pathétiques, souvent décisives[4], il ne reste presque aucune trace

1. Platon, *Apologie*, 34 C, fait dire à Socrate : « Peut-être quelques-uns de vous, se souvenant de leur propre cas, s'indigneront-ils d'avoir en un danger moindre que le mien prié et supplié les juges avec force larmes, et d'avoir fait monter à la tribune, pour éveiller la pitié, leurs enfants, le reste de leurs parents, et nombre d'amis, tandis que, moi, je ne fais rien de pareil... Peut-être quelqu'un de vous, à cette pensée, se sentira-t-il plus sévère envers moi... » Cf. Antiphon, dans Suidas *s. v.* ἱκετεύω. Isocrate, *Antidosis*, 321.

2. Lysias, *C. Poliochos*, 24. Cf. Andocide, *Mystères*, 149.

3. Ajoutons que dans les procès à estimation variable (ἀγῶνες τιμητοί), c'est-à-dire où le verdict de condamnation devait être complété par un second vote fixant la peine, l'intervalle des deux votes était naturellement rempli par de nouvelles supplications. Quelquefois certains personnages qui n'avaient pas voulu avant le premier vote agir en faveur de l'accusé, parce qu'ils le reconnaissaient coupable, intervenaient alors pour faire appel à l'indulgence du tribunal (Démosthène, *Ambassade*, 290. *C. Onétor*, I, 32. Eschine *C. Ctésiphon*, 198).

4. Lysias, *P. Polystratos*, 34. « Lorsqu'un accusé, pleurant et gémissant, vous présente ses enfants, vous vous laissez toucher..., et en faveur des enfants vous faites grâce au père coupable. »

écrite; elles étaient un complément dramatique, non une partie intégrante des plaidoyers. Voilà pourquoi à la lecture ceux-ci nous paraissent souvent froids.

III.

L'ÉPILOGUE PROPREMENT DIT.

Il nous reste enfin à parler de l'épilogue, au sens étroit du mot[1].

En ce sens l'épilogue se compose d'un tout petit nombre d'éléments à peu près fixes, dont le principal et le plus stable est la récapitulation. On se rappelle la définition de l'épilogue chez Platon : « C'est, dit Phèdre, la partie finale où l'on remet en mémoire aux auditeurs, sous forme résumée, toutes les choses qui ont été dites[2]. » A en croire l'auteur des *Prolégomènes à Hermogène,* il faudrait même attribuer déjà une définition analogue à Corax[3]. Ce qui est plus sûr, c'est que la récapitulation était de règle au quatrième siècle dans la plaidoirie : « J'éprouve maintenant le besoin, dit un personnage de Platon, d'imiter ces avocats habiles qui, à la fin de leurs plaidoyers, ne manquent jamais de résumer ce qu'ils ont dit[4]. » Et Isocrate, de son côté, opposant la technique du genre épidictique à celle du genre

Cf. Démosthène, *Ambassade*, 281. *C. Midias*, 75, 182. *C. Aristogiton*, I, 81.

1. Voir p. 277 sq.
2. Platon, *Phèdre*, 267 D.
3. Voir p. 12 et 16.
4. Platon, *Lysis*, 222 E.

judiciaire, s'exprime ainsi dans le *Panathénaïque* : « Je pense avoir exposé tout le nécessaire sur mon sujet. Quant à récapituler ce qui a été dit, c'est un procédé qui n'est pas de mise dans les discours de cette sorte[1]. »

Un autre passage du même orateur montre également que la rhétorique avait, dès ce temps, déterminé les qualités nécessaires de la récapitulation : « Il ne me reste plus, conclut-il dans son *Discours à Philippe*, qu'à rassembler ce qui précède, afin de te faire voir *en aussi peu de mots que possible* ce qu'il y a d'*essentiel* dans mes avis[2]. » Qui ne reconnaît ici deux prescriptions des rhéteurs ? La récapitulation, disent-ils, doit être brève, sans quoi elle aurait l'air, non d'une fin, mais d'un recommencement. Ils veulent en outre qu'elle se borne aux choses essentielles, sans reprendre tout ce qui a été dit[3].

Non moins anciennes, enfin, sont ces figures diverses que recommandent tous les rhéteurs pour prévenir la monotonie, écueil presque inévitable de toute récapitulation. Aristote, dans sa *Rhétorique*[4], distingue d'une façon générale deux sortes de récapitulations : l'une *simple*, où l'orateur se borne à ramasser en faisceau ses arguments (c'est à celle-là, semble-t-il, qu'il réserve le nom d'ἐπάνοδος), l'autre *antithétique*, où l'orateur oppose et confronte à ses propres raisons celles de l'adversaire (ἀντιπαραβολή), chacune d'elles pouvant, à son tour, prendre diverses formes : *naturelle* (κατὰ φύσιν),

1. Isocrate, *Panathénaïque*, 266.

2. Isocrate, *Philippe*, 154 : λοιπὸν οὖν ἐστι τὰ προειρημένα συναγαγεῖν, ἵν' ὡς ἐν ἐλαχίστοις κατίδῃς τὸ κεφάλαιον τῶν συμβεβουλευμένων.

3. Voir par exemple Quintilien, VI, 1, 2.

4. Aristote, *Rhétorique*, III, 19, p. 1419 B extr. Cf. III, 13, p. 1414 B.

interrogative (δι' ἐρωτήσεως), *ironique* (δι' εἰρωνείας)[1]. De qui est cette doctrine? On ne saurait le dire. Mais ce qui est bien certain, c'est qu'elle est antérieure à Aristote, non d'Aristote lui-même. En un autre endroit de la *Rhétorique*, en effet, celui-ci condamne précisément l'ἐπάνοδος et l'ἀντιπαραβολή, comme des divisions superflues, inventées sans nécessité par ses précédesseurs[2]. Je croirais même volontiers que chez ces derniers la liste de ces figures était plus étendue. C'est ainsi que l'auteur de la *Rhétorique à Alexandre* recommande jusqu'à cinq formes différentes de récapitulation : *la délibération* (διαλογισμός), *l'énumération* (ἀπολογισμός), *le choix* d'un argument plus essentiel que les autres (προαίρεσις), *l'interrogation* ou *dialogue* (ἐπερώτησις), *l'ironie* (εἰρωνεία)[3].

Il va de soi que la récapitulation n'est pas toujours chose nécessaire. Dans les plaidoyers très courts, par exemple, il n'y a pas, à proprement parler, d'épilogue[4]; deux ou trois phrases à peu près invariables en font l'office. D'abord une prière aux juges, par laquelle l'orateur leur recommande une dernière fois sa cause : « Je vous en prie, dit le demandeur, venez à mon aide, et faites droit à ma demande. » — « Je vous en prie, réplique le défendeur, ayez pitié de moi, ne me livrez pas à mes ennemis. » Après quoi suit d'ordinaire, comme conclusion, une très brève invocation des lois, du serment, de l'intérêt public : « Ce faisant, vous agirez con-

1. Ce passage d'Aristote est très obscur. L'auteur semble n'attribuer ces trois formes qu'à la récapitulation antithétique (ἀντιπαραβολή). Mais c'est évidemment une négligence d'expression. Cf. *Rhétorique à Alexandre*, c. 20-21.

2. III, 13, p. 1414 B.

3. C. 20-21. — Voir le commentaire de Spengel qui, pour chacun de ces procédés, cite des exemples tirés des orateurs attiques (*Anaximenis ars rhetorica*, p. 184 sq.).

4. Aristote, *Rhétorique*, III, 13, p. 1414 B.

formément à la justice et à votre propre intérêt » (Lysias, *Biens d'Aristophane*, 64). « Secourez-moi, secourez les lois que vous avez établies et les serments que vous avez jurés » (Lysias, *C. Théomnestos*, 32). « Je vous prie, juges, de me venir en aide... Je vous le demande pour vous-mêmes comme pour moi, pour la justice et pour les lois » (Démosthène, *C. Stéphanos*, II, fin). « Ne me trahissez pas, ne vous trahissez pas vous-mêmes, ne trahissez pas les lois » (Démosthène, *C. Midias*, 222). « Rappelez-vous les lois, le serment que vous avez juré, et prononcez selon la justice. » (Isée, *Héritage de Ménéclès*, fin)[1]. En invoquant les lois, le plaideur mettait sa cause privée sous la protection de l'intérêt social. En invitant ses juges au respect de leur serment, il leur rappelait les imprécations redoutables par lesquelles ils avaient attiré la malédiction céleste sur le magistrat prévaricateur[2].

C'est assurément sur ces graves considérations de la Loi, de la Société, de la Religion, qu'un orateur moderne laisserait ses auditeurs. Or, dans nombre de plaidoyers attiques, on lit après cela une formule familière, ainsi conçue : « Je ne vois pas ce que je pourrais ajouter, juges, je crois que vous avez présent à l'esprit tout ce que j'ai dit[3] », suivie parfois elle-même d'une brus-

1. Lysias, *C. Théomnestos*, I, fin. *Biens d'Aristophane. C. Pancléon. C. Agoratos. C. Alcibiade*, I. — Isocrate, *C. Callimachos. Eginétique. Trapézitique.* — Isée, *Héritage de Ménéclès. Hér. de Nicostratos. Hér. de Philoctémon. Hér. d'Apollodoros.* — Démosthène, *C. Aphobos*, I. *C. Apatourios. P. Phormion. C. Bœotos*, I. *C. Macartatos. C. Stéphanos*, I et II. *C. Evergos. C. Olympiodoros. C. Callippos. C. Nicostratos. C. Calliclès. C. Euboulidès.*

2. Meier-Schömann-Lipsius, *Attisch. Process*, p. 154.

3. Lysias, *Marchands de blé. C. Pancléon. C. Philon.* — Isée, *Hér. d'Apollodoros. Hér. de Kiron.* — Démosthène, *C. Leptine.*

que interpellation aux synégores : « Je voudrais bien qu'un de mes amis prît maintenant pour moi la parole. Viens à la tribune, s'il te plaît, Démosthène[1] », ou même d'un ordre tout pratique donné à l'appariteur : « Vide la clepsydre[2]. » Faut-il voir là une faute de goût? Rappelons-nous qu'un plaidoyer attique n'est pas, ou plutôt ne doit pas paraître une œuvre d'art; la naïveté et la familiarité de ces formules sont donc voulues. En les retranchant de l'œuvre écrite, l'orateur ou ses éditeurs eussent altéré l'impression dernière de sincérité, presque de candeur sur laquelle un plaidoyer attique devait se clore.

Tels sont les éléments très simples qui d'ordinaire composaient l'épilogue d'un plaidoyer. Parfois cependant l'orateur renouvelle quelqu'un de ces lieux communs par l'emploi d'une figure que la tradition réserve à la péroraison, la *prosopopée*. On n'y recourt en général que dans une cause importante, par exemple dans un procès politique où la vie de l'accusé est en jeu, ou dans quelque action de meurtre ou d'héritage où la religion est intéressée. C'est ainsi qu'au lieu de supplier simplement les juges au nom de ses ancêtres, Andocide s'écrie, après avoir rappelé leurs services : « Souvenez-vous de leurs grandes actions, et figurez-vous les voir en personne, implorant de vous mon salut[3]. » A la fin du discours *Contre Eratosthène* Lysias

P. Phormion. C. Nausimachos. C. Conon. C. Dionysodoros. C. Apatourios. C. Lacritos, C. Calliclès.

1. Démosthène, *C. Dionysodoros*. Cf. *C. Phormion. C. Théocrinès*. — Isocrate, *C. Lochitès*. — Hypéride, *C. Lycophron*. — Eschine, *Ambassade*.

2. Démosthène, *P. Phormion*, fin. *C. Nausimachos*. Cf. Isée, *Hér. de Kiron*.

3. Andocide, *Mystères*, 148.

représente les victimes des Trente, et parmi elles son frère, écoutant les débats et prenant intérêt à la sentence qui va être prononcée[1]. De même dans le plaidoyer *Contre Macartatos* le pseudo-Démosthène montre les mânes des ancêtres, mêlant leurs instances à celles de leur petit-fils[2]. Plus hardiment encore Lycurgue prête aux objets inanimés, à la terre Attique, à ses arbres, ses ports, ses arsenaux, ses remparts, ses vaisseaux et ses temples, des supplications contre l'accusé[3] : prosopopée que Dinarque a plagiée dans son accusation *Contre Démosthène,* mais en la gâtant par beaucoup de pathos[4].

Même l'exhortation traditionnelle aux juges de rester fidèles aux lois et à leur serment peut aussi être vivifiée par la prosopopée : « Lorsque Midias, tenant ses petits enfants par la main, vous demandera par égard pour eux de le renvoyer absous, alors figurez-vous qu'ayant moi-même à mes côtés les Lois et votre Serment, je vous prie et vous supplie de ne point les trahir par votre vote » (Démosthène, *C. Midias,* 188). Une personnification des lois, toute semblable, se lit aussi dans l'épilogue du discours du pseudo-Démosthène *Contre Néèra*[5].

Enfin il n'y a pas jusqu'à l'appel aux *synégores*, qui ne se transforme chez Eschine en une brillante prosopopée, où l'orateur invoque à son aide contre Démosthène les grands citoyens du temps passé : Solon, Aristide, Thémistocle, les morts de Marathon et de Platée[6].

Il semble donc que l'emploi de cette figure fût de tradition à la fin du discours. Mais comme on est loin des

1. § 100.
2. § 83.
3. Lycurgue, *C. Léocrates*, 150.
4. § 109.
5. Démosthène, *C. Néèra*, 115.
6. Eschine, *C. Ctésiphon*, 259.

prosopopées pathétiques à la manière de Cicéron ! En général la prosopopée attique n'a aucun développement ; c'est une simple indication en deux ou trois lignes. De plus, la finesse et l'esprit s'y montrent plus que la passion : au lieu d'être le produit d'une imagination vivement excitée, ce n'est qu'un tour ingénieux dont personne n'est dupe : les expressions mêmes νομίζετε, ἡγεῖσθε « figurez-vous », indiquent cette nuance. Ainsi entendue, la prosopopée n'est pas de nature à troubler la simplicité et le naturel qui, aux yeux des Attiques, étaient les qualités nécessaires de l'épilogue aussi bien que des autres parties du plaidoyer.

CONCLUSION.

§ 1. — *Résultats généraux de cette étude.*

C'est toujours chose téméraire, et en matière d'érudition peut-être plus qu'en toute autre, que de reprendre un sujet maintes fois traité. Par là même en effet l'auteur s'oblige à apporter du nouveau, documents inédits ou vues originales. Cet engagement tacite, en quelle mesure l'ai-je tenu? Il appartient à d'autres d'en décider. Qu'on me permette seulement, à titre de conclusion, de signaler ici les points principaux sur lesquels je crois avoir fait œuvre personnelle.

Rien de plus souvent cité que le témoignage laconique d'Aristote[1] qui rattache aux révolutions siciliennes du cinquième siècle la naissance de la rhétorique. Mais quelle est l'exacte relation de ces deux faits? Cela restait à préciser. C'est ce que j'ai essayé de faire dans mon premier chapitre, en m'inspirant surtout de Diodore.

Il y a, si je ne me trompe, une partie assez neuve dans le chapitre suivant : c'est l'étude détaillée des formes générales d'enseignement de la sophistique. De cette étude ressortira une idée plus nette du rôle des sophistes dans la formation de l'éloquence grecque.

Sur les réformes de Gorgias, en fait de langue et de

1. Rapporté par Cicéron, *Brutus*, 46.

style, il ne m'était guère possible de dire du nouveau. Mais peut-être ai-je réussi à mieux débrouiller que mes devanciers la question si obscure de leur origine, et en ai-je par là fait mieux comprendre le véritable esprit.

Des œuvres et des fragments d'Antiphon j'ai tiré un tableau détaillé de sa méthode et de ses procédés didactiques qui, dans ses traits généraux, me semble valable pour toute la rhétorique du cinquième et du quatrième siècles.

Enfin j'ai montré en Isocrate l'introducteur de la méthode socratique dans l'éloquence en même temps que le dernier et le plus achevé représentant de la rhétorique pratique, telle qu'on l'a conçue à Athènes jusqu'à Aristote.

Ce sont là les points essentiels de la première partie.

Dans la seconde je me suis proposé de reconstituer une *technè* du quatrième siècle avant Jésus-Christ. Reconstitution bien imparfaite, je suis le premier à en convenir. Telle qu'elle est cependant, il s'en dégage au moins deux faits intéressants pour l'histoire littéraire :

1. Toute la vieille rhétorique grecque antérieure à Aristote a été jusqu'à ce jour considérée comme perdue. C'était là une grave erreur. J'ai montré que la substance en est parvenue jusqu'à nous dans des traités postérieurs, tels que la *Rhétorique à Hérennius* ou le *de Inventione*, qui sont des adaptations du grec. Et même il ne m'a pas paru impossible de la dégager des éléments plus récents auxquels elle est aujourd'hui mêlée.

2. C'est un fait bien connu que l'influence exercée par la rhétorique sur l'art des logographes. Mais peut-être apparaîtra-t-elle dans mon livre plus profonde encore qu'on ne l'imaginait. On y verra, en effet, à quel point cet art a été dès l'origine soumis à la discipline de l'école : que c'est à celle-ci, en particulier, qu'il doit sa

structure générale et ses cadres fondamentaux, et que de là aussi lui vient tout un répertoire impersonnel d'idées et de formules. De sorte qu'on peut dire que tout plaidoyer grec était en grande partie déterminé d'avance, dans son contenu comme dans sa forme, par les règles de la rhétorique.

Tels sont, au point de vue de l'érudition, les résultats les plus importants de mon étude.

§ 2. — *Essai de réhabilitation de la rhétorique.*

Pourtant ce n'est pas là, à mes yeux, son principal intérêt. Je voudrais surtout qu'elle contribuât à réhabiliter la rhétorique. Jadis si honoré, cet art a aujourd'hui mauvais renom. En 1863, dans sa belle étude sur Isocrate, M. E. Havet écrivait déjà : « On est frappé du contraste entre ce qu'on pourrait appeler l'excès de l'art dans Isocrate et son école et une disposition des esprits toute différente, qui semble prévaloir dans le présent et dans l'avenir. De plus en plus la préoccupation du fond va effaçant celle de la forme, la rhétorique disparaît, la composition devient improvisation..., le discours tourne à la conversation, le livre au journal qui est la conversation écrite [1]. » Depuis lors cette tendance des esprits n'a fait que s'aggraver. Et elle a même eu en ces dernières années son contre-coup sur les programmes de l'enseignement public. Si, en effet, il subsiste toujours dans nos lycées une classe qui porte le nom de *rhétorique*, la rhétorique, par une étrange ironie, est depuis 1885 une des rares choses qui ne s'y enseignent

1. Aug. Cartelier, *Traduction de l'Antidosis d'Isocrate*, avec une Introduction par E. Havet, p. XXI.

pas[1]. N'est-ce pas là le coup de grâce? Il faut s'entendre. Sous le nom de rhétorique réprouve-t-on l'emphase, le développement vide, le culte exclusif du mot et de la phrase? Rien de mieux. Mais ces vices ne sont pas ceux de toute rhétorique : ce signalement ne convient qu'à l'art dégénéré, qui fleurit plus tard en Asie et à Rome dans les écoles de déclamation. Tout autre était la rhétorique attique. A le bien prendre, c'est surtout une *technique*, entendez par là un ensemble de traditions pratiques et, en quelque sorte, professionnelles, — comme il y en avait en Grèce dans la plupart des arts, non seulement plastiques, mais littéraires, — qui, en transmettant à chaque artiste tout l'héritage de formes et de motifs antérieurement trouvés, lui rendaient l'exécution plus aisée, plus rapide et plus sûre. C'est aux fruits, dit-on, que se juge l'arbre. Or les fruits de la rhétorique attique, ce sont les plaidoyers de Lysias, Isée, Démosthène, Hypéride. Où trouver une manière plus franche, plus saine, plus exactement appropriée à son objet, bref plus exempte de *rhétorique*, au mauvais sens de ce mot? Mais voici un fait plus frappant encore. Qu'on lise certains plaidoyers, faussement attribués à Démosthène, et qui sont de la main même du plaideur : par exemple, les sept discours prononcés par Apollodoros contre divers adversaires. Ce ne sont pas des chefs-d'œuvre, je le veux bien ; mais, par la vertu des règles et de la tradition, ils suffisent cependant à leur objet et conservent quelques-unes des qualités essentielles de l'éloquence attique : netteté, brièveté, convenance.

Mais la rhétorique d'Antiphon, de Lysias et de Démos-

1. Les programmes de 1885 y ont en effet substitué « des notions sommaires d'histoire des littératures grecque, latine, française. »

thène ne garde-t-elle plus aujourd'hui qu'un intérêt historique? Est-elle à tout jamais frappée d'impuissance? Non, en vérité. Transplantée à Rome au premier siècle avant notre ère, elle y trouva un renouveau d'influence et d'action. Et j'estime que de même nos avocats, nos avocats d'assises principalement, auraient eux aussi tout profit à s'y retremper. Ils y trouveraient d'abord, sous forme concrète, une psychologie de l'âme populaire, aussi vraie de nos jours qu'autrefois; car quoi de plus semblable à l'Héliée athénienne qu'un jury français? Platon a très heureusement montré comment cette psychologie est le fond même de la rhétorique antique : « Je compare, dit-il, le rhéteur à un homme qui, après avoir observé les mouvements instinctifs et les appétits d'un animal grand et robuste, par où il faut l'approcher et par où le toucher, quand et pourquoi il est farouche ou paisible, quels cris il a coutume de pousser en chaque occasion, et quel ton de voix l'apaise et l'irrite, après avoir recueilli sur tout cela les observations d'une longue expérience, en formerait un corps de science qu'il entreprendrait d'enseigner, sans d'ailleurs se mettre en peine de discerner parmi ces habitudes et ces appétits ce qui est honnête, bon, juste, de ce qui est honteux, mauvais, injuste, se conformant dans ses jugements à l'instinct du redoutable animal... » Précisons cette poétique allégorie. La théorie de l'exorde judiciaire n'est-elle pas une analyse complète des sentiments de la bienveillance et de l'aversion, de leurs causes, de leurs effets, et des moyens par lesquels on les fait naître ou on les apaise? De même, qu'est-ce que le chapitre de l'épilogue, sinon une étude de ces sentiments généraux, qui s'appellent haine, colère, jalousie, pitié? Vieilles de plus de vingt-quatre siècles, toutes ces observations morales n'ont rien perdu de leur valeur. Mais il

y a dans la rhétorique grecque bien d'autres choses encore, dont les avocats modernes pourraient faire leur profit, je veux dire tout un trésor de remarques pratiques, suggérées aux logographes rhéteurs par une longue expérience. Qui de nous, par exemple, n'a eu l'occasion, en écoutant tel ou tel des maîtres du barreau contemporain, de regretter qu'ils ne se fussent pas davantage pénétrés du précepte isocratique : « Que la narration soit claire, brève, persuasive »? La classification des causes en *états*, qui réduit à trois ou quatre types fondamentaux toute la variété apparente des argumentations judiciaires, ne serait-elle pas pour eux une méthode aussi utile et aussi pratique que pour leurs devanciers d'Athènes ou de Rome? Enfin n'auraient-ils pas intérêt à étudier théoriquement, à l'exemple des Isocrate, des Démosthène, des Lycurgue, les procédés divers pour amplifier ou atténuer un délit, les tours ingénieux par lesquels on récapitule, sans le paraître etc.? Donc la rhétorique judiciaire des attiques reste dans son fond vivante et actuelle.

Toutefois cette réhabilitation même, telle que nous venons de l'esquisser, est incomplète. Ce serait faire grand tort à la rhétorique attique que d'y voir une simple préparation au métier de plaideur ou d'avocat. Si c'est là son objet propre, elle le dépasse singulièrement. Telle est l'universalité de beaucoup de ses préceptes qu'elle peut être dite à plus juste titre une initiation à la parole publique sous toutes ses formes, ou, d'une façon plus générale encore, à l'art de penser. Le souci de la composition, les précautions par lesquelles on s'insinue dans la confiance de l'auditeur ou du lecteur, les qualités nécessaires de toute narration, les sources des arguments et leurs diverses formes, les moyens d'exciter ou de calmer la passion, etc. : voilà autant de leçons qui n'inté-

ressent pas seulement, j'imagine, un petit nombre de praticiens, mais tous ceux qui pensent et qui écrivent. En d'autres termes, il y a dans la rhétorique à peu près tous les éléments d'une éducation littéraire. C'est pourquoi je reste convaincu pour ma part, en dépit des idées régnantes, qu'elle a sa place naturelle dans l'enseignement. Et je renouvellerais volontiers le vœu, déjà formulé par Fénelon il y a près de deux siècles, qu'il se trouvât quelqu'un pour rassembler en un seul corps les éléments de cette rhétorique, aujourd'hui dispersés chez tant d'auteurs différents, dans la *Rhétorique à Alexandre*, chez Aristote, dans la *Rhétorique à Hérennius*, chez Cicéron, chez Quintilien. Ce compilateur ferait une œuvre modeste sans doute, mais d'une utilité pédagogique incontestable[1]. Et j'ajoute même, toujours avec Fénelon, qu'il pourrait par surcroît, « en ne prenant que la fleur de la plus pure antiquité, faire un ouvrage court, exquis et délicieux[2]. »

1. Il existe, je le sais, des livres qui répondent en une certaine mesure à ce désir. Par exemple, la *Rhétorique* de J.-V. Leclerc, si en faveur autrefois dans les classes, et maintenant bien démodée. Mais le tort de ces ouvrages était de mêler à « la pure antiquité » les leçons beaucoup plus contestables des rhéteurs postérieurs ou même modernes. De plus, ils font une part disproportionnée à l'*Élocution*, c'est-à-dire à un dénombrement aussi sec que stérile des qualités du style, tropes, figures de mots, figures de pensées, etc.

2. *Lettre à l'Académie*, IV. Projet de rhétorique.

APPENDICE

Avant de clore ce livre, je crois utile de justifier en quelques mots l'emploi que j'y ai fait de plusieurs documents d'origine et de date controversées.

1. Les *Prolegomena in Hermogenem* (*Rhetores graeci*, ed. Walz, IV, pp. 11 sq.). — C'est un fatras niais et à peu près vide, dont il ne faudrait tenir nul compte, n'était notre manque à peu près absolu d'informations sur Corax et Tisias. De ce bavardage émergent cependant deux ou trois détails intéressants et assez vraisemblables.

2. La *Rhétorique à Alexandre*, dont j'ai donné pp. 161 sq. un long extrait, et que j'ai citée ailleurs fréquemment.

Mon opinion sur cet ouvrage se résume ainsi.

Je ne crois pas à la thèse de Spengel (Συναγωγὴ τεχνῶν, pp. 182 sq. *Anaximenis ars rhetorica*, Prolegom. p. x. *Philolog.* XVIII (1862), pp. 604-646). L'attribution à Anaximène, admise après lui par la plupart des philolo-

gues d'outre-Rhin [1], n'a d'autre appui qu'une prétendue concordance entre un témoignage de Quintilien (III, 4) et le début de la *Rhétorique à Alexandre* [2]. Mais cette concordance n'est obtenue qu'au prix d'une correction aussi violente qu'arbitraire. Quintilien ne parle en effet que de *deux* genres : *Anaximenes judicialem et contionalem generales partes esse voluit*. La *Rhétorique à Alexandre* dit expressément : τρία γένη τῶν πολιτικῶν εἰσι λόγων, τὸ μὲν δημηγορικὸν, τὸ δὲ ἐπιδεικτικὸν, τὸ δὲ δικανικόν. Spengel transmue, il est vrai, τρία en δύο et biffe τὸ δὲ ἐπιδεικτικόν, moyennant quoi les deux passages sont en parfait accord. Avec de tels procédés, je me fais fort de concilier les textes les plus contradictoires. Si encore cette opération chirurgicale, une fois faite, levait toute difficulté ! Mais non ; il la faut répéter en un autre passage (c. XVII, p. 41, ed. Spengel) [3]. Et, ce qui est plus grave encore, là même où la division en *trois* genres n'est pas expressément formulée, le contexte le suppose parfois impérieusement (c. IV et XXXVI). Donc l'identification proposée par Spengel, bien loin d'être

1. Contre Spengel se déclarent cependant, entre autres, Susemihl, *Jahresb. üb. die Fortsch. d. classisch. Alterth.* (1885), XIII, pp. 1 sq., et E. Maas, *Deutsch. Litteraturz.*, nº 4 (1896), pp. 103 sq.

2. Quintilien, III, 4 : Anaximenes judicialem et contionalem generales partes esse voluit, septem autem species, hortandi, dehortandi, laudandi, vituperandi, accusandi, defendendi, exquirendi quod ἐξεταστικὸν dicit. Quarum duae primae deliberativi, duae sequentes demonstrativi, tres ultimae judicialis generis sunt partes. *Rhétoriq. à Alexandre,* init. : τρία γένη τῶν πολιτικῶν εἰσι λόγων, τὸ μὲν δημηγορικόν, τὸ δὲ ἐπιδεικτικόν, τὸ δὲ δικανικόν · εἴδη δὲ τούτων ἑπτά, προτρεπτικόν, ἀποτρεπτικόν, ἐγκωμιαστικόν, ψεκτικόν, κατηγορικόν, ἀπολογητικόν, καὶ ἐξεταστικὸν ἢ αὐτὸ καθ' αὑτὸ ἢ πρὸς ἄλλο.

3. Νῦν δ' ὑπὲρ τῶν ὑπολοίπων ἃ τῶν τριῶν εἰδῶν ἐστι, καὶ παρὰ πάντας τοὺς λόγους χρήσιμα γίνεται, διδάσκειν ἐπιχειρήσομεν. Il est clair qu'ici εἰδῶν est employé inexactement pour γενῶν. Spengel propose comme correction παντῶν τῶν εἰδῶν ou τῶν ἑπτὰ εἰδῶν.

une certitude, n'est qu'une hypothèse fort aventureuse[1].

J'estime dès lors que le plus sage est de s'en tenir aux indications contenues dans la *Préface*. L'auteur, quel qu'il soit, affirme que l'ouvrage qui va suivre est une compilation de la *Rhétorique à Théodecte* d'Aristote, de la *Rhétorique* de Corax, et de tout ce qu'il a recueilli de meilleur dans les traités de ses devanciers[2]. Et le fait est qu'on y trouve : 1° nombre d'idées qui sont des souvenirs, ou, plus exactement, des plagiats évidents d'Aristote (voy. la traduction de la *Rhétorique* d'Aristote de Barthélemy Saint-Hilaire, où sont signalés en note tous ces rapprochements); 2° d'autres passages, tels que celui que j'ai cité, qui répondent tout à fait à l'idée que nous nous faisons de la plus ancienne rhétorique grecque. Non pas certes que je croie à l'assertion du *préfacier* qui se donne pour Aristote. C'est un faux, a-t-on dit : appelons cela plus justement une fiction, dont se sert l'anonyme pour compiler en un seul la substance de plusieurs traités.

Quoi qu'il en soit, qu'on veuille bien remarquer ceci. Je n'ai cité p. 161 la *Rhétorique à Alexandre* qu'à titre d'exemple et d'*illustration :* on peut supprimer cet extrait, sans que mes conclusions en souffrent. Et il en est de même partout ailleurs. Je me suis fait une règle générale, vu l'origine douteuse de cet ouvrage, de ne

1. Lire, pour plus de détails, la *Dissertation* dont Barthélemy Saint-Hilaire a fait précéder sa traduction de la *Rhétorique à Alexandre :* l'hypothèse de Spengel y est discutée de façon fort judicieuse.

2. *Anaximenis ars rhetorica*, p. 4, Spengel : παρειλήφαμεν δὲ ..... καὶ τῶν λοιπῶν τεχνογράφων ὅστις τι γλαφυρὸν ὑπὲρ τῶν αὐτῶν τούτων γέγραφεν ἐν ταῖς τέχναις · περιτεύξῃ δὲ δυσὶ τούτοις βιβλίοις, ὧν τὸ μέν ἐστιν ἐμὸν ἐν ταῖς ὑπ' ἐμοῦ τέχναις Θεοδέκτῃ γραφείσαις, τὸ δὲ ἕτερον Κόρακος.

jamais l'alléguer en première ligne, mais seulement comme témoignage complémentaire et accessoire.

3. Les διαλέξεις ἠθικαί (Müllach, *Fragm. philosophorum*, I, p. 544). — Aux multiples hypothèses émises sur l'auteur inconnu de ces dissertations il m'a paru superflu d'ajouter une conjecture nouvelle. Ce qui importe, c'est qu'elles ont été écrites au commencement du quatrième siècle, et par un personnage qui résidait à Athènes. Sur ces deux points l'accord est à peu près fait. J'ajoute que l'extrait donné pp. 63 sq. ne figure là, comme celui de la *Rhétorique à Alexandre*, qu'à titre d'*exemple*, non d'*argument*.

4. Les *Tétralogies* d'Antiphon. — J'ai dit plus haut p. 147, n. 8 pour quelles raisons, en partie personnelles, j'admets sans hésitation leur authenticité.

5. Un assez grand nombre de plaidoyers faussement attribués aux logographes attiques et en particulier à Démosthène. — Je n'avais pas à entrer dans ces questions d'authenticité. Il me suffit que ces œuvres ne soient pas de simples exercices d'école, mais des discours réellement prononcés à Athènes au quatrième siècle; et cela, personne ne le conteste.

6. Le troisième livre de la *Rhétorique* d'Aristote. — Sauppe et d'autres en ont nié l'authenticité, sur la foi de Diogène Laerce (V, 1, 24), qui, dans son catalogue des ouvrages d'Aristote, n'attribue à la *Rhétorique* que deux livres. Opinion bien étrange, car la *griffe* inimitable d'Aristote y est empreinte à toutes les pages (H. Diels, *Ueber das 3. Buch. der arist. Rhetorik* dans les *Abhandl. d. Berl. Akad.*, 1886). Ce qu'on peut plus légitimement induire de l'indication de Diogène, c'est

que ce troisième livre a été à l'origine un ouvrage distinct : peut-être ce περὶ λέξεως, cité par le même compilateur, et dont il ne reste aucune trace[1]. Mais, à supposer même que la dernière partie de la *Rhétorique* fût d'une autre main que les deux précédentes, il ne se trouvera personne, j'imagine, pour contester qu'elle ait été écrite au quatrième siècle. Et, dès lors, elle garderait encore pour nous, qui n'y cherchons pas la doctrine propre d'Aristote, mais des informations générales sur la rhétorique de ce temps, toute sa valeur historique et documentaire.

7. Telle est également la valeur que j'attribue à la *Rhétorique à Hérennius*, quel qu'en soit l'auteur, ou Cicéron, ce qui est bien peu probable, ou Cornificius, comme semblent l'indiquer maints passages de Quintilien, ou Antonius Gnipho, ou Aelius Stilo, ou tout autre écrivain du temps de Sylla. (Voy. Teuffel, *Hist. de la littérat. romaine*, trad. franç., t. I, p. 247.)

1. Il y a toutefois une difficulté : c'est que ce περὶ λέξεως, d'après Diogène, avait lui-même deux livres.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE III.

LA RHÉTORIQUE DE GORGIAS.

CHAPITRE IV.

LA RHÉTORIQUE D'ANTIPHON.

CHAPITRE V.

LA RHÉTORIQUE DEPUIS ANTIPHON JUSQU'A ISOCRATE.

CHAPITRE VI.

LA RHÉTORIQUE D'ISOCRATE.

SECONDE PARTIE.

ESSAI DE RESTITUTION D'UNE RHÉTORIQUE GRECQUE DU QUATRIÈME SIÈCLE AVANT JÉSUS-CHRIST.

CHAPITRE PREMIER.

L'EXORDE.

CHAPITRE II.

LA NARRATION.

CHAPITRE III.

LA PREUVE.

CHAPITRE IV.

L'ÉPILOGUE.

ERRATA

Page 3, ligne 11, *au lieu de* préteur *lisez* questeur
— 4, note 2, — Walz, pp. 11 sq. *lisez* Walz, IV, pp. 11 sq.
— 5, ligne 30, — Péloponèse *lisez* Péloponnèse
— 9, note 1, — ἠσκεῖτο *lisez* ἠσκεῖτο
— 14, note 1, — και ὁπόθεν *lisez* καὶ ὁπόθεν
— 16, note 1, — προοίμια τε *lisez* προοίμιά τε
— και ἀγῶνας *lisez* καὶ ἀγῶνας
— 22, ligne 9, — le Péloponèse, la Chersonèse *lisez* le Péloponnèse, la Chersonnèse.
— 33, note 1, — ἦκουσα *lisez* ἤκουσα
— 35, note 2, — 1. Platon *lisez* 2. Platon
— 38, note 3, — *Hippias* lisez *Hippias*
Page 60, l'appel de la note 1 doit être reporté p. 59, ligne 27.
Page 62, ligne 21, *au lieu de* Péloponèse, *lisez* Péloponnèse.
— 68, ligne 7, — ἡνιάς *lisez* ἡνίας
— 68, note 2, — *Stromat* lisez *Stromat.*
— 74, note 1, — V, 683 *lisez* v. 683
74, note 2, — V, 516 sq *lisez* v. 516 sq.
— 87, ligne 17, — τῆς δ' *lisez* τὴν δ'
— 87, ligne 26, — ἀυτῶν *lisez* αὐτῶν
— 89, ligne 7, — δικαιόυ *lisez* δικαίου
— 89, ligne 10, — οἶοι τε *lisez* οἷοί τε
— 90, ligne 9, — τόυτων *lisez* αὐτῶν
— 90, ligne 15, — celle δυστυχούντων *lisez* celle de δυστυχούντων
— 90, note 2, — ἔχη *lisez* ἔχῃ
— 94, ligne 22, — χαλέπτει *lisez* χαλέπτῃ
— 96, ligne 20, — ἀυτῶν *lisez* αὐτῶν
— 97, ligne 11, — Πέλοπι γ' *lisez* Πέλοπί γ'

Page 97, ligne 14, *au lieu de* στατἡρες, ἀποδοτήρες *lisez* στατῆρες, ἀποδοτῆρες

— 98, ligne 5, — 476 *lisez* 472

— 101, ligne 24, — δυᾳ *lisez* δύᾳ

— 104, ligne 19, — δὒ ἒξ *lisez* δύ' ἒξ

— 104, ligne 25, — 100, 804, 872, 980 *lisez* 101-103, 807-808, 872-873, 977.

Page 105, ligne 17, *au lieu de* 154-7 *lisez* 754-7

— 108, note 1, *lisez* τυφλὸς τά τ' ὦ τα τόν τε νοῦν τά τ' ὄμματ' εἶ

— 108, note 1, *lisez* ἔσω σά σ, ὡς ἴσασιν Ἑλληνών ὅσοι

— 109, note 2, *au lieu de* destiuée *lisez* destinée

— 117, ligne 23, — de sec[5] *lisez* de sec[3]

— 122, ligne 1, — p. 198, n. 1 *lisez* p. 132, n. 2

— 142, note 1, — ἑκόυσιον *lisez* ἑκούσιον

— 146, note 3, — περὶ διαφορ. λέξ. *lisez* περὶ διαφόρ. λέξ.

— 159, note 1, — *Rhéthorique* lisez *Rhétorique*

— 160, note 5, — E. Mass *lisez* E. Maass

— 212, ligne 8, — plaidoyer *lisez* plaidoyers

— 214, note 4, — ἀυτῶν *lisez* αὐτῶν

— 218, note 2, — se res *lisez* si res

— 225, note 1, — ce qui n'est pas sérieusement *lisez* ce qui n'est sérieusement

— 249, note 1, — φησίν ώς *lisez* φησίν · ώς

— 260, ligne 14, — δρικὴ *lisez* ὁρικὴ

— 278, note 1, — παλίλλογία *lisez* παλιλλογία

— 282, ligne 25, — ἔ νους *lisez* εὔνους

— 287, note 1, — Κήφισοδότῳ *lisez* Κηφισοδότῳ

— 289, note 4, — διώκηκα · περὶ δὲ *lisez* διῴκηκα · περὶ δὲ

— 298, ligne 8, — πλόυσιοι *lisez* πλούσιοι

— 302, note 4, — ὑπερβάλλοντες *lisez* ὑπερβάλλοντες

— 303, ligne 27, — ἀσυνδέτα *lisez* ἀσύνδετα

— 331, ligne 25, ajoutez en note Platon, *Républ.*, VI, 493 A

Toulouse, Imp. Douladoure-Privat, rue St-Rome, 39. — 8242

